APOLLO-12: deuxième conquête de la Lune

d'après AFP-UPI-PA

CAP KENNEDY — Encore une fois, l'impossible a été réussi à Cap Kennedy: la mission "Apollo-12" débute aujourd'hui.

A leur réveil, peu après 6 h. ce matin, les trois astronautes, Charles Conrad, Richard Gordon et Alan Bean, ont reçu l'assurance que tout était en bon ordre. Le réservoir défectueux dans le module de commandement est remplacé et on en a fait le plein pendant leur sommeil. Tout était donc prêt pour le grand départ des explorateurs lunaires.

Le trio a subi un dernier et rapide examen médical, après quoi ils ont pris le petit déjeûner (jus d'orange, steak, oeufs, rôties et café), en compagnie d'autres astronautes. Le médecin a déclaré: "Tout est normal. Ils sont en grande forme".

Les conditions météorologiques, ont été jugées acceptables, bien que d'épais nuages recouvraient l'aire de lancement.

Dès 8 h 15 ce matin, les trois astronautes étaient rendus à l'aire de lancement. Alan Bean devait emporter avec lui une petite bannière sur laquelle ont été brodés des symboles du christianisme, une représentation de la Trinité, entourée d'une croix, d'une Bible et d'emblèmes de l'Eglise protestante méthodiste à laquelle il appartient.

Alors qu'avec "Apollo-11" le but principal était de faire atterrir un équipage sur la Lune et de le ramener sain et sauf sur la Terre, la véritable exploration scientifique de cet astre débute avec "Apollo-12".

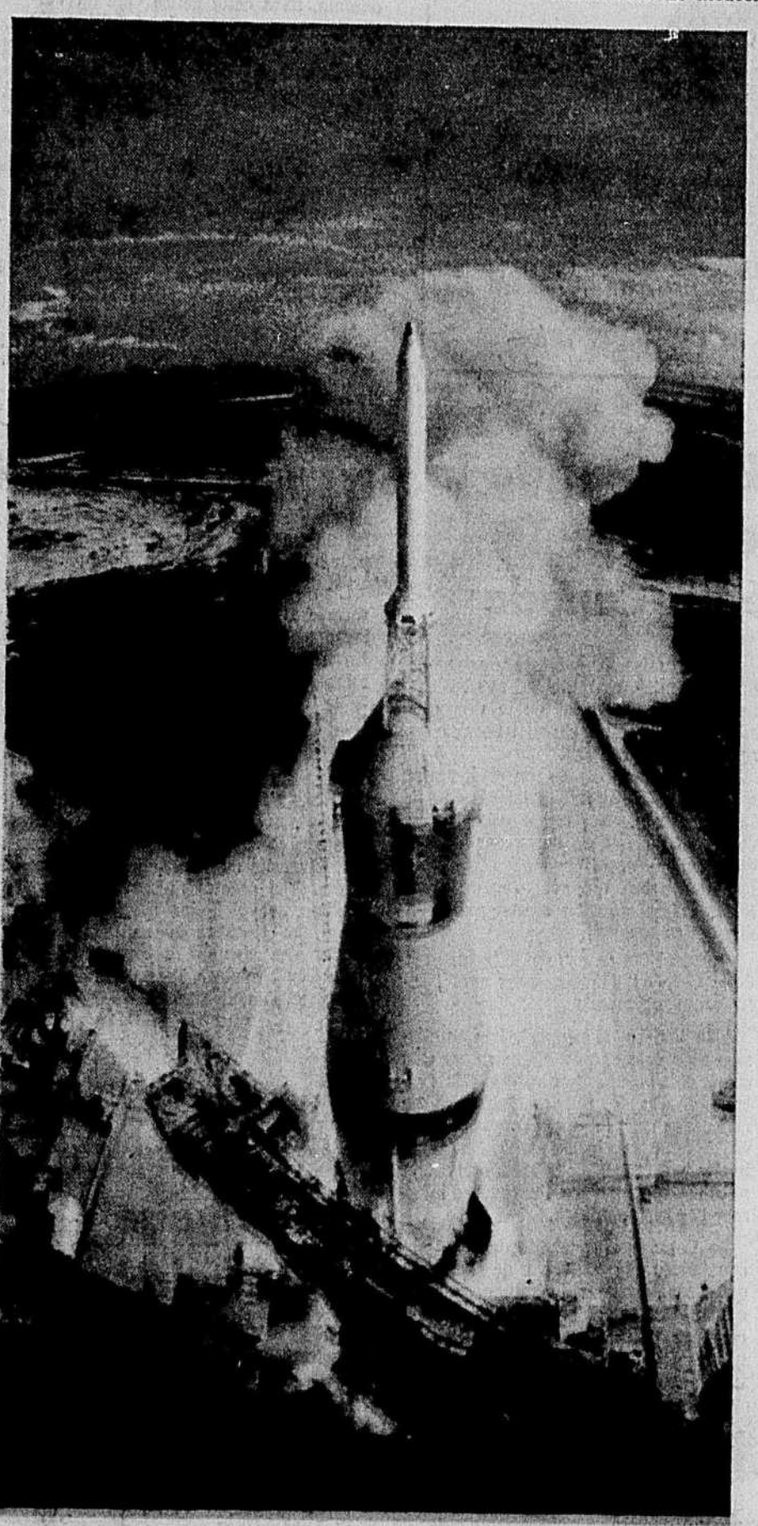
"Nous avons littéralement des millions de pièces à bord du véhicule, a déclaré le directeur des lancements Walter Kapryan. (La monumentale fusée Saturne-5 et l'habitacle n'en comportent pas moins de neuf millions). Quand on pense à la totalité des système électroniques dont nous disposons, il est humainement impossible de savoir, à tout moment, qu'absolument tout marche à la perfection".

Le navire de récupération "Hornet" se dirige actuellement vers le Pacifique Sud après avoira ppris que la voie

Voir APOLLO-12 en page 6

● *Fiche technique du vol*

— page 10



Le départ d'une mission "Apollo" demeure toujours un spectacle éblouissant alors que la fusée "Saturne-5" avec, au début, une lenteur exaspérante, permet à un équipage de trois hommes de s'élancer en direction du cosmos.

Le plus grand quotidien français d'Amérique

la presse

Montréal, vendredi 14 novembre 1969, 85e année, no 265, 52 pages, 4 cahiers. ★★ 10¢

Selon la Commission Prévost

Cotroni et Greco: chefs de la Mafia

par François TREPANIER
de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le crime organisé existe, au Québec, sur une base permanente et est directement relié aux empires criminels plus considérables qui dominent les Etats-Unis, tel que la Cosa Nostra.

C'est ce qu'affirme la Commission d'enquête Prévost dans la cinquième tranche de son rapport final consacré au crime organisé au Québec.

Pour appuyer son affirmation, la Commission cite les noms de certains membres du monde interlope de Montréal, dont ceux de Louis Greco et Vincent Cotroni, qu'elle identifie comme des dirigeants de la Cosa Nostra à Montréal.

La Commission relie également plusieurs des règlements de compte, qui ont ensanglanté Montréal depuis quelque temps, aux affrontements entre les représentants d'une famille de la Cosa Nostra établie à Buffalo (famille Magaddino) et ceux de la famille Joseph Bonanno (New York).

Il s'agit là de deux exemples des nombreux renseignements communiqués par les policiers que la Commission rend publics pour appuyer ses dires.

D'après la Commission, les principales sources de revenus du crime organisé au Québec sont, comme c'est le cas aux Etats-Unis, le jeu, le pari, le prêt usuraire et la vente en gros des narcotiques.

La Commission soupçonne également la présence du crime organisé derrière un certain nombre de réseaux engagés dans la vente d'obligations volées, dans les faillites frauduleuses, dans le financement de vols à main armée, dans le recel et la vente de marchandises volées.

N'ayant pas de preuves suffisantes, la Commission estime cependant que la prostitution et la vente des stupéfiants au détail ne comptent pas, à l'heure actuelle, parmi les plus importantes sources de bénéfices du crime organisé.

Toutefois, il existe des rapports entre le crime organisé et les grands réseaux de prostitution de Montréal et la vente et la consommation des stupéfiants marqueraient une hausse appréciable.

La Commission rapporte également que le crime organisé investit de plus en plus dans les entreprises légales les sommes obtenues de ses activités illégales.

En agissant ainsi, le crime organisé demeure cependant fidèle à ses principes et à sa nature, utilisant la mise en marché par l'intimidation et la force, lésant volontairement ses créanciers par la faillite frauduleuse, exploitant frauduleusement la partie patronale aussi bien que la partie syndicale et obligeant sa clientèle à acheter à prix d'or des services et des produits de qualité inférieure.

Rien n'indique, par contre, que ses activités illégales auraient diminué depuis qu'il a entrepris d'investir sans cesse dans des activités légales.

D'après les renseignements communiqués par la police, on serait en mesure de prouver que le crime organisé comprend à Montréal environ 200 associés principaux de diverses origines ethniques.

Les entreprises légales exploitées par ces criminels sont: industrie du

Voir COTRONI, page 6

Québec devrait socialiser le gambling

— page 8

Cardinal annonce la construction de 34 polyvalentes

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Mise en chantier de neuf autres écoles secondaires polyvalentes au cours du présent exercice financier;

—engagement de donner le feu vert pour la construction de vingt-cinq autres écoles secondaires polyvalentes au moins, au cours de 1970-71;

—création d'un comité de liaison réunissant toutes les universités du Québec, le ministère de l'Education et le ministère des Affaires intergouvernementales pour faire l'inventaire des relations avec l'extérieur dans le domaine de la recherche et de l'enseignement supérieur;

—lancement de l'opération "mise à jour" dans le domaine du financement scolaire au Québec.

Telles sont en vrac les principales nouvelles communiquées hier matin par le ministre de l'Education, M. Jean-Guy Cardinal, au cours d'une conférence de presse donnée à ses bureaux dans la capitale québécoise.

Le ministre de l'Education a fait parvenir aux commissions scolaires intéressées les approbations nécessoires pour que commence dans les plus brefs délais la construction de neuf écoles secondaires polyvalentes.

Voir CARDINAL en page 6

AUJOURD'HUI

● La CJC procéderait sous peu à une purge
— page 3

● Le Bonhomme Carnaval au Festival de la Coupe Grey
— page 45

sommaire

Annonces classées / 32 à 38, 46 à 50
Arts et Spectacles / 20 à 23
Bandes dessinées / 12
Cinéma / 23
Courrier "Que faire?" / 19
Décès, naissances, etc. / 51
Editorial / 4
Finance / 41 à 43
Horoscope / 18
Informations étrangères / 44
Informations nationales / 2
Loisirs et récréation / 12
Mots croisés / 38
"Mot-mystère" / 12
Radio et télévision / 24
Science / 10
Sports / 27 à 31
Tribunaux / 9 et 11
Vie féminine / 16 à 19
Vie sociale / 17
Votre médecin / 45

Météo: plus froid, possibilité de neige dans l'après-midi.

Min. 30° Max. 38° ● Détails page 6.

Chartrand toujours en prison

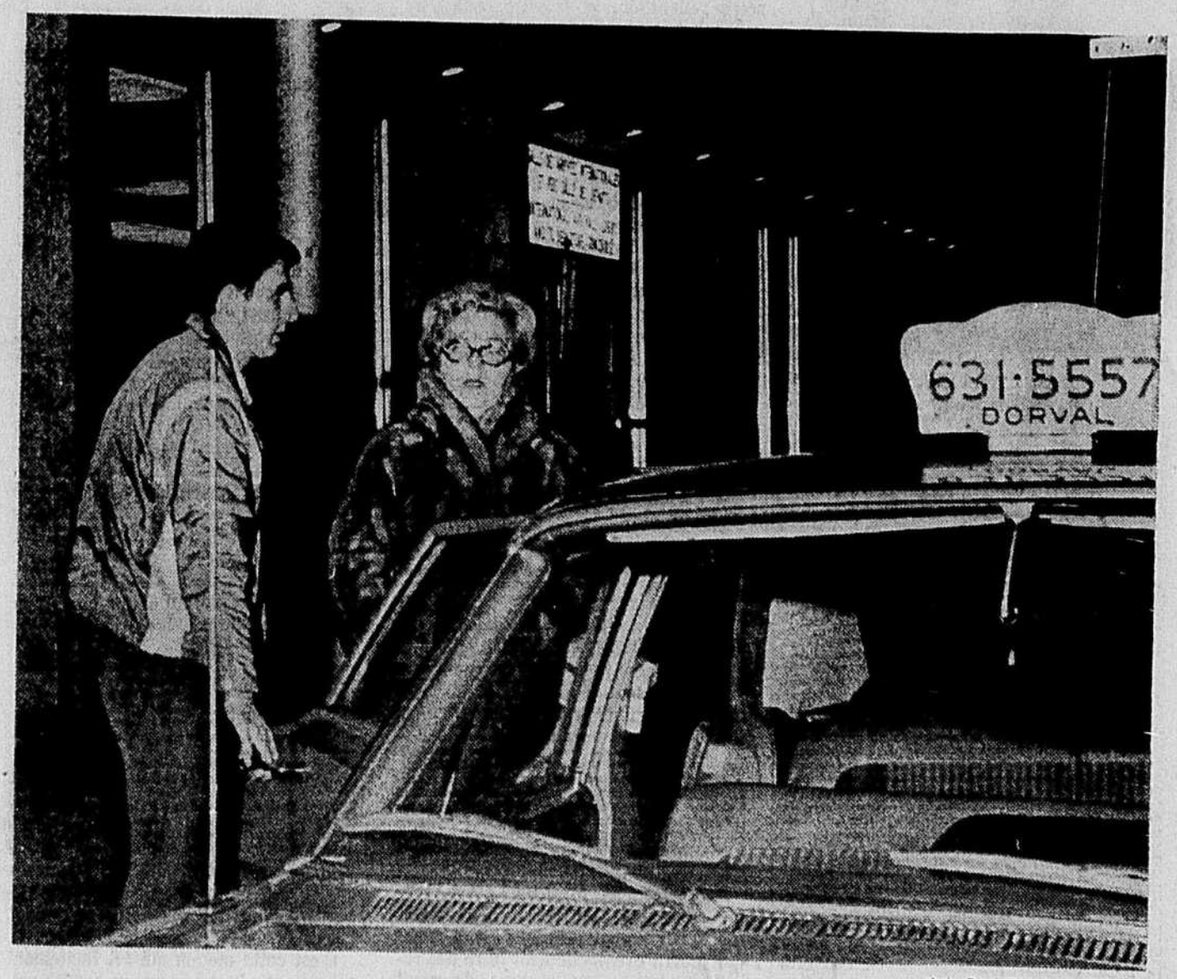
par Léopold LIZOTTE

Dans la vie du "prisonnier" Michel Chartrand, une vie qui n'a pas manqué d'une certaine "trépidance" jusqu'à maintenant, ce ne sont pas les jours, mais les heures, qui se suivent sans se ressembler.

En moins de 24 heures, en effet, trois juges se sont montrés d'avis différents sur la liberté qu'on devrait ou qu'on ne devrait pas lui redonner, à la suite de ses déclarations explosives de mardi, suite à sa comparution de lundi.

Au cours de la soirée de mercredi, on le sait, le juge Maurice Allard, rejoint à son domicile du nord de la ville, était allé jusqu'à fixer un dépôt de $500 pour sa libération. Que la Sûreté du Québec n'avait entrepris de faciliter d'aucune façon.

Voir CHARTRAND, page 6



Dès hier soir, les taxis de Dorval allaient à l'aéroport. photo René Picard, LA PRESSE

Murray Hill admet les taxis de la ville de Dorval à l'aéroport

par André BEAUVAIS

La compagnie Murray Hill Limousine vient de conclure une entente verbale avec les deux compagnies de taxis de Dorval et la municipalité, entente qui leur accorde la permission d'occuper un poste d'attente sur le territoire de l'aéroport international de Dorval. Les compagnies de taxis de Montréal ne sont toutefois pas impliquées dans cette convention verbale.

De son côté, le conseil municipal de Dorval s'apprête à adopter deux amendements au règlement municipal régissant l'industrie du taxi locale en vue de confirmer de par la loi cette entente verbale et, selon le maire Sarto Desnoyers, dans le but de "légaliser" l'entente selon laquelle le ministère fédéral des Tranports accorde depuis au-delà de 20 ans le service exclusif du transport des voyageurs à la Murray Hill.

Aussi paradoxal que cela puisse paraître, "le ministère des Transports et la Murray Hill ne sont pas en loi à Dorval", a déclaré M. Desnoyers.

Dans le premier cas, il s'agit cependant d'une entente de nature à dépanner la Murray Hill qui n'est pas intéressée aux "petits voyages" dans les

Voir MURRAY HILL, page 6

Gardiens de prison: vote de grève

par Teddy CHEVALOT

Littéralement déchaînés, bouillants d'une colère contenue depuis plusieurs mois, — 37 mois affirment certains, — plus de 700 agents de correction, (c'est-à-dire les gardiens des pénitenciers fédéraux), ont formellement ordonné à leurs dirigeants syndicaux de déclencher la grève, toute interdite qu'elle soit, s'ils n'arrivaient pas rapidement à des résultats tangibles dans leurs négociations avec le gouvernement fédéral et, plus précisément, avec le Conseil du Trésor.

Au fait, la résolution, telle qu'adoptée unanimement hier soir après plus de deux heures et demie de discussions passionnées et d'une violence verbale rare, se lit comme suit: "L'exécutif national de l'Alliance de la fonction publique du Canada, Elément du Solliciteur général, doit immédiatement rompre les négociations, exiger l'arbitrage immédiat, et ordonner la grève si cet arbitrage n'amène pas de prompts résultats, ou si la décision arbitrale est jugée décevante et irrecevable pour le syndicat".

Précédée d'une procession dans les rues du quartier Duvernay, à Laval, avec effigie du trésorier fédéral, M. Edgar Benson, pendue au bout d'une potence, l'assemblée, dès son ouverture, fut houleuse, au point que les responsables syndicaux avaient peine à la contrôler.

La salle était ensevelie sous des pancartes du style suivant: "On veut la grève", "Friandises aux détenus, bêtises au personnel", "Tout pour le détenu, rien pour le personnel", "J'ai mon voyage", "37 mois sans augmen-

Voir GARDIENS, page 6

La 3e lecture du bill 63: les libéraux se portent à la rescousse de l'UN

de notre bureau de Québec

QUEBEC — L'Assemblée nationale a délibéré pendant près de six heures, hier, sans faire de progrès notables dans l'adoption du bill 63 sur la "promotion de l'enseignement du français au Québec".

La "nouvelle opposition", composée de cinq députés, a continué de faire une lutte acharnée au gouvernement, utilisant tous les moyens de procédures pour se faire entendre et inciter le gouvernement soit à retirer son projet de loi, soit à lui ajouter des mesures limitatives en ce qui touche les immigrants.

L'opposition libérale, sortant de l'ombre, a décidé pour la première fois hier, alors que la tension montait de plus en plus chez tous les députés, de se porter à la rescousse du gouvernement dont les deux principaux spécialistes en procédure, MM. Maurice Bellemare et Rémi Paul étaient absents.

MM. Jean Lesage et Pierre Laporte se sont unis au premier ministre Jean-Jacques Bertrand pour exiger du président du comité plénier qu'il révise une décision, jugée par eux irrégulière, permettant aux députés Lévesques et Michaud de présenter une dixième motion dilatoire en autant de jours.

Les minorités

Après environ une heure de délibérations et une intervention de M. Lesage affirmant que le règlement de l'Assemblée nationale n'était fait "ni pour qu'une majorité écrase une minorité ni pour qu'une minorité abuse d'une minorité", le président est finalement revenu sur sa décision et affirmé qu'il avait commis une erreur de procédure en acceptant au début la motion de la "nouvelle opposition".

Tout le débat d'hier a porté sur les limitations que veulent faire apporter les députés Michaud et Lévesque au bill 63 en ce qui a trait aux immigrants, surtout ceux qui ne sont pas encore arrivés au Québec et auxquels le projet de loi 63 accorde d'avance le libre choix entre l'école française ou anglaise.

A coups de gourdin...

La position du gouvernement n'a pas bougé d'un pouce. "Nous ne fabriquerons pas des francophones à coups de gourdin", a dit M. Bertrand, en affirmant que toute mesure coercitive à l'endroit des immigrants serait inopportune.

M. Bertrand a fait valoir le fait en particulier qu'en raison de l'accroissement des populations, Toronto était en voie de voler à Montréal son titre de métropole du Canada.

Tout comme le ministre de l'Immigration, M. Mario Beaulieu, le premier ministre a cependant souligné le fait que le bill 63 n'était qu'une simple loi et que si, "d'ici quelques années" (on parle de deux ans dans les milieux gouvernementaux) les mesures incitatrices à l'endroit des immigrants (pour qu'ils passent du côté français) ne donnaient aucun résultat, le Parlement pourrait songer à faire adopter une loi beaucoup plus radicale et même coercitive.

Quant à l'opposition libérale, elle s'est étonnée, tout comme la "nouvelle opposition", du fait que le ministre Beaulieu semblait en possession d'une quantité de chiffres très limitée quant aux mouvements d'immigration quant aux mouvements d'immigration et d'émigration au Québec, les tendances à l'anglicisation des immigrants, etc...

Jugeant inquiétante l'application d'un projet de loi qu'on songe déjà à rendre plus coercitif dans quelques années et pour lequel on a très peu de données démographiques, le chef libéral Jean Lesage est revenu à la charge en insistant, encore à deux reprises, pour que le gouvernement forme une "commission spéciale de l'Assemblée nationale" qui surveillerait l'application du projet de loi.

Le parti ministériel, qui a admis que les chiffres et dossiers lui manquaient et qu'on allait, dans quelques temps seulement, mettre sur pied un "service de la démographie" au gouvernement, est toutefois demeuré bouche cousue face à la suggestion de M. Lesage.

Incitation vs coercition

Le député de Gouin, M. Yves Michaud, a de son côté accusé le gouvernement d'être plus intéressé à accorder des droits à des immigrants en puissance qu'à sauvegarder les droits d'une collectivité qui lutte depuis 100 ans pour sa survie.

M. Michaud a terminé son attaque en suggérant que l'article 3 du bill 63 (qui n'a pas encore été voté) soit amendé afin que tous les futurs immigrants au Québec soient forcés d'envoyer leurs enfants dans des écoles françaises. Actuellement, l'article 3, tel que rédigé, impose l'obligation au ministre de l'Immigration de prendre "toutes les dispositions nécessaires" pour que les immigrants apprennent le français et envoient leurs enfants dans des écoles françaises.

L'amendement du député de Gouin fut finalement rejeté, mais il y eut quand même plusieurs heures de discussions à son sujet, discussions où MM. Beaulieu et Bertrand, face aux questions de l'opposition en général, ont tenté de préciser leurs vues sur le problème de l'immigration.

Ils ont exprimé l'idée, en particulier, qu'en raison de l'inaction qu'a manifestée jusqu'ici le Québec face au problème de l'immigration, le gouvernement serait bien mal venu (et bien mal équipé d'ailleurs) d'instaurer du jour au lendemain des mesures coercitives, lesquelles pourraient avoir un effet imprévisible.

Xénophobie.

Pour sa part, le député libéral de Ahuntsic, M. Jean-Paul Lefebvre, sur un ton indigné, a vertement critiqué l'idée suggérée par la "nouvelle opposition", d'imposer aux futurs immigrants des conditions particulières. Selon lui, on créerait ainsi deux classes de citoyens et l'on passerait tout simplement d'une certaine attitude xénophobie connue au Québec à une attitude de "tordage de bras" qui nous mènerait "à la folie collective"...

Flamand appuie Lévesque

De son côté, le député Antonio Flamand s'est porté à la défense des mesures suggérées par M. Michaud et a déclaré qu'au Québec, l'attitude à l'endroit des nouveaux immigrants ne devait pas être différente des autres pays: un Allemand immigrant au Portugal doit apprendre le portugais.

Le chef du Parti québécois a abondé dans le même sens en affirmant que les forces incitant à l'anglicisation massive à Montréal annuleraient tout effet simplement incitateur d'un projet de loi du genre du bill 63. Ce bill, selon lui, est une simple "farce" et le signe du genre du bill 63.

Le député de Gouin, après que sa motion eut été rejetée, tenta d'en présenter une autre en soirée (destinée à ajourner le débat sine die) en s'appuyant sur le fait, en particulier, que le bill 63 allait directement à l'encontre du rapport de la commission Gauthier sur l'immigration, rapport qui recommande au gouvernement une intervention massive et coercitive auprès des nouveaux immigrants et l'établissement d'un système d'enseignement essentiellement français au Québec.

C'est cette motion qui fut finalement refusée par le président du comité plénier.

Anik: un satellite canadien

Anik !

Tel sera le nom du premier satellite canadien de communications qui doit être lancé du Cap Kennedy en 1972.

Anik signifie "frère" en langue esquimaude, et pour avoir suggéré ce nom évocateur, une jeune fille de Montréal s'est mérité un voyage pour deux au Cap Kennedy au moment du lancement.



photo Yves Beauchamp, LA PRESSE

Mlle Julie-Frances Czapala

Coïncidence étrange, dans cette entreprise de mettre en orbite un satellite qui transmettra aux Canadiens dans les deux langues, la gagnante du concours, Mlle Julie-Frances Czapala, est la fille d'une famille d'immigrants polonais venus au Canada en 1920. Mlle Czapala, qui est âgée de 24 ans, habite Saint-Léonard.

Anik a été choisi parmi 25,000 autres noms qui avaient été soumis au jury composé du dramaturge Gratien Gélinas, du poète Léonard Cohen et du philosophe Marshall MacLuhan.

La première réaction de la jeune fille lorsqu'elle a appris la nouvelle, au magasin Miracle Mart du centre commercial West Island de Dollard-des-Ormeaux, où elle est préposée aux livres, en fut une de surprise.

"Je ne puis le croire, a-t-elle déclaré hier soir à LA PRESSE, je ne le croirai vraiment qu'en m'éveillant demain matin, puis je vais me mettre à pleurer."

Mlle Czapala a choisi le nom Anik parce que, selon elle, dans le contexte social bouleversé dans lequel se trouve notre génération, le satellite canadien va contribuer à réunir tout le monde.

Interrogée sur la question de savoir qui l'accompagnerait lors de son voyage à Cap Kennedy, puisqu'elle n'est ni mariée ni fiancée, la jeune fille a répondu que si elle n'avait pas trouvé l'élu de son coeur d'ici là, elle ferait un tirage au sort parmi ses petits neveux et nièces et qu'elle amènerait le gagnant.

"Mais si je suis mariée, cela fera un beau voyage de noces", s'est-elle empressée d'ajouter.

Le ministre des Communications, M. Eric Kierans, a appelé Mlle Czapala hier pour la féliciter. Le ministre doit également la visiter à son domicile la semaine prochaine.

Michaud élu délégué-électeur au congrès de leadership libéral

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Poursuivant ses efforts en vue d'une réintégration complète au sein du caucus libéral dans l'éventualité d'une victoire de M. Robert Bourassa au congrès de leadership de janvier prochain, le député "libéral-indépendant" de Gouin, M. Yves Michaud, s'est fait élire, dans son comté, délégué-électeur au congrès d'investiture du prochain chef du parti libéral.

Chaque comté doit élire 7 délégués en plus des délégués constituants. M. Michaud a dû procéder de cette façon pour pouvoir participer à ce congrès car, en démissionnant la semaine dernière du caucus libéral pour lutter contre le bill 63, il perdait par le fait même son droit de vote de délégué d'office au congrès de leadership.

On sait que le député de Gouin se considère toujours membre à part entière du parti libéral en dépit de son opposition avec "certains de ses collègues" du groupe parlementaire du parti.

Seuls les organismes constitués de la Fédération libérale du Québec, dont son conseil supérieur, peuvent exclure M. Michaud comme membre.

Le chef actuel, M. Jean Lesage, soumettra peut-être le cas de M. Michaud à la commission juridique de la FLQ qui pourra éventuellement faire des recommandations au congrès du parti sur la conduite à suivre vis-à-vis de la démission du député du caucus.

La représentation du Québec

L'immigration : entente possible avec le gouvernement fédéral

QUEBEC (PC) — Le ministre de l'Immigration du Québec, M. Mario Beaulieu, s'est dit confiant, hier, à l'Assemblée nationale, de voir se conclure l'accord entre Québec et Ottawa au sujet de la représentation du Québec à l'intérieur des bureaux d'immigration du gouvernement fédéral à l'étranger.

Interrogé par le député libéral d'Outremont, M. Jérôme Choquette, M. Beaulieu a précisé que les pourparlers entre les deux gouvernements sont "encourageants" et que tout semble indiquer qu'une entente définitive sera conclue d'ici trois semaines au plus tard.

"J'espère pouvoir fermer ce dossier dans trois semaines, sinon nous prendrons d'autres mesures à ce moment-là, a expliqué le ministre pendant l'étude en comité plénier du bill 63.

"Actuellement, je dois dire que l'attitude d'Ottawa vis-à-vis nos demandes est très sympathique. Je suis désireux de conclure cette entente le plus tôt possible."

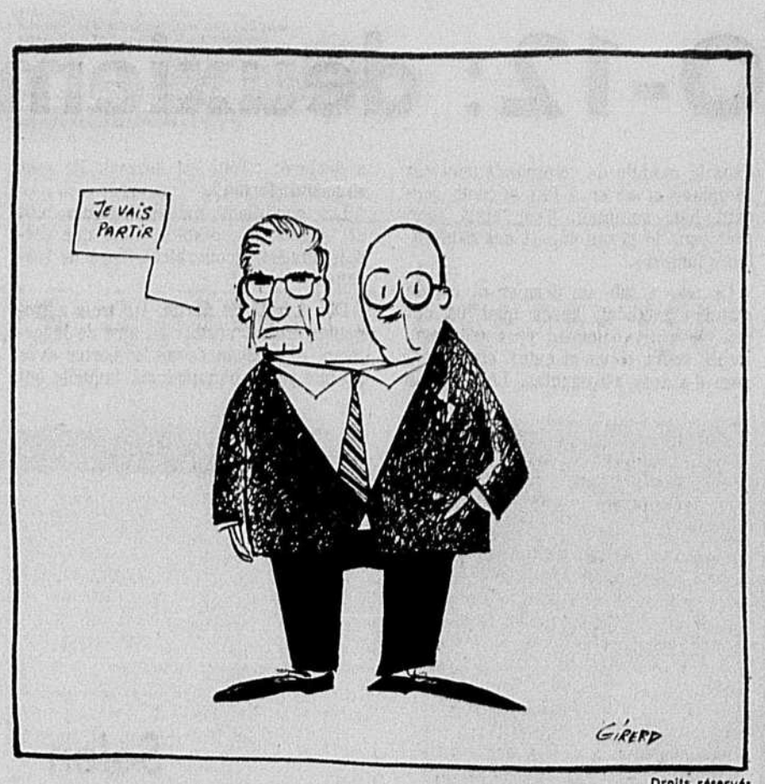
En vertu de l'accord projeté, le Québec pourra compter sur la présence permanente de ses fonctionnaires dans les bureaux de l'immigration à l'étranger.

M. Beaulieu a décoché quelques flèches au gouvernement canadien au sujet des représentations qui sont faites ou qui étaient faites auprès des immigrants désireux de venir s'établir au Canada ou au Québec.

Le ministre a dit que "trop souvent, par le passé, Ottawa s'est borné à signifier que le Québec, le Canada et l'Amérique du Nord représentaient la même chose".

"Eh bien, nous ne voulons plus prendre cette chance. Nous allons avoir nous-mêmes nos propres représentants à l'intérieur des bureaux canadiens d'immigration pour dire aux immigrants futurs ce qu'est le Québec", dit-il.

"Car, si l'on se fie constamment sur Ottawa, pendant deux ans il peut déclarer quelque chose et, pendant les 15 prochaines années, dire une autre chanson.



Droits réservés

La Commission Prévost :

Manque de collaboration de la GRC dans la lutte contre le crime organisé au Canada

par François TREPANIER
de notre bureau de Québec

QUEBEC — La Gendarmerie royale du Canada ne collabore pas avec les corps de police du Canada et du Québec dans la lutte contre le crime organisé.

C'est ce qui se dégage de certaines observations contenues dans le rapport de la Commission d'enquête Prévost rendu public aujourd'hui à Québec.

D'après la Commission, la situation demeure, en fait, la même que celle qu'avait décrite, en 1966, l'ancien ministre de la Justice du Québec, M. Claude Wagner.

M. Wagner avait alors accusé ses collègues fédéraux d'être des "pâtes molles" plus intéressées à faire de la "petite politique" et à ménager des susceptibilités qu'à administrer la justice et à lutter contre le crime.

M. Wagner avait tenu de tels propos en accusant la GRC d'avoir mis tout en oeuvre pour tuer son projet d'Interpol canadien.

"Trois ans plus tard, dit la commission Prévost, la situation se présente à peu près de la même manière.

"Evidemment, certains corps de police du Québec ont accédé depuis quelques temps au rang de police professionnelle mais l'on exagère à peine si l'on affirme que la Gendarmerie royale continue de considérer le crime organisé comme son fief exclusif et de traiter avec une certaine hauteur tous ceux qui prétendent s'intéresser à cette activité criminelle."

La Commission d'enquête ajoute qu'une telle situation n'a aucune raison d'être et qu'une collaboration plus intense devrait exister entre les deux grands corps de police du Québec qui ont fait des progrès considérables depuis quelques années dans le domaine de l'organisation policière.

Par ailleurs, la Commission d'enquête Prévost se plaint, en des termes voilés, de ne pas avoir obtenu la collaboration d'un comité composé de représentants de la Sûreté du Québec, de la Gendarmerie royale du Canada et de la Sûreté municipale de Montréal, qui devait lui fournir des renseignements sur le crime organisé.

Pour compléter son travail tout en évitant de nuire aux enquêtes policières en cours, la Commission Prévost avait confié à un comité tripartite la tâche d'effectuer la mise à jour des informations québécoises sur le crime organisé et la mission de formuler des recommandations précises quant aux mesures que le Québec devait prendre pour présenter à son tour des audiences publiques sur le crime organisé.

D'après la Commission, le comité a fourni son rapport, mais il ne s'est acquitté que d'une partie de son mandat.

Dans son rapport, il a préconisé l'établissement d'un bureau de recherche sur le crime organisé, mais il a déclaré, par ailleurs, que les renseignements policiers ne suffisaient pas dans le contexte actuel pour la tenue d'audiences publiques.

Le comité n'a fourni par ailleurs aucun renseignement précis sur la nature et l'ampleur du crime organisé.

La Commission constate également que le comité tripartite qui avait pourtant reçu son mandat de la Commission même, ne lui a pas transmis directement son rapport.

Le gouvernement, de son côté, après avoir reçu ce rapport, a donné suite à la suggestation des corps policiers de créer un bureau de recherche québécois sur le crime organisé avant que la Commission, qui avait formé le comité, puisse prendre connaissance du rapport en question.

"La décision de former le bureau est donc celle du gouvernement seul", affirme la commission.

A la lecture du rapport, la Commission a constaté, par ailleurs, que les corps policiers se sont réservés le contrôle absolu du Bureau québécois de recherche sur le crime organisé tout en insistant sur la nécessité d'entourer les informations policières du secret absolu plutôt que sur l'urgence d'informer l'opinion publique.

La Commission redoute dans les circonstances que le Bureau de recherche québécois, tout en constituant une excellente initiative, ne permette pas encore de fournir à la population des renseignements plus nombreux de nature à secouer l'apathie du public.

Dans le domaine de l'organisation policière, la Commission admet que la GRC demeure, encore aujourd'hui, le corps policier le mieux renseigné sur le crime organisé au Canada mais elle ajoute que la Sûreté municipale de Montréal et la Sûreté du Québec ont fait des progrès considérables dans ce domaine au cours des dernières années.

Au sujet de la confiance du corps policier fédéral à l'égard des forces de police canadiennes, la Commission affirme enfin qu'elle a pu se rendre compte, au cours de ses rencontres aux Etats-Unis, que la GRC communiquait à certains services américains des renseignements qu'elle ne communique pas aux corps policiers du Canada et du Québec.

Opposés à la guerre au Vietnam

Des Quakers américains prêts à enfreindre la loi

DERBY LINE, Vermont (PA) — Plus de 200 Quakers et autres personnes qui s'opposent à la guerre au Vietnam s'apprêtent à enfreindre la loi, demain, dans cette petite ville du Vermont, en traversant la frontière du Québec. Leur passage des Etats-Unis au Canada sera toutefois surveillé par des agents de la Trésorerie américaine.

Ces gens entendent apporter environ $2,000 en argent liquide aux Quakers canadiens qui s'en serviront pour acheter des antibiotiques et autres médicaments à l'intention des victimes de la guerre au Vietnam, qu'elles soient du Nord ou du Sud Vietnam, communistes ou non-communistes.

Le gouvernement américain a interdit l'envoi d'aide médicale au Nord-Vietnam et au Vietcong en 1966. Auparavant, on accordait des permis pour de tels envois.

Depuis, chaque fois qu'ils ont traversé la frontière à cette fin, les Quakers en ont averti la Maison Blanche. Ils ont écrit au président Nixon — lui-même un Quaker — il y a un mois pour lui faire part de leur intention.

L'an dernier, les autorités de la Trésorerie avaient tenté, mais en vain, de les dissuader de franchir la frontière. Environ 70 Quakers avaient quand même passé au Canada et un avocat de la Trésorerie avait pris leurs noms, disant qu'ils les transmettrait au ministère de la Justice pour fins de poursuite.

"Nous n'en avons pas entendu parler depuis", a déclaré un porte-parole des Quakers, M. Milgon Mayer, professeur à l'université du Massachusetts, à Amherst. Il a précisé qu'après qu'on eut interdit l'envoi d'aide médicale à l'ennemi, les Quakers avaient tenté d'envoyer des chèques à leurs confrères canadiens, mais la Trésorerie en avait empêché l'encaissement.

Murray Hill contremande un voyage à Washington

OTTAWA (PC) — Le député néo-démocrate de Winnipeg Nord Centre, M. Stanley Knowles, a déclaré hier, aux Communes, que la société de transport Murray Hill, de Montréal, a contremandé un programme de transport de voyageurs à Washington prévu pour aujourd'hui après qu'elle eût reçu des représentations d'un député de la Chambre des Communes.

Le premier ministre, M. Pierre Elliott Trudeau, a souligné, de son côté, que si ces représentations ont été faites par un député, ce fut certainement sans son consentement et sans le consentement d'aucun ministre, à sa connaissance.

M. Knowles a noté que le programme que Murray Hill avait prévu visait à assurer le transport à Washington de citoyens désireux de participer, dans la capitale américaine, à la manifestation contre le participation américaine à la guerre au Vietnam.

BUFFET DU DIMANCHE MIDI

MAINTENANT, vous pouvez profiter de notre fameux buffet du midi TOUS LES DIMANCHES — Vous avez le choix entre des mets chauds ou froids canadiens ou chinois — Vous en prenez autant que vous en voulez.

$3.25 par personne
$2.25 pour enfants de moins de 12 ans
Aussi table d'hôte

BILL WONGS
7965, Décarie près Ferrier. Réservations: 731-8202

BMR

"Au morceau ou au voyage" nous vous donnons toujours le meilleur service.

Dans notre annonce de mercredi 12 novembre ces articles auraient dû se lire comme suit :

- PANNEAUX PRE-FINIS "DRAGON ALMOND" 4 mm x 4' x 8' — $4.96
- CLOTURE A NEIGE Rouleau 50' x 48" haut — $10.46

MARC ROUSSEAU Ltée, 520 boul. LABELLE 688-1170
Chomedey

CHEZ VOS MARCHANDS PARTICIPANTS B.M.R.

W. H. GENEST LUMBER LTD. 3032 boul. LaSalle, VERDUN — 767-5373
LANGEVIN & FOREST (1966) Ltée 4570 Henri-Julien MONTREAL — 849-7547
ARMAND BRUNET & FILS Ltée 48 Wolseley, MONTREAL-OUEST — 481-8127
MAGNAN LUMBER Co. Inc. 2461 Manufacturers MONTREAL — 931-2561
FRANÇOIS LESPERANCE Inc. 3003 Chemin d'Oka, STE-MARTHE-SUR-LE-LAC 473-4646
MARC ROUSSEAU Ltée 520 boul. Labelle CHOMEDEY, VILLE LAVAL 688-1170
FRANÇOIS LESPERANCE 1505 Chemin Gascon TERREBONNE — 666-6631
BERTRAND LUMBER Inc. 405 Michel-Jasmin DORVAL — Voie service Côte-de-Liesse — 631-3523
MAJOR & MAJOR Inc. 1540 est, rue Sauvé MONTREAL, Ahuntsic, 389-7821
C. LETOURNEAU Inc. 24 rue Lévis, LONGUEUIL — 674-4939

Université de Montréal
SERVICE D'ÉDUCATION PERMANENTE

CERTIFICAT EN TRADUCTION
TRIMESTRE HIVER-PRINTEMPS 1970

Programme de cours du soir destinés à assurer la formation professionnel des traducteurs.

— vous êtes soucieux de votre culture personnelle,
— vous préparez une carrière éventuelle,
— vous êtes déjà engagés dans la profession mais vous désirez vous perfectionner.

ALORS ... DEMANDEZ NOTRE DEPLIANT !

DATE LIMITE D'ADMISSION : 1er DECEMBRE

SERVICE D'EDUCATION PERMANENTE,
UNIVERSITE DE MONTREAL,
3333, CHEMIN DE LA REINE-MARIE
(6e ETAGE)

343-6090 (jour) 343-6992 (soir)

la presse

MONTREAL, VENDREDI 14 NOVEMBRE 1969 — 85e ANNEE — No 265

REDACTION (JOUR) 874-7078 / LIVRAISON A DOMICILE 874-6911 / RENSEIGNEMENTS 874-7272 /3

CINZANO
APERITIF

La CJC procéderait sous peu à une purge

OTTAWA (PCf) — Le directeur exécutif de la Compagnie des jeunes Canadiens, M. Claude Vidal, a annoncé jeudi soir que la prochaine réunion du conseil exécutif de la Compagnie sera appelée à approuver des recommandations de renvoi de volontaires de la CJC en raison de leur engagement politique.

M. Vidal a communiqué ce projet qu'il compte soumettre à la réunion du 15 décembre de l'exécutif de la Compagnie après que M. Jacques Guilbault (L-Montréal - Saint-Jacques) eut fait état d'un document selon lequel un projet de la CJC à Saint-Hyacinthe mettait en cause divers organismes locaux dont le Parti québécois.

"Vous pouvez comprendre que nous, à Ottawa, n'aimons pas savoir que l'argent des contribuables sert des partis politiques, ce qui inclut le Parti québécois", a dit M. Guilbault.

M. Vidal poursuivait en soirée jeudi son témoignage devant le comité parlementaire chargé d'enquêter sur les activités de la CJC.

"Après la réunion du 15 décembre, un certain nombre de volontaires auront été désélectionnés", a déclaré M. Vidal à la suite des représentations de M. Guilbault.

Auparavant, M. Ian Hamilton, directeur de l'information à la CJC, avait informé le comité qu'à la suite des accusations de M. Lucien Saulnier, président du comité exécutif de Montréal, contre des membres de la compagnie, une réunion du conseil d'administration de la CJC avait formulé par écrit les règles interdisant tout engagement de volontaires de la CJC à des activités politiques.

"Avant les accusations de M. Saulnier, a dit M. Hamilton, il n'y avait à ce sujet aucune règle écrite et la politique générale de la Compagnie était que ses membres cherchaient à s'engager dans le milieu dans lequel ils oeuvrent et que si ce milieu décidait d'un engagement politique, les membres de la CJC pouvaient y aller eux aussi."

M. Guilbault a également fait état d'une participation de membres de la CJC à Saint-Jérôme lesquels, selon un document dont il a lu partie au comité, s'étaient dès juin dernier engagés dans la politique municipale.

Après avoir cité le cas de Saint-Hyacinthe, M. Guilbault a déclaré : "Je recommande fortement à la direction de la CJC de mettre en vigueur tout de suite sa politique contre l'engagement politique de ses membres."

Le comité parlementaire d'enquête sur les activités de la CJC reprend aujourd'hui ses délibérations et il continuera d'entendre le témoignage de Vidal.

D'autre part, la Compagnie des jeunes Canadiens reconnait qu'elle a trop concentré ses activités au Québec, particulièrement à Montréal, et projette maintenant de les étendre à l'est de Trois-Rivières. Elle a aussi reçu des demandes du nord-est du Nouveau-Brunswick.

Voilà ce que déclarait plus tôt M. Claude Vidal devant la commission des Communes qui enquête actuellement sur cet organisme. Il a précisé que la CJC attendait maintenant des fonds pour entreprendre un projet d'animation sociale chez les Hurons de Loretteville.

Elle a reçu, il y a une quinzaine, une demande écrite de coopération de la part des intéressés. C'est la première au Québec.

La CJC a reconnu qu'elle n'avait pas accordé suffisamment d'attention aux provinces maritimes. "Mais, ceci changera rapidement, a déclaré M. Vidal. Le premier conseil permanent de la CJC a décidé, récemment, d'accorder la priorité aux régions de l'est du pays, y compris, surtout, les Maritimes."

M. Vidal a dit vouloir généraliser la pratique de lier les volontaires de la CJC par contrat avec les citoyens desservis, afin d'assurer continuité dans la coopération. Il a affirmé qu'une fois un projet choisi et approuvé par l'administration centrale à Ottawa, la CJC laissait une très grande liberté à ses volontaires.

Elle ne choisira pas comme projet d'organiser une manifestation, mais une fois qu'un projet est organisé, elle conçoit fort bien qu'un volontaire puisse être amené à participer à une telle manifestation, dans le cadre de son travail et elle "ne peut rien pour les empêcher" de préciser Mlle Maeve Hansey, adjointe de M. Vidal.

M. Vidal a déclaré que la contestation pouvait avoir des aspects constructifs, "si elle permet de faire sortir et de multiplier les solutions à un problème".

Il a déclaré qu'au Québec, les volontaires aidaient des familles à se faire un budget et que ce projet n'avait jamais perdu une cause contre une compagnie de prêt.

M. Ian Hamilton, directeur de l'information à la CJC, a déclaré que la CJC essayait de faire fonctionner l'Etat de la façon dont celui-ci prétend le faire: ainsi, l'égalité d'éducation est censée exister au Cafada, mais n'y existe pas, alors la CJC va aller dans une communauté insuffisamment dotée et aider les résidants à améliorer la situation.

Mlle Hansey a dit que souvent les volontaires commençaient par se renseigner près les autorités sur ce qui était disponible sur place, pour ensuite informer la population des renseignements obtenus et préparer un mémoire. Mais, si la communauté n'obtenait, après huit ou dix mois, aucun résultat, "les gens deviennent frustrés".

Par ailleurs, une lettre d'une demoiselle Ruth Watson, qui déclare avoir été "désélectionnée" comme volontaire de la CJC en 1966, accuse la CJC d'être dirigée par un petit groupe. Elle se plaint que la CJC permette la discussion de vues antireligieuses ou athées, mais exclut quiconque exprime de la conviction religieuse. Elle sera invitée à témoigner.

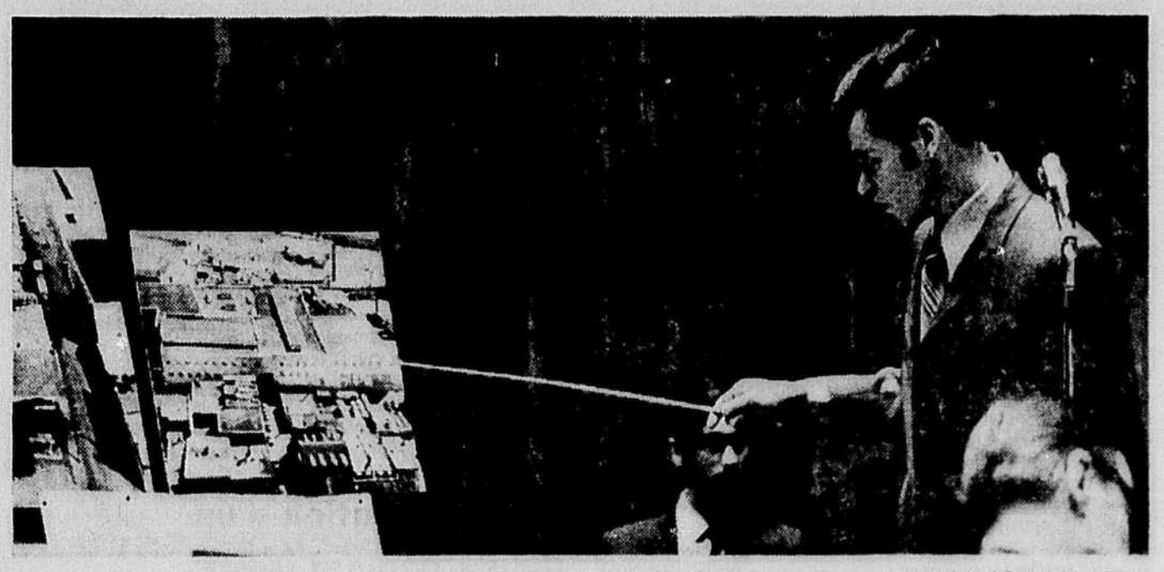


photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

Coups de feu tirés

M. Ernest Séguin, un peintre à l'emploi de la Murray Hill, indique au coroner Laurin Lapointe l'endroit où il était posté sur le toit et d'où il avait fait feu à quatre reprises, soit un coup en l'air et trois par en bas, sur le côté ouest du garage, rue Barré.

L'enquête sur la mort du caporal Dumas

Tireurs postés sur le toit et dans le garage de Murray Hill

par Jean-Paul CHARBONNEAU

Le fils du président de la Murray Hill et un employé de la compagnie ont relaté, hier, lors de la troisième journée de l'enquête du coroner sur la mort du caporal Robert Dumas, de la Sûreté du Québec, que postés sur le toit de l'immeuble, le soir du 7 octobre, ils avaient fait feu sur la foule massée, rue Barré, devant le garage de l'entreprise.

De plus, trois autres témoins entendus, hier, devant le coroner Laurin Lapointe, ont dit qu'ils avaient également tiré de l'intérieur du garage.

Hier matin, M. Paul Hershorn, âgé de 25 ans, qui est vice-président de la Murray Hill, a dit qu'il avait tiré deux coups de feu par en bas pour protéger sa propriété.

Mais il a souligné qu'il avait fait feu avant de rencontrer le caporal Dumas.

M. Lorenzo Calce, contremaitre des mécaniciens à la Murray Hill, est venu témoigner que l'un des vice-présidents, M. J. Buller lui avait dit, le soir du 7 octobre, de rester pour préparer des extincteurs, car il craignait une manifestation.

Plus tard en soirée, j'ai été cherché mon fusil dans le coffre arrière de mon auto et une boite de carton, contenant des munitions, a-t-il dit. Avant de monter sur le toit avec M. Ernest Séguin, j'ai demandé à M. Buller si nous devions tirer en l'air seulement, il a répondu oui.

"En arrivant sur le toit, de poursuivre M. Calce, j'ai chargé l'arme et je l'ai remise à M. Séguin. Par la suite, M. Paul Hershorn est arrivé en disant que c'était dangereux pour nous de demeurer sur le toit.

"En arrivant en bas, j'ai rencontré un inconnu, un jeune homme, il semblait chercher de l'aide."

Un mécanicien a révélé de son côté, qu'il avait trouvé des cartouches, le lendemain de la tragique manifestation et qu'il les a ensuite remises au sergent-détective Carlo Rossi.

Un autre employé de la compagnie, M. Dominico Amandolea a révélé que son patron, M. Lucien Casavan, lui avait demandé s'il avait une arme. "J'ai donc été cherché mon fusil, a-t-il dit, et quand je suis revenu la police était sur les lieux, j'ai laissé mon arme dans mon auto".

De son côté, M. Ernest Séguin, a révélé en s'exprimant en anglais, que posté sur le toit du garage, il avait tiré quatre coups de feu, soit un en l'air et trois en bas, dont un sur le côte ouest du garage, rue Barré.

Le surintendant de nuit à la Murray Hill, M. Lucien Casavan, a souligné que dans l'après-midi il vait entendu dire qu'il était pour y avoir une manifestation, le soir, à la suite de la grève des policiers et des pompiers.

"Je suis sorti, au début de la soirée, a-t-il dit, pour voir ce qui se passait et à mon arrivée, vers 7h55, j'ai placé des hommes devant les fenêtres avec des extincteurs.

"Par la suite, j'ai vu un étranger au téléphone, j'ai ensuite appris que c'était un policier. M. Buller m'a alors dit que ça faisait une heure qu'il appelait la police pour de l'aide, et qu'on lui répondait toujours que les policiers étaient en route.

"Quelques instants plus tard, le caporal Dumas est sorti en courant et presqu'au même moment un violent bruit s'est fait entendre. J'ai alors pris des extincteurs pour aller lui porter secours, mais comme j'arrivais devant la porte du garage un cocktail "molotov" a explosé devant moi.

"Je suis ensuite allé sur le toit, suivi de quatre autres employés, et j'ai vu MM Calce et Séguin avec un fusil, mais ils ne tiraient pas."

De son côté, un chauffeur d'autobus, M. Thomas-Rosario Dulmaine, a dit qu'il avait parlé avec un policier à l'intérieur du garage, et que se tenant près de la cabine, située dans le garage, il avait tiré un coup de fusil.

Finalement, M. Alex Myro, qui se rendait à la Murray Hill pour affaire, a souligné qu'il avait également tiré un coup de feu de l'intérieur du garage.

Peu avant 5h. hier soir, le coroner Laurin Lapointe a ajourné l'enquête à 10h30 du matin, mardi le 18 novembre prochain.

Suicide au pénitencier

Un bagnard du pénitencier fédéral de Saint-Vincent de Paul a été trouvé pendu dans sa cellule hier après-midi.

Il s'agit de Jean-Guy Emond, 38 ans, de Trois-Rivières, qui avait été reconnu coupable du meurtre de Conrad Ricard, un chauffeur de taxi du Cap de la Madeleine.

Emond avait été condamné à la prison à vie le 5 mai dernier à Trois-Rivières.

Accident mortel

Un adolescent de 19 ans, Alain Léveillé, de la rue l'Allemand à Drummondville-sud a succombé aux blessures qu'il avait subies une heure après son admission à l'hôpital de Sainte-Croix de Drummondville hier après-midi.

Le jeune homme qui circulait sur un scooter avait été heurté par un camion non loin de la demeure de ses parents.

Le règlement des hôpitaux : $164 millions d'augmentation

par Louise COUSINEAU

L'entente que l'on attendait depuis 18 mois s'est finalement matérialisée hier dans le secteur hospitalier. Les syndicats indépendants (Société professionnelle des Infirmières et Infirmières Unies de Montréal) les syndicats affiliés à la CSN et finalement, avec une certaine amertume, ceux de la FTQ, en sont arrivés à un accord de principe avec le gouvernement et l'Association des hôpitaux de la province de Québec.

Il s'agit bien sûr à ce moment-ci d'une entente de principe, qui devra être ratifiée par les membres réunis en assemblée générale. Les différents chefs syndicaux vont recommander l'acceptation du nouveau projet de contrat, le considérant somme toute satisfaisant.

Les salaires

Les négociations sont entrées dans leur phase finale avec une nouvelle augmentation de $18 millions, ce qui a porté à $164 millions l'augmentation consentie aux employés d'hôpitaux pour une période de trois ans. Durant cette période, un milliard et quart seront versés en salaires.

Les augmentations ne seront pas identiques pour tout le monde: "Les groupes qui avaient le plus de rattrapage à faire, a déclaré M. Norbert Rodrigue, président de la FNS, obtiennent une augmentation supérieure à ceux dont le salaire était plus rapproché de celui de la fonction publique".

La moyenne de salaire des employés généraux d'hôpitaux, de $73.31 par semaine, passe donc à $81.11 au 1er juillet 1968, $88.25 au 1er janvier 1970 et $96.01 le 1er janvier 1971.

Pour les infirmières, la moyenne passe de $102.97 à $125.42 au premier janvier 1971. Quant aux techniciens, il y a saut de $97.45 à $119.58.

Ces chiffres nous ont été fournis par M. Rodrigue. Nous n'avons pas obtenu les augmentations pour les mêmes catégories obtenues par la FTQ, et les deux associations indépendantes d'infirmières.

La partie patronale a pour sa part calculé que le salaire moyen pour tous les employés couverts par la convention sera de $100 par semaine le premier janvier 1971.

Tous les employés recevront au moins $500 en rétroactivité d'ici 60 jours. La parité de salaire dans toutes les régions de la province est également rétroactive au 1er juillet 1968.

Le 1er janvier 1970, la parité de salaire entre hommes et femmes accomplissant les mêmes fonctions sera totalement réalisée. Il restera toutefois un certain nombre de catégories où la parité n'a pu être obtenue, par exemple chez les préposés aux malades dans les hôpitaux psychiatriques.

Selon la CSN, les salaires obtenus pour les infirmières qu'elle représente sont supérieurs à ceux qui ont été consentis aux associations indépendantes.

Les plus bas salaires chez les 85,000 employés d'hôpitaux seront de $74 par semaine le 1er janvier 1971.

M. Rodrigue a déclaré que l'écart de salaire entre les employés d'hôpitaux et ceux de la fonction publique est sensiblement réduit. M. Marcel Pepin, président de la CSN a ajouté que l'objectif de la politique salariale est atteint, mais avec un délai: on l'obtient à la fin du contrat et non au début.

Le ministre Marcel Masse a déclaré que l'on a pu aligner les salaires des employés d'hôpitaux sur ceux de la fonction publique en créant une troisième période d'ajustements de salaires qui condùira, dans les six derniers mois des conventions collectives, à un niveau égal pour une tâche similaire pour les deux groupes.

La sécurité d'emploi est acquise après deux ans de service, conformément à la demande syndicale. Quant à la clause des contrats à forfait, elle prévoit que les employés d'un sous-traitant doivent avoir les conditions de salaire et des bénéfices marginaux globalement comparables à ceux des employés d'hôpitaux qui font un travail identique.

La clause prévoit également que l'hôpital ne peut mettre fin au contrat d'un sous-traitant si ses employés décident de se syndiquer.

Selon la CSN, cette clause constituera un frein à l'abus des sous-contrats dans les hôpitaux, "car généralement les sous-contrats sont un moyen détourné de faire travailler des employés à rabais, ou un moyen d'émietter des unités syndicales de négociation".

Quant au régime d'assurance-salaire, il sera facultatif pour les employés qui pourront conserver le régime actuel de congés-maladie. Ce régime ne pourra être mis en vigueur aussi longtemps que l'assurance-santé gouvernementale ne sera pas instituée.

Les employés qui le désirent pourront bénéficier d'un régime supplémentaire de retraite qui leur garantira une rente annuelle de retraite égale à 40 pour cent des contributions versées. L'employeur contribuera à ce régime qui sera transportable d'un hôpital à l'autre.

Tous les employés dont la semaine est d'une durée de 38 heures et trois quarts auront droit chaque année à deux congés payés en plus des 11 congés statutaires.

Le prix des repas demeure inchangé: petit déjeuner $0.30, diner et souper $0.40.

Pour les employés généraux, les primes de soir et de nuit, ainsi que la prime de garde sont haussées au niveau de celles des infirmières.

L'expérience antérieure acquise par les employés dans d'autres institutions est reconnue.

M. Marcel Pepin s'est réjoui de ce que les employés n'aient pas eu besoin de recourir à la grève et a ajouté que le conflit s'est réglé du moment où le gouvernement a accepté de négocier.

A un journaliste qui demandait si l'AHPQ était véritablement investie des pleins pouvoirs pour négocier, M. Rodrigue a répliqué: "Le gouvernement et l'AHPQ sont-ils des partenaires égaux?"

Et M. Pepin de renchérir: "Sûrement. l'un des deux est plus égal que l'autre".

La FTQ

Tout en admettant que le règlement pécuniaire est satisfaisant, les négociateurs du cartel FTQ ont exprimé leur déception au sujet des carences du nouveau contrat au sujet de la formation professionnelle.

"Il est dommage, ont dit les négociateurs Roger Laramée et Aimé Gohier, que des points aussi importants que l'évaluation des emplois et le nombre de personnes éligibles aux bourses de recyclage aient été mis de côté par la partie patronale et les négociateurs syndicaux des autres tables de négociation. Il s'agit pourtant de problèmes vitaux dans le secteur hospitalier.

"Des sommes fabuleuses, ont-ils ajouté, ont déjà été investies en évaluation des tâches par la partie patronale à la suite de la négociation de 1966. En abandonnant la poursuite de cet objectif, non seulement recule-t-on sur le plan des relations de travail et de la saine administration, mais on gaspille un important investissement puisé chez les contribuables".

La FTQ réunissait un cartel de deux syndicats: l'Union des employés de service et le Syndicat Canadien de la fonction publique: en tout 12,000 membres dans 33 hôpitaux du Québec. Les syndiqués FTQ se prononceront samedi et lundi sur les offres patronales.

Les employés affiliés à la CSN se prononceront également dans quelques jours. Hier, le conseil fédéral de la FNS a recommandé aux employés d'accepter les offres patronales. Le vote a été de 181 contre trois.

Nous n'avons pas obtenu de chiffres exacts, mais à la CSN, M. Norbert Rodrigue a déclaré que les négociations avaient coûté "plus de $500,000, pour ne pas dire $700,000".

Au comité patronal, le président M. Gilles Gaudreault a révélé pour sa part que l'on avait prévu $200,000 pour six mois. Les négociations ayant duré 18 mois, on peut donc tripler le chiffre. On peut finalement déduire, puisqu'il y avait quatre autres syndicats impliqués: UES, SCFP, SPIQ-IUM et APTMQ (Association professionnelle des technologistes médicaux du Québec) que les négociations ont dû coûter dans les $2 millions, et c'est un chiffre conservateur.

Approbation d'un projet de rénovation de $5 millions

Le conseil municipal de Montréal a approuvé, hier, le programme détaillé de rénovation urbaine du secteur des Ilots Quesnel-Coursol, bornés par les rues Saint-Antoine, Vinet, Saint-Jacques et l'avenue Atwater, dans la Petite Bourgogne.

Il s'agit d'un projet de l'ordre de $5 millions et les édiles en ont profité pour demander à la Société d'habitation du Québec, qui assumera 75 p. 100 du coût de réalisation, d'approuver ce programme de rénovation et d'accorder à la ville les subventions requises pour sa mise en oeuvre.

Le projet couvre une superficie totale de 12.2 acres et comprend la restauration de 224 logements et la construction de 250 autres, soit un total de 474 logements.

TdH devient un service municipal; projets pour 1971

par Raymond MASSE
et Claude MASSON

Non seulement Terre des Hommes aura-t-elle lieu à l'été de 1970 mais il est assuré presque à cent pour cent que l'exposition se déroulera aussi en 1971.

Le maire de Montréal et le président du comité exécutif ont indiqué plus clairement que jamais cette probabilité, hier, au cours de la discussion entourant la création de la "Direction générale de Terre des Hommes".

M. Drapeau a déclaré que des conversations sont en cours pour obtenir la participation de pays en 1971, particulièrement dans le cas des nations qui ont dû refuser pour 1970 parce qu'elles participeront à l'exposition d'Osaka. Le maire a ajouté que des pourparlers se déroulent présentement pour ramener à Montréal, également en 1971, plusieurs des pavillons installés au Japon dans le cadre de l'Exposition universelle de 1970.

De son côté, le président du comité exécutif a lui aussi fourni un indice supplémentaire en regard de Terre des Hommes 1971. M. Saulnier a fait savoir que les cahiers de charge adressés à ceux qui désirent obtenir une concession à l'exposition permanente de la saison prochaine comportent des demandes pour une, deux et même trois saisons. Evidemment, a ajouté le président Saulnier, la ville se réserve toujours le droit de mettre fin à l'exploitation de Terre des Hommes. Toutefois, les mesures en cours indiquent l'intention bien arrêtée de l'administration D.S. de tenir sa promesse de présenter l'exposition en permanence même s'il avait été question, l'année dernière, de tout abandonner.

Direction générale

Tel que recommandé par le comité exécutif, le conseil municipal a accepté, en fin d'après-midi hier, de créer un 24e service municipal, soit un service pour l'administration de Terre des Hommes sous le nom de "La Direction générale de Terre des Hommes".

Ce nouveau service sera dirigé par M. Guy Huot qui était jusqu'ici directeur du Service des immeubles et qui fut commissaire général de TDH 68 et 69. Sa nomination officielle a également eu lieu hier.

M. Lucien Saulnier a saisi l'occasion pour réitérer que TDH 69 "s'est soldée par un bénéfice pour tout le monde, pour le gouvernement provincial et pour la ville de Montréal ainsi que pour l'économie en général".

Le président du comité exécutif a rappelé qu'il faudra rembourser, le 15 décembre prochain, l'emprunt effectué avant 1967 pour créer les îles. "Avant l'Expo 67, on projetait de vendre ensuite les terrains de l'île Notre-Dame. Les "en lieu de taxes" provenant des immeubles de la Cité du Havre et des mises en valeur des terrains appartenant au gouvernement fédéral prendront soin des remboursements, de sorte que, dans deux ans, Expo 67 ne coûtera rien aux citoyens de Montréal".

En ce qui concerne la saison 1970 de Terre des Hommes, M. Saulnier a souligné que le budget sera révélé au cours du mois prochain et que ce budget sera semblable à celui d'Expo 69, budget qui fut de $26,767,000.

Les fonctions

Quant au règlement par lequel le conseil a créé "La Direction générale de Terre des Hommes", il confie à cet organisme les fonctions suivantes:

a) établir, à l'avance, chaque année, un plan d'ensemble pour TDH comprenant la période d'exploitation, son ou ses thèmes, le nombre, la nature et le contenu des pavillons et le cheminement critique de la mise en marche du plan dont l'adoption ainsi que les mesures nécessaires à son accomplissement est recommandée au comité exécutif;

b) préparer son budget et l'administrer;

c) faire la publicité, se charger des relations publiques, de l'accueil, du protocole, des spectacles et des sports, de la conception, de la réalisation et de l'installation des exhibits, de l'exploitation et de l'entretien des jeux, manèges et modes de transport;

d) exercer tous les pouvoirs et remplir tous les devoirs relatifs à l'administration de TDH et qui ne sont pas spécifiquement réservés au conseil, au comité exécutif ou à toute autre personne, service ou organisme;

e) recommander au comité exécutif toute mesure jugée utile à la promotion, la bonne administration et au succès de TDH;

f) assumer toute tâche ou responsabilité que le comité exécutif lui confie.

GARDIENS

SUITE DE LA PAGE 1

tation", "O.K. Finies les folies", etc.., etc..

Quant à l'amertume et la colère de ces employés fédéraux, outre qu'elles s'exprimaient dans ces pancartes brandies à maintes et maintes reprises tout au long de l'assemblée, elles se manifestaient surtout par une violence verbale stupiéfiante de la part de ce groupe de salariés, violence verbale dirigée tout aussi bien contre les dirigeants nationaux syndicaux que contre MM. Trudeau et Benson.

Bref, cette colère sortait de toutes les pores de la peau de ces centaines d'employés québécois des pénitenciers fédéraux.

Le motif de cette colère, de cette passion exacerbée, de cette contestation portée à sa limite, se résume en un point: les négociations entre le Conseil du trésor et cette unité de négociations traînent depuis presque un an.

Or, dans le même temps, des employés n'ont pas encore reçu de salaire depuis trois mois, d'autres attendent depuis des mois leur chèque de rétroactivité ou de surtemps, d'autres encore n'ont pas eu d'augmentations depuis 37 mois, d'autres, toujours, sont lésés par un système de classification que le syndicat ne peut négocier, mais simplement discuter, tous, enfin, estiment que le plan de pension, tel qu'il est appliqué depuis moult années est désuet, puisque au bout d'une carrière bien remplie, l'employé fédéral ne touchera, en pension, que 4 p.c. de son traitement. Or, ce fonds de pension est lui aussi non négociable.

A cela s'ajoute le fait que le Conseil du trésor offre, dans ses nouvelles propositions salariales, une augmentation de l'ordre de 2 p.c., et refuse de bouger d'un iota sur les bénéfices marginaux. Pour lui, les bénéfices marginaux consentis dans le premier contrat, signé l'an dernier, sont largement suffisants, et il est inutile de les améliorer.

Enfin, selon plusieurs gardiens présents, c'est dans un contexte de véritable guérilla anti-syndicale que vit ce corps d'employés fédéraux. Comme l'article 1.41 de la Loi des pénitenciers interdit au personnel de ces pénitenciers de faire toute déclaration publique sans autorisation préalable, comme de plus, tout responsable syndical local peut être frappé d'une peine disciplinaire pour un oui ou pour un non, comme enfin, les gardiens se sentent démunis face aux détenus devant toutes les expériences que tente l'autorité fédérale, sans voir à augmenter son personnel, celui-ci se sent tellement "écoeuré", — et ce mot est revenu hier soir à plusieurs reprises, — qu'il voulait dès minuit hier soir, se lancer dans une grève qu'il sait illégale. Mais les responsables les ont convaincus de ne pas poser immédiatement ce geste, ce qui, à contre-coeur pour plusieurs, fut fait.

COTRONI

SUITE DE LA PAGE 1

fromage (pizza), construction, alimentation, spectacles, hôtels et restaurants, buanderies, clubs de nuits, propriétés foncières, actions et obligations, distributrices automatiques et juke-boxes, etc.

Le jeu

D'après la Commission, de toutes les activités organisées, le jeu constitue, d'un avis unanime, la plus lucrative.

En se basant principalement sur des renseignements policiers, la Commission affirme que Montréal constitue, dans le réseau nord-américain du pari, un chaînon particulièrement important.

"A maints égards, dit le rapport, Montréal conserve aujourd'hui encore cette utilité particulière qu'il y avait il y a quinze ans dans le pari de couverture (bookmaking lay-off). En effet, l'organisation américaine achemine fréquemment des appels téléphoniques et des frais interurbains via Montréal, évitant ainsi les opérations d'Etat à Etat qui provoqueraient l'entrée en scène du FBI américain. Même le recours à de nouveaux instruments (cheeseboxes) qui empêchent l'enregistrement des appels interurbains n'a pas fait disparaître l'utilité de Montréal dans ce contexte."

Le prêt usuraire

La Commission constate, d'autre part, que le prêt usuraire se pratique au Québec sous diverses formes et sévit en particulier chez ceux qui s'adonnent systématiquement au jeu et au pari.

La Commission note en outre une présence envahissante des prêteurs usuraires dans les ports du Saint-Laurent, auprès de groupes socialement dépourvus, comme les chauffeurs de taxi et, malgré des améliorations, dans les palais de justice (prêteurs de cautionnement).

En se basant en partie sur l'étude du dossier Darabaner, la Commission constate également que certaines compagnies prêteuses favorisent le prêt usuraire tout en demeurant presque toujours dans les limites de la loi.

"Certaines compagnies prêteuses, dit le rapport, servent de couverture à une organisation de prêts de gré à gré; dans ces cas, il suffit au représentant de la compagnie incorporée de refuser un prêt alléguant le manque de garantie, tout en indiquant au candidat emprunteur où il pourra obtenir les fonds dont il a besoin."

La commission soupçonne qu'une partie des fonds utilisés par les prêteurs usuraires provient d'institutions financières légales.

Stupéfiants

Quant au problème des stupéfiants, la Commission l'examine sous deux angles principaux. Au niveau de la consommation, la Commission garde l'impression, même si des recherches plus approfondies étaient nécessaires, que le problème est, sur le plan québécois, beaucoup plus un sujet de reportage, qu'une réalité sociologique.

La Commission est cependant consciente d'une augmentation sensible de la consommation des stupéfiants. Par ailleurs, elle considère que le Québec constitue, sans l'ombre d'un doute, une importante plaque tournante dans le commerce en gros des stupéfiants.

A ce sujet, la Commission constate que l'aéroport international de Montréal joue, dans ces échanges de grosses quantités de stupéfiants, un rôle important.

"Au cours de l'année 1967, signale la Commission, on a noté une augmentation sensible dans le nombre d'intermédiaires arrêtés (courriers).

"On a effectué 21 arrestations de première importance accompagnées de saisies allant de quatre à dix kilos d'héroïne.

"Le cinq septembre 1968, un certain Paul Antonorsis, âgé de 29 ans, tombait dans le filet des policiers avec six kilos d'héroïne pure. On le connaît comme un important courrier de la Cosa Nostra."

En dépit de cette situation, d'après la Commission, les autorités canadiennes ont le sentiment que la Cosa Nostra a quelque peu diminué ses participations directes au trafic des stupéfiants. Cependant, ce groupe d'Italiens continue de contrôler la production, la distribution et la vente de l'alcool de contrebande.

Sur le plan de la consommation individuelle, la Commission constate que les attitudes traditionnelles face aux stupéfiants ne font qu'aggraver ce qui ressemble fort à un conflit de génération.

Quant à la prostitution, la Commission constate qu'elle n'a subi aucune régression au Québec. Elle ajoute d'autre part qu'aucun service policier n'a établi à sa satisfaction l'existence d'une direction unique à la tête des multiples réseaux connus.

Cosa Nostra

Au sujet de la Cosa Nostra, la Commission affirme que les renseignements disponibles indiquent que quelques-unes des familles de la Cosa Nostra de l'est des Etats-Unis se sont toujours intéressées au marché québécois et plus particulièrement à Montréal.

Les rapports de la police révèlent même que l'un des plus importants lieutenants d'une famille de cette organisation criminelle (Carmine Galente) a longtemps résidé au Québec.

La Commission signale, par ailleurs, que dans les domaines du jeu, des stupéfiants et de la prostitution, elle a constaté l'existence de liens permanents entre les différentes régions affectées par le crime organisé.

"Dans le jeu, par exemple, signale le rapport, une série de poursuites viennent de frapper un réseau de preneurs aux livres qui était à l'oeuvre dans trois provinces canadiennes: Québec, Ontario et Alberta. Ce réseau lui-même faisait partie d'un ensemble plus considérable qui s'étendait à l'ensemble des Etats-Unis sous la direction de Gilbert Beckley qui semble avoir pris la succession de MM. Cortney et Read au cours des récentes années."

"Autre exemple de relation constante: une rencontre tenue à New York au début de l'année 1968 a permis aux représentants de la ville de New York, de Toronto et de Montréal de constater que leurs trois villes étaient toutes frappées d'une épidémie de vols d'obligations et étaient pareillement aux prises avec des obligations contrefaites."

La Commission rapporte enfin que les travaux menés à Buffalo et Brooklyn par les escouades spéciales du gouvernement américain ont déjà éclairé la situation montréalaise.

"Les enquêtes menées, affirme le rapport, ont prouvé que le crime organisé à Montréal était effectué et souvent dirigé à partir des deux villes américaines.

"Cette étrange situation, d'après la situation, s'expliquerait du fait que Montréal serait partagé entre la famille Magaddino et la famille Sciacca de New York. Certains indices laisseraient croire que Sciacca aurait succédé à Joseph Bonnano au poste de chef d'une famille de la Cosa Nostra".

MURRAY HILL

SUITE DE LA PAGE 1

villes environnantes. Le contrat accordé à la Murray Hill vise principalement les déplacements de voyageurs sur de longues distances afin de leur assurer un service adéquat à leur descente d'avion. Pour les deux compagnies de taxis de Dorval l'offre est évidemment alléchante, car le voyageur qui se dirige dans la métropole pourra aussi bien emprunter un taxi de Dorval comme une voiture de Murray Hill.

Par ailleurs, le maire Desnoyers a déclaré à LA PRESSE au cours d'une entrevue téléphonique que le règlement régissant l'industrie du taxi à Dorval, le règlement no 828, s'applique également au territoire privé de Dorval qui appartient à la Couronne, "mais qu'on n'a jamais tenu compte de ce règlement de taxi dans cette entente Murray Hill — ministère des Transports".

De poursuivre le maire Desnoyers: "Ce n'était pas à notre avantage d'intervenir dans une entente impliquant le gouvernement du pays et la situation fut toujours tolérée sans intervention de la part du conseil municipal."

Le maire présentera cependant un amendement au règlement, bientôt, aux membres du conseil, dans le but de clarifier cette situation et, par le fait même, de "légaliser" l'action du ministère des Transports puisque dans le passé, aucun amendement ne fut jamais apporté au règlement 828 pour, du moins, reconnaître une situation de faits.

Ce règlement, qui date d'environ 25 ans selon le maire Desnoyers, a été revisé au mois de mai dernier sans que "le conseil municipal ne pense à le corriger". M. Desnoyers se propose aussi de formuler un deuxième amendement qui obligerait "les compagnies de taxis de Dorval à fournir un service adéquat à l'aéroport de Dorval".

Le premier magistrat de Dorval est d'avis qu'il faut protéger par le règlement 828 cette entente verbale intervenus entre la Murray Hill, les compagnies de taxis locales et le conseil municipal, pour "éviter que Murray Hill revienne sur le sujet un jour et banisse le poste permanent à Dorval pour nos chauffeurs de taxi".

Et le maire Desnoyers de répéter: "Nous avons pleine juridiction à l'aéroport de Dorval, autant dans le domaine du taxi que dans ceux de la construction, de la protection et autres".

Il est assez curieux de constater aujourd'hui que toute la question du taxi à Dorval qui a donné suite à tant de violence et à tant d'échanges de mots durs entre les organismes qui représentent l'industrie du taxi, les autorités de Montréal et du ministère des Transports, il est vraiment assez curieux de constater que jamais la discussion ne fut portée au palier du gouvernement municipal de Dorval qui, à toute fin pratique, n'aurait quand même pas pu "se retirer" derrière un règlement boiteux.

Maintenant que le maire Sarto Desnoyers a déclaré qu'il "légalisera" le contrat de Murray Hill, qu'il confirmera aussi de par la loi le service que les compagnies locales doivent donner aux voyageurs qui descendent à Dorval, quelles seront les attitudes des organismes qui ont à maintes reprises "dénoncés" les deux parties en cause, la Murray Hill et le ministère des Transports.

Pour sa part, le maire répond: "Nous allons faire respecter notre règlement par les chauffeurs de taxis de Montréal qui désirent accepter des clients dans notre territoire. Le règlement du taxi à Montréal défend à nos chauffeurs de prendre des voyageurs dans cette ville et notre règlement, qui régit aussi le territoire de l'aéroport international, sera appliqué dans toute sa force lorsque les amendements proposés y seront apportés. Nous défendrons notre cause jusqu'au bout."

S'il faut en juger par les déclarations du maire Desnoyers, le sempiternel problème opposant Murray Hill aux compagnies de taxis de Montréal ... vient de passer à l'histoire, en ce qui concerne du moins les voyageurs qui descendent à l'aéroport.

CHARTRAND

SUITE DE LA PAGE 1

Hier midi, le juge Jacques Coderre, amené à présider la comparution nouvelle de l'inculpé, sous deux accusations nouvelles d'outrage au tribunal, refusa net de le libérer en invoquant principalement ses nouvelles "sorties verbales", alors que le juge Rousseau lui avait fixé comme double condition de ne pas manifester (selon le sens donné à ce mot depuis quelques semaines) et de ne faire aucune déclaration publique, en dehors de ses occupations ordinaires de président du Conseil Central de Montréal.

En fin d'après-midi d'hier, par ailleurs, on devait assister à ce que l'on peut facilement considérer comme le signe précurseur d'un revirement radical de la situation.

Un peu après 5 h. p.m., et vraiment par exception, le juge Ignace J. Deslauriers, de la Cour supérieure, monta sur le banc, en division 3 des Assises, pour prendre connaissance de différentes requêtes des avocats de Chartrand, Mes Robert Lemieux, Gaétan Robert et Robert Burns.

Deux requêtes pour obtention d'un certiorari appelé à casser les deux actes d'accusation portées hier, une troisième pour faire annuler les conditions posées au cautionnement fixé par le juge Rousseau, et, finalement, une dernière requête pour reviser la décision du juge Coderre quant au cautionnement dans les deux dernières accusations logées devant le tribunal.

Avec l'assentiment général, on décida de ne discuter que du cautionnement réclamé.

De part et d'autre, Me Gilbert Morrier occupant toujours pour la Couronne, on répéta substantiellement les arguments invoqués en matinée, devant le juge Coderre.

Ce qui surgit de neuf, de toute cette discussion, ce fut l'attitude du juge Deslauriers.

Sans ambages, il indiqua qu'il n'était pas d'avis que, dans un cas pareil, on devait priver d'avance un accusé de sa liberté afin de le punir préventivement.

Après avoir souligné qu'il ne comprenait pas qu'on n'ait tout d'abord pas tenté de rescinder le cautionnement initial (dont les conditions auraient été transgressées) il souligna que, de l'avis commun, il n'y avait pas de danger que l'accusé prenne la fuite.

D'autre part, dit-il, il se peut que l'enquête, dans ce dernier cas, soit considérablement retardée.

"Le but du cautionnement, ajouta-t-il, ce n'est pas d'empêcher d'autres actes, ce n'est pas prévu par la loi. S'il en commet d'autres, on l'accusera à nouveau, et il arrivera bien, à la fin, que tout cautionnement sera impossible."

Allant plus loin encore, le tribunal soumit qu'il pensait qu'il y avait peut-être vraiment lieu, dans ce cas, à l'octroi d'un cautionnement.

Mais comme Me Morrier désirait produire des autorités devant la cour pour appuyer son point, le tout a été reporté à aujourd'hui.

CARDINAL

SUITE DE LA PAGE 1

La construction de ces neuf écoles nécessitera des investissements de 35 millions dont 70 pour cent proviendront des subventions du gouvernement québécois et dont le reste sera financé par les commissions scolaires locales au moyen d'obligations.

Ces neuf écoles pourront accueillir 19,000 étudiants.

Tout indique que dans la région de Montréal, deux nouvelles écoles seront situées l'une à Longueuil et l'autre à Saint-Eustache. Les autres seront construites à Trois-Rivières, Sept-Iles, Fort-Coulonges, Gatineau, Port-Alfred et, semble-t-il, à Saint-Raymond-de-Portneuf et Paspébiac.

Selon les désirs du ministre de l'Education, les 19 écoles polyvalentes devraient être prêtes à opérer dès le mois de septembre prochain.

Mais, a souligné le ministre de l'Education, la rapidité de la construction dépendra de la célérité avec laquelle les administrateurs locaux procéderont.

Le ministre de l'Education a pris un autre engagement devant les journalistes: celui de mettre fin d'ici deux ans au retard dans les subventions et aux arrérages de taxes dans le financement des Commissions scolaires.

APOLLO-12

SUITE DE LA PAGE 1

était libre pour le lancement de ce matin.

Le porte-avions Hornet a ramené les premiers explorateurs lunaires, en juillet dernier, et la plupart des 2,000 hommes à bord portent un insigne portant l'inscription: "trois autres, comme la dernière fois".

le TEMPS qu'il fera

Pas d'accumulation de neige

Les prévisions météorologiques voulant ce matin qu'une tempête laisse sur le Québec de quatre à huit pouces de neige, aujourd'hui, ont été brusquement faussées avec l'élévation imprévue de la température.

Samedi, le ciel sera généralement nuageux et on prévoit des chutes de neige légères et occasionnelles. Il n'y aura toutefois pas encore d'accumulation importante. La température deviendra beaucoup plus fraîche, avec un maximum anx environs de 30 degrés. Les vents de l'ouest souffleront à environ 25 milles à l'heure avec rafales à 30 milles. Pour dimanche, on ne prévoit ni nuage ni précipitation. Le ciel sera ensoleillé et la température restera fraîche.

MAXIMUM AUJOURD'HUI : 38
MINIMUM LA NUIT PROCHAINE : 32

FETE : saint Josaphat

"Supercherie" dans la course libérale

Au grand dépit des organisateurs de M. Robert Bourassa, "quelqu'un" vient d'expédier de Québec, aux militants libéraux des diverses régions de la province, copie d'une lettre remplie d'éloges à l'endroit de M. Bourassa.

Au grand dépit des organisateurs, parce que cette lettre, toute élogieuse qu'elle soit, est signée Yves Michaud, celui-là même qui a démissionné récemment du caucus des députés pour ne pas nuire à Robert Bourassa.

La lettre en cause, faut-il dire, a été rédigée par M. Michaud le 28 octobre, avant sa démission du caucus, et elle était destinée exclusivement aux 385 membres des associations libérales du comté de Gouin.

M. Michaud y expliquait à ses partisans pourquoi il avait décidé d'appuyer publiquement la candidature de Robert Bourassa au leadership du parti libéral.

Deux jours après avoir adressé cette lettre aux militants de son comté, M. Michaud annonçait qu'il siégerait désormais comme libéral indépendant. Et quelques jours plus tard, il expliquait que cette décision était motivée non seulement par l'attitude de ses collègues face au bill 63, mais aussi par certaines tactiques de M. Pierre Laporte, qui s'employait à discréditer son rival Robert Bourassa en soulignant que ce dernier avait l'appui de M. Michaud, et que ce dernier était séparatiste. M. Michaud a nié fermement cette dernière allégation.

En outre, il appert que M. Bourassa était l'objet de certaines pressions pour qu'il désavoue publiquement l'appui de M. Michaud.

M. Michaud a expliqué que dans les circonstances, il préférait démissionner plutôt que de nuire à la candidature de Robert Bourassa.

Mais il semble que l'histoire ne s'arrête pas là.

Le 11 novembre, "quelqu'un" a expédié de l'Assemblée législative aux militants libéraux de divers comtés une photocopie de la fameuse lettre de M. Michaud appuyant la candidature de M. Bourassa. Comme ça, sans explications.

Histoire de rappeler aux militants qui participeront à l'élection du futur chef que M. Michaud, qui est en brouille avec les députés libéraux, appuie M. Bourassa.

L'organisation de Robert Bourassa a remis hier soir à la presse des exemplaires de cette littérature, enveloppe et photocopie inclus. Elle a qualifiée toute l'affaire de "supercherie" et s'est indignée des tactiques de ou des auteurs de cet envoi-mystère.

VENTE DE TAPIS

LIQUIDATION D'ENTREPÔT 30% À 60% DE RABAIS

TAPIS COUPONS

Grandeur approx.	Description	Si vendu par ver. car.	Notre prix
11' 9" x 18' 9"	Vertm uosse 501 nylon	250	119
12' x 13' 9"	Aqua nylon velours caoutchouc tel quel	210	69
12' x 15'	Aqua nylon velours caoutchouc tel quel	219	79
12' x 20'	Vert nylon commercial, tel quel	304	109
12' x 11' 6"	Beige nylon comm. caout. tel quel	176	61
12' x 15' 4"	Or nylon velours uni	172	89
12' x 23'	Or nylon velours uni	248	139
12' x 7'	Cayenne, intérieur, extérieur, tel quel	75	14
12' x 16' 2"	Or, 501 nylon, tel quel	210	69
12' x 10' 6"	Bleu foncé Dupont nylon, tel quel	112	39
12' x 20' 6"	Vert mousse 501 nylon	276	133
12' x 19' 6"	Or, 501 nylon	260	128
11' x 11' 8"	Bleu vert, laine Wilton commercial	290	74
9' x 8' 4"	Bleu foncé Dupont nylon caoutchouc	74	29
12' x 23'	Lilas Shaggy nylon épais	341	169
Rouge nylon velours uni	12' x 19' 6"	210	116
12' x 18' 3"	Jaune nylon velours caoutchouc	268	144
12' x 10' 3"	Or, Dupont 100% nylon	112	59
12' x 9'	Vert nylon tweed commercial	132	53
10' 8" x 14'	Rouge nylon tweed commercial	209	89
12' x 12' 9"	Charcoal nylon tweed commercial	187	77
9' x 15'	Rouge, 501, avec caoutchouc	160	89
9' x 21' 6"	Vert nylon velours uni	183	99
9' x 20'	Or, nylon velours uni	160	89
12' x 15	Emeraude, intérieur, extérieur	160	90
12' x 17' 3"	Or espagnol 501 nylon	220	109
12' x 10'	Rouge Kodel embossé épais	186	79
9' x 13' 4"	Or Dupont 501 nylon	134	65
12' x 9'	Vert nylon tweed épais	107	53
12' x 9'	Blanc nylon velours uni	132	72
12' x 10'	Bleu Kodel ciselé épais	186	79
12' x 10'	Huître Kodel ciselé épais	186	79
12' x 15' 6"	Vert nylon tweed épais	189	94
12' x 16' 8"	Or, nylon tweed épais	179	89
12' x 9' 3"	Vert Dupont 501 nylon	110	54
12' x 11'	Vert mousse 501 nylon	153	74
12' x 14'	Or, tweed nylon commercial	208	89
12' x 11'	Gris nylon tweed commercial	164	59
12' x 11'10"	Vert nylon tweed épais	128	57
11'10" x 11'11"	Vert 501 nylon frisé	176	69

ROULEAUX A SOLDER

Verge carrée	Description	Prix liste manufact. ver. car.	Notre prix ver. car.
40	Kodel ciselé rouge, très épais	13.95	6.99
48	Or, Kodel, ciselé, très épais	13.95	6.99
60	Vert tropic, Dupont, nylon caoutchouc	9.95	4.69
52	Rouge, nylon, tweed épais	8.95	4.99
180	Or nylon velours uni	7.99	4.99
62	Vert nylon velours uni	7.99	4.99
60	Lilas 501 nylon	9.95	5.49
52	Rouge nylon velours caoutchouc	10.95	5.99
74	Or, acrilan velours (tel quel)	10.95	5.50
49	Rouge 501 nylon très épais	11.95	6.99
60	Or, nylon, velours uni, tel quel	7.99	3.99
110	Vert olive, intérieur, extérieur, épais	7.99	4.99

Vous pouvez acheter n'importe quelle grandeur que vous désirez !

DUPONT 100% NYLON EPAIS
9 couleurs — Prix liste 7.99 — notre prix $4.69 ver. car.

ACRILAN VELOURS UNI
très épais, 9 coul. — Prix liste 14.95 — notre prix $9.99 ver. car.

NYLON SHAGGY EPAIS
6 couleurs — Prix liste 10.99 — notre prix $6.99 ver. car.

★ CHARGEX ★
Facilités budgétaires

Au service de Montréal depuis 30 ans

ANGLO FRENCH CARPET CIE LTÉE
"SATISFACTION GARANTIE OU ARGENT REMIS"

Entrepôt et salle d'échantillons
8280, boul. St-Laurent (coin Guizot)
382-2201
1477 rue MANSFIELD
288-4113

L'Europe à prix réduits. Sabena vous offre les tarifs individuels les plus bas jamais vus.

Excursion de 22 jours à tarifs spéciaux
De Montréal, aller-retour :

Bruxelles	$278	Paris	$278
Cologne	289	Prague	299
Dusseldorf	289	Vienne	305
Francfort	289	Malaga	306
Genève	289	Rome	309
Hambourg	289	Budapest	326
Milan	289	Naples	331
Munich	289	Varsovie	359
Salzbourg	289	Athènes	369
Zurich	289	Salonique	369

En vigueur du 1er novembre 1969 au 15 mai 1970. Pour plus de renseignements appelez votre agent de voyage ou SABENA.

3, Place Ville Marie, Montréal 113, Qué.
861-2631

Sabena
LIGNES AÉRIENNES BELGES

La violence cesse dans le conflit du camionnage

par Pierre VENNAT

— Aucun acte de violence n'a été rapporté aux autorités policières depuis que l'Association du camionnage du Québec a réclamé une enquête sur le conflit en cours entre 40 compagnies de transport local et le local 931 du syndicat des Teamsters.

Le directeur exécutif de l'association, M. Camille Archambault, était hier à Québec, présumément pour tenter de faire fléchir les autorités provinciales qui ont refusé mercredi cette enquête, disant préférer la formule des négociations devant le conseiller à l'application de l'article 99 qui aurait nommé un médiateur-enquêteur spécial dans le conflit, avec pouvoir de recommander une injonction.

— L'Association du camionnage du Québec, qui représente 32 compagnies dont au moins une s'est séparée depuis, a convoqué pour aujourd'hui une rencontre de tous ses membres, touchés par la grève ou non, dans la métropole. On y discutera de l'attitude à prendre face au conflit et au refus du ministère.

— Les négociations ont repris entre les Teamsters et le "groupe des huit", huit compagnies qui forment un consortium pour fins de négociation, indépendamment de l'association.

Un porte-parole des Teamsters a déclaré que les négociations procédaient rondement, tout en s'abstenant de tout commentaire. Il a déclaré que ces négociations prouvaient que les Teamsters pouvaient négocier de bonne foi.

Les Teamsters se déclarent peu surpris de l'attitude du ministère du Travail, dont ils affirment avoir toujours "reconnu la sagesse", ont accusé M. Archambault de "tenter de noyer le poisson en faisant des déclarations basées sur des demi-vérités" et affirment avoir entière confiance en M. Yvon Blain, le conciliateur provincial.

Selon eux, toutefois, la convention de travail en sera une affectant 40 compagnies et si le "groupe des huit" accepte une entente avec les Teamsters, l'Association du camionnage devra en faire de même, qu'elle le veuille ou non, en ce sens que les employés de ces compagnies n'accepteront pas des conditions de travail inférieures aux autres.

Malgré tout, on est prêt à passer l'éponge et négocier avec M. Archambault et recommencer à neuf, malgré toutes les accusations faites de part et d'autre.

St-Hubert: hausse ou baisse des taxes?

par René-F. DESAMORE

M. Germain Pitre, président de l'Association Civique de Saint-Hubert conteste une nouvelle parue dans LA PRESSE de mardi et ayant pour titre: "Pour la huitième année, les taxes restent inchangées à Saint-Hubert".

Selon M. Pitre, il aurait fallu écrire: "Pour la huitième année consécutive, les taxes vont augmenter à Saint-Hubert et pour la septième année consécutive, le taux des taxes générale et spéciale demeure inchangé".

Selon le président de l'Action Civique, "ce qui compte pour le payeur de taxes, c'est ce qu'il débourse".

"Or, dit-il, des nouvelles taxes, trois augmentations d'évaluation et des augmentations sur plusieurs autres taxes ont fait que le propriétaire de Saint-Hubert a déboursé en moyenne 38 p. cent de plus pour ses taxes 1969 qu'il en a déboursé en 1964, et ce pour pratiquement aucun service additionnel."

M. Pitre souligne encore qu'en 1968, la ville de Saint-Hubert prévoyait des dépenses de $2,535,936.46 et que le budget de 1970 prévoit des dépenses de $4,134,320.00, "soit une augmentation de 63 p. cent en deux ans".

"C'est à croire qu'à Saint-Hubert les périodes d'inflation n'existent pas, dit-il encore."

La boisson: chaque Canadien dépense chaque année une moyenne de $97.70

Les Canadiens, en 1967, ont dépensé $1,346,442,000 pour l'alcool. Ce chiffre fantastique a été fourni par M. Jean-Pierre Côté, ministre fédéral du Revenu, qui a pris la parole à Victoriaville, à l'occasion de la Semaine nationale de la sobriété organisée par l'Association Lacordaire du Canada.

Cette semaine de la sobriété s'est ouverte le 9 novembre dernier et se terminera le 15. Représentant officiellement le premier ministre Trudeau, M. Côté a souligné également que chaque Canadien de 15 ans et plus consacre en moyenne $97.70 par année à l'achat de boissons alcoolisées. La consommation moyenne pour chaque Canadien de cette catégorie d'âge est 1.8 gallon d'alcool pur. "Quand on songe, a dit le ministre, que le revenu moyen en Asie et en Afrique se situe entre $60 et $100 par année, il y a de quoi vous laisser songeur devant les dépenses des Canadiens en alcool. Il faudra très tôt prendre conscience de l'écart grandissant entre les nations riches et les nations pauvres, sinon une confrontation globale entre privilégiés et damnés de la terre sera inévitable, à plus ou moins longue échéance"!



MAN
-O-
MANISCHEWITZ
QUELS VINS!
MANISCHEWITZ WINE CO., N.Y.

ETUDIEZ L'ANGLAIS
PARMI LES AMERICAINS

ENGLISH LANGUAGE CENTER
WALLINGFORD, VERMONT, U.S.A.

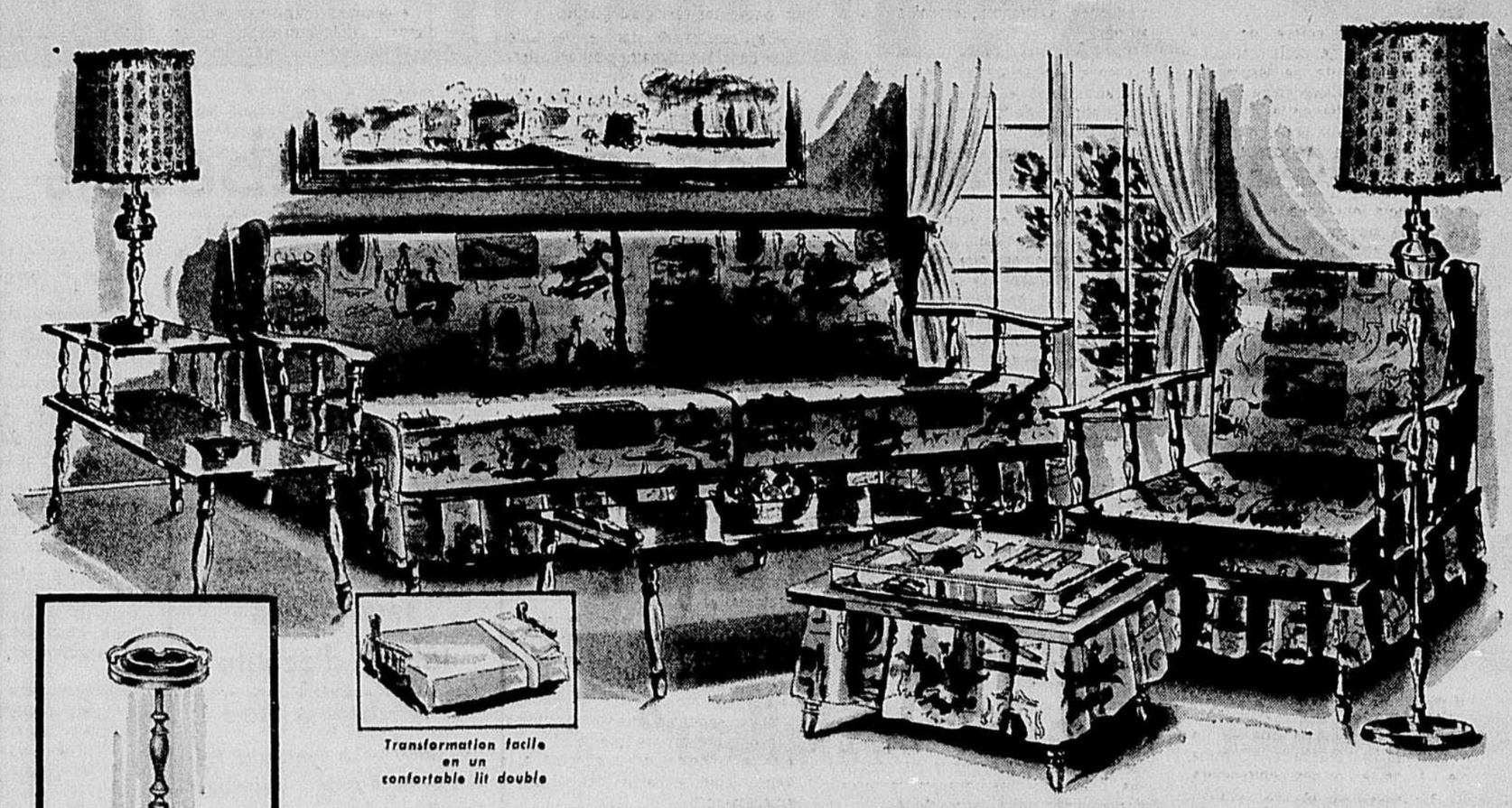
Pour les jeunes
13 ans à 17 ans
Etudier pour apprendre à lire, écrire, parler, et comprendre l'anglais en huit semaines et en même temps se réjouir des délices d'un camp d'été. Surveillance continuelle jour et nuit. Cours complet d'anglais avec laboratoire linguistique pour garçons et jeunes filles. Classes limitées à dix élèves. Les frais sont très raisonnables et les parents sont invités à visiter à n'importe quel temps.

Pour les adultes
17 ans et plus
Programme d'anglais pour étrangers — quatre sections — élémentaire, intermédiaire, avancée, et sur-avancée. Les cours: 19 janvier, 1er avril, 22 juin, 2 septembre, 26 octobre. Pension pour religieux et religieuses ainsi que pour laïques. Classes formelles et laboratoire linguistique. Programmes de récréation.

SESSION D'ETE — 22 juin — 14 août 1970

INTERESSES ECRIRE AU:
Président
English Language Center for Foreign Students
COLLEGE OF ST. JOSEPH THE PROVINDER
P.O. Box 8, Wellingford, Vermont, 05773, U.S.A.

OFFRE SPECTACULAIRE Legaré
d'ameublement de style COLONIAL



Transformation facile en un confortable lit double



Cendrier sur pied appareillé, 27" de hauteur.

Tissus traités au Scotchgard pour résister aux taches grasses.

TABLE APPAREILLÉE TELLE QU'ILLUSTRÉE
Table à café de 16" x 40". Surface de "formica" résistant aux taches. Pattes sculptées. Fini salem. Aussi table-étagère, 16" x 28".

LAMPES APPAREILLÉES TELLES QU'ILLUSTRÉES
Lampe de table et lampe torchère d'une hauteur de 60". Commutateur à trois intensités d'éclairage. Moulure de cuivre.

TABOURET APPAREILLÉ TEL QU'ILLUSTRÉ
Moyennant un léger surplus, il vous est possible d'obtenir le tabouret qui s'harmonise au mobilier.

MOBILIER CHESTERFIELD ou DAVENPORT de STYLE COLONIAL

Vous avez le choix entre le modèle chesterfield et le modèle divan-lit. Ce dernier se transforme aisément en lit double. Les coussins du sofa et du fauteuil sont rembourrés de mousse. Large volant au bas. Recouvrement: tissu imprimé à motif colonial, traité au Scotchgard.

En SPÉCIAL à
$159
$8 par mois

Choix de tables... et lampes

Table à café	13.95	Lampe de table	16.95
Table-étagère	17.95	Lampe torchère	17.95

Cendrier sur pied 9.95



Meubles d'appoint, style colonial

Voici des meubles appareillés, fabriqués en érable canadien et qui vous sont offerts dans un vaste choix, vous permettant ainsi de meubler votre chambre de la façon la plus complète. Ils sont d'un riche fini salem résistant aux égratignures.

Solide chaise à barreaux s'appareillant au bureau.	19.95	Bureau double 6 tiroirs. Miroir ajustable.	99.00
Bureau d'étudiant avec spacieux tiroirs. Poignées de cuivre.	69.00	Pratique commode de 5 tiroirs aux jolies poignées de cuivre.	69.00
Table de chevet étagée avec tiroir au bas.	37.00	Long bureau triple de 9 tiroirs avec miroir ajustable.	119.00
Lit à barres fuselées. Tête de lit ajourée.	49.00	Commode appareillée. Quatre spacieux tiroirs.	59.00

Spécialement pour... VOUS Votre FAMILLE Votre FOYER

PLAN DE CRÉDIT CONTINUEL

- Une seule formalité, signée lors de l'ouverture de votre compte, vous donne droit de réaliser tous vos achats futurs.
- Les frais de service, (1.5% par mois), diminuent de façon parallèle à votre solde.
- Un état de compte mensuel vous parviendra à la date de votre choix, indiquant les achats, les paiements, et le solde.

Vous pouvez satisfaire vos besoins en ameublement dès maintenant, par l'établissement de paiements à la mesure de votre budget, avec autant de facilité que si vous payez comptant.

PAYEZ COMPTANT AVANT 30 JOURS, SANS FRAIS DE SERVICE, OU PAR VERSEMENTS MENSUELS.

AUCUN DÉPÔT REQUIS — JUSQU'À 36 MOIS POUR PAYER SI DESIRE

VOTRE PAIEMENT MENSUEL	VOUS PERMET UN CRÉDIT CONTINUEL DE	VOTRE PAIEMENT MENSUEL	VOUS PERMET UN CRÉDIT CONTINUEL DE
$4.00	$100.00	$25.00	$700.00
$10.00	250.00	$40.00	1100.00
$15.00	400.00	$50.00	1400.00

Téléphonez pour plus de détails

Legaré

FAITES VOS EMPLETTES LE JEUDI ET VENDREDI JUSQU'À 9 H P.M., LE SAMEDI JUSQU'À 6 H P.M.

1200 rue AMHERST Tél. 842-8911
6960 rue ST-HUBERT Tél. 271-4668
3734 ouest, rue NOTRE-DAME Tél. 935-6994
10530 BOUL. PIE IX (Mtl.-Nord) Tél. 322-2741
3730 est, rue ONTARIO Tél. 526-1667
1278 est, MT-ROYAL Tél. 521-5373
4010 rue WELLINGTON (Verdun) Tél. 768-4730
3250 rue MASSON (Rosemont) Tél. 725-2453
1020 rue NOTRE-DAME Tél. 637-5825 (Lachine)
4660 est, rue STE-CATHERINE Tél. 255-7029
6589 Boul. MONK (VILLE ÉMARD) Tél. 768-4777
11,926 est, rue NOTRE-DAME (POINTE-AUX-TREMBLES) Tél. 645-5371



Vic Cotroni

la société face au crime



Louis Greco

Greco et Cotroni, les chefs québécois de la Mafia

de notre bureau de Québec

QUEBEC — La Commission d'enquête Prévost sur l'administration de la justice identifie officiellement, dans la cinquième tranche de son rapport final, MM. Louis Greco et Vincent Cotroni, de Montréal, comme des dirigeants de la Cosa Nostra au Québec.

M. Greco est un ancien propriétaire de cabarets de Montréal qui a déjà été condamné pour vol à main armée et pour d'autres offenses au code pénal.

M. Cotroni est également un ancien propriétaire de cabarets de Montréal dont le nom avait souvent été relié aux activités du crime organisé.

Il y a quelques années, M. Cotroni avait intenté une action de $1 million contre la revue McLeans qui l'avait identifié comme un dirigeant de la pègre à Montréal.

Le nom de M. Cotroni avait aussi été mentionné dernièrement lors de l'enquête sur l'administration de la ville d'Anjou. Il avait été décrit comme un ami du chef de police de cette municipalité.

C'est la première fois qu'un document officiel identifiant MM. Greco et Cotroni comme des dirigeants de la Cosa Nostra est rendu public au Québec.

En faisant état des activités de la Cosa Nostra au Québec, le rapport de la Commission Prévost mentionne également le nom de M. Willie Obront, de Montréal.

L'ancien ministre de la Justice du Québec, M. Claude Wagner avait mentionné il y a quelques années le nom de M. Obront en faisant état de la présence de la pègre à Expo 67.

M. Wagner avait alors affirmé que des "indésirables" s'étaient infiltrés à l'Expo et parmi ces indésirables il avait cité le nom de la compagnie "Obies Meat Market", un "paravent" pour une figure bien connue du monde interlope, celle de M. William Obront.

Le rapport Prévost mentionne également les noms de MM. Lucien Rivard, Charles-Emile Groleau, Julien Gagnon, Joseph Raymond Jones, tous de Montréal et de Paul Volpe, de Toronto.

Ces noms sont mentionnés dans un extrait du rapport de la Commission qui donne un aperçu des activités de la Cosa Nostra au Québec.

Voici cet extrait du rapport qui relie les noms de M. Cotroni et Greco à ceux de la famille Bonnano, de New York, l'une des grandes "familles" de la Cosa Nostra".

1—Les premiers contacts des corps policiers canadiens avec deux autres importants criminels remonte également à quinze ou dix-huit ans. A cette époque, on vit apparaître à Montréal Carmine Galante, Morris Schmerzier et Frank Ritter, tous de la ville de New York. A la même époque, l'administration canadienne de la Justice considérait que les villes canadiennes de Toronto, de Hamilton et de Guelph étaient ralliées aux réseaux criminels dont la ville de Buffalo et le côté newyorkais de Niagara Falls constituaient la région centrale.

2—Depuis lors,Carmine Galante a été identifié par les audiences publiques des comités gouvernementaux américains comme l'adjoint direct (underboss) de Joseph Bonanno, chef d'une des cinq familles newyorkaises de la Cosa Nostra. En 1961, il fut reconnu coupable d'avoir violé les lois fédérales sur les stupéfiants et il purge présentement une peine de quinze ans d'emprisonnement. Le principal témoin invoqué contre lui était un Canadien du nom de Edward Smith. Deux autres Canadiens de Montréal étaient accusés en même temps que Galante, Giuseppe Cotroni et René Robert, et ils furent également condamnés.

3—La commission a également appris que Morris Schmerzier, alias Max Courtney, et son partenaire Frank Ritter, alias Frank Reed, avaient dirigé une énorme entreprise de pari de converture (bookmaking lay-off) entre New York, Miami et Montréal. Au cours des années 50, on trouve ces deux individus au coeur même de l'organisation du jeu dans les Iles Bahamas. Les Canadiens et les Américains n'avaient pas le droit de faire parti de cette organisation à titre de propriétaires. Cependant, c'est un Canadien, Lou Chesler, qui était propriétaire du terrain où se sont édifiés plusieurs casinos. D'autre part, MM. Schmerzier et Ritter jouaient dans l'organisation le rôle de "consultants en matière de crédit" et étaient chargés d'approuver, pour des salaires fantastiques, les demandes de crédit des joueurs.

4—Au cours de cette période, le gouvernement américain posta des accusations contre MM. Schmetzier et Ritter, sans réussir pour autant à les ramener aux Etats-Unis. En 967, cependant, un changement de gouvernement vint modifier la situation. MM. Schmerzier et Ritter furent jugés indésirables et contraints de retourner aux Etats-Unis pour y faire face aux accusations portées contre eux. Avant leur départ, ils avaient eu le temps de vendre aux propriétaires du casino leurs "dossiers de crédit" pour la modique somme de $1.2 million.

5—Pour donner une idée plus précise encore de l'ampleur du problème, la Commission estime ici nécessaire de faire siennes les constatations de quelques-uns de ses collaborateurs immédiats. Elle cite donc ici une série de faits dont le sérieux lui est garanti par la réputation et la compétence de ses informateurs. Voici quelques-uns de ces faits:

1960—Salvatore Giglio, recherché depuis huit ans à la suite d'accusations portées contre lui à New York à propos de stupéfiants, se marie à Cuba et effectue son voyage de noces au Canada. Son témoin était Lucien Rivard de Montréal et on le savait lié de près à M. Willie Obront, également de Montréal.

1960—Un informateur de premier calibre fait savoir à une importante agence fédérale américaine que Louis Greco, de Montréal et Carmine Galante sont en pourparlers pour construire un édifice à l'angle des rues Ste-Catherine et Sanguinet. L'édifice, qu'on décrit comme "une propriété foncière de grand luxe", devait comprendre un restaurant dont M. Greco aurait été le propriétaire et l'exploitant.

1960—M. Louis Greco, généralement considéré par les autorités américaines comme le successeur de Carmine Galante au poste de dirigeant de la famille Bonanno à Montréal, met sur pied un syndicat de garçons de table. Il réussit, sans pourtant occuper de poste officiel dans le syndicat, à y dicter ses volontés.

1962—Le procureur général des Etats-Unis place le nom de M. Vincent Cotroni de Montréal sur la liste des individus mêlés aux activités du crime organisé.

1964—M. Joseph Bonanno, de passage à Montréal, laisse entendre qu'il songe à se lancer dans l'industrie du fromage et à devenir un citoyen canadien. A la suite de son expulsion du Canada, il reçoit un subpoena le sommant de comparaître devant un grand jury américain, mais il se fait enlever la veille de sa comparution.

1966—Le service des douanes américaines porte des accusations à propos de trafic de stupéfiants à la frontière mexicaine. Parmi les accusés, on trouve des citoyens américains de New York et du Connecticut, mais on trouve également MM. Lucien Rivard, Charles-Emile Groleau, Julien Gagnon et Joseph Jones, tous de Montréal.

1966—De passage à Montréal, M. Salvatore (Bill) Bonanno et quelques -uns de ses acolytes de New York sont arrêtés pour port d'armes illégal. La surveillance policière permet d'établir qu'ils ont rendu visite à MM. Vincent Cotroni et Louis Greco.

1966—Dans un rapport portant sur la famille de la Cosa Nostra que dirige Joseph Bonanno, le FBI américain écrit que "des rapports indépendants et des enquêtes permettent d'établir un lien direct entre les activités criminelles de la famille aux Etats-Unis et au Canada.

1967—Les autorités américaines incluent le nom de Vito DeFilippo dans la liste des membres de la famille de la Cosa Nostra que dirige Joseph Bonanno à New York. Il est identifié comme représentant les intérêts canadiens et newyorkais de la Cosa Nostra dans les casinos de Haïti. On nomme comme ses principaux partenaires canadiens Paul Volpe, un membre de la Cosa Nostra de Toronto, et Louis Greco, un membre de la Cota Nostra de Montréal.

Puisque le public accepte le jeu, Québec devrait non seulement le légaliser mais le "socialiser"

par François TREPANIER
de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le gouvernement du Québec devrait prendre l'initiative de promouvoir une législation pénale qui n'interdirait plus des comportements esprit, faire pression sur Ottawa pour que le jeu et le pari soient désormais considérés comme des activités légales.

Tell est l'opinion que formule la Commission d'enquête Prévost dans la cinquième tranche de son rapport final en faisant état de la popularité du jeu et du pari dans le public.

D'après la Commission, il serait logique que l'on procède à une telle réforme législative puisque la majorité de la population, soit 82 p. 100, est en désaccord avec les lois actuelles.

"L'exemple des années 30 devrait nous inciter à la prudence dans ce domaine, dit le rapport de la Commission. Il n'est pas sage de refuser à une société qui les réclame des services que le monde criminel est en mesure de dispenser avec d'énormes profits.

"A moins de pousser fort loin la naïveté, il faut bien croire en effet qu'il existe chez nous un empire du jeu clandestin extrêmement florissant.

La Commission Prévost fait remarquer que l'interdiction actuelle à l'égard du jeu n'aboutit qu'à un résultat: "elle ne fait pas disparaître, dit-elle, le besoin mais elle réserve aux intérêts clandestins l'exploitation de ce besoin."

Pour éviter que cette situation se perpétue, la Commission recommande non pas que l'on légalise simplement le jeu, mais qu'on le socialise.

La commission se prononce en faveur de cette dernière formule pour éviter des expériences comme celles de certaines villes américaines où le jeu et le pari, après avoir été légalisés, sont demeurés entre les mais du crime organisé.

La Commission ne croit pas, par ailleurs, qu'un durcissement de l'attitude des policiers et des tribunaux à l'égard de ceux qui exploitent et participent au jeu et pari soit une solution adéquate à ce problème.

"On s'étonne sans doute, ajoute la commission que nous conseillons ainsi à l'Etat de passer d'un extrême à l'autre, de la prohibition presque totale à la sollicitation directe et publique. Nous croyons cependant qu'un tel coup de barre s'impose."

La Commission fait remarquer par ailleurs qu'en procédan à une telle réforme on empêchera le crime organisé de tirer parti des contradictions qui existent dans les lois et les comportements sociologiques de la population.

Ces opinions de la commission se traduisent par les recommandations suivantes:

1 le gouvernement québécois devra nationaliser le jeu et le pari dans toutes ses manifestations, dès l'instant où le code pénal, aura été amendé;

2 le gouvernement devra organiser lui-même le jeu et le pari à son propre bénéfice sur son territoire, en faire ouvertement la publicité et en prélever directement les bénéfices;

3 tout en organisant le jeu et le pari à son propre bénéfice, le gouvernement devra continuer à combattre énergiquement le jeu et le pari clandestin.

Le prêt usuraire

La commission Prévost recommande également que le gouvernement québécois prenne d'autres mesures pour s'attaquer au prêt usuraire qui sévit en particulier che ceux qui s'adonnent au pari et au jeu.

Elle recommande en particulier que le gouvernement entreprenne des négociations avec les institutions bancaires et surtout avec les caisses populaires dans le but d'offrir d'exceptionlles possibilités d'emprunt aux familles économiquement faibles.

Elle suggère en outre que le gouvernement du Québec étudie avec les banques et les caisses populaires la possibilité de réduire ou d'annuler le taux d'intérêt pour les emprunts accordés aux citoyens et aux familles économiquement faibles.

Dose de corruption à la police de Montréal

de notre bureau de Québec

QUEBEC — La Commission d'enquête Prévost réaffirme, dans son rapport rendu public aujourd'hui, que le crime organisé ne peut exister à Montréal sans une certaine dose de corruption policière.

La Commission déclare qu'elle en arrive à cette conclusion après avoir pris connaissance d'un grand nombre d'études américaines et après avoir entendu un certain nombre de témoignages de personnes affectées à des titres divers par le travail de l'escouade de la moralité de la Sûreté municipale de Montréal.

La Commission ne donne pas d'autre détails pour appuyer ses affirmations.

Réglementation sévère des tables d'écoute

de notre bureau de Québec

QUEBEC — La Commission Prévost ouvre la porte à l'espionnage électronique (tables d'écoute) par les corps policiers mais en recommande une réglementation sévère.

Voici les principales recommandations de la Commission à ce sujet:

"Que le recours à l'espionnage électronique et à la table d'écoute soit permis à l'endroit des personnes qui occupent un rang élevé dans la hiérarchie du crime organisé.

"Que les officiers supérieurs, dits de liaison et identifiés comme tels par ces corps policiers, obtiennent une ordonnance judiciaire chaque fois qu'ils estiment nécessaire de recourir à l'espionnage électronique ou à la table d'écoute.

"Que les autorisations de pratiquer l'espionnage électronique ou d'utiliser les tables d'écoute ne soient accordées que par les juges en chef et leurs adjoints ou par tout autre juge désigné par eux et pour des périodes de durée limitée.

"Que le pouvoir judiciaire impose aux corps policiers ou s'impose à lui-même l'obligation d'aviser après coup toute personne qui aurait fait l'objet d'une surveillance électronique ou dont les conversations téléphoniques auraient été captées par les tables d'écoute."

La Gendarmerie royale est trop discrète

de notre bureau de Québec

QUEBEC — La Commission Prévost, persuadée que le travail journalistique peut considérablement aider la lutte contre le crime en forçant le gouvernement à y investir plus de moyens, financiers entre autres, demande aux journaux et aux stations de radio et de télévision les plus importants de "charger un journaliste d'expérience de s'occuper à plein temps d'approfondir et de diffuser l'information sur le crime organisé".

Se fondant sur l'expérience américaine, la Commission d'enquête sur l'administration de la justice, dans le cinquième volume de son rapport, affirme que la lutte contre le crime est inefficace si la population est apathique. Seule une information soutenue peut faire réaliser aux citoyens que le crime organisé existe vraiment, rappelle-t-elle.

Constamment, à travers les centaines de pages de son volume, la Commission parle de l'importance de l'information et reproche aux corps policiers, particulièrement à la Gendarmerie royale du Canada, leur mutisme et leur tendance au secret.

C'est pourquoi, sans doute, elle propose d'enlever aux corps policiers l'autorité exclusive sur le Bureau québécois de recherche sur le crime organisé pour en confier la responsabilité directe à la Commission parlementaire.

Elle incite, en même temps, les différents corps policiers à développer rapidement leurs services de renseignements secrets et à se transmettre davantage de renseignements entre eux.

Dans l'ensemble de ce travail de prévention dans la lutte au crime organisé, la Commission voudrait confier à l'Office d'information et de publicité du Québec les moyens de fournir, en collaboration avec la Commission permanente sur le crime organisé, le plus de renseignements possibles.

Enfin, la Commission recommande la formation de "comités locaux" où prendraient place aussi bien les représentants policiers que les spécialistes de diverses disciplines et des citoyens bien renseignés sur leur milieu.

En bref, dans ce domaine de l'information auprès du grand public, les membres de la Commission d'enquête sont d'avis qu'elle est trop fragmentaire — et elle en attribue en partie la responsabilité à la manie du secret de la police — et trop sensationnelle — ce qu'elle reproche aux journaux.

Québec doit faire main basse sur les loteries

de notre bureau de Québec

QUEBEC — La Commission Prévost recommande au gouvernement québécois, une fois que le gouvernement fédéral aura légalisé les loteries, de prendre en charge tout ce qui existe dans ce domaine au Québec.

En termes plus clairs, cela veut dire que Québec s'emparera, s'il suit les recommandations de la Commission d'enquête, de la "taxe volontaire" de la Ville de Montréal.

C'est dans un but d'efficacité, au niveau des contrôles en particulier, que les membres de la Commission ont fait cette recommandation et non pour trouver une source de revenu facile au Trésor québécois car ils recommandent, par contre, au gouvernement provincial de compenser par des subventions les revenus ainsi enlevés à une instance inférieure.

La prostitution "libre" doit être légalisée

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Sur la prostitution, il n'y a que deux courtes recommandations dans le cinquième volume de la Commission Prévost, mais elles risquent de faire couler beaucoup d'encre:

La Commission d'enquête sur l'administration de la Justice au Québec recommande, ni plus ni moins, la légalisation de la prostitution au Québec.

Selon ses vues, les filles de joie devraient pouvoir exercer, dans le huis clos, leur métier en toute quiétude, dégagées des embarras de la loi.

La Commission ne se donne pas la peine d'énumérer de très nombreux arguments moraux ou sociaux à l'appui de ces recommandations car elles dérivent de la volonté exprimée dans leurs rapports précédents de faire preuve de tolérance et de libéralisme dans tout ce qui concerne les activités du citoyen.

La Commission indique cependant dans son volume rendu public aujourd'hui, que ses audiences et ses recherches ne lui ont apporté aucune preuve évidente que la prostitution compte parmi les plus importantes sources de revenu pour les organisations du crime.

En outre, affirme-t-elle, bien que le crime organisé fasse bon ménage avec la prostitution, il n'y a pas évidence qu'une direction unique assure au Québec l'exploitation des nombreux réseaux, d'importance très inégale d'ailleurs, connus de la police.

Les commissaires soulignent d'autre par que plus on rend difficile la pratique de la prostitution, plus on risque de la faire tomber entre les mains des bandits expérimentés des organisations du crime.

Toutefois, c'est l'Individu que la Commission enveloppe de sa tolérance.

C'est pourquoi, elle recommande de maintenir les sanctions de la loi actuelle contre les entremetteurs et les souteneurs.

La Commission, enfin, considère que la société dans son ensemble sera protégée en punissant également les raccolage.

Voici d'ailleurs le texte des deux recommandations de la Commission sur la prostitution:

—Même si le crime organisé ne tire pas toujours de la prostitution des revenus considérables et réguliers, que le gouvernement du Québec entreprenne des pourparlers avec le gouvernement du Canada pour que **disparaissent les sanctions pénales dans ce secteur,** sauf dans le cas de souteneurs et entremetteurs.

—Que le gouvernement du Québec considère comme toujours nécessaires les sanctions qui frappent la prostitution lorsqu'elle s'accompagne de sollicitation sur la voie publique.

Les stupéfiants et les jeunes

QUEBEC — Le problème de la consommation des stupéfiants chez les jeunes serait attribuable, avant tout, à un conflit de génération.

C'est du moins ce qui se dégage des quelques observations contenues dans le rapport.

La Commission note, à ce sujet, que les attitudes traditionnelles, face aux stupéfiants, ne font qu'aggraver, à son avis, ce qui ressemble fort à un conflit de génération.

Elle fait remarquer, par ailleurs, en s'appuyant sur différents relevés, qui ne sont cités, que la consommation québécoise des stupéfiants a atteint son sommet au niveau de la neuvième année scolaire.

"On peut certes s'interroger encore sur l'opportunité de considérer la narcomanie comme un problème médical plutôt que comme un crime méritant punition, mais il ne saurait certainement pas être question de considérer la narcomanie des jeunes adolescents comme un problème principalement criminel, ajoute la commission".

Après avoir fait ces observations, la Commission recommande que le ministère québécois de la Justice entreprenne des pourparlers avec le ministère fédéral de la Justice pour que disparaissent les sanctions qui frappent les narcomanes et les victimes des diverses toxicomanies.

Quant aux individus qui font le commerce des stupéfiants, la commission suggère que l'on maintienne les sanctions qui les frappent.

La Commission recommande en outre une plus grande coopération entre les ministères fédéral et provincial de la Santé en vue d'accélérer les recherches dans le domaine des stupéfiants.

D'après la Commission, les corps policiers, les institutions scolaires et les parents ne possèdent en général que des informations fragmentaires et le plus souvent inexactes sur cette question.

La Commission ne fait pas d'autre constatation ou recommandation au sujet des stupéfiants.

Victoire de prestige du Chicago sur Hull

CHICAGO (UPI) — Bobby Hull revient avec les Hawks. C'est une chose certaine. Mais on ne pourra pas le voir évoluer avant un moment encore.

Hull n'a pas pris une attitude de bête traquée ni de récalcitrant qui se sent coupable, hier, lorsqu'il est apparu devant les gens de la presse, en compagnie du gérant général des Hawks, Tommy Ivan, pour annoncer son retour.

Il a gardé la tête froide, les yeux hauts, et même le sourire, pour "s'excuser" de son retard à rejoindre le club.

Hull a en quelque sorte blâmé ses avocats et conseillers pour l'avoir influencé et d'avoir provoqué des mésententes entre lui et les dirigeants des Hawks.

Le champion compteur de la ligue Nationale, qui a récolté un record de 58 buts l'an dernier même si son équipe a terminé au dernier rang de sa section, s'est expliqué ainsi:

"Les différends qui ont opposé mes avocats et le club n'étaient pas entièrement de mon essort. Au début, je le croyais, mais plus les choses se compliquaient, j'ai compris que la mésentente avait de moins en moins de relation avec mes fonctions de joueur de hockey et j'ai maintenant abandonné les positions que j'avais prises à ce sujet.

"J'ai oublié mon idée de retraite du hockey organisé, et je désire rejoindre les rangs des Black Hawks en bonne et due forme. Je suis toujours lié avec les Hawks pour quatre ans, dont les trois prochaines saisons. Il n'y a jamais eu de dispute entre le club et moi-même au sujet de mon contrat.

La Comète blonde, qui n'a pas pris part au 12 premiers matches des Hawks, avait été semoncée publiquement par Ivan mardi. Hull avait donné sa version de l'affaire aux media d'information.

"Je suis heureux d'annoncer qu'une entente est survenue entre Bobby Hull et les Black Hawks", a déclaré Ivan hier, au début de la conférence de nouvelles à Chicago.

Hull, qui a fait la grève depuis le début de l'entraînement du club en septembre, a toujours soutenu que les Hawks n'avaient pas respecté certaines conditions financières prévues en marge du contrat original de quatre ans.

Au sujet des rumeurs voulant qu'il soit condamné à une amende d'environ $17,000 en raison de son absence depuis le début du calendrier régulier, Hull a déclaré:

"Je sais que je suis passible d'une amende basée sur les matches ratés depuis le début de la saison."

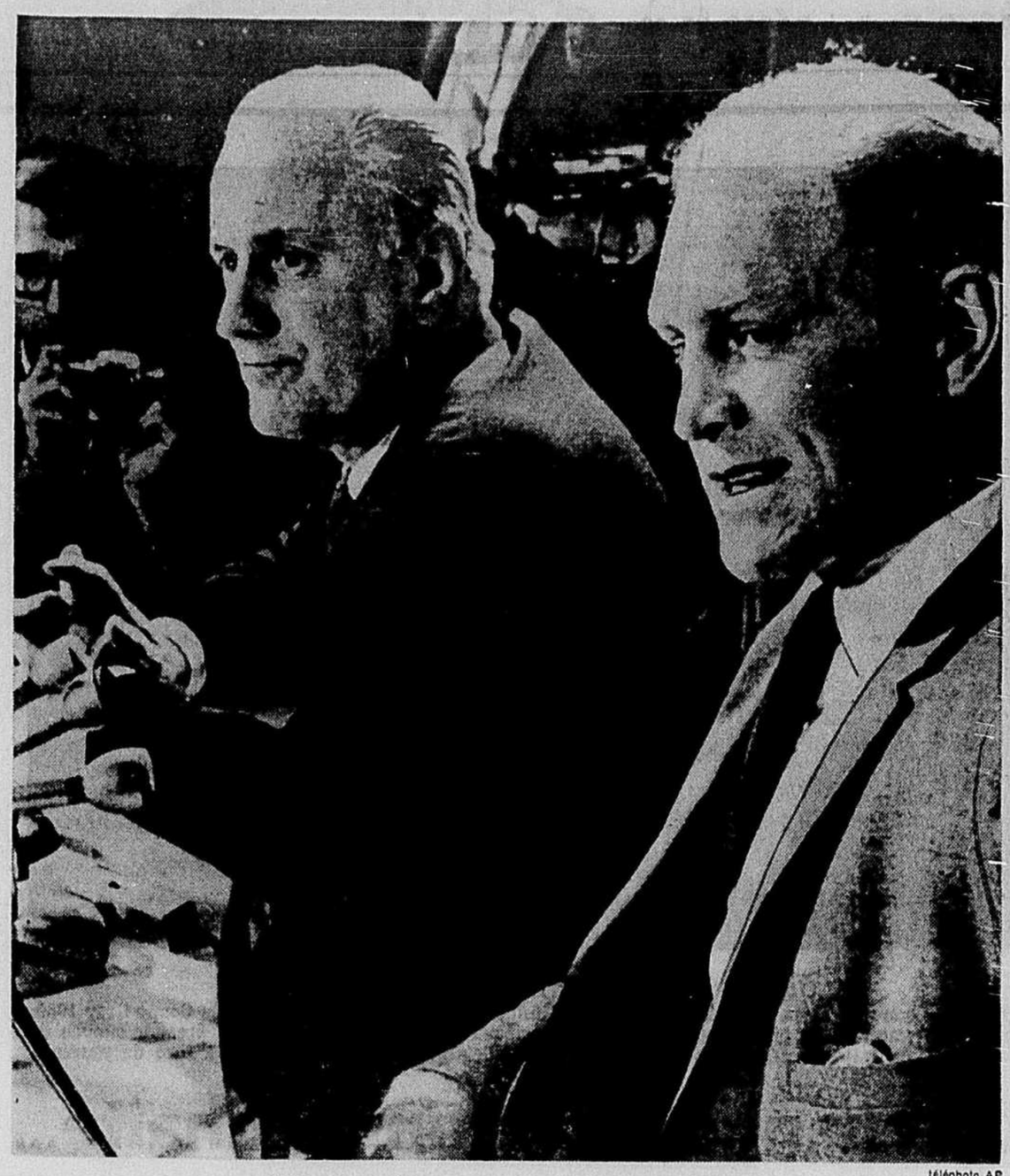
On croit que Hull aurait obtenu un salaire de $100,000 en signant son contrat de quatre ans avant la saison 1968-69.

Rien n'empêche que la grande vedette des Hawks s'est excusée publiquement, en présence d'Ivan, et là réside le point le plus significatif de cette conférence de nouvelles d'hier.

Les Black Hawks ont donc marqué les meilleurs points dans ce match de prestige, obtenant excuses, retour de l'enfant prodigue et même une diminution de salaire que l'on met sur le compte des amendes.

Hull a gardé la tête haute, mais depuis le temps qu'il évolue au milieu du public, il a appris à cacher ses véritables sentiments, à agir "diplomatiquement".

Reste à savoir maintenant si son retour suffira à améliorer la fiche des Hawks, qui éprouvent autant de difficultés que les Maple Leafs de Toronto. On se souvient qu'avant le début de la saison, Hubert Martin ne s'était pas gêné pour dénoncer l'absence d'esprit d'équipe et surtout, l'adulation des vedettes, chez les Hawks.



téléphoto AP

Ivan et Hull... après le combat

Bowman offrira une somme de $2,000 par rencontre à Hall

par Gilles TERROUX
envoyé spécial de LA PRESSE

ST-LOUIS, Miss. — Depuis son arrivée à St-Louis, mercredi soir, Glenn Hall répète ce qu'il a déclaré il y a quelques semaines. "Je reviendrai au jeu seulement si les Blues sont en difficultés au poste de gardien de but. ." Ce qui signifie que le vétéran gardien accepterait de changer d'idée si Jacques Plante ou Ernie Wakely subissait une blessure.

Les Blues, par contre, souhaitent le retour de Hall. Non pas qu'ils ne sont pas satisfaits du travail du duo Plante-Wakely. "Loin de là", affirme le gérant-général et instructeur Scotty Bowman. "Plante a plusieurs fois eu un surcroît de travail, et il a toujours bien répondu aux exigences de son poste. Mais si vous me demandez si je crois que Glenn Hall peut nous aider à gagner plusieurs matches, je répondrai dans l'affirmative."

Non seulement les Blues souhaitent-ils le retour de Hall, mais ils semblent prêts à faire des concessions pour que le co-détenteur du trophée Vézina accepte de remettre les lourdes jambières.

Hall a rendez-vous avec Bowman cet après-midi.

Bowman a déjà préparé sa courte allocution. Il demandera à Hall d'annoncer son retour au jeu après lui avoir fait part des conditions de travail plus qu'agréables.

S'il accepte les conditions de Bowman, Glenn Hall deviendra le gardien de but de luxe de la ligue Nationale. Moyennant un salaire variant de $30,000 à $35,000 Hall garderait le filet des Blues durant seulement quinze matches. Plante et Wakely se partageraient la besogne pour le reste des rencontres d'ici la fin de la saison.

"Je suis déterminé à lui faire une telle offre. Je lui dirai d'annoncer son retour au jeu en l'assurant que je ne l'utiliserai pas dans plus de quinze matches", de préciser Bowman.

"Il ne faut pas se faire d'illusion. Hall n'est pas seulement un gardien de but expérimenté, il est un gardien étoile. Si mon offre l'intéresse, je pourrais patienter jusqu'aux Fêtes avant de l'utiliser. Sa présence pendant la seconde moitié de la saison pourrait signifier plusieurs points importants au classement", d'ajouter Bowman.

Que pense Hall de la tenacité des Blues ?

"Tout d'abord, il est faux de dire que j'ai définitivement abandonné le hockey. Je reviendrais si l'un des gardiens des Blues était blessé. Mais à aucune autre condition", a-t-il répondu, quelques heures avant d'accepter, en compagnie de Jacques Plante, le trophée Vézina que le duo des Blues a mérité la saison dernière.

Hall a tenu à préciser que son attitude n'était pas une tactique dans l'espoir d'obtenir un meilleur salaire.

"Comment pourrais-je réagir de cette façon ? Au cours des deux dernières saisons, j'ai peut-être reçu un salaire trop élevé pour le travail que j'ai accompli", dit-il.

S'il persiste à demeurer sur sa ferme près d'Edmonton, c'est qu'il pense avoir joué au hockey suffisamment longtemps. "Il est temps de penser à la famille (quatre enfants). Nous avons déménagé une trentaine de fois depuis notre mariage. Il est temps de commencer à mener une vie plus normale".

Hall demeurera à St-Louis jusqu'à dimanche. Samedi soir, il assistera au match des Blues contre le Canadien. Tout laisse croire qu'Ernie Wakely protégera le filet des Blues, en quête de la première victoire de leur histoire contre le Tricolore.

Avant de retourner sur sa ferme, Hall passera une journée à Chicago. "Nous avons plusieurs amis à visiter. Nous avons l'intention d'aller saluer Kenny Wharram, toujours hospitalisé. Nous étions de bons amis à Chicago. Le hockey a perdu l'un de ses joueurs les plus complets", de conclure Hall.

Les Blues remportent un match marqué d'une violente bagarre

ST. LOUIS — Il s'est passé passablement d'action, hier, dans la victoire de 4-0 du St. Louis. Tout d'abord, on a rendu un vibrant hommage à Glen Hall. Ensuite, au milieu du deuxième vingt, une violente bagarre a éclaté.

L'accrochage a débuté entre Al Arbour et Bryan Hextall. Tandis que Arbour tentait d'atteindre son adversaire, Dean Prentice et Brian Watson, du banc des joueurs du Pittsburgh, se sont mis à frapper Arbour. Il n'en fallait pas plus. Le banc du St. Louis s'est complètement vidé.

Noël Picard et Jim Roberts ont été les plus occupés dans le camp des Blues. Picard, après avoir été atteint à la tête d'un coup de bâton, a porté plusieurs coups en direction des joueurs du Pittsburgh.

"Je ne sais pas qui m'a frappé," de commenter Picard". Tout ce que je sais, c'est qu'un joueur du Pittsburgh m'a atteint avec le bout de son bâton. J'aimerais beaucoup savoir quel est le joueur qui a eu l'audace de ma frapper par derrière".

Tandis que les officiels de la rencontre soulignaient que pas moins de 11 joueurs devraient payer $100 d'amende, Red Kelly, pilote des Pingouins, s'en est pris de violente façon aux joueurs des Blues.

"J'espère que le nouveau règlement de la ligue Nationale va être suivi à la lettre. Dernièrement, on a dit qu'une équipe dont les joueurs quittaient le banc, était susceptible d'une amende de $10,000. A mon avis, il ne fait aucun doute que Scotty Bowman est le responsable. Il n'a pas su retenir ses hommes."

Interprétant les paroles de Kelly, Bowman a répondu avec calme. "Je ne vois pas pourquoi la direction des Blues se verrait imposer une amende de $10,000. Il est vrai que mes joueurs ont sauté sur la glace. Il est vrai aussi, qu'en temps normal, ils ne doivent pas le faire. Mais il ne faut pas oublier que Arbour a été frappé par quelques joueurs des Pingouins, assis sur le banc de leur équipe. Je crois que nous ne pouvions pas laisser passer une telle chose.

Les Blues ont remporté leur 6e victoire de la saison. Pour le gardien Ernie Wakely, il s'agissait de son 1er blanchissage dans la ligue Nationale de hockey. Après la rencontre, Wakely a tenu à conserver la rondelle.

"Je suis fier de ma performance. Je veux faire un trophée avec cette rondelle," a dévoilé Wakely. "Je ne me souviens pas exactement de mon dernier blanchissage. Je n'ai pas réussi de tels exploits trop fréquemment dans les mineures."

Ernie Wakely a gardé le filet du Tricolore en deux occasions, par le passé.

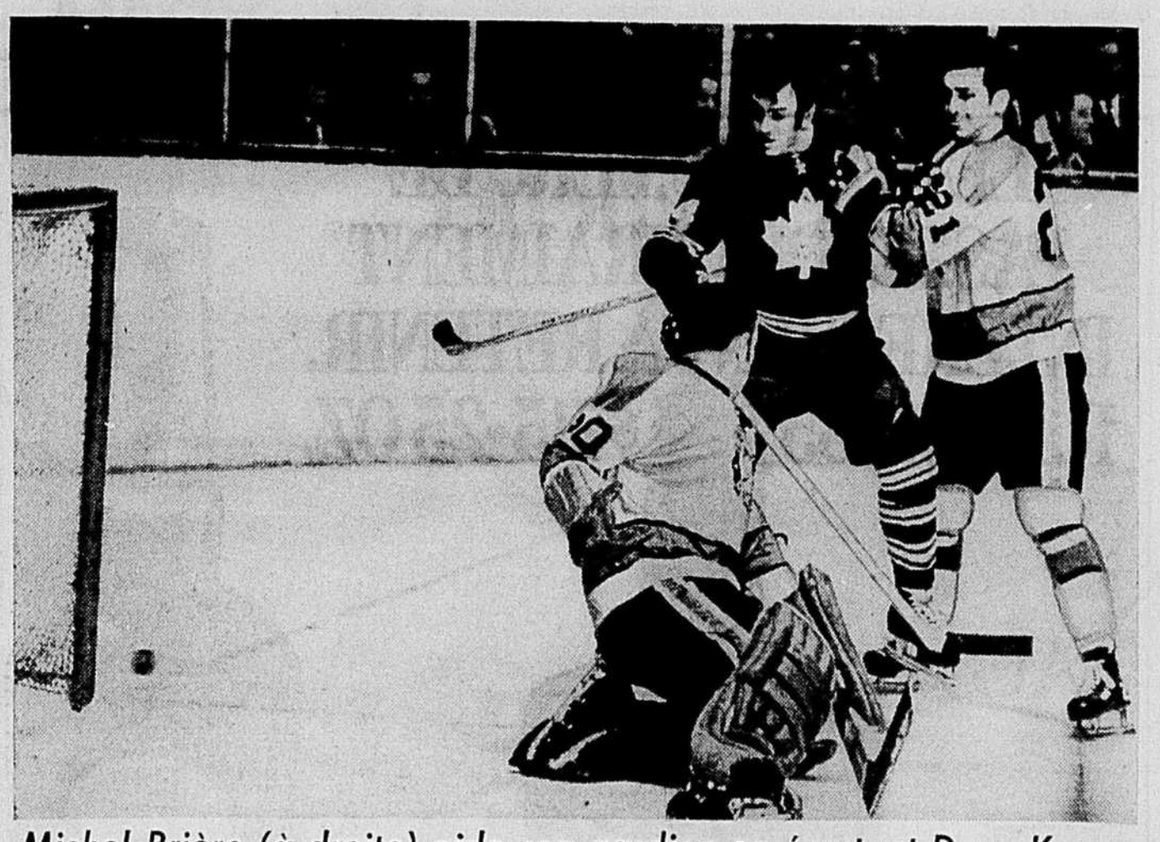
La lutte que se livrait les Bruins de Boston et le Canadien de Montréal, l'an dernier, n'est pas encore terminée! Les Bruins, en l'emportant, 3-1, aux dépens des Red Wings de Détroit, sont montés seuls en troisième position, à deux points seulement du meneur, le Canadien. Les Bruins ont cependant un match en main.

Phil Esposito a marqué son neuvième but du match. Il a aussi participé au deuxième but des siens, réussi par Rick Smith. Le Détroit qui, la semaine dernière, occupait la première position, est donc tombé au quatrième rang du circuit. Une victoire l'aurait placé dans la même situation que les Bruins.

Bobby Orr a récolté une assistance sur le but de Phil Esposito. Le but d'Esposito a été réussi lors d'une attaque à cinq. Il s'agissait du 14e but des Bruins en 14 jeux de puissance.

Lorsque Harry Sinden, pilote des Bruins de Boston, a affirmé qu'il n'avait pas assez de trois heures pour relater tous les exploits de son jeune prodige, à la défense, il semblait bien avoir raison.

Malgré son jeune âge, malgré surtout qu'il évolue à la défense, Bobby Orr occupe présentement la tête des compteurs. Son plus proche rival est Phil Goyette, du St. Louis. Orr a compté deux buts, en plus de récolter 21 mentions d'assistances.



Michel Brière (à droite) aide son gardien en écartant Dave Keon

Après avoir dormi dans des autobus, Michel Brière évolue dans le luxe

ST. LOUIS, Miss. — Il y a à peine six mois, Michel Brière voyageait par autobus, de Shawinigan à Trois-Rivières, ou de Shawinigan à Sorel, et somnolait pendant quelques heures si le voyage se faisait dans le calme.

Aujourd'hui, il voyage à bord d'appareils à réaction, de Pittsburgh à St. Louis, ou de Pittsburgh à Oakland, en passant par Los Angeles, et dort dans les meilleurs hôtels.

"Toute une expérience. J'avais toujours rêvé de faire carrière dans le hockey, mais je ne croyais jamais que ma chance viendrait aussi rapidement", commentait le jeune athlète de Malartic, avant le match d'hier, entre les Pingouins de Pittsburgh et les Blues de St. Louis.

"J'ai été chanceux d'avoir été repêché par une équipe de la division Ouest. Qui sait, peut-être que je jouerais aujourd'hui dans la ligue Américaine, et que je voyagerais encore par autobus, si j'étais passé au Détroit, au Chicago ou au Toronto".

Michel Brière vient de célébrer son 20e anniversaire de naissance. L'oeil droit au "beurre noir" par suite d'un coup de bâton accidentel de son coéquipier Bryan Watson, il savoure chaque minute depuis son début avec le club Pittsburgh.

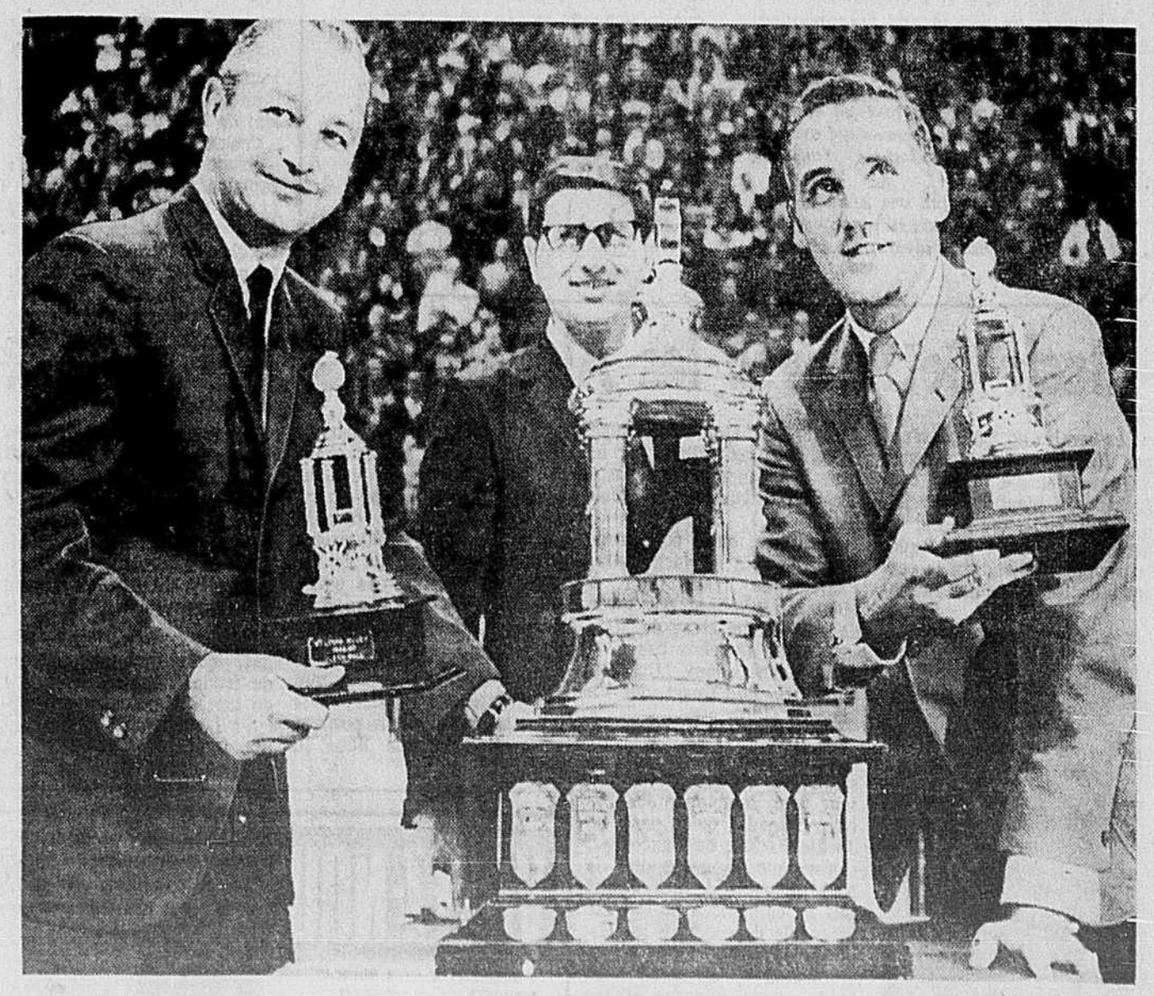
"Une expérience d'autant plus intéressante que je n'ai pas eu à réchauffer le banc des joueurs. J'ai l'occasion de jouer aux côtés de joueurs expérimentés (Ken Schinkel et Dean Prentice) et ils ne sont pas avares de leurs conseils", dit-il.

Michel avoue qu'il a beaucoup appris depuis le début de la saison. "Et pas seulement de mes coéquipiers", dit-il. "Ne pensez-vous pas qu'il est parfois utile d'observer l'adversaire? Des gars comme Gordie Howe, Stan Mikita, Bobby Orr, ne présentent pas un spectacle de choix uniquement aux amateurs de hockey. Du banc des joueurs, je vous assure que la vue est excellente".

Brière a causé une surprise en faisant le saut de la ligue Junior du Québec à la ligue Nationale. D'autant plus qu'il n'est pas un joueur tellement robuste (5'10", 155 livres).

"Ce facteur n'est pas tellement important lorsqu'un joueur se donne vraiment la peine de travailler. Et Michel en est un bel exemple. Neuf fois sur dix, il est le premier joueur à sauter sur la patinoire avant le début d'un exercice", fait remarquer le gérant général Jack Riley.

Michel n'a pas vu ses parents depuis le début d'octobre. Parions qu'une forte délégation de Malartic se rendra au Forum, lors de la première visite des Pingouins, le 8 janvier.



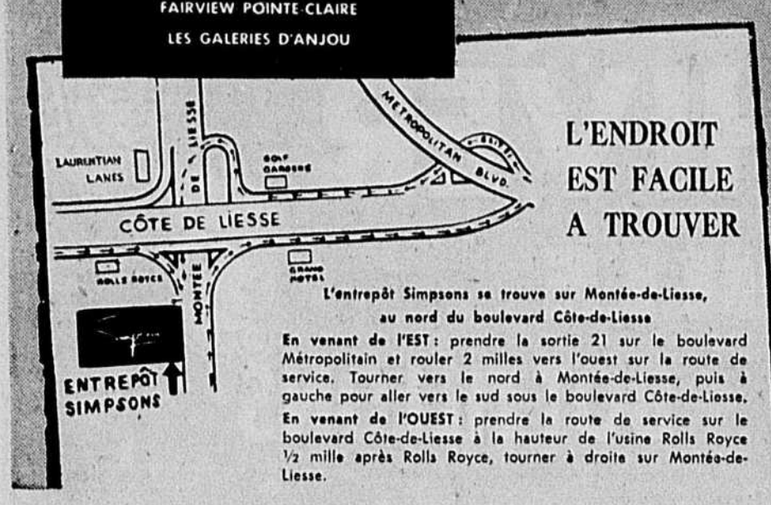
téléphoto AP

Un soir que Hall n'oubliera pas

Il y avait plusieurs bannières... plus chaleureuses les unes que les autres. Les "Bienvenue M. Goalie"... "We need you Glenn", etc., fusaient de toutes parts. Après avoir accepté le trophée Vézina, en compagnie de Jacques Plante, Hall n'a pu s'empêcher de dire : "Je n'oublierai jamais cette soirée..."

Simpsons

EN VILLE
FAIRVIEW POINTE-CLAIRE
LES GALERIES D'ANJOU



L'ENDROIT EST FACILE A TROUVER

L'entrepôt Simpsons se trouve sur Montée-de-Liesse, au nord du boulevard Côte-de-Liesse

En venant de l'EST : prendre la sortie 21 sur le boulevard Métropolitain et rouler 2 milles vers l'ouest sur la route de service. Tourner vers le nord à Montée-de-Liesse, puis à gauche pour aller vers le sud sous le boulevard Côte-de-Liesse.

En venant de l'OUEST : prendre la route de service sur le boulevard Côte-de-Liesse à la hauteur de l'usine Rolls Royce ½ mille après Rolls Royce, tourner à droite sur Montée-de-Liesse.

VENTE D'UN JOUR A L'ENTREPÔT SIMPSONS



POUR UN JOUR SEULEMENT – SAMEDI – DE 9 H. à 17 H. 30
A L'ENTREPOT SIMPSONS SUR MONTEE-DE-LIESSE

Ces articles sont en vente seulement à l'entrepôt Simpsons sur Montée-de-Liesse — Quantités limitées — Pas de commandes postales ni téléphoniques sur ces articles qui sont sujets à des ventes antérieures — Facilités de crédit disponibles

MEUBLES POUR LE VIVOIR

	Rég.	Vente
— Canapé et fauteuil Kroehler. Dossiers à coussins amovibles en mousse. Bleu/vert. 1 seulement !	539.98	389.98
— Canapé et fauteuil Kroehler. Dossier à coussins semi-tenants. Couvre-appuis-bras. Coussins mousse. Bleu/vert. 1 seulement !	459.98	329.98
— Canapé et fauteuil Kroehler. Dossier à coussins semi-tenants. Volants. Couvre appuis-bras. Coussins mousse. Bleu/vert. 1 seulement !	499.98	349.98
— Canapé et fauteuil Kroehler. Dossier à coussins amovibles. Couvre appuis-bras. Siège à coussins mousse. Melon. 1 seulement !	519.98	359.98
— Canapé et fauteuil Kroehler. Dossier à coussins amovibles. Couvre appuis-bras. Coussins genre traversins. 1 ton mousse ; 1 ton chartreuse.	579.98	399.98
— Canapé et fauteuil Kroehler. Dossier à coussins semi-tenants. Volants. Couvre appuis-bras. Siège à coussins mousse. Bleu/vert. 1 seulement !	479.98	339.98
— Canapé et fauteuil Kroehler. Dossiers capitonné à coussins semi-tenants. Bords à ressorts. Volants. Couvre appuis-bras. Vert. 2 seulement !	529.98	379.98
— Canapé et fauteuil Kroehler. Dossier à boutons capitonné et coussins-T. Couvre appuis-bras. 2 ton or, 1 bronze. 3 seulement !	459.98	329.98
— Canapé et fauteuil Kroehler. Dossier haut à coussins semi-tenants. Volants. Siège à coussins mousse. Couvre appuis-bras. 1 vert, 1 ton or et 1 melon. 3 seulement !	579.98	399.98
— Canapé et fauteuil Kroehler. Dossier capitonné. Coussins mousse. 1 ton or, 1 vert.	539.98	389.98
— Canapé-lit Kroehler. Coussins mousse. S'ouvre et forme un lit double. Recouvrements variés et tons variés. 6 seulement !	279.98	189.98
— Canapé et fauteuil Kroehler. Style contemporain. Construction à ressorts en spirale Siège rembourré de mousse. Recouvrements et tons 5 seulement !	419.98	299.98
— Canapé et fauteuil House of Braemore. Style contemporain. Volants. Coussins mousse. Ton bronze.	495.98	299.98
— Canapé-lit de Kroehler. Coussins mousse. Ton bleu	279.98	169.98
— Divan-lit "Hamilton" de Simmons. Recouvrement vinyl. Ton corail. 1 seulement ! Tel quel.	269.98	149.98
— Canapé et fauteuil de Cooper Bros. Coussins mousse. Ton or.	599.98	299.98
— Canapé et fauteuil de Kroehler. Dossier à coussins semi-tenants. Recouvrements et colors variés. 3 seulement !	399.98	249.98
— Canapé de Franklyn. Dossier à coussins semi-tenants. Ton vert or.	414.98	269.98
— Canapé de Cooper Bros. Recouvrement velours. Coussins mousse. Ton vert.	985.	499.98
— Canapé-lit Kroehler. Coussins mousse. Tons bleu/vert.	269.98	169.98

SIMPSONS — Meubles (769) Entrepôt seulement

DINETTES EN METAL

Dessus de table en arborite. Chaises recouvertes de vinyl avec dossiers et sièges confortablement coussinés.

	Rég.	Vente
— Ens. 3 pièces. Dessus de table aspect chêne. Chaises à recouvrement feu. 1 seulement !	119.98	64.98
— Ens. 3 pièces. Dessus de table simili-chêne. Chaises à recouvrement rouge. 1 seulement !	119.98	64.98
— Ens. 5 pièces. Dessus de table à insertions pacvane et avocat. Recouvrement des chaises ton avocat. 1 seulement !	249.98	179.98
— Ens. 5 pièces. Dessus de table à insertions similimarbre. Chaises à recouvrements blanc/ton or. 1 seulement !	199.98	149.98
— Ens. 5 pièces. Dessus de table aspect noyer. Chaises à recouvrements noir matelassé. 1 seulement !	289.98	169.98
— Ens. 5 pièces. Dessus de table aspect noyer. Chaises à recouvrement noir. 1 seulement !	249.98	149.98
— Ens. 7 pièces. Dessus de table aspect noyer. Chaises à recouvrement ton brun. 1 seulement !	369.98	219.98
— Ens. 5 pièces. Dessus de table aspect marbre. Chaises à recouvrement ton blanc antique. 1 seulement !	229.98	139.98
— Ens. 5 pièces. Dessus de table blanc. Chaises matelassée ton noir. 1 seulement !	179.98	99.98
— Ens. 5 pièces. Dessus de table aspect pacane. Chaises ton or. 1 seulement !	209.98	129.98
— Ens. 5 pièces. Dessus de table ton blanc. Chaises aux coloris variés. 1 seulement !	399.98	219.98
— Ens. 5 pièces. Dessus de table aspect chêne texturé. Recouvrement des chaises velours rouge. 1 seulement !	219.98	129.98
— Ens. 5 pièces. Dessus de table aspect teck. Chaises à recouvrement matelassé ton noir. 1 seulement !	209.98	149.98
— Ens. 5 pièces. Dessus de table gris. Chaises à recouvrement ton vert et blanc. 1 seulement !	89..98	49.98
— Ens. 5 pièces. Dessus de table vert. Chaises à recouvrement mousse. 1 seulement !	179.98	109.98
— Ens. 5 pièces. Dessus de table blanc. Chaises à recouvrement de tons variés. 1 seulement !	219.98	119.98
— Ens. 5 pièces. Dessus de table blanc. Chaises à recouvrement de ton jaune. 1 seulement !	219.98	139.98
— Ens. 5 pièces. Dessus de table pacane texturé. Chaises à recouvrement de ton or. 3 seulement !	179.98	109.98
— Ens. 5 pièces. Dessus de table aspect noyer texturé. Chaises à recouvrement noir et ton noyer. 4 seulement !	125.95	79.98
— Ens. 5 pièces. Dessus de table aspect noyer texturé. Chaises à recouvrement ton blanc. 1 seulement !	109.08	69.98
— Ens. 5 pièces. Dessus de table aspect noyer. Chaises à recouvrement de ton brun. 1 seulement !	399.98	219.98
— Ens. 7 pièces. Dessus de table aspect chêne. Chaises à recouvrement rouge. 6 seulement !	129.98	69.99
— Ens. 7 pièces. Dessus de table aspect marbre de Milan. Chaises à recouvrement de ton marine. 5 seulement !	129.98	69.99
— Ens. 7 pièces. Dessus de table aspect noyer. Chaises ton huître. 7 seulement !	129.98	69.99
— Ens. 5 pièces. Dessus de table simili-teck. Chaises vinyl. 1 seulement !	109.98	84.98
— Ens. 5 pièces. Dessus de table aspect noyer. Chaises ton or. Tel quel. 1 seulement !	109.98	54.98
— Ens. 7 pièces. Dessus de table ton gris. Chaises à recouvrement de ton fusain. Tel quel. 1 seulement !	159.98	89.98
— Ens. 7 pièces. Dessus de table bouleau. Chaises à recouvrement de ton fusain. Tel quel. 1 seulement !	95.98	69.98
— 3 pièces. Dessus de table aspect noyer. Chaises ses de ton olive. 1 seulement !	79.98	59.98
— Ens. 5 pièces. Dessus de table aspect pacane. ses à recouvrement de ton or. 1 seulement !	349.98	279.98
— Ens. 5 pièces. Dessus de table aspect pacane. ses ton ivoire. 1 seulement !	109.98	84.98
— Ens. 5 pièces. Dessus de table aspect teck. Chaises à recouvrement mandarine. 2 seulement !	99.98	79.98
— Ens. 5 pièces. Dessus de table aspect teck. Chaises ton olive. 2 seulement !	99.98	79.98
— Ens. 5 pièces. Dessus de table aspect noyer. Chaises ton or. 3 seulement !	99.98	79.98
— Ens. 5 pièces. Dessus de table aspect teck. Chaises ton turquoise. 2 seulement !	99.98	79.98
— Ens. 5 pièces. Dessus de table gris. Chaises de ton gris. 1 seulement !	109.98	54.99
— ½ prix ! Chaises de cuisine — Oui, 20 seulement de ces chaises sont disponibles ! Choix de finis chrome ou bronze. Modèles variés. Recouvrement vinyl. Plusieurs uniques dans la collection. Motifs discontinués ou légèrement égratignées, ce qui explique leur très bas prix !	8.00 Ch.	4.00 à 17.50

SIMPSONS — Meubles (769) Entrepôt seulement

MEUBLES PRETS A ETRE PEINTS

Tous les meubles avec fini dans le groupe.

	Rég.	Vente
— Commode double. Bois de Santal. 1 seulement !	79.98	59.98
— Banc. Blanc/ton or. 2 seulement !	13.98	6.99
— Bureau double sur piédestal. Fini blanc. 1 seulement !	68.98	44.98
— Commode simple. Blanc/ton or. 1 seulement !	47.98	32.98
— Chiffonnier 5 tiroirs. Fini noyer. 1 seulement !	56.98	32.98
— Commode simple. Fini noyer. 3 seulement !	49.98	32.98
— Commode simple. Fini noyer clair Salvia. 1 seulement !	45.98	32.98
— Bibliothèque. Fini noyer. 1 seulement !	40.98	24.98
— Chiffonnier. Fini blanc antique. 4 seulement !	44.98	29.98
— Bibliothèque. Fini gland. 1 esulement !	38.98	25.98
— Chiffonnier 5 tiroirs. Fini noyer clair Salvia. 1 seulement !	54.98	39.98
— Table de nuit. Fini fruitier. 1 seulement !	39.98	27.98
— Bibliothèque. Fini noyer. 1 seulement !	38.98	25.98
— Chiffonnier 4 tiroirs. Fini noir. 1 seulement !	63.98	39.98
— Chiffonnier. Fini blanc/or. 1 seulement !	54.98	42.98
— Commode double. Fini pin. 1 seulement !	89.98	44.98
— Tabouret. Fini noyer. 18 po. 1 seulement !	8.98	3.98
— Tabouret 24 po. Fini noyer. 1 seulement !	9.98	4.98
— Commode double. Fini blanc/ton or. 2 seulement !	64.98	44.98
— Table de nuit. Blanc/ton or. 1 seulement !	29.98	17.98
— Commode triple. Fini blanc/ton or. 1 seulement !	79.98	54.98
— Commode double. Blanc antique. 1 seulement !	59.98	42.98
— Chevet de lit. Fini blanc antique. 3 seulement !	29.98	14.98
— Chiffonnier. Fini noyer clair Salvia. 3 seulement !	54.98	39.98
— Commode triple. Fini noyer clair Salvia. 1 seulement !	79.98	59.98
— Commode double. Fini noyer clair Salvia. 2 seulement !	64.98	47.98
— Miroir. Encadrement fini noyer clair Salvia. 5 seulement !	21.98	10.98
— Commode simple. Fini noyer clair Salvia. 1 seulement. !	45.98	32.98
— Chiffonnier 4 tiroirs. Fini noyer clair Salvia. 1 seulement !	47.98	34.98
— Table de nuit. Fini noyer clair Salvia. 3 seulement !	24.98	17.98
— Commode simple. Fini pin. 1 seulement !	59.98	29.98
— Chiffonnier 4 tiroirs. Fini blanc. 1 seulement !	49.98	32.98
— Chiffonnier 5 tiroirs. Fini Salem. 1 seulement !	56.98	32.98
— Commode triple. Fini Salem. 1 seulement !	89.98	59.98
— Commode triple. Fini blanc. 1 seulement !	89.98	59.98
— Commode triple. Fini fruitier. 2 seulement !	109.98	77.98
— Commode double. Fini fruitier. 2 seulement !	89.98	64.98
— Table de nuit. Finin fruitier. 2 seulement !	39.98	24.98
— Bureau. Bois de Santal. 1 seulement !	64.98	49.98
— Commode triple. Fini bois de Santal. 2 seulement !	94.98	79.98
— Commode simple. Fini fruitier. 2 seulement !	37.98	23.98
— Table de nuit. Fini pin. 6 seulement !	Spécial	9.98
— Commode double. Fini pin. 2 seulement !	89.98	44.99
— Table de nuit. Fini blanc. 1 seulement !	18.98	12.98
— Table de nuit. Fini vert. 1 seulement !	16.98	12.98
— Bibliothèque. Fini noyer. 1 seulement !	38.98	25.98
— Chiffonnier. Fini Salem. 1 seulement !	43.98	32.98
— Commode double. Non fini. 1 seulement !	45.98	33.98
— Cabinet muni d'une porte. Vert antique. 1 seulement!	52.98	39.98
— Commode simple. Fini marron. 2 seulement !	47.98	34.98
— Chiffonnier. Fini cannelle. 1 seulement !	47.98	34.98
— Commode triple. Fini marron. 1 seulement !	87.98	64.98
— Commode triple. Fini pacane. 1 seulement !	79.98	59.98
— Commode triple. Fini pacane. 3 seulement !	114.98	89.98
— Miroir. Encadrement fini pacane. 4 seulement !	17.98	13.98
— Table de nuit. Fini pacane. 2 seulement !	39.98	31.98
— Commode double. Fini pacane. 1 seulement !	94.98	75.98
— Bureau. Fini pacane. 1 seulement !	84.98	67.98
— Bahut. Fini pacane. 1 seulement !	49.98	39.98
— Chiffonnier 3 tiroirs. Fini pacane. 4 seulement !	64.98	51.98

SIMPSONS — Meubles (769) Entrepôt seulement

MEUBLES DE STYLE COLONIAL

	Rég.	Vente
— Chiffonnier monté sur chiffonnier. De "Kilgour" ! Erable solide. 1 seulement !	189.98	139.98
— Commode triple. "Kilgour". Erable solide. 1 seulement !	176	129.98
— Miroir encadré "Kilgour". Erable solide. 5 seulement !	99.50	69.98
— Chiffonnier 4 tiroirs. Marque "Kilgour". 1 seulement !	132	89.98
— Chiffonnier 3 tiroirs. Marque "Kilgour". 5 seulement !	$104	69.98
— Table de nuit. De "Kilgour". 1 seulement !	$63	44.98
— Chevet de lit. Pour lit "King". De "Kilgour",		
— Chevet de lit 3 pi. 3 po. De "Kilgour" ! 2 seulement !	69.50	44.98
2 seulement !	72.50	49.50
— Lit 3 pi. 3 po. Avec colonnes. 2 seulement !	$87	59.50
— Lit 4 pi. 6 po. Avec colonnes. 1 seulement !	$87	59.50
— Fauteuil à appuis-bras. Coussins amovibles. Ton rouge. 1 seulement !	53.98	42.98
— Fauteuil à appuisbras. Coussins amovibles. Ton or. 1 seulement !	53.98	42.98
— Fauteuil à appuis-bras. Coussins amovibles. Ton or. 1 seulement !	53.98	42.98
— Ens. 3 pièces meubles de coin. Dans le groupe 2 divans et une table. Ton rouge. 1 seulement !	157.99	124.98
— Divan, 1 ton rôti et 1 bleu	59.98	47.98
— Cabinet avec porte. Style colonial. Erable. De Vlas. 1 seulement !	131.50	99.98
— Haut de bibliothèque avec tablettes. Erable colonial. De Vilas. 2 seulement.	$84	54.98
— Desserte. Cannelle. 1 seulement.	79.98	49.98
— Haut de bibliothèque. Avec tablette .Erable colonial. De Vilas. 1 seulement !	$101	69.98
— Bahut. Dessus orme. 1 seulement !	Spécial	29.98
— Chiffonnier 3 tiroirs. De Vilas. Erable colonial. 1 seulement !	$117	89.98
— Haut de bibliothèque. De Vilas. Erable colonial. 1 seulement !	$117	79.98
— Table de bout. Pin. 1 seulement !	42.50	21.25
— Lit à panneau. 3 pi. 3 po. De Villas. Erable antique. 1 seulement !	$70	39.98
— Table de bout. 1 seulement !	79.98	39.99
— Discothèque. Cannelle. 1 seulement !	59.98	39.98
— Lit 3 pi. 3 po. De Vilas. Erable épice. 1 seulement	89.98	49.98
— Canapé-lit et fauteuil. Bois apparent. Ton vert. 2 seulement !	229.98	149.98
— Fauteuil berçant. Coussins amovibles. Ton rouille. 2 seulement !	89.98	59.89
— Fauteuil. Coussins amovibles. Bois apparent. Vert. 1 seulement !	69.98	44.89
— Ottoman. 2 tons rouille. 1 vert.	24.98	14.89
— Table à café. Fini noyer. 6 seulement !	35.98	22.89
— Table-étagère. Fini noyer. 12 seulement !	35.98	22.98

SIMPSONS — Meubles (769) Entrepôt seulement

Des aubaines intéressantes !

RABAIS $6 à $150 ! MEUBLES "ROXTON"

Rég. $20 à $450 Ch. $14 à $300

Fameux meubles "Roxton" de style colonial faits d'érable massif solide. Vaste choix y compris des cabinets, hauts de bibliothèques, chiffonniers, buffets, bahuts, commodes, miroirs, tables de nuit, tabourets de cuisine, tables à café ou tables de bout. Tous des meubles ravissants et offerts à très bas prix !

SIMPSONS — Meubles (769) Entrepôt seulement

D'autres aubaines !

RABAIS $15 à $20 ! MATELAS ET SOMMIERS

Rég. 49.98 à 89.98 Ch. 34.98 à 69.98

Des matelas et sommiers-tapissier provenant de lignes désassorties de fin de séries, de lignes discontinuées de recouvrement. Tous de marques fameuses ! Construction de genres variés, quelques modèles légèrement défraîchis mais tout flambants neufs. Dimensions : 3 pi. 3 po., 4 pi. ou 4 pi. 6 po. dans le groupe. Quelques lits continentaux dans le groupe.

SIMPSONS — Meubles (769) Entrepôt seulement

MEUBLES POUR LA SALLE A DINER

	Rég.	Vente
— Esn. 9 pièces. Style provincial français. Sièges à recouvrement ton or. 1 seulement !	769.98	599.98
— Elégant buffet en acajou	199.98	149.98
— Ens. 9 pièces style contemporain en bois de pacane. 2 seulement !	959.98	629.98

SIMPSONS — Meubles (769) Entrepôt seulement

Rabais de $17 à $30 !

FAUTEUILS TOUTES OCCASIONS

Rég. 69.98 à 199.98 Ch. 52.98 à 169.98

Une occasion de redécorer votre vivoir ! Vaste choix de différents modèles. Recouvrement variés, la plupart uniques dans cette collection. Quelques fauteuils berçants et inclinables dans le groupe. Remarquez ces bas prix !

SIMPSONS — Meubles (769) Entrepôt seulement

MEUBLES EN TECK

	Rég.	Vente
— Canapé 2 places. Ton bleu. 1 seulement !	349.98	219.98
— Fauteuil à dossier bas. Ton or. 1 seulement !	179.98	119.98
— Fauteuil à dossier bas. Bleu. 1 seulement !	145	79.98
— Fauteuil pivotant à dossier haut. Recouvrement vinyle ton noir. 1 seulement.	99.98	79.98
— Fauteuil à dossier bas. Bleu. 1 seulement !	129.98	79.98
— Fauteuil à dossier haut. Ton rouge. 2 seulement	159.98	99.98
— Fauteuil à dossier haut. Ton orange. 1 seulement !	139.98	89.98
— Fauteuil à dossier bas. Ton rouge. 1 seulement !	139.98	89.98
— Fauteuil à dossier bas. Ton brun. 1 seulement !	129.98	79.98
— Fauteuil à dossier bas. Ton orange. 1 seulement !	189.98	99.89

SIMPSONS — Meubles (769) Entrepôt seulement

L'offre que vous attendez !

TABLES TOUTES OCCASIONS

Rég. 32.98 à 159.98 Ch. 19.98 à 79.98

Généreux rabais de 20% à 50% sur ces ravissantes tables toutes occasions ! Venez, vous trouverez certainement la table que vous cherchez parmi cette imposante colection. Plus de 150 tables à choisir, modèles et finis aussi élégants que variés.

SIMPSONS — Meubles (769) Entrepôt seulement

MEUBLES POUR CHAMBRE A COUCHER

	Rég.	Vente
— Ens. 5 pcs de style espagnol. Pacane. Chevet de lit 80 po. et 2 tables de nuit. 1 seulement !	1249.98	949.98
— Ens. 5 pcs de style espagnol. Pacane. Chevet de lit 80 po., 2 tables de nuit. 1 seulement !	1198	899.98
— Ens. 5 pcs de style provincial français. Fruitier. Chevet de lit 80 po et 2 tables de nuit. 1 seulement !	1098	799.98
— Ens. 5 pcs de style espagnol. Bois cerisier. Chevet de lit 80 po. et 2 tables de nuit. 1 seulement	1249.98	849.98
— Ens. 5 pcs de style contemporain. De Deilcraft ! Construction chêne noir. 2 chevets de lit 4 pi. 3 po. et 1 table de nuit. 1 seulement !	809.98	549.98
— Ens. 5 pcs de style espagnol. Chevet de lit 60 po. et 2 tables de nuit. 1 seulement !	1178.98	779.98
— Ens. 3 pcs de Kroehler. Construction noyer, 1 chevet de lit 80 po. 1 seulement !	519.98	399.98
— Ens. 3 pcs de style moderne. Noyer. Lit 4 pi. 6 po. à panneau. 1 seulement !	319.98	249.98
— Ens. 5 pcs de style espagnol. Construction chêne. Lit 4 pi. 6 po. et 2 tables de nuit. 1 seulement !	919.98	739.98
— Ens. 3 pcs de Kroehler. Bois de chêne. Chevet de lit 60 po. 1 seulement !	499.98	379.98
— Ens. 5 pcs. Tons blanc et bleu. 2 chevets de lit 3 pi. 3 po. et 1 table de nuit. 1 seulement !	669.98	429.98
— Ens. 3 pcs de style espagnol. Chevet de lit 60 po. Ton jade. 1 seulement !	479.98	329.98

SIMPSONS — Meubles (769) Entrepôt seulement

SOLDE ! LAMPES ET ABAT-JOUR

Sélection de jolies lampes en bois, laiton, porcelaine, verre. Quelques appliques dans le groupe. **Rég. 12.98 à $85 Ch. 7.98 à $50**

SIMPSONS — Lampes (754) Entrepôt

SOLDE ! MACHINES A COUDRE "WHITE"

	Rég.	Vente
6 seulement ! Tête seulement, piqûre droite	64.95	49.95
10 seulement ! Tête seulement, zig-zag.	174.95 à 199.95	89.95
6 seulement ! Tête seulement, automatique	199.95 à 289.95	99.95
10 seulement ! Machines usagées	9.95 à	49.95
15 seulement ! Meubles "console"	52.00	35.00

SIMPSONS — Machines à coudre "White" (728) Entrepôt seulement

SOLDE ! ARTICLES MENAGERS

Dans le groupe — Séchoirs à cheveux, grille-pain, mélangueurs, presse-fruits, fers à repasser, ventilateurs (modèles de démonstration ou remis à neuf), barbecues, boîtes de cuisine, ustensiles, paniers à linge.
Rég. 3.98 à 49.98 Ch. 1.99 à 34.99

SIMPSONS — Articles ménagers (755) Entrepôt seuleemnt

SOLDE ! ARTICLES DE SPORT

POUR LE SKI

Bottines de ski, lacées ou avec boucles. Pointures 5 à 12 dans le groupe. Orig. 25.98 à $55 Vente 19.98 à 39.98
Bâtons de ski, acier ou aluminium pour adultes Orig. 6.98 à 9.98 Vente 4.98 à 6.98
Skis 200 à 215 cm. .. Orig. 19.98 à 59.98 Vente 7.99 à 29.98
Harnais de ski, adultes et enfants Orig. 4.98 à 14.98 Vente 1.99 à 6.99
Patins pour toute la famille. Orig. 6.98 à 19.98 Vente 2.99 à 9.98
Traîneau "Snowmobile". 4 seulement ! Orig. 94.98 Vente 69.98
Skis Dynastar en fibre de verre, 200 à 215 cm Orig. 195.00 Vente 129.98
Tentes-remorques Orig. 499.00 à 729.00 Vente 399.00 à 499.00
Bateau aluminium 12'. Orig. 229.00 Vente 169.98
Moteur Evinrude 55 c.v., 2 seul. Ord. 1099.95 Vente 899.00
Moteur Evinrude 85 c.v. 1 seul. Orig. 1495.00 Vente 1195.00
Moteur Evinrude 1 seul., 25 c.v. Orig. 595.00 Vente 479.00
Moteur Sears 28 c.v. usag., 1 seul. Orig 769.00 Vente 349.00
Tables de pool 4' x 8'. 12 seulement ! Orig. 159.98 Vente 89.98
Table de pool 4' x 8'. 1 seulement ! Orig. 229.98 Vente 169.98
Tables de ping-pong pliantes. 6 seulement ! Orig. 69.95 Vente 59.98

SIMPSONS — Articles de sport (758) Entrepôt seulement

SOLDE ! TELEVISEURS COULEUR ET NOIR/BLANC, STEREOS, ORGUES

Modèles démonstrateurs et d'étalage entièrement garantis.

TELEVISEURS EN COULEUR

	Rég.	Vente
1 seulement — Electrohome "Corsair" 19" avec VHF	588.88	538.88
11 seulement — Electrohome 'Cabaret' 22" avec VHF	749.00	649.00
1 seulement — General Electric 25" avec VHF	599.00	499.99
1 seulement — Clairtone 25" (4011) avec VHF et UHF	699.00	588.00
2 seulement — RCA 25" avec VHF et UHF	995.00	777.00
1 seulement — Electrohome "Berwick" 25" avec VHF	899.00	759.00
1 seulement — Electrohome provincial français 25" avec VHF et UHF	1095.00	888.00
1 seulement — Zenith 25 po. (4512) avec VHF	895.00	777.00
1 seulement — Zenith 25" avec VHF et UHF	995.00	844.00
1 seulement — RCA 25" Provincial italien	995.00	666.00
2 seulement — Silvertone de Sears 19" avec VHF et UHF	549.00	488.00
1 seulement — Panasonic 16" avec VHF et UHF	529.00	469.00
1 seulement — Motorola "Quasar" 25 po. Avec VHF et UHF	1175.00	925.00

TELEVISEURS NOIR ET BLANC

1 seulement — Fleetwood combiné 23" avec VHF	599.00	469.00
1 seulement — Silvertone 15020 avec UHF et VHF	319.00	219.00
1 seulement — Philco 20" avec VHF	249.00	188.00
3 seulement — Electrohome "Gemini" 20" avec VHF et UHF	228.00	178.00
2 seulement — Electrohome "Dover" 20 po. avec VHF	228.00	169.00
1 seulement — Electrohome 23" avec VHF	339.00	269.00
1 seulement — Electrohome 19" avec VHF	219.00	159.00
1 seulement — Philco 20" avec VHF	249.00	188.00

STEREOS CONSOLE

1 seulement — Clairtone 1021	499.00	399.00
1 seulement — Clairtone 751	499.00	339.00
1 seulement — Clairtone 721	499.00	339.00
1 seulement — Clairtone 8127	499.00	399.00
1 seulement — Clairtone 1011	339.00	259.00
1 seulement — Clairtone 1025	499.00	399.00
1 seulement — Clairtone 1033	589.00	449.00
1 seulement — Clairtone 8121	499.00	399.00
1 seulement — Clairtone 1065	439.00	349.00
1 seulement — Silvertone 18814	399.00	319.00
1 seulement — Silvertone 18908 avec magnétophone	549.00	449.00
1 seulement — Silvertone 18906	399.00	219.00
1 seulement — Electrohome "Crescent"	299.00	219.00
1 seulement — Silvertone 18802	269.00	199.00
1 seulement — Silvertone 18828	549.00	399.00

ORGUES A ACCORDS

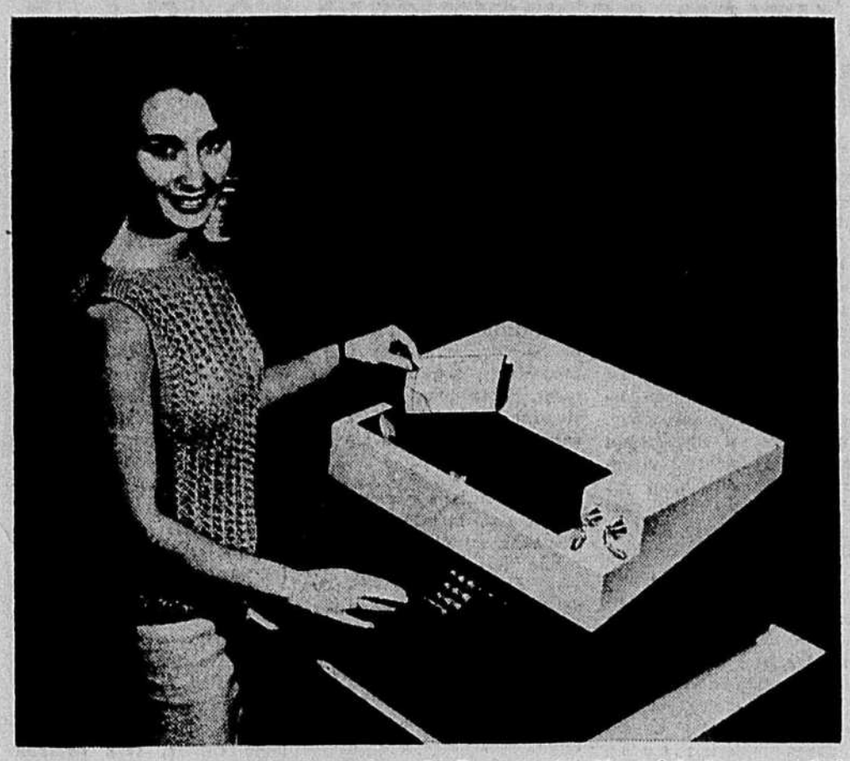
1 seulement — Silvertone 23802	239.00	179.00
1 seulement — Silvertone 23703	269.00	199.00
1 seulement — Magnus 1500	499.00	399.00
1 seulement — Philips Electronic	595.00	495.00
3 seulement — Banc	19.95	12.95
1 seulement — Banc	29.95	22.95

SIMPSONS — Radios et téléviseurs (770) Entrepôt seulement

TOURNEZ CETTE PAGE POUR D'AUTRES AUBAINES DE LA VENTE D'ENTREPOT SIMPSONS

MONTREAL, VENDREDI 14 NOVEMBRE 1969 — 85e ANNEE — No 265

économie & finance



D'ici les cinq prochaines années, la Banque de Montréal fera appel à l'ordinateur et toutes ses opérations bancaires de routine seront automatisées. Mlle Gwen Whittingham, de Montréal, nous montre ici comment fonctionne le "terminal de caisse" qui reliera chacune des 1,100 succursales canadienne à l'ordinateur principal de Toronto.

Les 1,100 succursales de la Banque de Montréal seront dotées d'un système bancaire contrôlé par ordinateurs

par Rhéal BERCIER

La Banque de Montréal a annoncé hier la mise en oeuvre d'un important programme, échelonné sur cinq ans, visant à doter ses 1,100 succursales d'un système bancaire contrôlé par ordinateurs. Ce nouveau système n'entrainera pas toutefois de mise à pied. La valeur des dépenses qu'entrainera ce programme n'a cependant pas été révélée.

Au cours d'une conférence de presse, le président de la Banque de Montréal, M. Leonard Walker a souligné que ce nouveau système bancaire apporte la transformation la plus révolutionnaire de l'histoire des banques au Canada.

Le nouveau programme comprendra l'installation à Toronto d'une centrale de traitement des données qui se chargera de toutes les opérations des banques et la mise en service de stations terminales dans toutes les succursales dans toutes les succursales qui recevront et répartiront toutes les opérations normales d'une banque vers ou à partir de l'installation centrale.

Le centre de traitement des données, sera situé à Toronto car, selon M. Walker, c'est la ville où l'emplacement géographique est le plus central et le plus économique quant au coût des lignes de transmission avec les succursales.

"Au cours des cinq prochaines années, presque tout le travail de la banque sera accompli par ordinateurs et, ainsi, nous pourrons débarrasser nos comptoirs et nos bureaux de toute comptabilité manuelle et de travaux de routine et enfin, nous permettre d'offrir à nos clients une gamme de nouveaux services".

Le président de la banque a cependant fait observer qu'il faudra au moins deux ans avant que n'apparaisse le premier poste terminal dans une succursale et au moins cinq ans avant que toutes les succursales ne soient reliées au système central.

La banque utilisera des ordinateurs de la société IBM. Selon le président canadien de cette dernière société, le projet de la Banque de Montréal représente le plus important marché d'équipement jamais reçu. Il a précisé que la banque posséderait, à la fin de ce programme, le plus vaste réseau de stations terminales bancaires au monde.

En 1975, le client de la Banque de Montréal pourra se rendre à l'une ou l'autre de ses succursales indifféremment et sera servi plus rapidement.

Les opérations bancaires en direct feront de chaque succursale, qu'elle soit située dans le Nouveau-Québec ou à Montréal, une banque offrant tous les services bancaires possibles.

M. Walker a insisté sur le fait que le nouveau programme n'entrainera aucune mise à pied. "Nous avons adopté une politique selon laquelle personne ne perdra son emploi. En fait, nous avons des problèmes de recrutement et manquons de personnel pour assumer le surcroit de travail que nous avons présentement".

Depuis deux ans, la Banque étudiait ce projet conjointement avec la Société d'Informatique, l'une des plus importantes compagnies canadiennes de conseillers en informatique, et la Société IBM Canada.

Le président de la Banque de Montréal n'a pas révélé la valeur des dépenses qu'entrainera la mise en oeuvre de ce nouveau programme pour raison de concurrence.

Hausse du chômage: Québec le plus durement touché

de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — Les ministériels ont rejeté, hier, une requête du député conservateur George Hees visant la tenue d'un débat spécial sur le chômage au pays, et écarté la suggestion du député néo-démocrate Grace McInnis d'instituer un comité parlementaire pour faire enquête sur la hausse de prix intervenue dans l'industrie pétrolière.

M. George Hees a soutenu que la montée régulière du taux de chômage depuis quatre mois constituait une preuve de la faillite de la politique gouvernementale de lutte contre l'inflation.

De son côté, Mme McInnis, s'appuyant sur les déclarations du ministre de la Consommation, M. Ron Basford, a fait valoir l'urgence d'instituer un comité chargé d'examiner les hausses de prix qui paraissent contraires aux intérêts des consommateurs.

Dans les deux cas, le gouvernement a refusé son consentement. Au cours de la période de questions, M. Basford a cependant iidiqué qu'il n'écartait pas la possibilité de remettre sur pied le comité conjoint du Sénat et de la Chambre sur les affaires des consommateurs, tout en indiquant sa confiance envers la Commission des prix et des revenus.

Auparavant, M. Hees avait suggéré le démantèlement de la Commission, parce qu'elle aurait été incapable de s'acquitter de son mandat.

Pour revenir à la question du chômage, le chef conservateur, M. Robert Stanfield s'est enquis si le gouvernement avait reçu des félicitations de la part des régions où le chômage sévit de façon aiguë. Le ministre de l'Expansion économique régionale, M. Jean Marchand, a répondu que le gouvernement appliquait un grand nombre de mesures destinées à réduire le taux de chômage.

M. Stanfield a noté que le nombre de chômeurs a augmenté de 35,000 le mois dernier, frappant particulièrement le Québec et les provinces de l'Ouest.

En octobre: taux de 5.9 p.c.

Le taux de chômage au Québec le mois dernier a été de 5.9 p. cent. Il avait été de 5.4 en septembre et de 5.0 en octobre de l'an dernier.

Le taux de chômage pour l'ensemble du Canada est de 3.9 p. cent.

Les chiffres publiés hier par le bureau local du ministère fédéral de la Main-d'oeuvre font voir que le nombre de travailleurs sans emploi au Québec s'est élevé à 135,000 au cours du mois d'octobre, soit 11,000 de plus qu'en septembre et 22,000 de plus qu'en octobre 1968. Le total des travailleurs au Québec s'élève à 2,900,000.

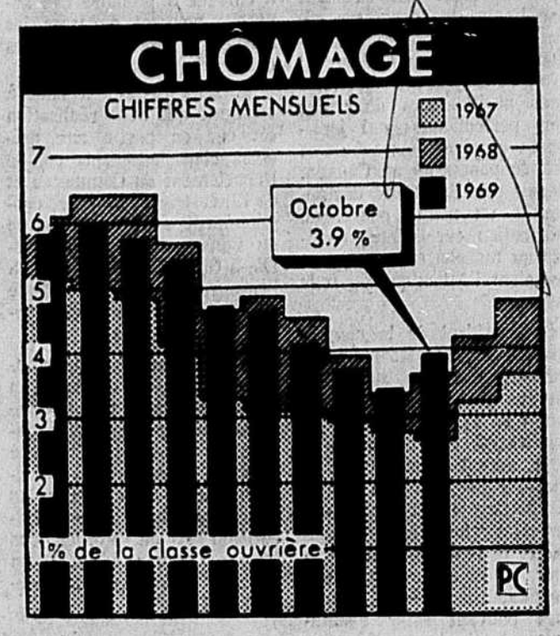
La force ouvrière du Québec s'est accrue de 13,000 en octobre, une augmentation attribuée en grande partie au nombre de femmes se cherchant des emplois.

Il y a eu 2,155,000 travailleurs avec des emplois au cours d'octobre, soit 27,000 de plus que pour le mois correspondant l'an dernier.

Ceux qui ont été le plus touchés par l'accroissement du taux de chômage sont les travailleurs de moins de 25 ans. Le taux de chômage chez les hommes a été de 6.7 pour cent, celui des femmes a été de 5.1.

Le taux de chômage a été de 5.0 pour cent en octobre 1968, 4.4 en octobre 1967 et 3.4 en octobre 1966.

Les emplois dans le domaine de l'agriculture, dont le nombre va déclinant depuis août, ont atteint la marque de 109,000 en octobre. L'agriculture a donc employé 20,000 personnes de moins en octobre 1969 qu'en octobre 1968.



Une spécialisation plus poussée pour mitiger l'emprise croissante des USA sur notre économie (Ryan)

"Je ne soutiens aucunement qu'il serait possible de rêver d'une économie canadienne absolument étanche vis-à-vis de celle des Etats-Unis. Mais il nous faut viser, si nous voulons vraiment exister de manière distincte, à nous suffire, au moins relativement, grâce à une spécialisation plus poussée dans certains secteurs, grâce en somme à une activité dont nous serons les premiers responsables et qui nous distinguera assez de nos voisins pour que nous soyons capables, au moins sur certains points précis, de les affronter avec succès sur les marchés domestiques et internationaux."

Telle est, selon M. Claude Ryan, directeur du journal "Le Devoir", l'orientation que devrait prendre l'économie canadienne au cours de la prochaine décennie si elle veut mettre un frein à l'emprise croissante qu'y ont pris les Etats-Unis, au risque de réduire le Canada à l'état de satellite de son voisin.

M. Ryan prenait la parole, hier, devant près de 600 personnes réunies au déjeuner-causerie qui s'est tenu dans le cadre de la deuxième conférence internationale du personnel, à l'hôtel Bonaventure.

Au cours de sa conférence intitulée "Le défi canadien dans les années 70", le directeur du "Devoir" a rappelé le bilan économique, politique et social du Canada et a invité ses auditeurs à mesurer avec lui les difficultés auxquelles le pays devra d'abord faire face s'il veut continuer à s'affirmer dans la familles des nations.

M. Ryan a rappelé que l'économie canadienne dépendait étroitement des Etats-Unis, à la fois dans le domaine du commerce extérieur et par l'importance des capitaux américains présents dans les secteurs vitaux de l'économie canadienne.

Quand cette situation, bien qu'avantageuse sur certains points, se traduit par la perte d'initiative qu'implique pour les Canadiens le passage du contrôle de certains secteurs-clés de leur économie entre des mains étrangères, portant atteinte au développement de l'appareil gouvernemental lui-même, il y a lieu de se poser de graves questions et de s'inquiéter pour l'avenir, a déclaré le conférencier.

L'effort gigantesque requis par les Canadiens pour se doter d'une structure industrielle et économique forte et concurrentielle, nécessite une forte dose de volonté collective d'action qui apparait elle-même confrontée avec des problèmes d'ordre politique interne.

"Le défi canadien, pour ceux qui le vivent de l'intérieur, apparait comme difficile et déchirant", a dit M. Ryan. Il a ajouté qu'avant de répondre à ses préoccupations économiques globales, le Canada devra choisir entre trois hypothèses: il peut devenir un satellite ou une annexe évoluée des Etats-Unis, il peut devenir un pays original dans la famille des nations, ou se fractionner en unités distinctes.

Un économiste américain prédit un boom inflationniste en 1970

par Rhéal BERCIER

Un économiste américain a prédit hier rien de moins que l'écrasement des valeurs en bourses nord-américaines et un boom inflationniste en 1970. Les consommateurs, à ses yeux, ne seront pas affectés et le secteur où il faudra alors investir sera dans l'immeuble.

De passage à Montréal, où il a pris la parole devant le Young Men's Section de l'Investment Dealers Association of Canada, M. Eliot Janeway, auteur de deux volumes "The Economics of Crisis" et "The Struggle for Survival" a souligné que les sociétés plurinationales sont les grands initiateurs de la situation économique qui prévaut.

L'économiste a ajouté que ces grandes entreprises estiment que l'inflation est présente pour peu de temps et investissent davantage que l'année dernière, empruntent à un taux d'intérêt élevé et épuisent les capitaux disponibles au détriment des gouvernements, qui doivent recourir à ces capitaux pour l'administration publique, et des petites et moyennes entreprises.

Il est étrange de constater, a-t-il dit, que les sociétés plurinationales investissent dans des pays ou sévit l'inflation. "Les revenus des consommateurs augmentent, leurs goûts changent, et il demandent de nouveaux produits. Les firmes plurinationales répondent à cette demande, qui les en blâmerait?".

Les mesures restrictives, a-t-il ajouté, ne sont pas suffisantes et sont dirigées vers des secteurs qui ne contribuent pas à accélérer l'inflation.

Janeway s'est dit d'opinion que seul une restriction sévère du crédit pourra stopper l'inflation et ramener une saine économie.

Actuellement, a noté l'économiste, la marge de profit des entreprises diminue, les gouvernements peuvent difficilement emprunter à cause de la saturation des marchés et les gens à revenus fixes sont affectés par cette situation.

Il a révélé, d'autre part, que les taux d'intérêt continueront à augmenter et que rien ne laissait prévoir un ralentissement ou une baisse prochaines.

La tendance de l'économie américaine et partant l'économie canadienne ne laisse prévoir aucun signe si significatif soit-il d'un redressement, a-t-il enchainé.

Par ailleurs, M. Janeway s'est dit d'avis que la Commission des prix et des revenus ne rencontrera pas l'objectif visé. A ses yeux, la stabilité des prix amènera les autres pays à concurrencer et absorber la demande canadienne pour les produits fabriqués au Canada et la stabilité des revenus portera les professionnels à travailler en d'autrees pays et n'attirera pas la main-d'oeuvre immigrante spécialisée.

En plus des deux livres dont il a été l'auteur, M. Janeway est à la rédaction d'une troisième volume, non encore intitulé, et dont les premiers chapitres ont été reproduits dans le magazine Playboy. Il est président de la société Janeway Publishing and Research de New York et écrit chaque semaine quatre colonnes dans le journal "The Chicago Tribune New York News Syndicate".

'Le Soleil' deviendra une société publique

QUEBEC (PC) — La société Le Soleil Ltée, propriétaire du quotidien de Québec Le Soleil, passera sous peu du stade d'entreprise familiale à celui de société publique.

C'est ce qu'annonçait hier dans ses pages le quotidien de Québec, précisant que la famille Gilbert, qui détient la très grande majorité des actions de Le Soleil Ltée, se départira d'une partie de ses intérêts tout en conservant le contrôle majoritaire dans l'entreprise.

La direction ajoute que de nouvelles actions seront aussi émises en nombre limité afin de lui permettre de faire face plus facilement aux obligations découlant des investissements effectués ces dernières années et de faciliter l'expansion normale du journal et de ses services.

Cette décision, précise-t-on, a été le résultat de longues études des problèmes communs à toute entreprise familiale face à la concurrence, aux développements technologiques et aux besoins d'une saine expansion.

La vente pure et simple du journal à d'autres intérêts a toujours été écartée en dépit des propositions intéressantes faites au cours des dernières années, affirme la direction, les propriétaires préférant que Le Soleil au service de l'agglomération québécoise comme de tout l'est de la province, demeure entre les mains d'intérêts locaux.

C'est pourquoi ils ne sont venus à la conclusion qu'il fallait transformer les structures de l'entreprise et élargir les cadres du conseil d'administration de façon à y assurer une meilleure représentation des intérêts extérieurs à la famille.

Déjà, M. Marcel Bélanger, C.A. de Québec, dont la compétence et la réputation soni reconnues dans tous les milieux financiers, a accepté de siéger au conseil d'administration, qui s'adjoindra un autre membre prochainement.

Les coffres des banques à charte ouverts aux petites entreprises

OTTAWA (PC) — L'opposition a pressé, hier, le gouvernement Trudeau de persuader les banques à charte d'ouvrir leurs coffres en faveur des petites entreprises.

Le gouvernement devrait aller jusqu'à les menacer d'annuler leur charte, si nécessaire, ont déclaré certains membres de l'opposition alors que les Communes entendaient le débat du bill C-9.

Ce projet de loi modifie la loi actuelle sur les prêts aux petites entreprises de façon à autoriser les maisons de crédit et les sociétés de fiducie à consentir des prêts, garantis par le gouvernement, aux petites sociétés canadiennes.

M. Clifford Downey PC-Battle River a déclaré que les modifications proposées par le gouvernement ne serviront à rien à moins que le ministre des Finances ne force les banques à prêter davantage aux petites sociétés.

Il a fait remarquer que le montant total des prêts consentis par les banques en vertu de la loi était passé de $26,000,000 durant la période de 1961-65 à $11,000,000 en 1968.

Selon lui, la principale raison de cette situation est que les banques n'étaient pas intéressées à consentir des prêts au taux de 8¼ p. cent, tel que le stipule la loi, étant donné qu'elles pouvaient obtenir un rendement plus élevé dans d'autres domaines.

NOUVEAU PRESIDENT A CRUCIBLE STEEL



La nomination de M. R. Kenneth Robertson, B. Ing. M.E.I.C. au titre de président de la compagnie Crucible Steel du Canada a été annoncée aujourd'hui par M. C. Zilis, député vice-président du groupe de compagnies de la Colt Industries Inc. parent de Crucible.

Natif de Montréal, M. Robertson a complété ses études à l'université McGill, et est devenu gérant de la production pour la Compagnie Laprairie Brick and Tile en 1957. En 1959, il a été promu gérant général des ventes à Cooksville-Laprairie Brick et en 1961 gérant général des ventes à Dominion Lime. En 1963, il a été vice-président de la compagnie Canadian Bronze, poste qu'il a occupé jusqu'à sa présente nomination.

M. Robertson remplace M. V. H. Callaghan, qui devient président de la division de l'acier à aimant à Crucible Steel, à Elisabethtown, au Kentucky. —

EXPOSITION A MONTREAL DE COMMERCE EN CONCESSION

les 21, 22, 23 novembre
PLACE BONAVENTURE
mezzanine sud

Vous n'aurez que l'embarras de la concession à choisir. Vous causerez avec des experts. Séminars gratuits tous les jours. Vous découvrirez comme il est facile de partir à votre propre compte.

HEURES : vendredi et samedi, de midi à 9 h. p.m.
dimanche, de midi à 7 h. p.m.
Entrée — $1.00 — Enfants admis gratuitement

ATTENTION

Institution commerciale de grand renom s'occupant de l'instruction et de l'éducation des enfants surtout d'âge pré-scolaire, autant dans le domaine culturel qu'artistique, ainsi que de l'évoluation naturelle de l'enfant en vacances, aurait un besoin urgent d'aide financière afin de pouvoir continuer à fructifier l'oeuvre commencée.
Requis de l'intéressé (e) :
entre $60,000 et $100,000.
pas un don mais un prêt garanti et basé sur :
garanties matérielles de $25,000.
garanties morales d'une valeur sans précédent, perspectives d'avenir d'une valeur illimitée, remboursement assuré, intérêts élevés en peu de temps. Si vous n'êtes pas intéressé, n'aimez pas le risque ou encore n'êtes pas confiant en la jeunesse, ne répondez pas à cette annonce.
C'est l'occasion ou jamais d'être utile par votre argent à une institution, à la jeunesse et à la société.
Nous avons besoin de vous, aidez-nous C'EST URGENT.
ECRIRE CASE 10897 LA PRESSE

C. André Coulombe, C.A. — *Associé de* Coulombe, Lecourt & Cie;

Robert Beaudoin, C.A. — *Associé de* Beaudoin & Associés;

Romain Audet, B.A., L.S.C., C.A. — *Antérieurement associé de* Audet, Poupart & Cie;

vous informent de la fusion de leurs pratiques professionnelles sous la raison sociale de

Coulombe, Lecourt & Cie;
Beaudoin, Audet et Associés
Comptables agréés
Chartered Accountants

700 ouest, boulevard Crémazie, Montréal 303, téléphone 270-3121

AVIS DE DIVIDENDES

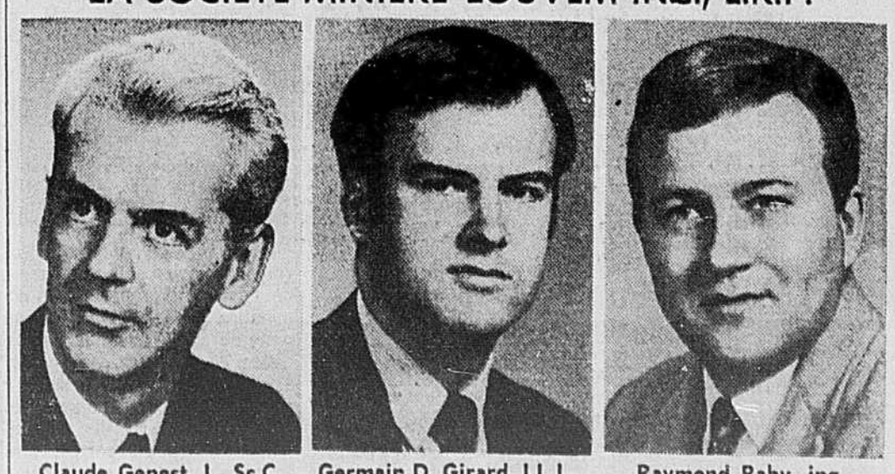
Actions ordinaires

Un dividende intérimaire (No 285) de 17½¢ par action ordinaire sera payé le 31 décembre 1969 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 28 novembre 1969.

Le secrétaire
Norman J. Flynn
Montréal, le 13 novembre 1969

IMPERIAL
Tobacco du Canada Limitée.

LA SOCIETE MINIERE LOUVEM INC., L.R.P.



Claude Genest, L. Sc.C. — Germain D. Girard, LL.L. — Raymond Raby, ing.

A une réunion tenue à cette fin, le conseil d'administration de la Société Minière Louvem Inc., L.R.P., a élu les administrateurs suivants à sa Direction : MM. Claude Genest, président, Germain D. Girard, vice-président, et Raymond Raby, secrétaire et trésorier.
La Société Minière Louvem Inc., L.R.P., incorporée le 31 octobre dernier, se voit confié la tâche de mettre en production et d'exploiter les gites de cuivre découverts l'an dernier par la SOQUEM dans le canton Louvicourt, près de Val d'Or. Le siège social de la nouvelle société sera au 2050, rue Mansfield, Montréal. —

INFORMATIONS ÉTRANGÈRES



téléphoto PA

On voit ici un des "marcheurs de la mort" déposant dans un cercueil symbolique, face au Capitole, la pancarte qu'il a portée depuis le cimetière national d'Arlington et sur laquelle est inscrit le nom d'un militaire américain mort au Vietnam. La marche, qui a débuté à 7 heures hier soir, se poursuivra durant 40 heures et sans arrêt jusqu'à demain midi alors que débutera la grande marche du moratoire qui partira du Capitole pour se rendre, par l'avenue Pennsylvania, jusqu'au monument de Washington, évitant par quelques cents pieds la Maison Blanche.

La police de Washington se montre discrète

La "marche de la mort" se poursuit dans l'ordre

WASHINGTON (AFP, UPI) — La "marche de la mort" qui a débuté à 7 heures hier soir au cimetière national d'Arlington près de Washington s'est poursuivie toute la nuit. Elle continuera aujourd'hui et demain, deuxième et troisième jours du "moratoire" de novembre contre la guerre du Vietnam.

La veuve d'un lieutenant de marine conduit le cortège. La longue file indienne d'hommes et de femmes portant chacun un cierge à la main et, suspendu au cou, un écriteau avec le nom d'un Américain tué au Vietnam, s'étend maintenant d'Arlington, sur l'autre rive du Potomac, jusqu'à un square près du Capitole où chaque participant dépose son écriteau dans un cercueil symbolique. L'itinéraire passe devant la Maison Blanche où est récitée par les manifestants une litanie des morts à la guerre.

Jusqu'ici, aucun incident n'a marqué cette impressionnante manifestation à laquelle participent étudiants, ouvriers, femmes de ménage et hippies. Aux premiers rangs, on remarque le célèbre pédiatre, le docteur Benjamin Spock qui se dit "absolument sûr que la manifestation demeurera paisible".

On n'aperçoit nulle part de militaires, et pourtant, il y en a 9,000 dans la capitale même. Les mesures de précaucrètes. On a demandé aux forces de l'ordre de se montrer "patients", discrets et serviables" tant à l'égard des habitants de la capitale que "des multitudes de visiteurs".

Les marcheurs ont planté leur tente près du cimetière. Les participants à la grande marche de demain arrivent par petits groupes de manière à ne pas former d'attroupement. Les organisateurs leur font la langue en arrivant. L'ordre est parfait.

Le président Nixon était à la Maison Blanche hier soir. Un peu plus tôt dans la journée, il avait fait une visite inusitée au Congrès pour remercier les représentants et les sénateurs qui ont manifesté leur appui à sa politique vietnamienne. De mémoire d'homme, c'est la première fois qu'un président des Etats-Unis accomplit une démarche pareille.

A Paris, les manifestations du moratoire ont donné lieu à la violence. Cinquante jeunes ont attaqué le consulat sud-vietnamien et y ont brisé des vitres. On estime qu'en plus de la France, l'Angleterre, l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne de l'Ouest, la Hollande, la Bulgarie, la Tchécoslovaquie et bien sûr le Canada seront aujourd'hui et demain le théâtre de marches ou de manifestations.

Au début de l'après-midi, hier, au Pentagone, un groupe de 50 personnes, dont plusieurs prêtres catholiques et pasteurs épiscopaliens ont tenté de célébrer un office pour la paix à l'intérieur du quartier général de toutes les forces armées américaines. Les gardes du Pentagone les ont aussitôt arrêtés.

Aujourd'hui, les organisateurs du moratoire entendent déclencher une grève nationale des étudiants. La "marche de la mort" continue, et après-midi, en la cathédrale nationale de Washington, aura lieu un service funèbre. La veuve du pasteur Martin Luther King est parmi les personnages qui prendront la parole.

R. Garaudy en disgrâce

PARIS (AFP) — M. Roger Garoudy, un des chefs de file des intellectuels communistes sera sans nul doute exclu des instances dirigeantes du P.C.F., en raison de son attitude non conformiste.

Bien que membre du bureau politique du parti, M. Garaudy qui avait, dans le passé, déjà adopté en diverses occasions des positions originales, a, depuis l'affaire tchécoslovaque, non seulement approuvé avec éclat "le printemps de Prague", mais condamné sans retour l'intervention soviétique d'août 1968, allant en ce domaine bien plus loin dans sa condamnation que les dirigeants de son parti.

Depui, il s'en est tenu à cette position, se refusant à entériner notamment les "mesures de normalisation" prises par les successeurs d'Alexandre Dubcek et faisant connaître publiquement son désaccord.

Rappelé une première fois à l'ordre en octobre 1968, il n'en a pas moins persévéré dans cette voie. M. Garaudy en est venu même à refuser de s'aligner sur les positions défendues par le P.C.F. à la conférence des partis communistes qui s'est tenue à Moscou, en juin dernier.

Il est maintenant accusé d'être, en fait, fondamentalement en désaccord avec son parti. Sa place au bureau politique n'étant donc plus, de ce fait, souhaitée par ses amis, il devra rentrer dans le rang.

Sa situation a été évoquée dans ce sens hier au comité central du parti, réunion à laquelle il n'a pas participé.

Il appartiendra au congrès du parti, qui se tiendra en février 1970 de prendre cette décision qui est maintenant acquise dans l'esprit de la direction du P.C.F.

Une fois la question de M. Garaudy réglée, les dirigeants communistes français vont préparer les prochaines assises du parti qui doivent souligner la volonté de celui-ci d'oeuvrer en faveur de l'instauration "d'une démocratie avancée", prélude à la venue d'une société socialiste et ce, avec ou sans l'appui du parti socialiste, avec lequel des conversations doivent s'engager prochainement, dans une atmosphère assez pessimiste chez les uns comme chez les autres.

France : la police interpelle 80 "gauchistes"

PARIS. (AFP) — Des opérations de police ont été menées dans divers milieux d'extrême gauche en France, notamment à Paris, à Nice, à Bordeaux et à Lille. A Paris, des perquisitions ont été effectuées au domicile de 80 militants de mouvements dissous après les événements de mai 1968 et 50 de ces militants ont été interpellés. Parmi eux se trouve Mme Michèle Krivine, femme d'Alain Krivine, le leader de la "Ligue communiste" qui fut candidat aux dernières élections présidentielles.

En province, une quarantaine de personnes ont été interrogées. A Nice, cinq "maoïstes", des étudiants, ont été interpellés.

Nationalisation des banques étrangères

La Grande-Bretagne est prête à mettre fin à sa présence militaire en Libye

LONDRES. (AFP,PA) — La Grande-Bretagne est prête à mettre un terme à sa présence militaire en Libye et, si c'est nécessaire, à renoncer au traité d'alliance et d'amitié anglo-libyen de 1953, apprend-on de source autorisée au Foreign Office. Elle est prête également à discuter du sort des importants contrats de fourniture d'armes britanniques. Mais on admet que les négociations seront "longues et difficiles".

Cette nouvelle de Londres parvient au moment où du Caire, une dépêche signale que le "Comité Libyen de la Révolution" a émis un décret de nationalisation des banques étrangères, opérant en Libye, coupables d'avoir "pêché en eau trouble" et contribué à appauvrir le pays. Ces banques sont: le "Banco di Roma" et le "Banco di Napoli" toutes deux italiennes, et la Banque Barclay's, britannique, dont les avoirs passeraient à des corporations libyennes nouvelles, tandis que les sièges centraux des institutions visées seraient obligés de couvrir les déficits de leurs filiales ou succursales en Libye.

"Nous n'avons pas l'intention de maintenir notre présence militaire en Libye si les Libyens ne veulent plus de nous", déclare la note britannique que l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Tripoli, M. Donald Maitland, a remise au gouvernement libyen en réponse à la demande officielle d'ouverture de négociations présentée récemment par Tripoli, toujours selon le porte-parole du Foreign Office qui n'a pas divulgué le texte exact des notes échangées.

La réponse britannique préciserait que l'espoir de Londres est d'établir de nouvelles relations de coopération entre les deux pays sur une base différente de celle du traité de 1953, lequel spécifiait, entre autres, que la Grande-Bretagne s'engageait à défendre la Libye en cas d'attaque extérieure. Comme l'engagement visait évidemment une attaque égyptienne, il est clair, comme le reconnaîtrait la note elle-même, que "cette éventualité n'existe plus".

Mais le porte-parole a aussi laissé entendre que les négociations les plus difficiles seraient celles concernant les contrats de fourniture d'armes britanniques.

Cette question revêt évidemment une grande importance politique et financière pour Londres, en raison de ses implications avec l'aggravation du conflit au Moyen-Orient, et ses répercussions éventuelles sur la balance des paiements britanniques.

Le gouvernement britannique donne l'impression qu'il aimerait bien — pour la cause de la paix au Moyen-Orient — que la Libye renonce au contrat de fourniture de 200 chars "Chieftain" ultra-modernes auquel précisément le gouvernement libyen semble tenir le plus, d'autant plus qu'il a déjà versé (avant la chute de la monarchie) un acompte de 10,000,000 de livres. Un refus de la Libye obligerait Londres à renoncer à sa politique de suspension de livraison d'armes aux belligérants, Londres ayant refusé à Israël la livraison de tels chars.

Par contre, Tripoli aimerait, semble-t-il, renoncer à la livraison du système de défense aérienne que le roi Idris avait commandé, en versant 50 millions de livres d'acompte.

Un deuxième ministre indien démissionne

LA NOUVELLE-DELHI, Inde (AFP, PA) — Le ministre indien du Travail, M. Jai Sukhal Hatchi, a donné hier sa démission. C'est le second ministre du gouvernement de Mme Indira Gandhi à quitter le cabinet depuis le début de la crise actuelle, il y a dix jours. Le ministre des Chemins de fer a déjà démissionné et l'on s'attend qu'un autre ministre au moins en fera autant.

Ces ministres démissionnaires se regroupent autour de M. S. Nijaligappa, leader de la faction d'opposition du parti qui a exclu Mme Gandhi. Cette "cassure" du parti du Congrès prend désormais l'allure d'une querelle de légitimité, chacune des deux factions revendiquant l'étiquette du parti.

Il est cependant probable, estime-t-on, que le parti de Mme Gandhi, qui a obtenu l'unanimité des 330 parlementaires présents pour un vote de confiance, restera majoritaire, tandis que celui de M. Nijaligappa fera figure de dissident.

Les partisans de Mme Gandhi ont, par ailleurs, convoqué pour le 22 novembre un conseil général du parti dans le but d'élire un nouvel exécutif et un nouveau président national.

La résolution votée à la quasi-unanimité des présents au caucus parlementaire (un seul vote contraire fut enregistré) a la teneur suivante: "Le groupe parlementaire du Congrès déclare que la décision d'enlever au premier ministre sa qualité de membre du parti du Congrès est invalide et injustifiée. Mme Gandhi reste le chef du parti et garde sa pleine confiance."

Les Philippines retirent leur contingent du Vietnam

d'après UPI, AP, AFP

Le gouvernement des Philippines a fait savoir à ses alliés au Vietnam aujourd'hui qu'il retirera bientôt ses 1,500 hommes des zones de combat, remplissant ainsi la promesse qu'avait faite le président réélu Ferdinand E. Marcos durant sa campagne électorale.

Ce sera le premier retrait complet d'un contingent allié du Vietnam. De sources gouvernementales, on apprend que les troupes non combattantes des Philippines auront regagné leur pays d'ici à Noël.

Le secrétaire aux Affaires étrangères, M. Carlos Romulo, a dit à une conférence de presse qu'il avait communiqué avec M. Nguyen van Loc, le chargé d'affaires à l'ambassade du Sud-Vietnam à Manille, pour lui faire part de la décision gouvernementale et que des notes avaient été envoyées à la Nouvelle - Zélande, l'Australie, la Thaïlande, la Corée du Sud et les Etats-Unis — les autres alliés au Vietnam.

Le président Marcos qui a remporté une victoire sans précédent en se faisant réélire pour un deuxième terme de quatre ans dit que les troupes sont employées à combattre les guérilleros communistes Huk aux Philippines.

Tension entre Saigon et Hanoï

A la 42e séance de la Conférence sur le Vietnam tenue à Paris hier, l'offre du délégué de Saigon de remettre aux autorités d'Hanoï, 62 prisonniers de guerre nord-vietnamiens a été dénoncée comme "manoeuvre de propagande" par les représentants d'Hanoï et du GRP.

Hanoï refuse catégoriquement de rencontrer les délégués de Saigon ne serait ce que pour discuter des détails techniques pour la libération de 62 de ses propres hommes.

Big Minh propose un référendum

Le général Duong van Minh a proposé hier la tenue d'un référendum pour que "la majorité de la population puisse s'exprimer sur la politique nationale" et dire si oui ou non elle approuve la politique actuelle du président van Thieu. Les observateurs voient là une des plus sérieuses menaces qui pèse sur le régime de Saigon depuis sa constitution il y a deux ans.

Le malaise est grand, dit-on, au Sud-Vietnam du fait des nouvelles mesures d'austérité et du mécontentement des bonzes khmers, lesquels manifestent depuis deux jours. Un chef des manifestants a déclaré: "Si le président Thieu ne donne pas satisfaction, dans les 14 jours, à la requête des 200 bonzes, ordre sera donné aux fidèles d'organiser des manifestations de protestation dans tout le pays".

"Ces bonzes sont de la dynamite" et leurs ordres sont exécutés avec fanatisme par leurs fidèles", a déclaré hier soir une personnalité politique de Saigon.

La police arrête 5 suspects à N.Y. à la suite des attentats à la bombe

NEW YORK (AFP, PA) — Le FBI a arrêté hier une cinquième personne soupçonnée d'avoir participé à la série d'attentats à la bombe qui ont eu lieu dans divers gratte-ciel newyorkais au cours des derniers jours.

Il s'agit de Mlle Pat Swinton dont l'âge et la profession n'ont pas été précisés. Elle a été, comme les quatre autres, inculpée de conspiration dans le but de commettre des attentats à la bombe.

La caution des accusés a été fixée à la somme exceptionnelle d'un demi-million de dollars par personne empêchant ainsi toute tentative de les faire libérer provisoirement moyennant finance.

Les quatre autres inculpés, qui avaient été arrêtés mercredi soir par le FBI, sont Mlle Jane Lauren Alpert, 22 ans, M. John David Hughey, 22 ans également, M. Camuel Melville, 34 ans, et M. George Demmerle, 39 ans.

Deux des détenus collaboraient à des publications de gauche: l'un a déjà travaillé au journal de gauche "The Guardian" et l'autre au journal clandestin "Rat".

L'arrestation des quatre accusés a été faite moins de 24 heures après l'éclatement d'une bombe, la quatrième en deux jours à New York, au 5e étage du Palais de justice, où sept personnes furent blessées mercredi matin.

La déflagration a fait voler en éclats de nombreux carreaux de fenêtres dans l'immeuble de 20 étages et causé de lourds dégâts. Un seul blessé, une jeune femme de 21 ans, a été transportée à l'hôpital.

Le service des incendies a reçu un appel téléphonique prévenant qu'une deuxième bombe éclaterait dans l'immeuble. Cependant, après des recherches on n'avait trouvé aucun engin dans l'immeuble.

Deux nouvelles alertes à la bombe, également fausses, ont été données hier à New York.

Dans la matinée, le quotidien "New York Times" a reçu un coup de téléphone anonyme l'avertissant qu'une bombe éclaterait dans l'immeuble à 10 heures.

Les employés du journal furent évacués. Aucune bombe n'a été trouvée, mais l'immeuble est resté inoccupé, sauf les téléphonistes qui sont restées à leur poste, jusqu'à 11 heures du matin.

Le hall de l'immense gratte-ciel "Pan American", situé tout près de la gare de chemins de fer "Grand Central", en plein coeur de New York, a été interdit au public dans la matinée d'hier. Le gérant de l'immeuble avait reçu un coup de téléphone l'avertissant qu'une bombe y allait exploser.

Pour la deuxième fois, hier soir, les services de sécurité de l'ONU ont reçu un coup de téléphone anonyme annonçant qu'une bombe allait exploser dans une annexe de l'organisation internationale, à trois rues du siège. Les fonctionnaires ont reçu l'ordre d'évacuer le bâtiment. Plus d'une heure après cet avertissement, aucun engin n'avait été découvert dans l'annexe, qui abrite les activités de l'ONU pour le développement économique.

Réaction favorable du public américain à l'attaque de Spiro Agnew contre les grandes chaînes de TV

NEW YORK — (AFP) — L'attaque de M. Spiro Agnew, vice-président des Etats-Unis, contre les journalistes des chaînes de télévision américaines qu'il a accusées, hier soir, dans un discours prononcé à Des Moines, dans l'Iowa, de manipuler les informations, a provoqué de nombreuses réactions du public d'un bout à l'autre des Etats-Unis.

Répondant à l'appel de M. Agnew de "partir en croisade" contre ceux qui font preuve de "manque d'objectivité", de nombreux téléspectateurs ont appelé leurs stations locales affiliées à des chaines nationales pour exprimer leurs opinions.

A New York, la chaîne "NBC" a déclaré que dans les deux heures qui ont suivi le discours de M. Agnew, qui fut d'ailleurs télévisé, elle avait reçu 614 appels favorables au vice-président et 554 approuvant la couverture des événements par les journalistes de la télévision.

NBC, CBS et ABC, les "trois grands" de la télévision, n'ont toutefois pas fourni des chiffres globaux à l'échelle nationale et ont déclaré qu'il faudrait du temps pour établir des statistiques.

En attendant, les présidents des trois chaines ont sévèrement critiqué M. Agnew qu'ils ont accusé de vouloir intimider la presse télévisée et de vouloir la transformer en instrument servile du gouvernement au pouvoir.

A Dallas, au Texas, une station affiliée à la "CBS" a reçu 300 appels, tous en faveur de M. Agnew. Dans la même ville, une station affiliée à "ABC" a déclaré avoir reçu 231 coups de téléphone appuyant le vice-président et deux seulement en faveur des chaines.

A Philadelphie, en Pennsylvanie, une station affiliée également à "ABC" a reçu 300 appels et, dans la proportion de trois contre un, ils ont été favorables à M. Agnew.

Pour l'instant, les premiers chiffres obtenus d'un peu partout, d'une côte à l'autre des Etats-Unis, semblent indiquer que la majorité du public approuve les accusations portées par le vice-président contre les journalistes de la télévision. Il est trop tôt, toutefois, en vue de la différence de trois heures entre la côte est et la côte ouest pour pouvoir donner des chiffres significatifs. Nombreux, en effet, sont les téléspectateurs qui n'ont pas écouté le discours de M. Agnew et qui n'apprendront son contenu que par les journaux dans la journée de vendredi.



téléphoto PA

Evidemment, le Bonhomme Carnaval sera de la partie

par Guy PINARD

Au lendemain d'une des périodes les plus inquiétantes de son mandat, le maire Jean Drapeau pourra à nouveau retrouver son rôle (qui doit sans doute lui plaire beaucoup plus) d'hôte de la métropole canadienne.

Durant ce festival d'une semaine, le maire Drapeau aura fort à faire devant le grand nombre de visiteurs de son rang qui viendront lui rendre visite.

Il faut tout d'abord mentionner les maires des neuf villes du circuit ou leurs représentants. Et parmi les rencontres impliquant ces premiers citoyens, il en est une haute en couleur qu'il ne faut pas oublier.

Il est de coutume pour les maires représentant les deux villes en cause lors du match de s'échanger des cadeaux. Cette année, cette cérémonie se déroulera à la Place Bonaventure, vendredi le 28, entre midi et 1 h 30. Evidemment, le maire Drapeau ne sera pas impliqué, pour la bonne raison que les Alouettes et le match de la coupe Grey, c'est comme l'eau et le feu! Mais il aura tout au moins le plaisir de servir de témoin aux inévitables paris amicaux que formuleront les deux adversaires en présence...

Autre illustre visiteur à Montréal, le Bonhomme Carnaval. Le célèbre représentant du non moins célèbre Carnaval de Québec sera dans la métropole le mercredi. Les festivités, ça le connait! Nul doute que par sa seule présence dans la métropole, il parviendra à créer ce climat de gaieté qui enveloppe la vieille capitale durant les deux semaines qui précèdent le Mercredi des Cendres.

Mais le Bonhomme Carnaval ne sera pas le seul visiteur du genre à venir à Montréal. Les dirigeants du Carnaval de Chicoutimi seront aussi sur les lieux, tout comme plusieurs membres du Stampede de Calgary, dont les pères sont à l'origine de ces festivités.

Tous les dirigeants du football canadien, le commissaire Jake Gaudaur en tête, seront eux aussi du nombre des milliers de visiteurs. Peut-être que lors de leur rencontre avec le maire, Drapeau aura l'occasion de serrer la main du nouveau propriétaire des Alouettes, Sam Berger, d'Ottawa. Evidemment, la nouvelle n'est pas encore officiellement confirmée, mais seul le désir de Joe Atwell d'agir comme "maire' de l'Autostade une dernière fois a forcé Berger à émettre le sempiternel "no comment".

Enfin, le maire, au cours des nombreux déjeuners et réceptions civiques de la semaine, aura le plaisir d'accueuillir les neuf aspirantes au titre de Mlle Coupe Grey.

Une tâche qui devrait lui plaire... sans l'ombre d'un doute.

Mais d'ici là, le maire Drapeau attendra avec impatience le moment venu de donner le signal des festivités, mardi, le 25, à l'heure du lunch, au coeur même de la métropole, la Place Ville-Marie.

A bien y penser, ne seriez-vous pas prêts à admettre que le rôle de premier magistrat d'une ville n'est pas toujours ingrat?...

Canada-USA : étude sur une base internationale de leurs problèmes

"Le Canada et les Etats-Unis devraient étudier sur une base internationale leurs problèmes communs tels la pollution des eaux, la congestion des voies de communication et l'éducation", a suggéré M. Frank P. Davidson, président de l'Institute for the Future, de New York, au cours d'une entrevue qu'il accordait au représentant de LA PRESSE.

Reprenant un exemple, le président de l'IFF, organisation de recherche indépendante, fondée il y a un an comme une corporation à but non lucratif au service de l'intérêt commun, a dit que les deux pays polluaient leurs eaux réciproquement et qu'il était logique qu'ils unissent leurs efforts pour remédier à ce problème.

Collaboration

M. Davidson a par ailleurs révélé qu'il prévoyait se mettre à la recherche d'un organisme de recherche canadien afin de pouvoir travailler en collaboration.

L'Institute for the Future offre les services d'experts qui utilisent des méthodes scientifiques de prévision pour déterminer, par exemple, les répercussions possibles de l'avance technologique sur la population, à moyen et long termes.

"Nous nous proposons de mettre sur pied un groupe d'étude capable de s'attaquer aux grands problèmes auxquels notre société devra faire face. Ces groupes auraient trois caractéristiques primordiales: ils seraient multi-disciplinaires i.e. composés par exemple d'avocat, d'ingénieurs, de banquiers; ils seraient intersectoriels, comprenant des représentants du gouvernement et du secteur privé et auraient un caractère international."

Des ingénieurs écologiques

M. Davidson avait précédemment énoncé les changements majeurs qui influenceront l'homme et le milieu dans les années 70 au cours d'un exposé qu'il a présenté à la Conférence internationale du personnel qui s'est ouvertehier à Montréal.

Le président de l'IFF avait alors déclaré que la formation d'ingénieurs écologiques chargés de sauvegarder l'équilibre de l'homme avec son milieu deviendrait nécessaire dans la mesure où la technologie, considérée comme ennemie de la terre, évoluera rapidement.

La pauvreté : tout d'abord un problème communautaire

QUEBEC (PC) — Selon M. François Bregha, professeur agrégé à l'Ecole du service social de l'Université de Toronto, "il serait dangereux de croire que le revenu annuel garanti résoudrait vraiment le problème de la pauvreté du Canada".

Parlant à Québec, au colloque organisé à l'occasion du 25e anniversaire de l'Ecole de service social de l'Université Laval, M. Bregha a soutenu, hier, que les pauvres, même en recevant des sommes considérables, n'atteindraient pas nécessairement un niveau de vie jugé convenable par la société.

"Nous sommes, a-t-il dit, théoriquement en présence d'un projet de redistribution du revenu national qui s'inspire davantage de considérations sociales qu'économiques.

"Mais nous sommes aussi en présence d'une théorie qui attribue la pauvreté au manque d'argent. A la lumière des connaissances sociologiques et psychologiques, cette théorie est dépassée et partielle.'

M. Bregha a également affirmé que la pauvreté est tout d'abord un problème communautaire où les programmes doivent être planifiés, administrés, exécutés et évalués pour la combattre.

VOTRE MÉDECIN VOUS PARLE

Relations prémaritales (3)

par le Dr L. GENDRON

Après une expérience sexue le prémaritale, le garçon méprise parfois la fille. Mais pourquoi? S'il est un homme viril, il l'aidera à maintenir sa réputation en gardant le secret de leur relation, continuera à la traiter avec respect et tendresse dans la vie sociale comme dans la vie privée.

Un jeune homme qui n'a pas appris au foyer les bonnes manières envers le sexe opposé et les principes d'égalité et du partage a plus de difficulté à adopter la philosophie de la compréhension, de la considération et du respect. Il est moins bien préparé à établir une relation humaine saine entre lui et une jeune fille. Celle-ci n'est pas mieux "équipée" si elle a vecu dans un foyer rempli de turbulences.

L'adolescent ne se laissera pas diminuer par celui qui ignore la psychologie de la femme, considérant la séduction comme une mesure de masculinité et virilité, ni influencer par l'attitude de mépris en refusant l'adoption d'un tel comportement.

C'est un fait clinique: le garçon comme la fille peuvent souffrir d'une perturbation émotive inhibant leur développement vers la maturité. Les attitudes sexuelles sont des indicateurs non pas de masculinité ou de féminité, mais plutôt d'infériorité et d'insécurité.

Des garçons et filles ont une maturité émotive à l'âge de 18 ans tandis que des adultes âgés de 50 ans ne l'ont pas encore acquise. En général, avant 20 ans, ils n'ont pas la formation, la connaissance, la maturité pour s'engager avantageusement sur la voie des relations sexuelles prémaritales.

Toutefois, ni le garçon, ni la fille ne seront affectés par la relation physique prémaritale s'ils agissent avec décence et honnêteté, s'ils ont une attitude non inhibée à l'égard du sexe, s'ils ont discuté ensemble de ce projet, s'ils ont assez de maturité pour accepter les responsabilités adultes. Les filles les plus bouleversées par la relation prémaritale sont celles qui ont été surprises par la passion de préliminaires érotiques sans rationalisation antérieure sur le sujet.

Des experts se penchent sur le triste sort de l'usager des transports en commun

Pendant que vous rentrez chez-vous au milieu du tohu-bohu de l'heure de pointe, pare-choc à pare-choc si vous êtes en auto, debout et suspendu à une courroie si vous êtes en autobus et en métro, affrontant toutes les intempéries si vous devez marcher un bout jusqu'à votre foyer, un groupe de spécialistes se penchent sur votre cas de misérable humain qui devez vous déplacer pour aller à votre travail et regagner votre foyer.

Ces spécialistes cherchent constamment les meilleurs moyens de transporter les masses le plus rapidement possible, le plus économiquement encore et dans les meilleures conditions. Ils sont groupés sous l'égide du groupe de recherches sur les transports au Canada et travaillent en collaboration avec la Commission canadienne des Transports.

Au cours de l'été dernier, ils ont fait remplir un questionnaire à plus de 52,000 usagers des transports en commun entre Québec, Montréal, Ottawa et Toronto. Ayant fait l'analyse de ces données statistiques, ils peuvent aujourd'hui conclure à certaines tendances des besoins des masses.

C'est ce qu'a expliqué hier devant une centaine de représentants de l'industrie du transport, M. Tom E. Parkinson, premier analyste à la division des recherches de la Commission canadienne des Transports.

Il se dégage, certes, de cette étude des données intéressantes qui pourront servir à l'amélioration du transport des masses. Déjà, une certaine orientation se dessine.

"Ce qui est malheureux, a dit M. John L. Eyre, président du Groupe de recherches sur les transports, c'est que l'industrie semble bouder la recherche et ne considère pas en général le transport comme une profession".

Un appel téléphonique placé de Radio-Canada a entraîné une manifestation à Rouyn

— Caouette

OTTAWA (PC) — Le chef du Ralliement créditiste, M. Réal Caouette, a affirmé hier aux Communes qu'un appel téléphonique placé le 28 octobre des bureaux de Radio-Canada, à Montréal, a entraîné le lendemain, à Rouyn, une manifestation d'étudiants contre le projet de loi du Québec sur les langues.

M. Caouette a ajouté que cet appel téléphonique avait établi une communication "avec un séparatiste de Rouyn".

CARRIÈRES et PROFESSIONS

La Compagnie — Gros manufacturier de renom national en vêtements de qualité pour enfants.

Le Poste — Au sein de la présente équipe de direction, aider à la prévision, à la conduite et à la coordination de toutes les phases des achats et de la production.

Le Postulant — De préférence un diplômé récent d'université ou l'équivalent, avec formation en statistiques. L'homme devra être bilingue et doué de l'habilité et de l'ambition voulues pour accéder éventuellement à un rôle d'administrateur.

Le Traitement — Salaire à négocier, bénéfices marginaux et excellentes conditions de travail.

Toutes réponses gardées strictement confidentielles.

CASE 10896 LA PRESSE

EXCELLENTE OPPORTUNITE DANS LE DOMAINE DU LIVRE

Nous somme à la recherche d'un homme ouvert et dynamique dont la fonction principale consistera dans la promotion de nos ouvrages, auprès des éducateurs de langue française du Québec.

Le postulant devra posséder au moins un baccalauréat.

Le postulant devra posséder une auto ou être en mesure de s'en procurer une et prêt à voyager tout le temps.

Si la compagnie le juge à propos, il devra accepter de faire un stage d'étude d'une durée de 1 à 3 mois, en Europe.

Il sera rémunéré de la façon suivante : salaire, bonis, allocation mensuelle pour la voiture. Les frais de déplacements et de séjour seront aux frais de la compagnie.

Une attention toute particulière sera apportée aux applications provenant de personne étant déjà professeur ou dont leurs activités présentes touchent au domaine de l'éducation.

FAIRE PARVENIR CURRICULUM VITAE A

CASE 10898 LA PRESSE

Monsanto

Ingénieur à la maintenance

Nous recherchcons un ingénieur en mécanique doté de 2 à 5 ans d'expérience, à l'esprit inventif et désireux de se caser pour faire carrière, pour combler le poste présentement vacant d'ingénieur à la maintenance.

Ses champs de responsabilité seront la conception de programmes de maintenance préventive, la création et l'amélioration de l'équipement, la mise à exécution et le contrôle de projets précis et l'appui technique au service de maintenance.

C'est un poste dans notre usine de Montréal et le bilinguisme est préférable.

Prière d'adresser demande à

SURINTENDANT DU PERSONNEL
MONSANTO CANADA LIMITED
425 RUE ST-PATRICK
LaSALLE, P.Q.
366-4850

INGENIEUR PROFESSIONNEL en ELECTRICITE

Nous sommes présentement à la recherche d'un ingénieur professionnel en électricité pour occuper un poste prometteur au sein de notre section génie.

LE POSTE : Surintendant de la section électrique desservant l'usine.
L'ENDROIT : 50 milles de Montréal.
L'INDUSTRIE : Usine métallurgique non ferreuse moderne.
LE CANDIDAT : Le candidat devra posséder 10 ans d'expérience dans l'industrie, avoir l'habileté et le désir d'accepter à brève échéance, l'entière responsabilité de l'entretien de l'équipement électrique; de diriger les projets touchant diverses améliorations. Il sera également responsable des lignes d'entrées (121 k V), de la distribution interne (13 k V et 600 V), des redresseurs, en plus des 5,000 H.P. alimentant la force motrice. Une connaissance des redresseurs semi-conducteurs à haute densité ainsi que des systèmes automatisés du contrôle opérationnel seront un avantage pour le postulant. La demande maximale voisine les 70 MW.
Les demandes en provenance des récents diplômés seront prises en considération. Le bilinguisme, quoique pas nécessaire, sera un atout pour le candidat.
Faites parvenir votre "curriculum vitae" en toute confiance à :

CASE 10895 LA PRESSE

CHEF-COMPTABLE

LE POSTE...
Une compagnie canadienne d'envergure nationale est à la recherche d'un chef-comptable pour son bureau-chef situé à Montréal. Le candidat choisi devra prendre charge de la comptabilité du siège social et assister le contrôleur dans la préparation des états financiers mensuels.

LE CANDIDAT...
Bilingue, possédant un diplôme universitaire en comptabilité et un minimum de 2 ans d'expérience. Il possède l'envergure intellectuelle qui lui permettra d'assumer très rapidement de plus grandes responsabilités.

LE SALAIRE...
Selon les qualifications.

S'inscrire en envoyant "curriculum vitae" à :

CASE 10891 LA PRESSE

GÉRANT DE PROJET BILINGUE

De préférence ingénieur, le candidat devra posséder au moins 5 années d'expérience dans la construction de bâtiments, être capable d'assumer responsabilités, assister aux assemblées, coordonner les différents corps de métiers et voir à la surveillance générale du chantier.

Ecrire donnant âge et expérience à :

CASE 10,887 LA PRESSE

IMPORTANTE MAISON D'EDITION CHERCHE UN

REPRESENTANT

FONCTIONS : Se rendre dans les universités francophones du Québec pour faire connaître nos ouvrages.

CONDITIONS DE TRAVAIL : Bon salaire, tous les bénéfices marginaux habituels, automobile fournie. Avancement selon le rendement.

Le représentant qui nous intéresse a de 24 à 28 ans. Bilingue, diplômé d'université, il est travailleur et cherche une situation d'avenir dans une maison en expansion rapide.

Ecrire en joignant "curriculum vitae"
DIRECTEUR COMMERCIAL
McGRAW-HILL EDITEURS
750, boul. Laurentien
Montréal 379

CONTROLEUR DE PRODUCTION

Un manufacturier important de chaussures d'hommes et de femmes requiert les services d'une personne compétente pour la planification et le contrôle de toute la production.

Bonne expérience requise et références.

Salaire intéressant et perspectives d'avancement.

Toutes les applications seront traitées confidentiellement.

CASE 10872 LA PRESSE

CHEF DE SERVICE — GENIE INDUSTRIEL

L'HOMME : — Diplômé universitaire ou l'équivalent.
— Bilingue.
— Un bagage solide est nécessaire en mesure de travail, amélioration des méthodes, plan d'usine, manutention du matériel et contrôle du coût budgétaire.

LA SITUATION : Responsabilité de toutes les activités du génie industriel d'une entreprise manufacturière canadienne possédant plusieurs usines situées dans les environs de Montréal.

LE SALAIRE : En rapport avec les qualifications et l'expérience.

Les réponses mentionnant expérience, instruction, âge seront adressées à

CASE 10,882, LA PRESSE

C.E.G.E.P. BOIS-DE-BOULOGNE

CLASSIFICATEUR - CATALOGUEUR

demandé

NORMES DE QUALIFICATION : le candidat (homme ou femme) doit posséder un diplôme d'études post-secondaires équivalant à quatorze (14) années de scolarité en bibliothéconomie et posséder une expérience pertinente.

SALAIRE : sera établi selon le compétence.

AVANTAGES SOCIAUX.

POSTE DISPONIBLE : 5 janvier 1970.

Faire parvenir demande et curriculum vitae avant le 21 novembre 1969 à :

JEAN-JACQUES DEGUIRE, secrétaire général
COLLEGE BOIS-DE-BOULOGNE
10500 Bois-de-Boulogne, Montréal 355, P.Q.

HOPITAL DE 250 LITS SITUE A MONTREAL
demande un

CHEF CUISINIER

FONCTIONS : Organiser et coordonner les tâches au département de la cuisine, contrôler la qualité de la nourriture et préparer les budgets nécessaires au bon fonctionnement de la cuisine.

EXIGENCES REQUISES : 3 ans d'experience dans le domaine culinaire, de préférence dans le milieu hospitalier.
— Aptitudes à former et diriger le personnel.

SALAIRE MINIMUM : $6388. par année.

CASE 10,890 LA PRESSE

DESSINATEURS

Ayant 2 ans d'expérience au Canada et pouvant exécuter plans d'érection et de fabrication de systèmes de ventilation pour un important entrepreneur.

Faire parvenir "curriculum vitae" à :

CASE 10888 LA PRESSE

La Commission Scolaire Régionale Duvernay

requiert les services de :

1 PROFESSEUR D'ANGLAIS — SEC. III - IV
1 PROFESSEUR DE SCIENCES (temps partiel) SEC. I - II
1 PROFESSEUR EN ARTS PLASTIQUES A L'ORTHOPEDAGOGIE
1 PROFESSEUR EN EDUCATION PHYSIQUE SEC. I - II - III

EXIGENCES : Posséder un brevet d'enseignement ou ses qualifications équivalentes et un permis d'enseignement.

ENVOYER SON CURRICULUM VITAE AU :
DIRECTEUR DU PERSONNEL
3983, boul. Lévesque, Ville de Laval

L'HOTEL-DIEU DE ST-JEROME

Hôpital général de 300 lits situé à 25 milles de Montréal requiert les services de :

TECHNOLOGISTES MEDICAUX
(biochimie et hématologie)

SALAIRE : Selon la convention collective A.P.T.M.Q.

S'adresser au : DIRECTEUR DU PERSONNEL
HOTEL-DIEU DE ST-JEROME
ST-JEROME, QUEBEC

COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DES MILLE-ILES

demande

1 professeur masculin Educateur Physique. Légalement qualifié pour les classes d'Initiation au Travail.

s'adresser :
M. René Ducharme
Classes spéciales secondaires
216 boul. Laval
Ste-Rose, Laval, P.Q.
Tél. : 625-6951

UNE IMPORTANTE COMPAGNIE DE PRODUITS ALIMENTAIRES EST A LA RECHERCHE DE

DEUX REPRESENTANTS

pour Montréal. Si vous sollicitez des grossistes majeurs, si vous n'avez pas peur du travail, si votre position présente ne vous offre qu'un défi limité, nous pouvons vous offrir une position de responsabilité avec bon salaire, auto et dépenses.

Faites-nous parvenir un résumé complet de votre expérience à :

CASE 10,889 LA PRESSE

SOUSCRIPTEUR D'ASSURANCE

INCENDIE — COMMERCIAL

Compagnie en voie d'expansion recherche jeune homme bilingue avec un minimum de 5 ans d'expérience.
"Curriculum vitae exigé".

La personne à qui s'adresser :

M. REAL PAYETTE — 842-7801

INFIRMIERES LICENCIEES DEMANDEES

Poste à temps complet : soir — nuit
Poste à temps partiel : soir — nuit

Pour plus amples renseignements, veuillez communiquer avec

Le service du personnel
LA RESIDENCE D'ANJOU LTEE
6020, boul. Joseph-Renaud,
Ville d'Anjou. Tél : 352-4670

REPRÉSENTANT

Représentant de distribution à l'échelle nationale demandé par une compagnie de matériaux de construction pour un territoire établi dans la région d'Ottawa. Le candidat de notre choix devra être bilingue et avoir une expérience de la vente. Un salaire initial est assuré, auto et dépenses payées plus des bénéfices marginaux.
S'il vous plait, faire application par écrit à

CASE 10892 LA PRESSE

ASSURANCES GENERALES

Bureau centre-ville accepterait courtier avec volume pour partager frais d'administration et facilités de placement. Possibilité d'association pour candidat sérieux. Faire offre avec volume, compagnie, année d'expérience à :

CASE 10,880, "LA PRESSE"

APOLLO-12 met le cap sur la Lune

d'après AFP-UPI-PA

C'est sous une pluie abondante, à l'approche d'un orage et dans une atmosphère tendue que l'épopée d'"Apollo-12", véritable début de l'exploration scientifique de la Lune, a débuté, commise à feu de la fusée "Saturne-5" qui a emporté dans le cosmos les astronautes Charles Co d, Richard ordon et Alan Bean.

Battant l'ora de quelq minutes, "Apollo-12" est parti sous yeux de millions de té spectateurs de centaines de milli rs de spect urs, dont le président Nixon lui-m me, qui s'étaient rendu à Cap Kenn dy.

Quelques instants après le ncement cependant, l'orage éclatait et l'on s'est demandé un moment si la foudre n'avait pas frappé la fusée.

En effet, les communications radiophoniques furent momentanément interrompues. Mais rapidement on entendit la voix de Conrad, disant: "C'est le meilleur ennui simulé que nous ayons eu".

Et un des contrôleurs de la mission répondit : "Nous avons eu quelques arrêts du coeur, ici, Pete".

Conrad reprit : "Nous n'en avons pas eu le temps. Tout va bien maintenant".

Dix-huit secondes après le lancement, la flamme, pourtant aveuglante, était déjà invisible. Mais la terre a tremblé pendant 80 secondes. La fusée atteignait à ce moment-là l'altitude de 25 milles.

Moins de 12 minutes après le lancement, la cabine Apollo, toujours liée au troisième étage de la fusée, le "S-IVB", s'est inscrite sur une orbitre presque circulaire à 103 milles nautiques de la Terre.

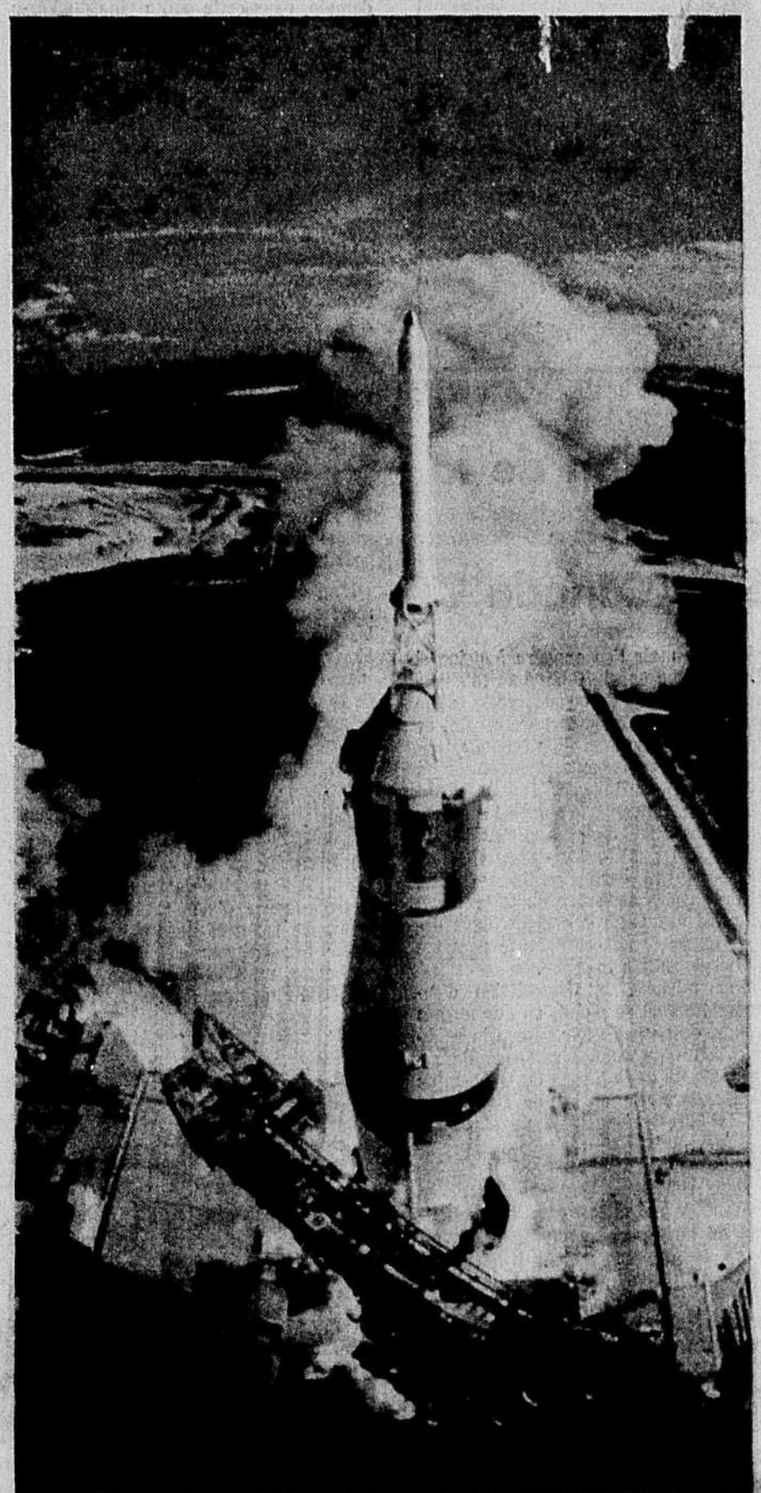
Quelques heures plus tard, à la suite d'une nouvelle mise à feu du "S-IVB", la cabine prenait la direction de la lune qu'elle atteindra dans la journée de mardi.

Dame météo a sérieusement mis à l'épreuve les nerfs des autorités du personnel de la NASA, dans les dernière-

Voir APOLLO-12 en page 6

● *Fiche technique du vol*

— page 10



Le départ d'une mission "Apollo" demeure toujours un spectacle éblouissant alors que la fusée "Saturne-5" avec, au début, une lenteur exaspérante, permet à un équipage de trois hommes de s'élancer en direction du cosmos.

Le plus grand quotidien français d'Amérique

la presse

Montréal, vendredi 14 novembre 1969, 85e année, no 265, 52 pages, 4 cahiers. ★★★ 10¢

Selon la Commission Prévost

Cotroni et Greco: chefs de la Mafia

par François TREPANIER
de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le crime organisé existe, au Québec, sur une base permanente et est directement relié aux empires criminels plus considérables qui dominent les Etats-Unis, tel que la Cosa Nostra.

C'est ce qu'affirme la Commission d'enquête Prévost dans la cinquième tranche de son rapport final consacré au crime organisé au Québec.

Pour appuyer son affirmation, la Commission cite les noms de certains membres du monde interlope de Montréal, dont ceux de Louis Greco et Vincent Cotroni, qu'elle identifie comme des dirigeants de la Cosa Nostra à Montréal.

La Commission relie également plusieurs des règlements de compte, qui ont ensanglanté Montréal depuis quelque temps, aux affrontements entre les représentants d'une famille de la Cosa Nostra établie à Buffalo (famille Magaddino) et ceux de la famille Joseph Bonanno (New York).

Il s'agit là de deux exemples des nombreux renseignements communiqués par les policiers que la Commission rend publics pour appuyer ses dires.

D'après la Commission, les principales sources de revenus du crime organisé au Québec sont, comme c'est le cas aux Etats-Unis, le jeu, le pari, le prêt usuraire et la vente en gros des narcotiques.

La Commission soupçonne également la présence du crime organisé derrière un certain nombre de réseaux engagés dans la vente d'obligations volées, dans les faillites frauduleuses, dans le financement de vols à main armée, dans le recel et la vente de marchandises volées.

N'ayant pas de preuves suffisantes, la Commission estime cependant que la prostitution et la vente des stupéfiants au détail ne comptent pas, à l'heure actuelle, parmi les plus importantes sources de bénéfices du crime organisé.

Toutefois, il existe des rapports entre le crime organisé et les grands réseaux de prostitution de Montréal et la vente et la consommation des stupéfiants marqueraient une hausse appréciable.

La Commission rapporte également que le crime organisé investit de plus en plus dans les entreprises légales les sommes obtenues de ses activités illégales.

En agissant ainsi, le crime organisé demeure cependant fidèle à ses principes et à sa nature, utilisant la mise en marché par l'intimidation et la force, lésant volontairement ses créanciers par la faillite frauduleuse, exploitant frauduleusement la partie patronale aussi bien que la partie syndicale et obligeant sa clientèle à acheter à prix d'or des services et des produits de qualité inférieure.

Rien n'indique, par contre, que ses activités illégales auraient diminué depuis qu'il a entrepris d'investir sans cesse dans des activités légales.

D'après les renseignements communiqués par la police, on serait en mesure de prouver que le crime organisé comprend à Montréal environ 200 associés principaux de diverses origines ethniques.

Les entreprises légales exploitées par ces criminels sont: industrie du

Voir COTRONI, page 6

Québec devrait socialiser le gambling

— page 8

Test de l'ivressomètre obligatoire à compter du premier décembre

OTTAWA (PC) — Le ministre de la Justice, M. John Turner, vient d'annoncer que l'analyse obligatoire de l'haleine des conducteurs de véhicules-moteurs entrera en vigueur à compter du premier décembre, et ce, afin d'enrayer "le carnage routier".

Cette nouvelle loi ne sera pas cependant appliquée au Québec avant janvier parce que le code de la route n'est pas encore amendé.

Un grand nombre de municipalités, mais non pas toutes, ont déjà équipé leur service de police d'ivressomètres et sont prêtes à en faire usage avant que ne commence la période des fêtes.

L'entrée en vigueur de la nouvelle loi sera accompagnée d'une campagne de publicité à laquelle participeront, à l'invitation du gouvernement fédéral, le Conseil canadien de sécurité, les compagnies d'assurance automobile et les brasseries.

Les distilleries et les compagnies d'accessoires d'autos n'ont cependant pas agréé à la demande du gouvernement de prendre part à un programme d'éducation du public dans ce domaine.

M. Turner a fait savoir, au cours d'une conférence de presse, qu'il a encore bon espoir d'obtenir le concours de ces deux dernières industries. Le

Voir IVRESSOMETRE en page 6

AUJOURD'HUI

- La CJC procéderait sous peu à une purge

— page 3

FESTIVAL COUPE GREY 69

- Le Bonhomme Carnaval au Festival de la Coupe Grey

— page 45

Chartrand toujours en prison

par Léopold LIZOTTE

Dans la vie du "prisonnier" Michel Chartrand, une vie qui n'a pas manqué d'une certaine "trépidance" jusqu'à maintenant, ce ne sont pas les jours, mais les heures, qui se suivent sans se ressembler.

En moins de 24 heures, en effet, trois juges se sont montrés d'avis différents sur la liberté qu'on devrait ou qu'on ne devrait pas lui redonner, à la suite de ses déclarations explosives de mardi, suite à sa comparution de lundi.

Au cours de la soirée de mercredi, on le sait, le juge Maurice Allard, rejoint à son domicile du nord de la ville était allé jusqu'à fixer un dépôt de $500 pour sa libération. Que la Sûreté du Québec n'avait entrepris de faciliter d'aucune façon.

Voir CHARTRAND, page 6

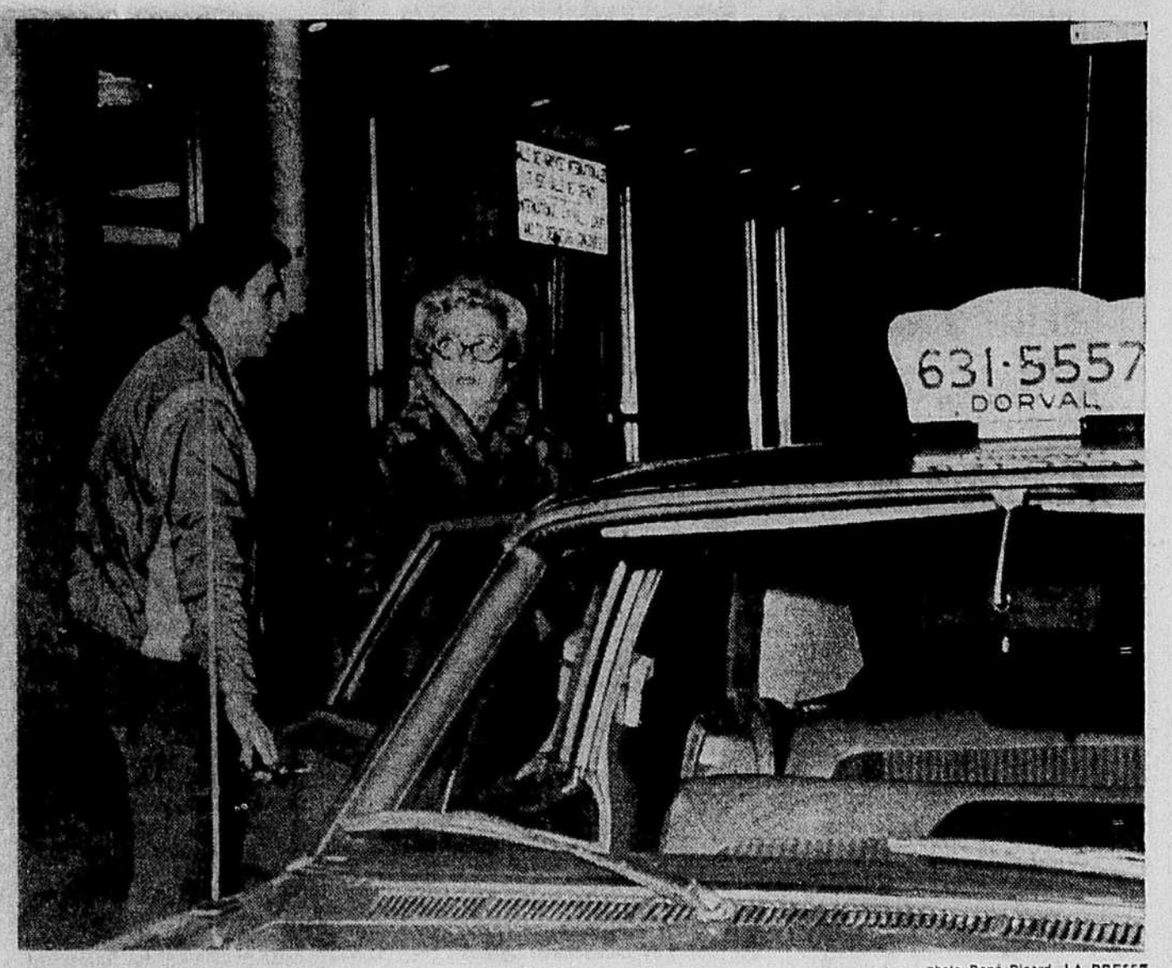


photo René Picard, LA PRESSE

Dès hier soir, les taxis de Dorval allaient à l'aéroport.

Murray Hill admet les taxis de Dorval à l'aéroport; ceux de Montréal protestent

par André BEAUVAIS
et Pierre VENNAT

Murray Hill Limousine vient de conclure une entente verbale avec les deux compagnies de taxis de Dorval et la municipalité, permettant à Dorval d'avoir un poste d'attente pour les taxis de Dorval à l'aéroport international, mais cette "entente verbale" est loin de satisfaire l'industrie montréalaise de taxi, et la crise du taxi loin d'être résolue pour autant.

De son côté, le conseil municipal de Dorval s'apprête à adopter deux amendements au règlement municipal régissant l'industrie du taxi locale en vue de confirmer de par la loi cette entente verbale et, selon le maire Sarto Desnoyers, dans le but de "légaliser" l'entente selon laquelle le ministère fédéral des Tranports accorde depuis au-delà de 20 ans le service exclusif du transport des voyageurs à la Murray Hill.

Aussi paradoxal que cela puisse paraitre, "le ministère des Transports et la Murray Hill ne sont pas en loi à Dorval", a déclaré M. Desnoyers.

Dans le premier cas, il s'agit cependant d'une entente de nature à dépanner la Murray Hill qui n'est pas intéressée aux "petits voyages" dans les villes environnantes. Le contrat accordé à la Murray Hill vise principalement les déplacements de voyageurs

Voir MURRAY HILL, page 6

Gardiens de prison: vote de grève

par Teddy CHEVALOT

Littéralement déchaînés, bouillants d'une colère contenue depuis plusieurs mois, — 37 mois affirment certains, — plus de 700 agents de correction (c'est-à-dire les gardiens des pénitenciers fédéraux), ont formellement donné à leurs dirigeants syndicaux de déclencher la grève, toute interdite qu'elle soit, s'ils n'arrivaient pas rapidement à des résultats tangibles dans leurs négociations avec le gouvernement fédéral et, plus précisément, avec le Conseil du Trésor.

Au fait, la résolution, telle qu'adoptée unanimement hier soir après plus de deux heures et demie de discussions passionnées et d'une violence verbale rare, se lit comme suit: "L'exécutif national de l'Alliance de la fonction publique du Canada, Elément du Solliciteur général, doit immédiatement rompre les négociations, exiger l'arbitrage immédiat, et ordonner la grève si cet arbitrage n'amène pas de prompts résultats, ou si la décision arbitrale est jugée décevante et irrecevable pour le syndicat".

Précédée d'une procession dans les rues du quartier Duvernay, à Laval, avec effigie du trésorier fédéral, M. Edgar Benson, pendue au bout d'une potence, l'assemblée, dès son ouverture, fut houleuse, au point que les responsables syndicaux avaient peine à la contrôler.

La salle était ensevelie sous des pancartes du style suivant: "On veut la grève", "Friandises aux détenus, bêtises au personnel", "Tout pour le détenu, rien pour le personnel", "J'ai mon voyage", "37 mois sans augmen-

Voir GARDIENS, page 6

Sommaire

Annonces classées / 32 à 38, 46 à 50
Arts et Spectacles / 20 à 23
Bandes dessinées / 12
Cinéma / 23
Courrier "Que faire ?" / 19
Décès, naissances, etc. / 51
Editorial / 4
Finance / 41 à 43
Horoscope / 18
Informations étrangères / 44
Informations nationales / 2
Loisirs et récréation / 12
Mots croisés / 38
"Mot-mystère" / 12
Radio et télévision / 24
Science / 10
Sports / 27 à 31
Tribunaux / 9 et 11
Vie féminine / 16 à 19
Vie sociale / 17
Votre médecin / 45

Météo : plus froid, possibilité de neige dans l'après-midi.

Min. 30° Max. 38° ● Détails page 6.

La 3e lecture du bill 63: les libéraux se portent à la rescousse de l'UN

de notre bureau de Québec

QUEBEC — L'Assemblée nationale a délibéré pendant près de six heures, hier, sans faire de progrès notables dans l'adoption du bill 63 sur la "promotion de l'enseignement du français au Québec".

La "nouvelle opposition", composée de cinq députés, a continué de faire une lutte acharnée au gouvernement, utilisant tous les moyens de procédures pour se faire entendre et inciter le gouvernement soit à retirer son projet de loi, soit à lui ajouter des mesures limitatives en ce qui touche les immigrants.

L'opposition libérale, sortant de l'ombre, a décidé pour la première fois hier, alors que la tension montait de plus en plus chez tous les députés, de se porter à la rescousse du gouvernement dont les deux principaux spécialistes en procédure, MM. Maurice Bellemare et Rémi Paul, étaient absents.

MM. Jean Lesage et Pierre Laporte se sont unis au premier ministre Jean-Jacques Bertrand pour exiger du président du comité plénier qu'il révise une décision, jugée par eux irrégulière, permettant aux députés Lévesques et Michaud de présenter une dixième motion dilatoire en autant de jours.

Les minorités

Après environ une heure de délibérations et une intervention de M. Lesage affirmant que le règlement de l'Assemblée nationale n'était fait "ni pour qu'une majorité écrase une minorité ni pour qu'une minorité abuse d'une majorité",, le président est finalement revenu sur sa décision et affirmé qu'il avait commis une erreur de procédure en acceptant au début la motion de la "nouvelle opposition".

Tout le débat d'hier a porté sur les limitations que veulent faire apporter les députés Michaud et Lévesque au bill 63 en ce qui a trait aux immigrants, surtout ceux qui ne sont pas encore arrivés au Québec et auxquels le projet de loi 63 accorde d'avance le libre choix entre l'école française ou anglaise.

A coups de gourdin...

La position du gouvernement n'a pas bougé d'un pouce. "Nous ne fabriquerons pas des francophones à coups de gourdin", a dit M. Bertrand, en affirmant que toute mesure coercitive à l'endroit des immigrants serait inopportune.

M. Bertrand a fait valoir le fait en particulier qu'en raison de l'accroissement des populations, Toronto était en voie de voler à Montréal son titre de métropole du Canada.

Tout comme le ministre de l'Immigration, M. Mario Beaulieu, le premier ministre a cependant souligné le fait que le bill 63 n'était qu'une simple loi et que si, "d'ici quelques années" (on parle de deux ans dans les milieux gouvernementaux) les mesures incitatrices à l'endroit des immigrants (pour qu'ils passent du côté français) ne donnaient aucun résultat, le Parlement pourrait songer à faire adopter une loi beaucoup plus radicale et même coercitive.

Quant à l'opposition libérale, elle s'est étonnée, tout comme la "nouvelle opposition", du fait que le ministre Beaulieu semblait en possession d'une quantité de chiffres très limitée quant aux mouvements d'immigration quant aux mouvements d'immigration et d'émigration au Québec, les tendances à l'anglicisation des immigrants, etc...

Jugeant inquiétante l'application d'un projet de loi qu'on songe déjà à rendre plus coercitif dans quelques années et pour lequel on a très peu de données démographiques, le chef libéral Jean Lesage est revenu à la charge en insistant, encore à deux reprises, pour que le gouvernement forme une "commission spéciale de l'Assemblée nationale" qui surveillerait l'application du projet de loi.

Le parti ministériel, qui a admis que les chiffres et dossiers lui manquaient et qu'on allait, dans quelque temps seulement, mettre sur pied un "service de la démographie" au gouvernement, est toutefois demeuré bouche cousue face à la suggestion de M. Lesage.

Incitation vs coercition

Le député de Gouin, M. Yves Michaud, a de son côté accusé le gouvernement d'être plus intéressé à accorder des droits à des immigrants en puissance qu'à sauvegarder les droits d'une collectivité qui lutte depuis 100 ans pour sa survie.

M. Michaud a terminé son attaque en suggérant que l'article 3 du bill 63 (qui n'a pas encore été voté) soit amendé afin que tous les futurs immigrants au Québec soient forcés d'envoyer leurs enfants dans des écoles françaises. Actuellement, l'article 3, tel que rédigé, impose l'obligation au ministre de l'Immigration de prendre "toutes les dispositions nécessaires" pour que les immigrants apprennent le français et envoient leurs enfants dans des écoles françaises.

L'amendement du député de Gouin fut finalement rejeté, mais il y eut quand même plusieurs heures de discussions à son sujet, discussions où MM. Beaulieu et Bertrand, face aux questions de l'opposition en général, ont tenté de préciser leurs vues sur le problème de l'immigration.

Ils ont exprimé l'idée, en particulier, qu'en raison de l'inaction qu'a manifestée jusqu'ici le Québec face au problème de l'immigration, le gouvernement serait bien mal venu (et bien mal équipé d'ailleurs) d'instaurer du jour au lendemain des mesures coercitives, lesquelles pourraient avoir un effet imprévisible.

Xénophobie.

Pour sa part, le député libéral de Ahuntsic, M. Jean-Paul Lefebvre, sur un ton indigné, a vertement critiqué l'idée suggérée par la "nouvelle opposition", d'imposer aux futurs immigrants des conditions particulières. Selon lui, on créerait ainsi deux classes de citoyens et l'on passerait tout simplement d'une certaine attitude xénophobe connue au Québec à une attitude de "tordage de bras" qui nous mènerait "à la folie collective"...

Flamand appuie Lévesque

De son côté, le député Antonio Flamand s'est porté à la défense des mesures suggérées par M. Michaud et a déclaré qu'au Québec, l'attitude à l'endroit des nouveaux immigrants ne devait pas être différente des autres pays: un Allemand immigrant au Portugal doit apprendre le portugais.

Le chef du Parti québécois a abondé dans le même sens en affirmant que les forces incitant à l'anglicisation massive à Montréal annuleraient tout effet simplement incitateur d'un projet de loi du genre du bill 63. Ce bill, selon lui, est une simple "farce" et le signe du genre du bill 63.

Le député de Gouin, après que sa motion eut été rejetée, tenta d'en présenter une autre en soirée (destinée à ajourner le débat sine die) en s'appuyant sur le fait, en particulier, que le bill 63 allait directement à l'encontre du rapport de la commission Gauthier sur l'immigration, rapport qui recommande au gouvernement une intervention massive et coercitive auprès des nouveaux immigrants et l'établissement d'un système d'enseignement essentiellement français au Québec.

C'est cette motion qui fut finalement refusée par le président du comité plénier.

Anik: un satellite canadien

Anik !

Tel sera le nom du premier satellite canadien de communications qui doit être lancé du Cap Kennedy en 1972.

Anik signifie "frère" en langue esquimaude, et pour avoir suggéré ce nom évocateur, une jeune fille de Montréal s'est mérité un voyage pour deux au Cap Kennedy au moment du lancement.



photo Yves Beauchamp, LA PRESSE

Mlle Julie-Frances Czapala

Coïncidence étrange, dans cette entreprise de mettre en orbite un satellite qui transmettra aux Canadiens dans les deux langues, la gagnante du concours, Mlle Julie-Frances Czapala, est la fille d'une famille d'immigrants polonais venus au Canada en 1920. Mlle Czapala, qui est âgée de 24 ans, habite Saint-Léonard.

Anik a été choisi parmi 25,000 autres noms qui avaient été soumis au jury composé du dramaturge Gratien Gélinas, du poète Léonard Cohen et du philosophe Marshall MacLuhan.

La première réaction de la jeune fille lorsqu'elle a appris la nouvelle, au magasin Miracle Mart du centre commercial West Island de Dollard-des-Ormeaux, où elle est préposée aux livres, en fut une de surprise.

"Je ne puis le croire, a-t-elle déclaré hier soir à LA PRESSE, je ne le croirai vraiment qu'en m'éveillant demain matin, puis je vais me mettre à pleurer."

Mlle Czapala a choisi le nom Anik parce que, selon elle, dans le contexte social bouleversé dans lequel se trouve notre génération, le satellite canadien va contribuer à réunir tout le monde.

Interrogée sur la question de savoir qui l'accompagnerait lors de son voyage à Cap Kennedy, puisqu'elle n'est ni mariée ni fiancée, la jeune fille a répondu que si elle n'avait pas trouvé l'élu de son coeur d'ici là, elle ferait un tirage au sort parmi ses petits neveux et nièces et qu'elle amènerait le gagnant.

"Mais si je suis mariée, cela fera un beau voyage de noces", s'est-elle empressée d'ajouter.

Le ministre des Communications, M. Eric Kierans, a appelé Mlle Czapala hier pour la féliciter. Le ministre doit également la visiter à son domicile la semaine prochaine.

Michaud élu délégué-électeur au congrès de leadership libéral

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Poursuivant ses efforts en vue d'une réintégration complète au sein du caucus libéral dans l'éventualité d'une victoire de M. Robert Bourassa au congrès de leadership de janvier prochain, le député "libéral-indépendant" de Gouin, M. Yves Michaud, s'est fait élire, dans son comté, délégué-électeur au congrès d'investiture du prochain chef du parti libéral.

Chaque comté doit élire 7 délégués en plus des délégués constituants. M. Michaud a dû procéder de cette façon pour pouvoir participer à ce congrès car, en démissionnant la semaine dernière du caucus libéral pour lutter contre le bill 63, il perdait par le fait même son droit de vote de délégué d'office au congrès de leadership.

On sait que le député de Gouin se considère toujours membre à part entière du parti libéral en dépit de son opposition avec "certains de ses collègues" du groupe parlementaire du parti.

Seuls les organismes constitués de la Fédération libérale du Québec, dont son conseil supérieur, peuvent exclure M. Michaud comme membre.

Le chef actuel, M. Jean Lesage, soumettra peut-être le cas de M. Michaud à la commission juridique de la FLQ qui pourra éventuellement faire des recommandations au congrès du parti sur la conduite à suivre vis-à-vis de la démission du député du caucus.

La représentation du Québec

L'immigration : entente possible avec le gouvernement fédéral

QUEBEC (PC) — Le ministre de l'Immigration du Québec, M. Mario Beaulieu, s'est dit confiant, hier, à l'Assemblée nationale, de voir se conclure l'accord entre Québec et Ottawa au sujet de la représentation du Québec à l'intérieur des bureaux d'immigration du gouvernement fédéral à l'étranger.

Interrogé par le député libéral d'Outremont, M. Jérôme Choquette, M. Beaulieu a précisé que les pourparlers entre les deux gouvernements sont "encourageants" et que tout semble indiquer qu'une entente définitive sera conclue d'ici trois semaines au plus tard.

"J'espère pouvoir fermer ce dossier dans trois semaines, sinon nous prendrons d'autres mesures à ce moment-là, a expliqué le ministre pendant l'étude en comité plénier du bill 63.

"Actuellement, je dois dire que l'attitude d'Ottawa vis-à-vis nos demandes est très sympathique. Je suis désireux de conclure cette entente le plus tôt possible."

En vertu de l'accord projeté, le Québec pourra compter sur la présence permanente de ses fonctionnaires dans les bureaux de l'immigration à l'étranger.

M. Beaulieu a décoché quelques flèches au gouvernement canadien au sujet des représentations qui sont faites ou qui étaient faites auprès des immigrants désireux de venir s'établir au Canada ou au Québec.

Le ministre a dit que "trop souvent, par le passé, Ottawa s'est borné à signifier que le Québec, le Canada et l'Amérique du Nord représentaient la même chose".

"Eh bien, nous ne voulons plus prendre cette chance. Nous allons avoir nous-mêmes nos propres représentants à l'intérieur des bureaux canadiens d'immigration pour dire aux immigrants futurs ce qu'est le Québec", dit-il.

"Car, si l'on se fie constamment sur Ottawa, pendant deux ans il peut déclarer quelque chose et, pendant les 15 prochaines années, dire une autre chanson."



Droits réservés

La Commission Prévost :

Manque de collaboration de la GRC dans la lutte contre le crime organisé au Canada

de notre bureau de Québec

QUEBEC — La Gendarmerie royale du Canada ne collabore pas avec les corps de police du Canada et du Québec dans la lutte contre le crime organisé.

C'est ce qui se dégage de certaines observations contenues dans le rapport de la Commission d'enquête Prévost rendu public aujourd'hui à Québec.

D'après la Commission, la situation demeure, en fait, la même que celle qu'avait décrite, en 1966, l'ancien ministre de la Justice du Québec, M. Claude Wagner.

M. Wagner avait alors accusé ses collègues fédéraux d'être des "pâtes molles" plus intéressées à faire de la "petite politique" et à ménager des susceptibilités qu'à administrer la justice et à lutter contre le crime.

M. Wagner avait tenu de tels propos en accusant la GRC d'avoir mis tout en oeuvre pour tuer son projet d'Interpol canadien.

"Trois ans plus tard, dit la commission Prévost, la situation se présente à peu près de la même manière.

"Evidemment, certains corps de police du Québec ont accédé depuis quelque temps au rang de police professionnelle mais l'on exagère à peine si l'on affirme que la Gendarmerie royale continue de considérer le crime organisé comme son fief exclusif et de traiter avec une certaine hauteur tous ceux qui prétendent s'intéresser à cette activité criminelle."

La Commission d'enquête ajoute qu'une telle situation n'a aucune raison d'être et qu'une collaboration plus intense devrait exister entre les deux grands corps de police du Québec qui ont fait des progrès considérables depuis quelques années dans le domaine de l'organisation policière.

Par ailleurs, la Commission d'enquête Prévost se plaint, en des termes voilés, de ne pas avoir obtenu la collaboration d'un comité composé de représentants de la Sûreté du Québec, de la Gendarmerie royale du Canada et de la Sûreté municipale de Montréal, qui devait lui fournir des renseignements sur le crime organisé.

Pour compléter son travail tout en évitant de nuire aux enquêtes policières en cours, la Commission Prévost avait confié à un comité tripartite la tâche d'effectuer la mise à jour des informations québécoises sur le crime organisé et la mission de formuler des recommandations précises quant aux mesures que le Québec devait prendre pour présenter à son tour des audiences publiques sur le crime organisé.

D'après la Commission, le comité a fourni son rapport, mais il ne s'est acquitté que d'une partie de son mandat.

A la lecture du rapport, la Commission a constaté, par ailleurs, que les corps policiers se sont réservés le contrôle absolu du Bureau québécois de recherche sur le crime organisé tout en insistant sur la nécessité d'entourer les informations policières du secret absolu plutôt que sur l'urgence d'informer l'opinion publique.

La Commission redoute dans les circonstances que le Bureau de recherche québécois, tout en constituant une excellente initiative, ne permette pas encore de fournir à la population des renseignements plus nombreux de nature à secouer l'apathie du public.

"Supercherie" dans la course libérale

Au grand dépit des organisateurs de M. Robert Bourassa, "quelqu'un" vient d'expédier de Québec, aux militants libéraux des diverses régions de la province, copie d'une lettre remplie d'éloges à l'endroit de M. Bourassa.

Au grand dépit des organisateurs, parce que cette lettre, toute élogieuse qu'elle soit, est signée Yves Michaud, celui-là même qui a démissionné récemment du caucus des députés pour ne pas nuire à Robert Bourassa.

La lettre en cause, faut-il dire, a été rédigée par M. Michaud le 28 octobre, avant sa démission du caucus, et elle était destinée exclusivement aux 385 membres des associations libérales du comté de Gouin.

Le 11 novembre, "quelqu'un" a expédié de l'Assemblée législative aux militants libéraux de divers comtés une photocopie de la fameuse lettre de M. Michaud appuyant la candidature de M. Bourassa. Comme ça, sans explications.

Histoire de rappeler aux militants qui participeront à l'élection du futur chef que M. Michaud, qui est en brouille avec les députés libéraux, appuie M. Bourassa.

L'organisation de Robert Bourassa a remis hier soir à la presse des exemplaires de cette littérature, enveloppe et photocopie inclus. Elle a qualifiée toute l'affaire de "supercherie" et s'est indignée des tactiques de ou des auteurs de cet envoi-mystère.

Opposés à la guerre au Vietnam

Des Quakers américains prêts à enfreindre la loi

DERBY LINE, Vermont (PA) — Plus de 200 Quakers et autres personnes qui s'opposent à la guerre au Vietnam s'apprêtent à enfreindre la loi, demain, dans cette petite ville du Vermont, en traversant la frontière du Québec. Leur passage des Etats-Unis au Canada sera toutefois surveillé par des agents de la Trésorerie américaine.

Ces gens entendent apporter environ $2,000 en argent liquide aux Quakers canadiens qui s'en serviront pour acheter des antibiotiques et autres médicaments à l'intention des victimes de la guerre au Vietnam, qu'elles soient du Nord ou du Sud Vietnam, communistes ou non-communistes.

Le gouvernement américain a interdit l'envoi d'aide médicale au Nord-Vietnam et au Vietcong en 1966. Auparavant, on accordait des permis pour de tels envois.

Depuis, chaque fois qu'ils ont traversé la frontière à cette fin, les Quakers en ont averti la Maison Blanche. Ils ont écrit au président Nixon — lui-même un Quaker — il y a un mois pour lui faire part de leur intention.

L'an dernier, les autorités de la Trésorerie avaient tenté, mais en vain, de les dissuader de franchir la frontière. Environ 70 Quakers avaient quand même passé au Canada et un avocat de la Trésorerie avait pris leurs noms, disant qu'ils les transmettrait au ministère de la Justice pour fins de poursuite.

"Nous n'en avons pas entendu parler depuis", a déclaré un porte-parole des Quakers, M. Milgon Mayer, professeur à l'université du Massachusetts, à Amherst. Il a précisé qu'après qu'on eut interdit l'envoi d'aide médicale à l'ennemi, les Quakers avaient tenté d'envoyer des chèques à leurs confrères canadiens, mais la Trésorerie en avait empêché l'encaissement.

Murray Hill contremande un voyage à Washington

OTTAWA (PC) — Le député néo-démocrate de Winnipeg Nord Centre, M. Stanley Knowles, a déclaré hier, aux Communes, que la société de transport Murray Hill, de Montréal, a contremandé un programme de transport de voyageurs à Washington prévu pour aujourd'hui après qu'elle eut reçu des représentations d'un député de la Chambre des Communes.

Le premier ministre, M. Pierre Elliott Trudeau, a souligné, de son côté, que si ces représentations ont été faites par un député, ce fut certainement sans son consentement et sans le consentement d'aucun ministre, à sa connaissance.

M. Knowles a noté que le programme que Murray Hill avait prévu visait à assurer le transport à Washington de citoyens désireux de participer, dans la capitale américaine, à la manifestation contre la participation américaine à la guerre au Vietnam.

BUFFET DU DIMANCHE MIDI

MAINTENANT, vous pouvez profiter de notre fameux buffet du midi TOUS LES DIMANCHES — Vous avez le choix entre des mets chauds ou froids canadiens ou chinois — Vous en prenez autant que vous en voulez.

$3.25 par personne
$2.25 pour enfants de moins de 12 ans
Aussi table d'hôte

BILL WONGS
7965, Décarie près Ferrier. Réservations: 731-8202

BMR

"Au morceau ou au voyage" nous vous donnons toujours le meilleur service.

Dans notre annonce de mercredi 12 novembre ces articles auraient dû se lire comme suit :

- PANNEAUX PRE-FINIS "DRAGON ALMOND" 4 mm x 4' x 8' — $4.96
- CLOTURE A NEIGE Rouleau 50' x 48" haut — $10.46

MARC ROUSSEAU Ltée, 520 boul. LABELLE 688-1170
Chomedey

CHEZ VOS MARCHANDS PARTICIPANTS B.M.R.

W. H. GENEST LUMBER LTD. 3032 boul. LaSalle, VERDUN — 767-5373
LANGEVIN & FOREST (1966) Ltée 4570 Henri-Julien MONTREAL — 849-7547
ARMAND BRUNET & FILS Ltée 48 Wolseley, MONTREAL-OUEST — 481-8127
MAGNAN LUMBER Co. Inc. 2461 Manufacturers MONTREAL — 931-2561
FRANÇOIS LESPERANCE Inc. 3003 Chemin d'Oka, STE-MARTHE-SUR-LE-LAC 473-4646
MARC ROUSSEAU Ltée 520 boul. Labelle CHOMEDEY, VILLE LAVAL 688-1170
FRANÇOIS LESPERANCE 1505 Chemin Gascon TERREBONNE — 666-6631
BERTRAND LUMBER Inc. 405 Michel-Jasmin DORVAL — Voie service Côte-de-Liesse — 631-3523
MAJOR & MAJOR Inc. 1540 est, rue Sauvé MONTREAL, Ahuntsic, 389-7821
C. LETOURNEAU Inc. 24 rue Lévis, LONGUEUIL — 674-4939

Université de Montréal
SERVICE D'EDUCATION PERMANENTE

CERTIFICAT EN TRADUCTION
TRIMESTRE HIVER-PRINTEMPS 1970

Programme de cours du soir destinés à assurer la formation professionnel des traducteurs.

— vous êtes soucieux de votre culture personnelle,
— vous préparez une carrière éventuelle,
— vous êtes déjà engagés dans la profession mais vous désirez vous perfectionner.

ALORS . . . DEMANDEZ NOTRE DEPLIANT !

DATE LIMITE D'ADMISSION : 1er DECEMBRE

SERVICE D'EDUCATION PERMANENTE,
UNIVERSITE DE MONTREAL,
3333, CHEMIN DE LA REINE-MARIE
(6e ETAGE)

343-6090 (jour) 343-6992 (soir)

la presse

CINZANO
APERITIF

MONTREAL, VENDREDI 14 NOVEMBRE 1969 — 85e ANNEE — No 265 REDACTION (JOUR) 874-7078 / LIVRAISON A DOMICILE 874-6911 / RENSEIGNEMENTS 874-7272

La CJC procéderait sous peu à une purge

OTTAWA (PCf) — Le directeur exécutif de la Compagnie des jeunes Canadiens, M. Claude Vidal, a annoncé jeudi soir que la prochaine réunion du conseil exécutif de la Compagnie sera appelée à approuver des recommandations de renvoi de volontaires de la CJC en raison de leur engagement politique.

M. Vidal a communiqué ce projet qu'il compte soumettre à la réunion du 15 décembre de l'exécutif de la Compagnie après que M. Jacques Guilbault (L-Montréal - Saint-Jacques) eut fait état d'un document selon lequel un projet de la CJC à Saint-Hyacinthe mettait en cause divers organismes locaux dont le Parti québécois.

"Vous pouvez comprendre que nous, à Ottawa, n'aimons pas savoir que l'argent des contribuables sert des partis politiques, ce qui inclut le Parti québécois", a dit M. Guilbault.

M. Vidal poursuivait en soirée jeudi son témoignage devant le comité parlementaire chargé d'enquêter sur les activités de la CJC.

"Après la réunion du 15 décembre, un certain nombre de volontaires auront été désélectionnés", a déclaré M. Vidal à la suite des représentations de M. Guilbault.

Auparavant, M. Ian Hamilton, directeur de l'information à la CJC, avait informé le comité qu'à la suite des accusations de M. Lucien Saulnier, président du comité exécutif de Montréal, contre des membres de la compagnie, une réunion du conseil d'administration de la CJC avait formulé par écrit les règles interdisant tout engagement de volontaires de la CJC à des activités politiques.

"Avant les accusations de M. Saulnier, a dit M. Hamilton, il n'y avait à ce sujet aucune règle écrite et la politique générale de la Compagnie était que ses membres cherchaient à s'engager dans le milieu dans lequel ils oeuvrent et que si ce milieu décidait d'un engagement politique, les membres de la CJC pouvaient y aller eux aussi."

M. Guilbault a également fait état d'une participation de membres de la CJC à Saint-Jérôme lesquels, selon un document dont il a lu partie au comité, s'étaient dès juin dernier engagés dans la politique municipale.

Après avoir cité le cas de Saint-Hyacinthe, M. Guilbault a déclaré : "Je recommande fortement à la direction de la CJC de mettre en vigueur tout de suite sa politique contre l'engagement politique de ses membres."

Le comité parlementaire d'enquête sur les activités de la CJC reprend aujourd'hui ses délibérations et il continuera d'entendre le témoignage de Vidal.

D'autre part, la Compagnie des jeunes Canadiens reconnaît qu'elle a trop concentré ses activités au Québec, particulièrement à Montréal, et projette maintenant de les étendre à l'est de Trois-Rivières. Elle a aussi reçu des demandes du nord-est du Nouveau-Brunswick.

Voilà ce que déclarait plus tôt M. Claude Vidal devant la commission des Communes qui enquête actuellement sur cet organisme. Il a précisé que la CJC attendait maintenant des fonds pour entreprendre un projet d'animation sociale chez les Hurons de Loretteville.

Elle a reçu, il y a une quinzaine, une demande écrite de coopération de la part des intéressés. C'est la première au Québec.

La CJC a reconnu qu'elle n'avait pas accordé suffisamment d'attention aux provinces maritimes. "Mais, ceci changera rapidement, a déclaré M. Vidal Le premier conseil permanent de la CJC a décidé, récemment, d'accorder la priorité aux régions de l'est du pays, y compris, surtout, les Maritimes"

M. Vidal a dit vouloir généraliser la pratique de lier les volontaires de la CJC par contrat avec les citoyens desservis, afin d'assurer continuité dans la coopération. Il a affirmé qu'une fois un projet choisi et approuvé par l'administration centrale à Ottawa, la CJC laissait une très grande liberté à ses volontaires.

Elle ne choisira pas comme projet d'organiser une manifestation, mais une fois qu'un projet est organisé, elle conçoit fort bien qu'un volontaire puisse être amené à participer à une telle manifestation, dans le cadre de son travail et elle "ne peut rien pour les empêcher" de préciser Mlle Maeve Hansey, adjointe de M. Vidal.

M. Vidal a déclaré que la contestation pouvait avoir des aspects constructifs, "si elle permet de faire sortir et de multiplier les solutions à un problème".

Il a déclaré qu'au Québec, les volontaires aidaient des familles à se faire un budget et que ce projet n'avait jamais perdu une cause contre une compagnie de prêt.

M. Ian Hamilton, directeur de l'information à la CJC, a déclaré que la CJC essayait de faire fonctionner l'Etat de la façon dont celui-ci prétend le faire: ainsi, l'égalité d'éducation est censée exister au Canada, mais n'y existe pas, alors la CJC va aller dans une communauté insuffisamment dotée et aider les résidants à améliorer la situation.

Mlle Hansey a dit que souvent les volontaires commençaient par se renseigner près les autorités sur ce qui était disponible sur place, pour ensuite informer la population des renseignements obtenus et préparer un mémoire. Mais, si la communauté n'obtenait, après huit ou dix mois, aucun résultat, "les gens deviennent frustrés".

Par ailleurs, une lettre d'une demoiselle Ruth Watson, qui déclare avoir été "désélectionnée" comme volontaire de la CJC en 1966, accuse la CJC d'être dirigée par un petit groupe. Elle se plaint que la CJC permette la discussion de vues antireligieuses ou athées, mais exclut quiconque exprime de la conviction religieuse. Elle sera invitée à témoigner.

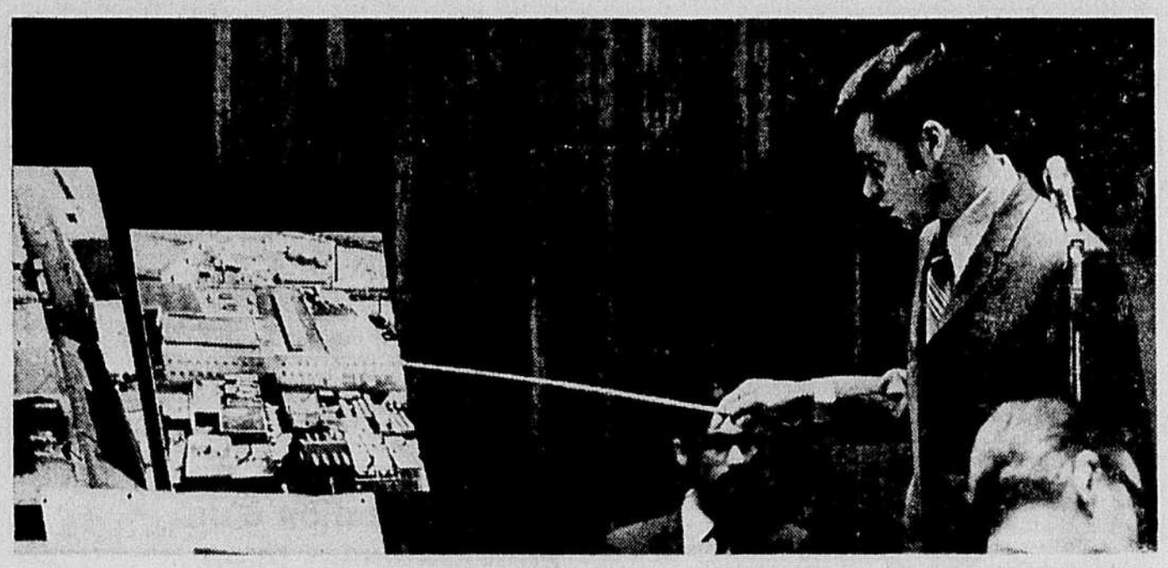


photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

Coups de feu tirés

M. Ernest Séguin, un peintre à l'emploi de la Murray Hill, indique au coroner Laurin Lapointe l'endroit où il était posté sur le toit et d'où il avait fait feu à quatre reprises, soit un coup en l'air et trois par en bas, sur le côté ouest du garage, rue Barré.

L'enquête sur la mort du caporal Dumas

Tireurs postés sur le toit et dans le garage de Murray Hill

par Jean-Paul CHARBONNEAU

Le fils du président de la Murray Hill et un employé de la compagnie ont relaté, hier, lors de la troisième journée de l'enquête du coroner sur la mort du caporal Robert Dumas, de la Sûreté du Québec, que postés sur le toit de l'immeuble, le soir du 7 octobre, ils avaient fait feu sur la foule massée, rue Barré, devant le garage de l'entreprise.

De plus, trois autres témoins entendus, hier, devant le coroner Laurin Lapointe, ont dit qu'ils avaient également tiré de l'intérieur du garage.

Hier matin, M. Paul Hershorn, âgé de 25 ans, qui est vice-président de la Murray Hill, a dit qu'il avait tiré deux coups de feu par en bas pour protéger sa propriété.

Mais il a souligné qu'il avait fait feu avant de rencontrer le caporal Dumas.

M. Lorenzo Calce, contremaître des mécaniciens à la Murray Hill, est venu témoigner que l'un des vice-présidents.

Plus tard en soirée, j'ai été chercher mon fusil dans le coffre arrière de mon auto et une boite de carton, contenant des munitions, a-t-il dit. Avant de monter sur le toit avec M. Ernest Séguin, j'ai demandé à M. Buller si nous devions tirer en l'air seulement, il a répondu oui.

"En arrivant sur le toit, de poursuivre M. Calce, j'ai chargé l'arme et je l'ai remise à M. Séguin. Par la suite, M. Paul Hershorn est arrivé en disant que c'était dangereux pour nous de demeurer sur le toit.

"En arrivant en bas, j'ai rencontré un inconnu, un jeune homme, il semblait chercher de l'aide."

Un mécanicien a révélé de son côté, qu'il avait trouvé des cartouches, le lendemain de la tragique manifestation et qu'il les a ensuite remises au sergent-détective Carlo Rossi.

Un autre employé de la compagnie, M. Dominico Amandolea a révélé que son patron, M. Lucien Casavan, lui avait demandé s'il avait une arme. "J'ai donc été cherché mon fusil, a-t-il dit et quand je suis revenu la police était sur les lieux, j'ai laissé mon arme dans mon auto".

De son côté, M. Ernest Séguin, a révélé en s'exprimant en anglais, que posté sur le toit du garage, il avait tiré quatre coups de feu, soit un en l'air et trois en bas, dont un sur le côté ouest du garage, rue Barré.

Le surintendant de nuit à la Murray Hill, M. Lucien Casavan, a souligné que dans l'après-midi il vait entendu dire qu'il était pour y avoir une manifestation, le soir à la suite de la grève des policiers et des pompiers.

"Je suis sorti, au début de la soirée, a-t-il dit, pour voir ce qui se passait et à mon arrivée, vers 7h55, j'ai placé des hommes devant les fenêtres avec des extincteurs.

"Par la suite, j'ai vu un étranger au téléphone, j'ai ensuite appris que c'était un policier. M. Buller m'a alors dit que ça faisait une heure qu'il appelait la police pour de l'aide, et qu'on lui répondait toujours que les policiers étaient en route.

"Quelques instants plus tard, le caporal Dumas est sorti en courant et presqu'au même moment un violent bruit s'est fait entendre. J'ai alors pris des extincteurs pour aller lui porter secours, mais comme j'arrivais devant la porte du garage un cocktail "molotov" a explosé devant moi.

"Je suis ensuite allé sur le toit, suivi de quatre autres employés, et j'ai vu MM. Calce et Séguin avec un fusil, mais ils ne tiraient pas."

Deux autres hommes, dont un employé de la Murray Hill, ont déclaré qu'ils avaient tiré des coups de feu de l'intérieur du garage.

L'enquête du coroner a été ajournée, à 10 h. 30 du matin, mardi prochain.

Vague de hold-up à Montréal: 4 blessés

Quatre personnes ont été blessées, dont deux gravement, au cours d'une vague de hold-up qui a déferlé sur la métropole en l'espace d'à peine trois heures, hier soir.

Un homme a été transporté à l'hôpital où des chirurgiens lui ont extrait une balle de calibre .22 de l'abdomen. La victime a été abattue par des bandits qui ont fait irruption au magasin Perrette, au 3795 de la Côte-de-Liesse, à Saint-Laurent, où ils ont fait main basse sur une somme d'environ $300. Les cagoulards ont également assené plusieurs coups sur la tête d'un autre client.

Deux messagers ont été légèrement blessés lorsqu'ils ont été accostés par un jeune homme qui, sous la menace d'un couteau et d'un poing américain, les a soulagés d'une somme de $175. L'attaque a été portée en face du 1790, rue Tillemont.

D'autres hold-up ont rapporté plus de $1,000 à leurs auteurs tandis qu'un gunman a échoué dans sa tentative, quand la caissière d'une compagnie de trust a refusé de lui remetre des billets de banque.

La jeune fille s'est ensuite affaissée et elle a été transportée à l'hôpital où elle a été traitée pour choc nerveux.

Le règlement des hôpitaux: $164 millions d'augmentation

par Louise COUSINEAU

L'entente que l'on attendait depuis 18 mois s'est finalement matérialisée hier dans le secteur hospitalier. Les syndicats indépendants (Société professionnelle des Infirmières et Infirmières Unies de Montréal) les syndicats affiliés à la CSN et finalement, avec une certaine amertume, ceux de la FTQ, en sont arrivés à un accord de principe avec le gouvernement et l'Association des hôpitaux de la province de Québec.

Il s'agit bien sûr à ce moment-ci d'une entente de principe, qui devra être ratifiée par les membres réunis en assemblée générale.

Les salaires

Les négociations sont entrées dans leur phase finale avec une nouvelle augmentation de $18 millions, ce qui a porté à $164 millions l'augmentation consentie aux employés d'hôpitaux pour une période de trois ans. Durant cette période, un milliard et quart seront versés en salaires.

Les augmentations ne seront pas identiques pour tout le monde: "Les groupes qui avaient le plus de rattrapage à faire, a déclaré M. Norbert Rodrigue, président de la FNS, obtiennent une augmentation supérieure à ceux dont le salaire était plus rapproché de celui de la fonction publique".

La moyenne de salaire des employés généraux d'hôpitaux, de $73.31 par semaine, passe donc à $81.11 au 1er juillet 1968, $88.25 au 1er janvier 1970 et $96.01 le 1er janvier 1971.

Pour les infirmières, la moyenne passe de $102.97 à $125.42 au premier janvier 1971. Quant aux techniciens, il y a saut de $97.45 à $119.58.

Ces chiffres nous ont été fournis par M. Rodrigue. Nous n'avons pas obtenu les augmentations pour les mêmes catégories obtenues par la FTQ, et les deux associations indépendantes d'infirmières.

La partie patronale a pour sa part calculé que le salaire moyen pour tous les employés couverts par la convention sera de $100 par semaine le premier janvier 1971.

Tous les employés recevront au moins $500 en rétroactivité d'ici 60 jours. La parité de salaire dans toutes les régions de la province est également rétroactive au 1er juillet 1968.

Le 1er janvier 1970, la parité de salaire entre hommes et femmes accomplissant les mêmes fonctions sera totalement réalisée. Il restera toutefois un certain nombre de catégories où la parité n'a pu être obtenue, par exemple chez les préposés aux malades dans les hôpitaux psychiatriques.

Selon la CSN, les salaires obtenus pour les infirmières qu'elle représente sont supérieurs à ceux qui ont été consentis aux associations indépendantes.

Les plus bas salaires chez les 85,000 employés d'hôpitaux seront de $74 par semaine le 1er janvier 1971.

M. Rodrigue a déclaré que l'écart de salaire entre les employés d'hôpitaux et ceux de la fonction publique est sensiblement réduit. M. Marcel Pepin, président de la CSN a ajouté que l'objectif de la politique salariale est atteint, mais avec un délai: on l'obtient à la fin du contrat et non au début.

Le ministre Marcel Masse a déclaré que l'on a pu aligner les salaires des employés d'hôpitaux sur ceux de la fonction publique en créant une troisième période d'ajustements de salaires qui conduira, dans les six derniers mois des conventions collectives, à un niveau égal pour une tâche similaire pour les deux groupes.

La sécurité d'emploi est acquise après deux ans de service, conformément à la demande syndicale. Quant à la clause des contrats à forfait, elle prévoit que les employés d'un sous-traitant doivent avoir les conditions de salaire et des bénéfices marginaux globalement comparables à ceux des employés d'hôpitaux qui font un travail identique.

La clause prévoit également que l'hôpital ne peut mettre fin au contrat d'un sous-traitant si ses employés décident de se syndiquer.

Quant au régime d'assurance-salaire, il sera facultatif pour les employés qui pourront conserver le régime actuel de congés-maladie. Ce régime ne pourra être mis en vigueur aussi longtemps que l'assurance-santé gouvernementale ne sera pas instituée.

Les employés qui le désirent pourront bénéficier d'un régime supplémentaire de retraite qui leur garantira une rente annuelle de retraite égale à 40 pour cent des contributions versées. L'employeur contribuera à ce régime qui sera transportable d'un hôpital à l'autre.

Tous les employés dont la semaine est d'une durée de 38 heures et trois quarts auront droit chaque année à deux congés payés en plus des 11 congés statutaires.

Le prix des repas demeure inchangé: petit déjeuner $0.30, dîner et souper $0.40.

Pour les employés généraux, les primes de soir et de nuit, ainsi que la prime de garde sont haussées au niveau de celles des infirmières.

L'expérience antérieure acquise par les employés dans d'autres institutions est reconnue.

M. Marcel Pepin s'est réjoui de ce que les employés n'aient pas eu besoin de recourir à la grève et a ajouté que le conflit s'est réglé du moment où le gouvernement a accepté de négocier. A un journaliste qui demandait si l'AHPQ était véritablement investie des pleins pouvoirs pour négocier, M. Rodrigue a répliqué: "Le gouvernement et l'AHPQ sont-ils des partenaires égaux?"

Et M. Pepin de renchérir: "Sûrement, l'un des deux est plus égal que l'autre".

Tout en admettant que le règlement pécuniaire est satisfaisant, les négociateurs du cartel FTQ ont exprimé leur déception au sujet des carences du nouveau contrat au sujet de la formation professionnelle.

"Il est dommage, ont dit les négociateurs Roger Laramée et Aimé Gohier, que des points aussi importants que l'évaluation des emplois et le nombre de personnes éligibles aux bourses de recyclage aient été mis de côté par la partie patronale et les négociateurs syndicaux des autres tables de négociation. Il s'agit pourtant de problèmes vitaux dans le secteur hospitalier.

"Des sommes fabuleuses, ont-ils ajouté, ont déjà été investies en évaluation des tâches par la partie patronale à la suite de la négociation de 1966. En abandonnant la poursuite de cet objectif, non seulement recule-t-on sur le plan des relations de travail et de la saine administration, mais on gaspille un important investissement puisé chez les contribuables".

La FTQ réunissait un cartel de deux syndicats: l'Union des employés de service et le Syndicat Canadien de la fonction publique: en tout 12,000 membres dans 33 hôpitaux du Québec. Les syndiqués FTQ se prononceront samedi et lundi sur les offres patronales.

Les employés affiliés à la CSN se prononceront également dans quelques jours. Hier, le conseil fédéral de la FNS a recommandé aux employés d'accepter les offres patronales. Le vote a été de 181 contre trois.

Approbation d'un projet de rénovation de $5 millions

Le conseil municipal de Montréal a approuvé, hier, le programme détaillé de rénovation urbaine du secteur des Ilots Quesnel-Coursol, bornés par les rues Saint-Antoine, Vinet, Saint-Jacques et l'avenue Atwater, dans la Petite Bourgogne.

Il s'agit d'un projet de l'ordre de $5 millions et les édiles en ont profité pour demander à la Société d'habitation du Québec, qui assumera 75 p. 100 du coût de réalisation, d'approuver ce programme de rénovation et d'accorder à la ville les subventions requises pour sa mise en oeuvre.

Le projet couvre une superficie totale de 12.2 acres et comprend la restauration de 224 logements et la construction de 250 autres, soit un total de 474 logements.

Le programme met l'accent sur la conservation et la restauration des bâtiments. Il n'y aura pas de démolition massive de bâtiments résidentiels et la ville ne procédera pas à des expropriations à la grandeur du secteur. Par voie de conséquence, un nombre restreint de personnes seront déplacées.

De plus, selon les explications fournies, le relogement sera facilité par la construction d'une réserve de logements à l'intérieur même du secteur.

Les autorités de Montréal ont déjà soumis les grandes lignes du programme aux résidents du secteur par l'intermédiaire d'un comité de citoyens formé à cette fin. Déjà, le comité de citoyens, par la voix du conseiller municipal de Sainte-Anne, M. Frank Hanley, a soumis quelques modifications de caractère plutôt technique. Les citoyens auront toutefois l'occasion de présenter leurs commentaires lors des audiences publiques que la Société d'habitation du Québec doit tenir dans le secteur concerné avant de donner son approbation au programme de rénovation préconisé par la ville de Montréal.

TdH devient un service municipal; projets pour 1971

par Raymond MASSE
et Claude MASSON

Non seulement Terre des Hommes aura-t-elle lieu à l'été de 1970 mais il est assuré presque à cent pour cent que l'exposition se déroulera aussi en 1971.

Le maire de Montréal et le président du comité exécutif ont indiqué plus clairement que jamais cette probabilité, hier, au cours de la discussion entourant la création de la "Direction générale de Terre des Hommes".

M. Drapeau a déclaré que des conversations sont en cours pour obtenir la participation de pays en 1971, particulièrement dans le cas des nations qui ont dû refuser pour 1970 parce qu'elles participeront à l'exposition d'Osaka. Le maire a ajouté que des pourparlers se déroulent présentement pour ramener à Montréal, également en 1971, plusieurs des pavillons installés au Japon dans le cadre de l'Exposition universelle de 1970.

De son côté, le président du comité exécutif a lui aussi fourni un indice supplémentaire en regard de Terre des Hommes 1971. M. Saulnier a fait savoir que les cahiers de charge adressés à ceux qui désirent obtenir une concession à l'exposition permanente de la saison prochaine comportent des demandes pour une, deux et même trois saisons. Evidemment, a ajouté le président Saulnier, la ville se réserve toujours le droit de mettre fin à l'exploitation de Terre des Hommes. Toutefois, les mesures en cours indiquent l'intention bien arrêtée de l'administration D.S. de tenir sa promesse de présenter l'exposition en permanence même s'il avait été question, l'année dernière, de tout abandonner.

Direction générale

Tel que recommandé par le comité exécutif, le conseil municipal a accepté, en fin d'après-midi hier, de créer un 2de service municipal, soit un service pour l'administration de Terre des Hommes sous le nom de "La Direction générale de Terre des Hommes".

Ce nouveau service sera dirigé par M. Guy Huot qui était jusqu'ici directeur du Service des travaux publics et qui fut commissaire général de TDH 68 et 69. Sa nomination officielle a également eu lieu hier.

M. Lucien Saulnier a saisi l'occasion pour réitérer que TDH 69 "s'est soldée par un bénéfice pour tout le monde, pour le gouvernement provincial et pour la ville de Montréal ainsi que pour l'économie en général".

Le président du comité exécutif a rappelé qu'il faudra rembourser, le 15 décembre prochain, l'emprunt effectué avant 1967 pour créer les îles. "Avant l'Expo 67, on projetait de vendre ensuite les terrains de l'île Notre-Dame. Les "en lieu de taxes" provenant des immeubles de la Cité du Havre et des mises en valeur des terrains appartenant au gouvernement fédéral prendront soin des remboursements, de sorte que, dans deux ans, Expo 67 ne coûtera rien aux citoyens de Montréal".

En ce qui concerne la saison 1970 de Terre des Hommes, M. Saulnier a souligné que le budget sera révélé au cours du mois prochain et que ce budget sera semblable à celui d'Expo 69, budget qui fut de $26,767,000.

Les fonctions

Quant au règlement par lequel le conseil a créé "La Direction générale de Terre des Hommes", il confie à cet organisme les fonctions suivantes:

a) établir, à l'avance, chaque année, un plan d'ensemble pour TDH comprenant la période d'exploitation, son ou ses thèmes, le nombre, la nature et le contenu des pavillons et le cheminement critique de la mise en marche du plan dont l'adoption ainsi que les mesures nécessaires à son accomplissement est recommandée au comité exécutif;

b) préparer son budget et l'administrer;

c) faire la publicité, se charger des relations publiques, de l'accueil, du protocole, des spectacles et des sports, de la conception, de la réalisation et de l'installation des exhibits, de l'exploitation et de l'entretien des jeux, manèges et modes de transport;

d) exercer tous les pouvoirs et remplir tous les devoirs relatifs à l'administration de TDH et qui ne sont pas spécifiquement réservés au conseil, au comité exécutif ou à toute autre personne, service ou organisme;

e) recommander au comité exécutif toute mesure jugée utile à la promotion, la bonne administration et au succès de TDH;

f) assurer toute tâche ou responsabilité que le comité exécutif lui confie.

GARDIENS

SUITE DE LA PAGE 1

tation", "O.K. Finies les folies", etc... etc...

Quant à l'amertume et la colère de ces employés fédéraux, outre qu'elles s'exprimaient dans ces pancartes brandies à maintes et maintes reprises tout au long de l'assemblée, elles se manifestaient surtout par une violence verbale stupiéfiante de la part de ce groupe de salariés, violence verbale dirigée tout aussi bien contre les dirigeants nationaux syndicaux que contre MM. Trudeau et Benson.

Bref, cette colère sortait de toutes les pores de la peau de ces centaines d'employés québécois des pénitenciers fédéraux.

Le motif de cette colère, de cette passion exacerbée, de cette contestation portée à sa limite, se résume en un point: les négociations entre le Conseil du trésor et cette unité de négociations trainent depuis presque un an.

Or, dans le même temps, des employés n'ont pas encore reçu de salaire depuis trois mois, d'autres attendent depuis des mois leur chèque de rétroactivité ou de surtemps, d'autres encore n'ont pas eu d'augmentations depuis 37 mois, d'autres, toujours, sont lésés par un système de classification que le syndicat ne peut négocier, mais simplement discuter, tous, enfin, estiment que le plan de pension, tel qu'il est appliqué depuis moult années est désuet, puisque au bout d'une carrière bien remplie, l'employé fédéral ne touchera, en pension, que 4 p.c. de son traitement. Or, ce fonds de pension est lui aussi non négociable.

A cela s'ajoute le fait que le Conseil du trésor offre, dans ses nouvelles propositions salariales, une augmentation de l'ordre de 2 p.c., et refuse de bouger d'un iota sur les bénéfices marginaux. Pour lui, les bénéfices marginaux consentis dans le premier contrat, signé l'an dernier, sont largement suffisants, et il est inutile de les améliorer.

Enfin, selon plusieurs gardiens présents, c'est dans un contexte de véritable guérilla anti-syndicale que vit ce corps d'employés fédéraux. Comme l'article 1.41 de la Loi des pénitenciers interdit au personnel de ces pénitenciers de faire toute déclaration publique sans autorisation préalable, comme de plus, tout responsable syndical local peut être frappé d'une peine disciplinaire pour un oui ou pour un non, comme enfin, les gardiens se sentent démunis face aux détenus devant toutes les expériences que tente l'autorité fédérale, sans voir à augmenter son personnel, celui-ci se sent tellement "écoeuré", — et ce mot est revenu hier soir à plusieurs reprises, — qu'il voulait dès minuit hier soir, se lancer dans une grève qu'il sait illégale. Mais les responsables les ont convaincus de ne pas poser immédiatement ce geste, ce qui, à contre-coeur pour plusieurs, fut fait.

COTRONI

SUITE DE LA PAGE 1

fromage (pizza), construction, alimentation, spectacles, hôtels et restaurants, buanderies, clubs de nuits, propriétés foncières, actions et obligations, distributrices automatiques et juke-boxes, etc.

Le jeu

D'après la Commission, de toutes les activités organisées, le jeu constitue, d'un avis unanime, la plus lucrative.

En se basant principalement sur des renseignements policiers, la Commission affirme que Montréal constitue, dans le réseau nord-américain du pari, un chaînon particulièrement important.

"A maints égards, dit le rapport, Montréal conserve aujourd'hui encore cette utilité particulière qu'il y avait il y a quinze ans dans le pari de couverture (bookmaking lay-off). En effet, l'organisation américaine achemine fréquemment des appels téléphoniques et des frais interurbains via Montréal, évitant ainsi les opérations d'Etat à Etat qui provoqueraient l'entrée en scène du FBI américain. Même le recours à de nouveaux instruments (cheeseboxes) qui empêchent l'enregistrement des appels interurbains n'a pas fait disparaître l'utilité de Montréal dans ce contexte."

Le prêt usuraire

La Commission constate, d'autre part, que le prêt usuraire se pratique au Québec sous diverses formes et sévit en particulier chez ceux qui s'adonnent systématiquement au jeu et au pari.

La Commission note en outre une présence envahissante des prêteurs usuraires dans les ports du Saint-Laurent, auprès de groupes socialement dépourvus, comme les chauffeurs de taxi et, malgré des améliorations, dans les palais de justice (prêteurs de cautionnement).

En se basant en partie sur l'étude du dossier Darabaner, la Commission constate également que certaines compagnies prêteuses favorisent le prêt usuraire tout en demeurant presque toujours dans les limites de la loi.

"Certaines compagnies prêteuses, dit le rapport, servent de couverture à une organisation de prêts de gré à gré; dans ces cas, il suffit au représentant de la compagnie incorporée de refuser un prêt alléguant le manque de garantie, tout en indiquant au candidat emprunteur où il pourra obtenir les fonds dont il a besoin."

La commission soupçonne qu'une partie des fonds utilisés par les prêteurs usuraires provient d'institutions financières légales.

Stupéfiants

Quant au problème des stupéfiants, la Commission l'examine sous deux angles principaux. Au niveau de la consommation, la Commission garde l'impression, même si des recherches plus approfondies étaient nécessaires, que le problème est, sur le plan québécois, beaucoup plus un sujet de reportage, qu'une réalité sociologique.

La Commission est cependant consciente d'une augmentation sensible de la consommation des stupéfiants. Par ailleurs, elle considère que le Québec constitue, sans l'ombre d'un doute, une importante plaque tournante dans le commerce en gros des stupéfiants.

A ce sujet, la Commission constate que l'aéroport international de Montréal joue, dans ces échanges de grosses quantités de stupéfiants, un rôle important.

"Au cours de l'année 1967, signale la Commission, on a noté une augmentation sensible dans le nombre d'intermédiaires arrêtés (courriers).

"On a effectué 21 arrestations de première importance accompagnées de saisies allant de quatre à dix kilos d'héroïne.

"Le cinq septembre 1968, un certain Paul Antonorsis, âgé de 29 ans, tombait dans le filet des policiers avec six kilos d'héroïne pure. On le connaît comme un important courrier de la Cosa Nostra."

En dépit de cette situation, d'après la Commission, les autorités canadiennes ont le sentiment que la Cosa Nostra a quelque peu diminué ses participations directes au trafic des stupéfiants. Cependant, ce groupe d'Italiens continue de contrôler la production, la distribution et la vente de l'alcool de contrebande.

Sur le plan de la consommation individuelle, la Commission constate que les attitudes traditionnelles face aux stupéfiants ne font qu'aggraver ce qui ressemble fort à un conflit de génération.

Quant à la prostitution, la Commission constate qu'elle n'a subi aucune régression au Québec. Elle ajoute d'autre part qu'aucun service policier n'a établi à sa satisfaction l'existence d'une direction unique à la tête des multiples réseaux connus.

Cosa Nostra

Au sujet de la Cosa Nostra, la Commission affirme que les renseignements disponibles indiquent que quelques-unes des familles de la Cosa Nostra de l'est des Etats-Unis se sont toujours intéressées au marché québécois et plus particulièrement à Montréal.

Les rapports de la police révèlent même que l'un des plus importants lieutenants d'une famille de cette organisation criminelle (Carmine Galente) a longtemps résidé au Québec.

La Commission signale, par ailleurs, que dans les domaines du jeu, des stupéfiants et de la prostitution, elle a constaté l'existence de liens permanents entre les différentes régions affectées par le crime organisé.

"Dans le jeu, par exemple, signale le rapport, une série de poursuites viennent de frapper un réseau de preneurs aux livres qui était à l'oeuvre dans trois provinces canadiennes: Québec, Ontario et Alberta. Ce réseau lui-même faisait partie d'un ensemble plus considérable qui s'étendait à l'ensemble des Etats-Unis sous la direction de Gilbert Beckley qui semble avoir pris la succession de MM. Cortney et Read au cours des récentes années."

"Autre exemple de relation constante: une rencontre tenue à New York au début de l'année 1968 a permis aux représentants de la ville de New York, de Toronto et de Montréal de constater que leurs trois villes étaient toutes frappées d'une épidémie de vols d'obligations et étaient pareillement aux prises avec des obligations contrefaites."

La Commission rapporte enfin que les travaux menés à Buffalo et Brooklyn par les escouades spéciales du gouvernement américain ont déjà éclairé la situation montréalaise.

"Les enquêtes menées, affirme le rapport, ont prouvé que le crime organisé à Montréal était effectué et souvent dirigé à partir des deux villes américaines.

"Cette étrange situation, d'après la situation, s'expliquerait du fait que Montréal serait partagé entre la famille Magaddino et la famille Sciacca de New York. Certains indices laisseraient croire que Sciacca aurait succédé à Joseph Bonnano au poste de chef d'une famille de la Cosa Nostra".

MURRAY HILL

SUITE DE LA PAGE 1

sur de longues distances afin de leur assurer un service adéquat à leur descente d'avion. Pour les deux compagnies de taxis de Dorval l'offre est évidemment alléchante, car le voyageur qui se dirige dans la métropole pourra aussi bien emprunter un taxi de Dorval comme une voiture de Murray Hill.

Par ailleurs, le maire Desnoyers a déclaré à LA PRESSE au cours d'une entrevue téléphonique que le règlement régissant l'industrie du taxi à Dorval, le règlement no 828, s'applique également au territoire privé de Dorval qui appartient à la Couronne, "mais qu'on n'a jamais tenu compte de ce règlement de taxi dans cette entente Murray Hill — ministère des Transports".

Le premier magistrat de Dorval est d'avis qu'il faut protéger par le règlement 828 cette entente verbale intervenus entre la Murray Hill, les compagnies de taxis locales et le conseil municipal, pour "éviter que Murray Hill revienne sur le sujet un jour et banisse le poste permanent à Dorval pour nos chauffeurs de taxi".

Et le maire Desnoyers de répéter: "Nous avons pleine juridiction à l'aéroport de Dorval, autant dans le domaine du taxi que dans ceux de la construction, de la protection et autres".

Maintenant que le maire Sarto Desnoyers a déclaré qu'il "légalisera" le contrat de Murray Hill, qu'il confirmera aussi de par la loi le service que les compagnies locales doivent donner aux voyageurs qui descendent à Dorval, quelles seront les attitudes des organismes qui ont à maintes reprises "dénoncés" les deux parties en cause, la Murray Hill et le ministère des Transports.

Pour sa part, le maire répond: "Nous allons faire respecter notre règlement par les chauffeurs de taxis de Montréal qui désirent accepter des clients dans notre territoire. Le règlement du taxi à Montréal défend à nos chauffeurs de prendre des voyageurs dans cette ville et notre règlement, qui régit aussi le territoire de l'aéroport international, sera appliqué dans toute sa force lorsque les amendements proposés y seront apportés. Nous défendrons notre cause jusqu'au bout."

Mais l'entente verbale entre la ville de Dorval, la compagnie Murray Hill et les deux compagnies de taxis locales, loin de régler la crise du taxi en ce qui concerne la prise de passagers à l'aéroport international, risque de l'envenimer.

Qualifiant le règlement d'un "règlement de fou", le président des Taxis LaSalle, M. Georges Brunet, qui dans les pourparlers pour faire abolir le monopole de Murray Hill avait été le porte-parole des grandes compagnies de Montréal, a ajouté que "jusqu'ici on faisait des efforts pour retenir nos chauffeurs. Maintenant, on va se mêler de nos affaires et laisser les gars faire ce qu'ils veulent".

On sait que la dernière fois que les "gars ont fait ce qu'ils ont voulu", on a assisté à une marche sanglante des chauffeurs de la métropole sur l'aérogare.

M. Brunet juge l'entente "ridicule, très ridicule". C'est selon lui, "jouer sur les mots" pour tenter de faire croire que Murray Hill n'est plus un monopole. Selon lui, ce sont les taxis de Montréal et non ceux de Dorval qui desservent l'aérogare à l'allée. Il ne serait que normal qu'ils puissent le faire pour revenir, la majorité des passagers se dirigeant vers la métropole.

M. Brunet a affirmé que Murray Hill a conclu cette entente "pour se couvrir", tout comme on aurait aboli le mot "taxis" du quai de départ des voyageurs vers la métropole pour le remplacer par le mot "transportation".

CHARTRAND

SUITE DE LA PAGE 1

Hier midi, le juge Jacques Coderre, amené à présider la comparution nouvelle de l'inculpé, sous deux accusations nouvelles d'outrage au tribunal, refusa net de le libérer en invoquant principalement ses nouvelles "sorties verbales", alors que le juge Rousseau lui avait fixé comme double condition de ne pas manifester (selon le sens donné à ce mot depuis quelques semaines) et de ne faire aucune déclaration publique, en dehors de ses occupations ordinaires de président du Conseil Central de Montréal.

En fin d'après-midi d'hier, par ailleurs, on devait assister à ce que l'on peut facilement considérer comme le signe précurseur d'un revirement radical de la situation.

Un peu après 5 h. p.m., et vraiment par exception, le juge Ignace J. Deslauriers, de la Cour supérieure, monta sur le banc, en division 3 des Assises, pour prendre connaissance de différentes requêtes des avocats de Chartrand, Mes Robert Lemieux, Gaétan Robert et Robert Burns.

Deux requêtes pour obtention d'un certiorari appelé à casser les deux actes d'accusation portées hier, une troisième pour faire annuler les conditions posées au cautionnement fixé par le juge Rousseau, et, finalement, une dernière requête pour reviser la décision du juge Coderre quant au cautionnement dans les deux dernières accusations logées devant le tribunal.

Avec l'assentiment général, on décida de ne discuter que du cautionnement réclamé.

De part et d'autre, Me Gilbert Morrier occupant toujours pour la Couronne, on répéta substantiellement les arguments invoqués en matinée, devant le juge Coderre.

Ce qui surgit de neuf, de toute cette discussion, ce fut l'attitude du juge Deslauriers.

Sans ambages, il indiqua qu'il n'était pas d'avis que, dans un cas pareil, on devait priver d'avance un accusé de sa liberté afin de le punir préventivement.

Après avoir souligné qu'il ne comprenait pas qu'on n'ait tout d'abord pas tenté de rescinder le cautionnement initial (dont les conditions auraient été transgressées) il souligna que, de l'avis commun, il n'y avait pas de danger que l'accusé prenne la fuite.

D'autre part, dit-il, il se peut que l'enquête, dans ce dernier cas, soit considérablement retardée.

"Le but du cautionnement, ajouta-t-il, ce n'est pas d'empêcher d'autres actes, ce n'est pas prévu par la loi. S'il en commet d'autres, on l'accusera à nouveau, et il arrivera bien, à la fin, que tout cautionnement sera impossible."

Allant plus loin encore, le tribunal soumit qu'il pensait qu'il y avait peut-être vraiment lieu, dans ce cas, à l'octroi d'un cautionnement.

Mais comme Me Morrier désirait produire des autorités devant la cour pour appuyer son point, le tout a été reporté à aujourd'hui.

IVRESSOMETRE

SUITE DE LA PAGE 1

ministre de la Justice, de même que son collègue du ministère des Transports, M. Don Jamieson, ont convoqué à une réunion dans la capitale les industries intéressées de près ou de loin à l'automobilisme.

En vertu des amendements au Code criminel que le parlement a adoptés en juin dernier, deux nouveaux délits sont reconnus, prévoyant chacun des amendes de $50 à $1,000, ou dans l'alternative six mois de prison, ou encore l'un et l'autre.

Quiconque conduit un véhicule ou en a charge est passible de ces peines si le pourcentage d'alcool dans son sang dépasse .08 pour cent.

Une peine du même ordre peut être imposée à toute personne qui refuse de se soumettre au test de l'ivressomètre.

On se trouve ainsi à rayer du Code criminel la conduite en état d'ivresse, mais le délit de conduite avec facultés affaiblies reste en vigueur.

Une personne dont la teneur d'alcool dans le sang ne dépasse pas .08 pour cent, peut quand même être accusée de conduite avec facultés affaiblies.

M. Turner a précisé que le gouvernement fédéral a inscrit les nouvelles dispositions au Code criminel après consultation avec les gouvernements provinciaux.

"Cette loi est sévère, a dit le ministre, mais j'ai confiance que la police agira avec discrétion en la faisant respecter."

APOLLO-12

SUITE DE LA PAGE 1

res minutes qui ont précédé le départ d'Apollo-12.

La base de lancement était recouverte de nuages. Il pleuvait et un orage s'approchait dangereusement de la base de Cap Kennedy. On avait même songé à retarder le départ si le mauvais temps s'était accentué. La décision aurait été prise à moins de 25 minutes avant l'heure "H".

La base de contrôle avait même prévenu les trois astronautes déjà installés dans leur cabine, qu'on pourrait suspendre le compte à rebours, si les conditions météorologiques empiraient.

Pour sa part, c'est sous une pluie torrentielle que le président Nixon est arrivé à Cap Kennedy pour assister au départ. Il s'était déplacé en hélicoptère, accompagné de son épouse et de sa fille Patricia.

Les trois astronautes sont arrivés à la rampe de lancement à 8 h. 29 ce matin et ont aussitôt pris l'ascenseur qui devait les conduire à leur cabine spatiale installée au sommet de la fusée Saturne-5, d'une hauteur de 363 pieds.

Les Russes ont souhaité bonne chance à l'équipage d'Apollo-12 mais à quelques heures d'intervalle on apprenait aussi qu'ils venaient de lancer un nouveau Cosmos soviétique dans l'espace.

En faisant état de la mission Apollo-12 , le journal Izvestia a écrit: "Nous souhaitons tout le succès et un bon retour à l'équipe courageuse du vaisseau spatial américain Apollo-12".

Par ailleurs, l'observatoire de Bochum annonçait en fin de matinée le lancement du nouveau Cosmos, dont on venait de capter les signaux. On n'a donné aucune autre précision.

Par ailleurs, on a signalé, dans la matinée, que six marins du navire de récupération "Hornet", en route vers les lieux du retour d'Apollo-12, avaient pris un bain forçé dans le Pacifique, lorsque leur embarcation a chaviré au cours d'un exercice.

Un marin a été blessé sérieusement, apprend-on du navire. Un des câbles servant à mettre l'embarcation à la mer a mal fonctionné et la chaloupe pencha brusquement projetant ses occupants à la mer. Les six hommes ont été vite rescapés.

A leur réveil, peu après 6 h. ce matin, les trois astronautes, Charles Conrad, Richard Gordon et Alan Bean, ont reçu l'assurance que tout était en bon ordre. Le réservoir défectueux dans le module de commandement est remplacé et on en a fait le plein pendant leur sommeil. Tout était donc prêt pour le grand départ des explorateurs lunaires.

Le trio a subi un dernier et rapide examen médical, après quoi ils ont pris le petit déjeûner (jus d'orange, steak, oeufs, rôties et café), en compagnie d'autres astronautes. Le médecin a déclaré: "Tout est normal. Ils sont en grande forme".

Alan Bean devait emporter avec lui une petite bannière sur laquelle ont été brodés des symboles du christianisme, une représentation de la Trinité, entourée d'une croix, d'une Bible et d'emblèmes de l'Eglise protestante méthodiste à laquelle il appartient.

Alors qu'avec "Apollo-11" le but principal était de faire atterrir un équipage sur la Lune et de le ramener sain et sauf sur la Terre, la véritable exploration scientifique de cet astre débute avec "Apollo-12".

"Nous avons littéralement des millions de pièces à bord du véhicule, a déclaré le directeur des lancements Walter Kapryan. (La monumentale fusée Saturne-5 et l'habitacle n'en comportent pas moins de neuf millions). Quand on pense à la totalité des système électroniques dont nous disposons, il est humainement impossible de savoir, à tout moment, qu'absolument tout marche à la perfection".

le TEMPS qu'il fera

Pas d'accumulation de neige

Les prévisions météorologiques voulant ce matin qu'une tempête laisse sur le Québec de quatre à huit pouces de neige, aujourd'hui, ont été brusquement faussées avec l'élévation imprévue de la température.

Samedi, le ciel sera généralement nuageux et on prévoit des chutes de neige légères et occasionnelles. Il n'y aura toutefois pas encore d'accumulation importante. La température deviendra beaucoup plus fraiche, avec un maximum anx environs de 30 degrés. Les vents de l'ouest souffleront à environ 25 milles à l'heure avec rafales à 30 milles. Pour dimanche, on ne prévoit ni nuage ni précipitation. Le ciel sera ensoleillé et la température restera fraiche.

MAXIMUM AUJOURD'HUI : 38
MINIMUM LA NUIT PROCHAINE : 32

FETE : saint Josaphat

VENTE DE TAPIS

LIQUIDATION D'ENTREPÔT 30% À 60% DE RABAIS

TAPIS COUPONS

Grandeur approx.	Description	Si vendu par ver. car.	Notre prix
11' 9" x 18' 9"	Vertm uosse 501 nylon	250	119
12' x 13' 9"	Aqua nylon velours caoutchouc tel quel	210	69
12' x 15'	Aqua nylon velours caoutchouc tel quel	219	79
12' x 20'	Vert nylon commercial, tel quel	304	109
12' x 11' 6"	Beige nylon comm. caout. tel quel	176	61
12' x 15' 4"	Or nylon velours uni	172	89
12' x 23'	Or nylon velours uni	248	139
12' x 7'	Cayenne, intérieur, extérieur, tel quel	75	14
12' x 16' 2"	Or, 501 nylon, tel quel	210	69
12' x 10' 6"	Bleu foncé Dupont nylon, tel quel	112	39
12' x 20' 6"	Vert mousse 501 nylon	276	133
12' x 19' 6"	Or, 501 nylon	260	128
11' x 11' 8"	Bleu vert, laine Wilton commercial	290	74
9' x 8' 4"	Bleu foncé Dupont nylon caoutchouc	74	29
12' x 23'	Lilas Shaggy nylon épais	341	169
Rouge nylon velours uni 12' x 19' 6"		210	116
12' x 18' 3"	Jaune nylon velours caoutchouc	268	144
12' x 10' 3"	Or, Dupont 100% nylon	112	59
12' x 9'	Vert nylon tweed commercial	132	53
10' 8" x 14'	Rouge nylon tweed commercial	209	89
12' x 12' 9"	Charcoal nylon tweed commercial	187	77
9' x 15'	Rouge, 501, avec caoutchouc	160	89
9' x 21' 6"	Vert nylon velours uni	183	99
9' x 20'	Or, nylon velours uni	160	89
12' x 15	Emeraude, intérieur, extérieur	160	90
12' x 17' 3"	Or espagnol 501 nylon	220	109
12' x 10'	Rouge Kodel embossé épais	186	79
9' x 13' 4"	Or Dupont 501 nylon	134	65
12' x 9'	Vert nylon tweed épais	107	53
12' x 9'	Blanc nylon velours uni	132	72
12' x 10'	Bleu Kodel ciselé épais	186	79
12' x 10'	Huitre Kodel ciselé épais	186	79
12' x 15' 6"	Vert nylon tweed épais	189	94
12' x 16' 8"	Or, nylon tweed épais	179	89
12' x 9' 3"	Vert Dupont 501 nylon	110	54
12' x 11'	Vert mousse 501 nylon	153	74
12' x 14'	Or, tweed nylon commercial	208	89
12' x 11'	Gris nylon tweed commercial	164	59
12' x 11'10"	Vert nylon tweed épais	128	57
11'10" x 11'11"	Vert 501 nylon frisé	176	69

ROULEAUX A SOLDER

Verge carrée	Description	Prix liste manufact. ver. car.	Notre prix ver. car.
40	Kodel ciselé rouge, très épais	13.95	6.99
48	Or, Kodel, ciselé, très épais	13.95	6.99
60	Vert tropic, Dupont, nylon caoutchouc	9.95	4.69
52	Rouge, nylon, tweed épais	8.95	4.99
180	Or nylon velours uni	7.99	4.99
62	Vert nylon velours uni	7.99	4.99
60	Lilas 501 nylon	9.95	5.49
52	Rouge nylon velours caoutchouc	10.95	5.99
74	Or, acrilan velours (tel quel)	10.95	5.50
49	Rouge 501 nylon très épais	11.95	6.99
60	Or, nylon, velours uni, tel quel	7.99	3.99
110	Vert olive, intérieur, extérieur, épais	7.99	4.99

Vous pouvez acheter n'importe quelle grandeur que vous désirez !

DUPONT 100% NYLON EPAIS
9 couleurs — Prix liste 7.99 — notre prix $4.69 ver. car.

ACRILAN VELOURS UNI
très épais, 9 coul. — Prix liste 14.95 — notre prix $9.99 ver. car.

NYLON SHAGGY EPAIS
6 couleurs — Prix liste 10.99 — notre prix $6.99 ver. car.

★ CHARGEX ★
Facilités budgétaires

Au service de Montréal depuis 30 ans

ANGLO FRENCH CARPET CIE LTÉE
"SATISFACTION GARANTIE OU ARGENT REMIS"

Entrepôt et salle d'échantillons
8280, boul. St-Laurent (coin Guizot)
382-2201
1477 rue MANSFIELD
288-4113

L'Europe à prix réduits. Sabena vous offre les tarifs individuels les plus bas jamais vus.

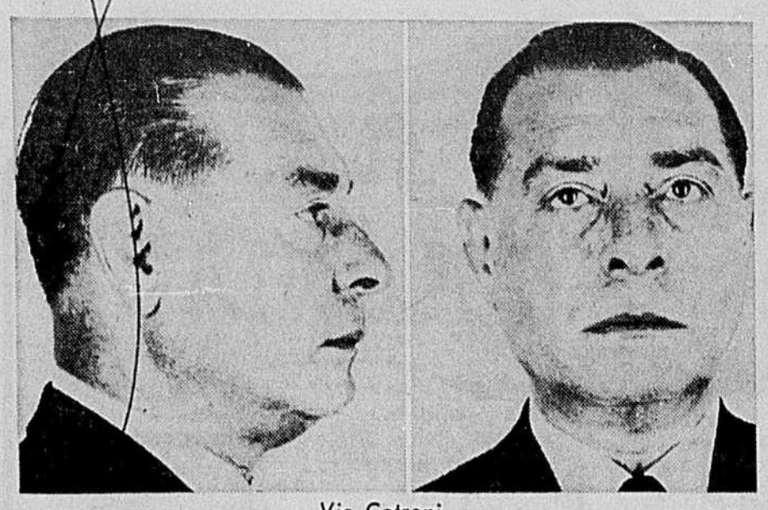
Excursion de 22 jours à tarifs spéciaux
De Montréal, aller-retour:

Bruxelles	$278	Paris	$278
Cologne	289	Prague	299
Dusseldorf	289	Vienne	305
Francfort	289	Malaga	306
Genève	289	Rome	309
Hambourg	289	Budapest	326
Milan	289	Naples	331
Munich	289	Varsovie	359
Salzbourg	289	Athènes	369
Zurich	289	Salonique	369

En vigueur du 1er novembre 1969 au 15 mai 1970. Pour plus de renseignements appelez votre agent de voyage ou SABENA.

3, Place Ville Marie,
Montréal 113, Qué.
861-2631

Sabena
LIGNES AÉRIENNES BELGES



Vic Cotroni

la société face au crime



Louis Greco

Greco et Cotroni, les chefs québécois de la Mafia

de notre bureau de Québec

QUEBEC — La Commission d'enquête Prévost sur l'administration de la justice identifie officiellement, dans la cinquième tranche de son rapport final, MM. Louis Greco et Vincent Cotroni, de Montréal, comme des dirigeants de la Cosa Nostra au Québec.

M. Greco est un ancien propriétaire de cabarets de Montréal qui a déjà été condamné pour vol à main armée et pour d'autres offenses au code pénal.

M. Cotroni est également un ancien propriétaire de cabarets de Montréal dont le nom avait souvent été relié aux activités du crime organisé.

Il y a quelques années, M. Cotroni avait intenté une action de $1 million contre la revue McLeans qui l'avait identifié comme un dirigeant de la pègre à Montréal.

Le nom de M. Cotroni avait aussi été mentionné dernièrement lors de l'enquête sur l'administration de la ville d'Anjou. Il avait été décrit comme un ami du chef de police de cette municipalité.

C'est la première fois qu'un document officiel identifiant MM. Greco et Cotroni comme des dirigeants de la Cosa Nostra est rendu public au Québec.

En faisant état des activités de la Cosa Nostra au Québec, le rapport de la Commission Prévost mentionne également le nom de M. Willie Obront, de Montréal.

L'ancien ministre de la Justice du Québec, M. Claude Wagner, avait mentionné il y a quelques années le nom de M. Obront en faisant état de la présence de la pègre à Expo 67.

M. Wagner avait alors affirmé que des "indésirables" s'étaient infiltrés à l'Expo et parmi ces indésirables il avait cité le nom de la compagnie "Obies Meat Market", un "paravent" pour une figure bien connue du monde interlope, celle de M. William Obront.

Le rapport Prévost mentionne également les noms de MM. Lucien Rivard, Charles-Emile Groleau, Julien Gagnon, Joseph Raymond Jones, tous de Montréal, et de Paul Volpe, de Toronto.

Ces noms sont mentionnés dans un extrait du rapport de la Commission qui donne un aperçu des activités de la Cosa Nostra au Québec.

Voici cet extrait du rapport qui relie les noms de MM. Cotroni et Greco à ceux de la famille Bonnano, de New York, l'une des grandes "familles" de la Cosa Nostra".

1—Les premiers contacts des corps policiers canadiens avec deux autres importants criminels remontent également à quinze ans ou dix-huit ans. A cette époque, on vit apparaître à Montréal Carmine Galante, Morris Schmerzier et Frank Ritter, tous de la ville de New York. A la même époque, l'administration canadienne de la Justice considérait que les villes canadiennes de Toronto, de Hamilton et de Guelph étaient reliées aux réseaux criminels dont la ville de Buffalo et le côté newyorkais de Niagara Falls constituaient la région centrale.

2—Depuis lors, Carmine Galante a été identifié par les audiences publiques des comités gouvernementaux américains comme l'adjoint direct (underboss) de Joseph Bonanno, chef d'une des cinq familles newyorkaises de la Cosa Nostra. En 1961, il fut reconnu coupable d'avoir violé les lois fédérales sur les stupéfiants et il purge présentement une peine de quinze ans d'emprisonnement. Le principal témoin invoqué contre lui était un Canadien du nom de Edward Smith. Deux autres Canadiens de Montréal étaient accusés en même temps que Galante, Giuseppe Cotroni et René Robert, et ils furent également condamnés.

3—La commission a également appris que Morris Schmerzier, alias Max Courtney, et son partenaire Frank Ritter, alias Frank Reed, avaient dirigé une énorme entreprise de pari de converture (bookmaking lay-off) entre New York, Miami et Montréal. Au cours des années 50, on trouve ces deux individus au coeur même de l'organisation du jeu dans les Iles Bahamas. Les Canadiens et les Américains n'avaient pas le droit de faire partie de cette organisation à titre de propriétaires. Cependant, c'est un Canadien, Lou Chesler, qui était propriétaire du terrain où se sont édifiés plusieurs casinos. D'autre part, MM. Schmerzier et Ritter jouaient dans l'organisation le rôle de "consultants en matière de crédit" et étaient chargés d'approuver, pour des salaires fantastiques, les demandes de crédit des joueurs.

4—Au cours de cette période, le gouvernement américain porta des accusations contre MM. Schmetzier et Ritter, sans réussir pour autant à les ramener aux Etats-Unis. En 1967, cependant, un changement de gouvernement vint modifier la situation. MM. Schmerzier et Ritter furent jugés indésirables et contraints de retourner aux Etats-Unis pour y faire face aux accusations portées contre eux. Avant leur départ, ils avaient eu le temps de vendre aux propriétaires du casino leurs "dossiers de crédit" pour la modique somme de $1.2 million.

5—Pour donner une idée plus précise encore de l'ampleur du problème, la Commission estime ici nécessaire de faire siennes les constatations de quelques-uns de ses collaborateurs immédiats. Elle cite donc ici une série de faits dont le sérieux lui est garanti par la réputation et la compétence de ses informateurs. Voici quelques-uns de ces faits:

1960—Salvatore Giglio, recherché depuis huit ans à la suite d'accusations portées contre lui à New York à propos de stupéfiants, se marie à Cuba et fait son voyage de noces au Canada. Son témoin était Lucien Rivard, de Montréal, et on le savait lié de près à M. Willie Obront, également de Montréal.

1960—Un informateur de premier calibre fait savoir à une importante agence fédérale américaine que Louis Greco, de Montréal, et Carmine Galante sont en pourparlers pour construire un édifice à l'angle des rues Ste-Catherine et Sanguinet. L'édifice, qu'on décrit comme "une propriété foncière de grand luxe", devait comprendre un restaurant dont M. Greco aurait été le propriétaire et l'exploitant.

1960—M. Louis Greco, généralement considéré par les autorités américaines comme le successeur de Carmine Galante au poste de dirigeant de la famille Bonanno à Montréal, met sur pied un syndicat de garçons de table. Il réussit, sans pourtant occuper de poste officiel dans le syndicat, à y dicter ses volontés.

1962—Le procureur général des Etats-Unis place le nom de M. Vincent Cotroni de Montréal sur la liste des individus mêlés aux activités du crime organisé.

1964—M. Joseph Bonanno, de passage à Montréal, laisse entendre qu'il songe à se lancer dans l'industrie du fromage et à devenir un citoyen canadien. A la suite de son expulsion du Canada, il reçoit un subpoena le sommant de comparaître devant un grand jury américain, mais il se fait enlever la veille de sa comparution.

1966—Le service des douanes américaines porte des accusations à propos de trafic de stupéfiants à la frontière mexicaine. Parmi les accusés, on trouve des citoyens américains de New York et du Connecticut, mais on trouve également MM. Lucien Rivard, Charles-Emile Groleau, Julien Gagnon et Joseph Jones, tous de Montréal.

1966—De passage à Montréal, M. Salvatore (Bill) Bonanno et quelques-uns de ses acolytes de New York sont arrêtés pour port d'armes illégal. La surveillance policière permet d'établir qu'ils ont rendu visite à MM. Vincent Cotroni et Louis Greco.

1966—Dans un rapport portant sur la famille de la Cosa Nostra que dirige Joseph Bonanno, le FBI américain écrit que "des rapports indépendants et des enquêtes permettent d'établir un lien direct entre les activités criminelles de la famille aux Etats-Unis et au Canada.

1967—Les autorités américaines incluent le nom de Vito DeFilippo dans la liste des membres de la famille de la Cosa Nostra que dirige Joseph Bonanno à New York. Il est identifié comme représentant les intérêts canadiens et newyorkais de la Cosa Nostra dans les casinos de Haïti. On nomme comme ses principaux partenaires canadiens Paul Volpe, un membre de la Cosa Nostra de Toronto, et Louis Greco, un membre de la Cota Nostra de Montréal.

Puisque le public accepte le jeu, Québec devrait non seulement le légaliser mais le "socialiser"

par François TREPANIER
de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le gouvernement du Québec devrait prendre l'initiative de promouvoir une législation pénale qui n'interdirait plus des comportements esprit, faire pression sur Ottawa pour que le jeu et le pari soient désormais considérés comme des activités légales.

Tell est l'opinion que formule la Commission d'enquête Prévost dans la cinquième tranche de son rapport final en faisant état de la popularité du jeu et du pari dans le public.

D'après la Commission, il serait logique que l'on procède à une telle réforme législative puisque la majorité de la population, soit 82 p. 100, est en désaccord avec les lois actuelles.

"L'exemple des années 30 devrait nous inciter à la prudence dans ce domaine, dit le rapport de la Commission. Il n'est pas sage de refuser à une société qui les réclame des services que le monde criminel est en mesure de dispenser avec d'énormes profits.

"A moins de pousser fort loin la naïveté, il faut bien croire en effet qu'il existe chez nous un empire du jeu clandestin extrêmement florissant.

La Commission Prévost fait remarquer que l'interdiction actuelle à l'égard du jeu n'aboutit qu'à un résultat: "elle ne fait pas disparaître, dit-elle, le besoin mais elle réserve aux intérêts clandestins l'exploitation de ce besoin."

Pour éviter que cette situation se perpétue, la Commission recommande non pas que l'on légalise simplement le jeu, mais qu'on le socialise.

La commission se prononce en faveur de cette dernière formule pour éviter des expériences comme celles de certaines villes américaines où le jeu et le pari, après avoir été légalisés, sont demeurés entre les mains du crime organisé.

La Commission ne croit pas, par ailleurs, qu'un durcissement de l'attitude des policiers et des tribunaux à l'égard de ceux qui exploitent et participent au jeu et pari soit une solution adéquate à ce problème.

"On s'étonne sans doute, ajoute la commission, que nous conseillons ainsi à l'Etat de passer d'un extrême à l'autre, de la prohibition presque totale à la sollicitation directe et publique. Nous croyons cependant qu'un tel coup de barre s'impose."

La Commission fait remarquer par ailleurs qu'en procédant à une telle réforme on empêchera le crime organisé de tirer parti des contradictions qui existent dans les lois et les comportements sociologiques de la population.

Ces opinions de la commission se traduisent par les recommandations suivantes:

1 le gouvernement québécois devra nationaliser le jeu et le pari dans toutes ses manifestations, dès l'instant où le code pénal aura été amendé ;

2 le gouvernement devra organiser lui-même le jeu et le pari à son propre bénéfice sur son territoire, en faire ouvertement la publicité et en prélever directement les bénéfices;

3 tout en organisant le jeu et le pari à son propre bénéfice, le gouvernement devra continuer à combattre énergiquement le jeu et le pari clandestins.

Le prêt usuraire

La commission Prévost recommande également que le gouvernement québécois prenne d'autres mesures pour s'attaquer au prêt usuraire qui sévit en particulier chez ceux qui s'adonnent au pari et au jeu.

Elle recommande en particulier que le gouvernement entreprenne des négociations avec les institutions bancaires et surtout avec les caisses populaires dans le but d'offrir d'exceptionnelles possibilités d'emprunt aux familles économiquement faibles.

Elle suggère en outre que le gouvernement du Québec étudie avec les banques et les caisses populaires la possibilité de réduire ou d'annuler le taux d'intérêt pour les emprunts accordés aux citoyens et aux familles économiquement faibles.

Dose de corruption à la police de Montréal

de notre bureau de Québec

QUEBEC — La Commission d'enquête Prévost réaffirme, dans son rapport rendu public aujourd'hui, que le crime organisé ne peut exister à Montréal sans une certaine dose de corruption policière.

La Commission déclare qu'elle en arrive à cette conclusion après avoir pris connaissance d'un grand nombre d'études américaines et après avoir entendu un certain nombre de témoignages de personnes affectées à des titres divers par le travail de l'escouade de la moralité de la Sûreté municipale de Montréal.

La Commission ne donne pas d'autre détails pour appuyer ses affirmations.

Réglementation sévère des tables d'écoute

de notre bureau de Québec

QUEBEC — La Commission Prévost ouvre la porte à l'espionnage électronique (tables d'écoute) par les corps policiers mais en recommande une réglementation sévère.

Voici les principales recommandations de la Commission à ce sujet:

"Que le recours à l'espionnage électronique et à la table d'écoute soit permis à l'endroit des personnes qui occupent un rang élevé dans la hiérarchie du crime organisé.

"Que les officiers supérieurs, dits de liaison et identifiés comme tels par ces corps policiers, obtiennent une ordonnance judiciaire chaque fois qu'ils estiment nécessaire de recourir à l'espionnage électronique ou à la table d'écoute.

"Que les autorisations de pratiquer l'espionnage électronique ou d'utiliser les tables d'écoute ne soient accordées que par les juges en chef et leurs adjoints ou par tout autre juge désigné par eux et pour des périodes de durée limitée.

"Que le pouvoir judiciaire impose aux corps policiers ou s'impose à lui-même l'obligation d'aviser après coup toute personne qui aurait fait l'objet d'une surveillance électronique ou dont les conversations téléphoniques auraient été captées par les tables d'écoute."

La Gendarmerie royale est trop discrète

de notre bureau de Québec

QUEBEC — La Commission Prévost, persuadée que le travail journalistique peut considérablement aider la lutte contre le crime en forçant le gouvernement à y investir plus de moyens, financiers entre autres, demande aux journaux et aux stations de radio et de télévision les plus importants de "charger un journaliste d'expérience de s'occuper à plein temps d'approfondir et de diffuser l'information sur le crime organisé".

Se fondant sur l'expérience américaine, la Commission d'enquête sur l'administration de la justice, dans le cinquième volume de son rapport, affirme que la lutte contre le crime est inefficace si la population est apathique. Seule une information soutenue peut faire réaliser aux citoyens que le crime organisé existe vraiment, rappelle-t-elle.

Constamment, à travers les centaines de pages de son volume, la Commission parle de l'importance de l'information et reproche aux corps policiers, particulièrement à la Gendarmerie royale du Canada, leur mutisme et leur tendance au secret.

C'est pourquoi, sans doute, elle propose d'enlever aux corps policiers l'autorité exclusive sur le Bureau québécois de recherche sur le crime organisé pour en confier la responsabilité directe à la Commission parlementaire.

Elle incite, en même temps, les différents corps policiers à développer rapidement leurs services de renseignements secrets et à se transmettre davantage de renseignements entre eux.

Dans l'ensemble de ce travail de prévention dans la lutte au crime organisé, la Commission voudrait confier à l'Office d'information et de publicité du Québec les moyens de fournir, en collaboration avec la Commission permanente sur le crime organisé, le plus de renseignements possibles.

Enfin, la Commission recommande la formation de "comités locaux" où prendraient place aussi bien les représentants policiers que les spécialistes de diverses disciplines et des citoyens bien renseignés sur leur milieu.

En bref, dans ce domaine de l'information auprès du grand public, les membres de la Commission d'enquête sont d'avis qu'elle est trop fragmentaire — et elle en attribue en partie la responsabilité à la manie du secret de la police — et trop sensationnelle — ce qu'elle reproche aux journaux.

Québec doit faire main basse sur les loteries

de notre bureau de Québec

QUEBEC — La Commission Prévost recommande au gouvernement québécois, une fois que le gouvernement fédéral aura légalisé les loteries, de prendre en charge tout ce qui existe dans ce domaine au Québec.

En termes plus clairs, cela veut dire que Québec s'emparera, s'il suit les recommandations de la Commission d'enquête, de la "taxe volontaire" de la Ville de Montréal.

C'est dans un but d'efficacité, au niveau des contrôles en particulier, que les membres de la Commission ont fait cette recommandation et non pour trouver une source de revenu facile au Trésor québécois car ils recommandent, par contre, au gouvernement provincial de compenser par des subventions les revenus ainsi enlevés à une instance inférieure.

La prostitution "libre" doit être légalisée

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Sur la prostitution, il n'y a que deux courtes recommandations dans le cinquième volume de la Commission Prévost, mais elles risquent de faire couler beaucoup d'encre:

La Commission d'enquête sur l'administration de la Justice au Québec recommande, ni plus ni moins, la légalisation de la prostitution au Québec.

Selon ses vues, les filles de joie devraient pouvoir exercer, dans le huis clos, leur métier en toute quiétude, dégagées des embarras de la loi.

La Commission ne se donne pas la peine d'énumérer de très nombreux arguments moraux ou sociaux à l'appui de ces recommandations car elles dérivent de la volonté exprimée dans leurs rapports précédents de faire preuve de tolérance et de libéralisme dans tout ce qui concerne les activités du citoyen.

La Commission indique cependant dans son volume rendu public aujourd'hui, que ses audiences et ses recherches ne lui ont apporté aucune preuve évidente que la prostitution compte parmi les plus importantes sources de revenu pour les organisations du crime.

En outre, affirme-t-elle, bien que le crime organisé fasse bon ménage avec la prostitution, il n'y a pas évidence qu'une direction unique assure au Québec l'exploitation des nombreux réseaux, d'importance très inégale d'ailleurs, connus de la police.

Les commissaires soulignent d'autre part que plus on rend difficile la pratique de la prostitution, plus on risque de la faire tomber entre les mains des bandits expérimentés des organisations du crime.

Toutefois, c'est l'Individu que la Commission enveloppe de sa tolérance.

C'est pourquoi, elle recommande de maintenir les sanctions de la loi actuelle contre les entremetteurs et les souteneurs.

La Commission, enfin, considère que la société dans son ensemble sera protégée en punissant également le racolage.

Voici d'ailleurs le texte des deux recommandations de la Commission sur la prostitution:

—Même si le crime organisé ne tire pas toujours de la prostitution des revenus considérables et réguliers, que le gouvernement du Québec entreprenne des pourparlers avec le gouvernement du Canada pour que **disparaissent les sanctions pénales dans ce secteur,** sauf dans le cas de souteneurs et entremetteurs.

—Que le gouvernement du Québec considère comme toujours nécessaires les sanctions qui frappent la prostitution lorsqu'elle s'accompagne de sollicitation sur la voie publique.

Les stupéfiants et les jeunes

QUEBEC — Le problème de la consommation des stupéfiants chez les jeunes serait attribuable, avant tout, à un conflit de génération.

C'est du moins ce qui se dégage des quelques observations contenues dans le rapport.

La Commission note, à ce sujet, que les attitudes traditionnelles, face aux stupéfiants, ne font qu'aggraver, à son avis, ce qui ressemble fort à un conflit de générations.

Elle fait remarquer, par ailleurs, en s'appuyant sur différents relevés, qui ne sont cités, que la consommation québécoise des stupéfiants a atteint son sommet au niveau de la neuvième année scolaire.

"On peut certes s'interroger encore sur l'opportunité de considérer la narcomanie comme un problème médical plutôt que comme un crime méritant punition, mais il ne saurait certainement pas être question de considérer la narcomanie des jeunes adolescents comme un problème principalement criminel, ajoute la commission".

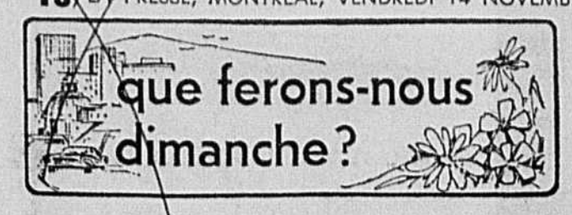
Après avoir fait ces observations, la Commission recommande que le ministère québécois de la Justice entreprenne des pourparlers avec le ministère fédéral de la Justice pour que disparaissent les sanctions qui frappent les narcomanes et les victimes des diverses toxicomanies.

Quant aux individus qui font le commerce des stupéfiants, la commission suggère que l'on maintienne les sanctions qui les frappent.

La Commission recommande en outre une plus grande coopération entre les ministères fédéral et provincial de la Santé en vue d'accélérer les recherches dans le domaine des stupéfiants.

D'après la Commission, les corps policiers, les institutions scolaires et les parents ne possèdent en général que des informations fragmentaires et le plus souvent inexactes sur cette question.

La Commission ne fait pas d'autre constatation ou recommandation au sujet des stupéfiants.



Peut-être une visite chez les Esquimaux?

par Mariane FAVREAU

A mesure que la température se fait moins clémente, les activités deviennent plus nombreuses dans la métropole, le dimanche. Et des activités susceptibles d'intéresser tout autant les enfants que les parents... puisqu'il est de tradition, chez nous, que la journée du Seigneur est surtout celle des "petits princes".

Rappelons donc que, tous les dimanches, le Théâtre du Rideau-Vert donne des représentations de **théâtre** pour enfants: Faby au Far-West. Ceux qui préfèrent les marionnettes pourront assister au "Fil d'or". Ces spectacles se donnent à la salle du Rideau-Vert, rue Saint-Denis, et il en coûte un dollar par spectateur pour l'une ou l'autre représentation.

D'autre part, les spectacles sur la glace ont toujours beaucoup d'attraits pour les jeunes. Avec les jeux de lumières féériques, les clowns endiablés, l'utilisation de projections cinématographiques, la représentation des **Ice Capades** a de quoi charmer tout le monde. Il y a deux représentations en matinée, dimanche, au Forum de Montréal.

A la découverte des Esquimaux

Des habitants du Grand Nord, on ne connait souvent que des images d'Epinal. Mais voilà que se présente l'occasion d'en apprendre davantage sur leurs us et coutumes, sur leurs façons de vivre et de survivre. Et cela, gratuitement.

Au Foyer l'Art de Vivre de la Place Bonaventure, se tient une exposition d'art et d'artisanat esquimaux, où l'on peut admirer le savoir-faire de ces peuplades du nord.

Des artisans et artistes esquimaux experts en chacune de ces techniques travailleront devant le public. Cette exposition est ouverte dimanche de deux à cinq heures. Le Foyer l'Art de Vivre se trouve sous la galerie des boutiques. On peut y accéder directement par l'entrée rue Lagauchetière angle Université.

Préparation au ski

Avant même la première neige, les fervents du ski songent à se mettre en condition. A leur intention, et bien sûr pour les novices également, une association organise un après-midi de pré-ski.

Sous la direction de moniteurs, les participants s'adonnent à des exercices physiques, au bas des pentes: exercices comportant des jeux comme le volley-ball ou des mouvements de course, de sauts.

On prévoit également une marche en montagne, toujours sous la direction de moniteurs. Le public est invité et une attention particulière est accordée aux enfants. Dès qu'ils ont l'âge de suivre leurs parents, ils sont les bienvenus. Il n'y a aucun frais pour participer à cette activité qui est organisé par Fami-Ski (tél.: 669-9124), au Mont Castor, près de Sainte-Agathe.

Voilà quelques suggestions qui pourront peut-être vous aider à passer un bon dimanche.

Grâce au yoga, un meilleur équilibre mental et physique

par Mariane FAVREAU

Le yoga a maintenant acquis droit de cité chez-nous. On l'enseigne aux cours d'éducation physique, aux centres de loisirs, sans soulever de controverse. Madame Suzanne Piuze qui vient de publier un deuxième livre sur le sujet, y est peut-être pour beaucoup.

"Je pratique le yoga depuis une douzaine d'années, mais au début, je n'en parlais pas. Ce n'était pas très bien vu!" explique Suzanne qui est également journaliste. Maintenant, c'est devenu pour moi un art de vivre.. qui implique toute la vie. Avec la pratique du yoga, tout revient à de plus justes proportions."

Les bienfaits du yoga, Mme Piuze les a constatés sur elle, bien sûr, mais également chez de nombreuses autres personnes.

En effet, elle enseigne cette discipline depuis quelques années et elle peut citer de nombreux cas où l'influence du yoga s'est montrée bénéfique sur le plan physique. "A peu près 75% de mes élèves sont envoyés par des médecins, des physiothérapeutes. La plupart viennent pour apprendre à se calmer, pour dormir sans médicaments, pour éviter une dépression nerveuse; quelques-uns pour perdre du poids."

A cet égard, Mme Piuze fait remarquer que les trois-quarts des positions font travailler la thyroïde qui est la glande responsable de l'embonpoint; par conséquent, la pratique du yoga peut aider à régulariser les fonctions de cette glande et entraîner une plus juste répartition de poids.

Les exercices yogiques seraient à la fois préventifs et correctifs. Dans l'ouvrage de Mme Piuze que viennent de lancer Les Editions de l'Homme: "Hatha yoga", on fait de fréquents rapports entre telle ou telle affection et l'une ou l'autre des positions yogiques. "Lors d'une crise d'arthrite, par exemple, il ne sert à rien de pratiquer l'exercice mentionné, d'expliquer Mme Piuze. Par contre, son effet préventif est indéniable."

"Les hommes auraient tout intérêt à pratiquer le yoga, poursuit-elle. Il y aurait alors moins d'hommes pansus, chauves ou cardiaques! D'ailleurs, les médecins l'ont compris: ils sont de plus en plus nombreux à pratiquer le yoga."

Influence sur l'esprit

La pratique du yoga se répercute non seulement sur le corps mais sur l'esprit également. Pour Suzanne Piuze, il ne fait aucun doute qu'on peut améliorer sa santé mentale par le yoga. "Il n'y a plus de catastrophe possible, on en vient à penser de façon positive et non négative. Pour moi, le yoga est synonyme de non-violence: on se prend en main, on acquiert une maîtrise totale de soi."

Le secret de cette discipline résiderait surtout dans la respiration, et dans l'oxygénation du cerveau. "On devient plus lucide car notre cerveau est plus oxygéné. Certains exercices permettent aux cellules du cerveau de fonctionner à 100 pour cent alors qu'elles ne fonctionnent normalement (chez les gens intelligents) qu'à 51 pour cent", explique-t-elle.

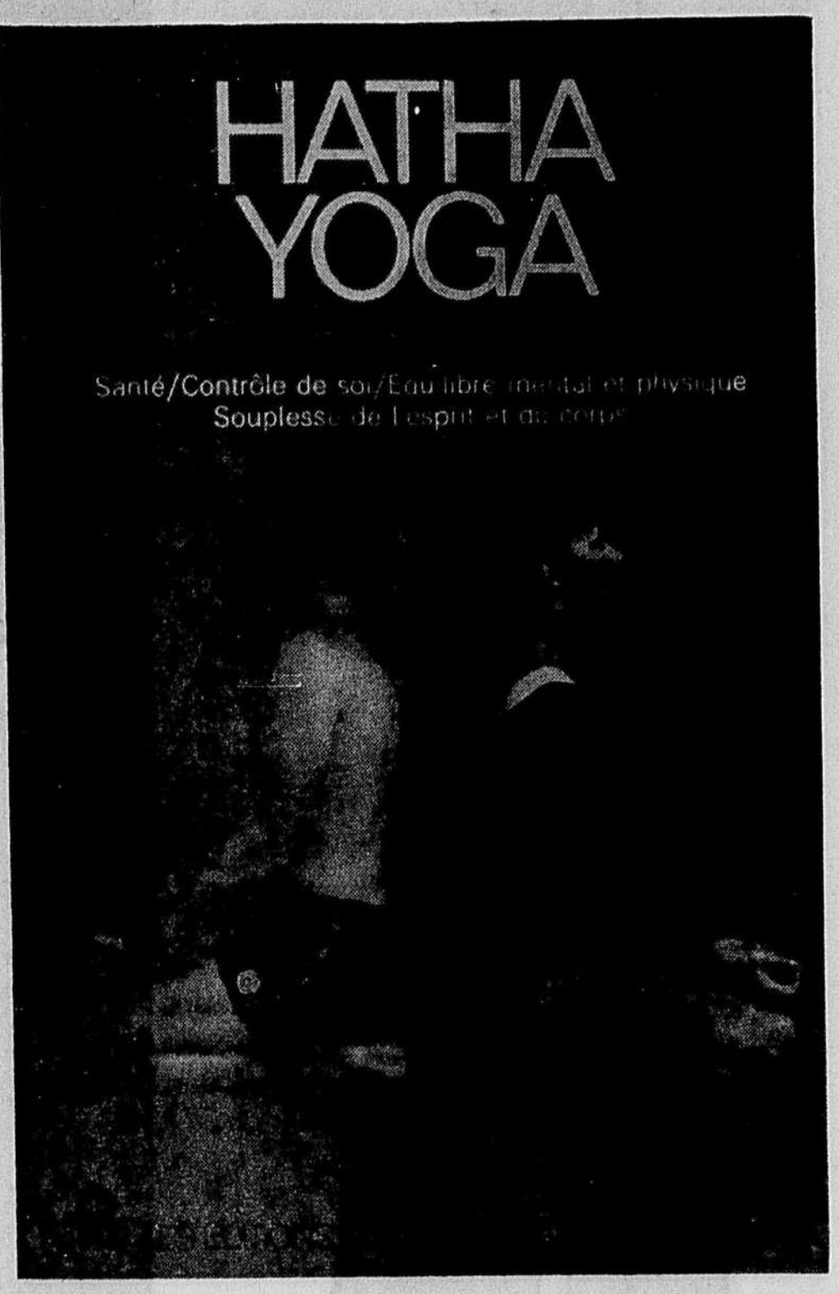
Toute posture où les jambes sont plus élevées que la tête favorise ainsi un afflux sanguin au cerveau. Et par conséquent une plus grande lucidité d'esprit, ce que Mme Piuze a expérimenté avec ses élèves. N'y aurait-il pas avantage, pour certains conseils d'administration, à tenir leurs réunions dans cette position? Chose certaine en tous cas, des hommes d'affaires pratiquent le yoga pour effacer le stress qu'ils subissent quotidiennement.

Quant aux exercices de respiration, Suzanne Piuze affirme que c'est une merveille "Même si le yoga ne nous apprenait que cela, ce serait déjà beaucoup." C'est en contrôlant le rythme de sa respiration, son niveau d'inspiration qu'on peut maîtriser ses émotions.

Mais quand nous lui demandons s'il n'y a pas danger de pratiquer ces exercices sans discernement, Mme Piuze souligne que dans certains cas, il faut en effet obtenir le feu vert du médecin. Et toujours, on procédera lentement en passant par une phase préparatoire, en décomposant les postures. "Mettre les élèves sur la tête aux premières leçons est très dangereux. Il faut d'abord apprendre à raffermir les muscles."

Dans son livre d'ailleurs, Suzanne Piuze consacre une partie aux approches du yoga et souligne qu'il est accessible à tous, quel que soit l'âge ou le sexe. Né il y a plus de 4,000 ans, aux Indes, le yoga était à l'époque lié à la religion. Mais le Hatha yoga dont notre auteur se fait l'apôtre, est surtout physique et n'a aucune connotation mystique. Des religieux et religieuses s'y adonnent même!

Et fait à souligner, même les aveugles, les personnes isolées et tous ceux qui veulent de l'aide à domicile pour la pratique du yoga, pourront profiter de l'expérience de Mme Piuze. En effet, les Editions de l'Homme lançaient hier, en plus du livre, un disque: Hatha Yoga, susceptible d'aider de nombreux adeptes.



La course aux dollars

Les hommes d'affaires inscrits au club de santé du YMCA "collectionnent" les milles, avec l'ambition de faire partie du Club des 100 milles. Certains d'entre eux ont trouvé un commanditaire, qui encourage en même temps leurs efforts et les oeuvres du "Y" au profit de la jeunesse de Guyane. Une jeune fille qui aime bien envahir les bastions masculins, Mlle Yolande Soucy (celle qui avait fait campagne en faveur des tavernes ouvertes aux femmes) s'est jointe au groupe avec un commanditaire généreux. Mlle Soucy a fait 32 tours de gymnase, soit un peu plus d'un mille, à $1 le tour.



photo LA PRESSE

Offrez Broxodent... pour un sourire éclatant.

A l'occasion d'un mariage ou d'un anniversaire, faites cadeau de la brosse à dents à mouvement automatique Broxodent. D'usage facile et sûr, Broxodent rend les dents blanches et les gencives saines, grâce à son mouvement vertical étudié. Broxodent, le cadeau parfait pour un sourire éclatant.



et vous recevrez un disque qui vous sourira!

Et quel disque! De grands noms tels que Jack Jones, Pearl Bailey, Ella Fitzgerald, Louis Armstrong, Roger Williams et plusieurs autres, interprétant tous leurs grands succès. Vous le recevrez *gratuitement* avec chaque achat de Broxodent.

Pour plus de renseignements, adressez-vous à votre comptoir pharmaceutique.



Le remède qui soulage vite d'un mauvais rhume!

Le contenu d'un sachet de NeoCitran dissous dans l'eau chaude agit presque instantanément. Cette délicieuse citronnade chaude contient de la vitamine "C" plus 4 ingrédients médicinaux qui aident à soulager la congestion, la fièvre et les malaises causés par un vilain rhume. NeoCitran se vend en boîtes de 10 sachets commodes, chacun contenant la dose exacte...toute prête à soulager presque instantanément les symptômes du rhume.



NeoCitran: le remède réconfortant contre les mauvais rhumes.

ELEGANTES CHAUDES IMPERMEABLES
GRÂCE À LA
semelle au contour moulé



Red Carpet
PASSE-PARTOUT
en CORFAM
un matériel qui respire, garde les pieds frais, résiste éraflures et craquelures, sel et boue se lavant avec une éponge humide.

10 MODÈLES
$25.00

Vendus dans 145 des meilleurs magasins du Québec.
Pour la liste des magasins ou information
téléphonez à 254-8024
ou écrivez à C.P. 201 Station C

Il y a une ciné-caméra pour vos besoins



Canon



Vos besoins sont importants pour vous. Ils le sont pour nous aussi! Nous savons que vous désirez faire de belles choses, donc nous faisons des caméras et projecteurs qui ne font que ça. Pour tous genres de photographie, munissez-vous d'une ciné-caméra Bell & Howell ou Canon. Vous découvrirez qu'elles vous rappelleront des moments inoubliables... longtemps après qu'ils sont passés. Un souvenir ineffaçable immortalisé sur pellicule. Devenez une vedette sur vos propres films. Les ciné-caméras et projecteurs Bell & Howell et Canon s'obtiennent dans toutes les gammes de prix. Voyez-en un chez le détaillant d'appareils-photo de qualité près de chez vous.

BELL & HOWELL CANADA LTD.
125 NORFINCH DR., DOWNSVIEW, ONTARIO

PHOTO MEUNIER
2196 Désormeaux 351-3020
3213 Ontario 521-5191

Des couleurs et des hommes

CALGARY (CP) — Voulez-vous échapper aux pressions de la vie? Peinturez votre chambre en bleu.

Un homme reconnu à travers le monde pour ses expertises sur la couleur ne recommanderait certes pas une chambre bleue. Le tapis de chambre de Harry Wohlfarth est rouge. Il aime la vie et l'action et n'a aucun désir pour les "choses bleues": retrait de la vie et de l'amour.

Le professeur Wohlfarth, d'Edmonton, était interviewé récemment à son retour de Rome où il a présenté un exposé en faveur de la théorie déjà ancienne selon laquelle les couleurs affectent les gens.

Professeur d'arts à l'Université de l'Alberta, il étudie cette question depuis 16 ans. Il déclare avoir trouvé que les couleurs provoquent des changements dans le taux des pulsations, de respiration et de pression sauguine; et que ces changements ne peuvent être contrôlés consciemment.

Le professeur déclare que le jaune est le plus stimulant, suivie du rouge et de l'orange. Les couleurs plus foncées déprimeront surtout le noir, puis le bleu et le vert.

Voici quelques-unes de ses découvertes:

Le jaune convient aux gens à gogo. Il stimule, et surtout mentalement. On pourrait activer le travail, dans un bureau, en utilisant beaucoup de peinture jaune.

Le rouge va à ceux qui ont confiance en eux. Les gens "rouges" sont agressifs, masculins, forts, vivants. Les gens moins agressifs opteront pour l'orange. Ils sont habituellement attirants, de bonne humeur et entraînants.

Quant au blanc, il terrorise les gens, évoque l'image des vastes étendues glacées, menace la sécurité. Le bleu reflète les gens calmes. Les gens "bleus" inspire le repos aux autres, peuvent procurer une retraite contre les gens de type rouge ou jaune.

Le vert va de pair avec les gens de type "bovin". Il se situe entre le jaune piquant et le bleu.

Enfin, le mauve irait à ceux qui se retirent spirituellement de la folie universelle; le brun décrirait en réalité des "rouges" qui cachent leurs tendances rouges; le beige et le gris s'appliqueraient aux peureux.

Courriers du coeur au Ghana

ACCRA. (Reuters) — Sur la page frontispice d'un journal de Nouvelle-Guinée, il y avait une colonne consacrée au courrier du coeur où une jeune fille se disant "un mélange de sens pratique et de gracieuse féminité" déclarait chercher un mari. Dans une société où les mariages étaient arrangés, où la femme était vendue comme un cheptel, où le douaire était obligatoire, cette réclame est une manifestation de l'émancipation des femmes. Plusieurs femmes du Ghana répondent à ces annonces, cherchant un dérivatif à l'isolement. Une femme de 40 ans avait rédigé son annonce de façon très ouverte. Elle désirait faire la connaissance d'un homme aimant la vie "et le sourire toujours prêt". Sous les colonnes: Epouse désirée, un homme se présentait lui-même comme étant jeune, bon vivant, grand, beau, diplômé d'université, avec bon salaire, désirant épouser une jeune fille se cherchant un mari jeune, grand, beau, diplômé d'université, etc...

Club Wilfrid Laurier des femmes libérales

La présidente et les membres du club Wilfrid Laurier des femmes libérales recevront à l'heure du thé en l'honneur de Me Marie-Claire K. Casgrain, m.p., député de Robert Baldwin, le lundi 15 décembre, de 15 à 18 heures, au club de Réforme de Montréal, au 82 ouest rue Sherbrooke. A cette occasion un hommage sera rendu à l'honorable sénatrice Mariana B. Jodoin.



Réfrigérateurs

Pour supprimer saletés et taches, il suffit de 3 cuillerées à table de soda à pâte Cow Brand par pinte d'eau. Il absorbe les odeurs désagréables. Et aussi, les plus grands manufacturiers de réfrigérateurs le recommandent.

LE SODA À PÂTE COW BRAND



A PARTIR DE MINUIT CE SOIR

une étoile m'a dit...

PAR LISE MOREAU

FEU

BELIER — DU 21 MARS AU 20 AVRIL

COEUR :

Tous les espoirs vous sont permis. On vous aime plus que vous n'aimez... profitez-en.

FAMILLE :

Passez votre matinée chez vous et tâchez d'en finir avec quelques menus travaux qui ont été négligés.

TRAVAIL :

Ne misez pas trop haut. Mais n'hésitez pas à accepter une situation qui offrirait des garanties.

LION — DU 23 JUILLET AU 23 AOUT

COEUR :

Une pensée vous hante. Faites un pas en arrière vous irez de l'avant.

FAMILLE :

Pensez à votre santé, et à votre bien-être. Les membres de votre famille en profiteront.

TRAVAIL :

Il faudrait mettre un point final à votre correspondance professionnelle, en retard.

SAGITTAIRE — DU 23 NOVEMBRE AU 21 DECEMBRE

COEUR :

Ne confiez rien à personne au sujet de vos amours. D'une façon générale soyez très discret.

FAMILLE :

Il y aurait peut-être lieu d'aider à détendre l'atmosphère familial.

TRAVAIL :

Concentrez-vous sur un travail intellectuel. Des développements inattendus pourraient se solder par des résultats satisfaisants.

AIR

BALANCE — DU 23 SEPTEMBRE AU 23 OCTOBRE

COEUR :

Tâchez d'être sûr de vous avant de prendre une décision. Les amours soudaines méritent réflexion.

FAMILLE :

Assurez vos objets de valeurs. Mieux, déposez-les en lieu sûr.

TRAVAIL :

Soyez rationnel. Etudiez bien la situation en vue d'améliorer l'efficacité de votre travail.

VERSEAU — DU 21 JANVIER AU 19 FEVRIER

COEUR :

Soyez plus attentif aux besoins affectifs de votre conjoint. Votre indifférence pourrait se retourner contre vous.

FAMILLE :

Une personne âgée de votre famille a tout particulièrement besoin d'affection.

TRAVAIL :

Votre situation va en s'améliorant. Tenez bon, d'excellentes perspectives en vue.

GEMEAUX — DU 21 MAI AU 21 JUIN

COEUR :

Laissez parler votre coeur. Vous pourriez vous attirer l'estime d'une personne qui vous importe beaucoup.

FAMILLE :

Ne soyez pas trop sévère à l'égard d'un jeune qui parle et agit un peu à tort et à travers.

TRAVAIL :

Ne laissez pas passer l'occasion de soumettre vos idées à une personne influente; vous avez de grandes chances de faire bonne impression.

TERRE

TAUREAU — DU 21 AVRIL AU 20 MAI

COEUR :

Un message que l'on vous fera, vous irritera. Trouvez le moyen de mettre un terme définitif, à une situation détestable.

FAMILLE :

Une erreur est possible. N'accusez personne de votre famille ou de votre entourage, vous pourriez le regretter.

TRAVAIL :

N'hésitez pas à solliciter une promotion. Faites valoir vos mérites.

VIERGE — DU 24 AOUT AU 22 SEPTEMBRE

COEUR :

Soirée difficile sur le plan amoureux. N'en tirez pas des conclusions hâtives.

FAMILLE :

Occupez-vous de votre propriété. Les travaux devraient être faits avant l'hiver.

TRAVAIL :

Posez des jalons en vue d'une promotion. Les résultats pourraient être plus favorables que vous ne l'escomptiez.

CAPRICORNE — DU 22 DECEMBRE AU 20 JANVIER

COEUR :

Evitez de faire de la culpabilité. Si vous avez fait pour le mieux, vous n'y pouvez rien.

FAMILLE :

Si on vous offre un voyage en compagnie des vôtres, acceptez-le. Ceci ne pourrait être que favorable à tous.

TRAVAIL :

Examinez soigneusement les propositions qui pourraient vous être faites, sinon vous seriez en danger d'être exploité.

EAU

SCORPION — DU 24 OCTOBRE AU 22 NOVEMBRE

COEUR :

Une personne qui vous fait la tête depuis quelques temps, reviendra à de meilleurs sentiments. Ayez l'air de rien.

FAMILLE :

Un rien pourrait changer l'apparence de votre foyer. N'hésitez pas à faire quelques dépenses à ce sujet.

TRAVAIL :

Poursuivez dans la même voie. La chance tourne. Beaucoup de reproches qui vous ont été faits seront oubliés.

POISSONS — DU 20 FEVRIER AU 20 MARS

COEUR :

Méfiez-vous de certains amis, qui ne demanderaient pas mieux que de prendre votre place dans le coeur de l'être aimé.

FAMILLE :

Excellente atmosphère pour organiser une réception amicale. Les natives s'avéreront d'excellentes cuisinières.

TRAVAIL :

Tenez-vous prêt à exploiter un tuyau de source confidentielle, susceptible de faciliter votre travail.

CANCER — DU 22 JUIN AU 22 JUILLET

COEUR :

Climat favorable à l'amour. Le charme, la bienveillance seront vos meilleurs atouts.

FAMILLE :

Ne laissez pas une nouvelle connaissance forcer votre intimité. Restez chez vous à faire quelques menus travaux.

TRAVAIL :

Associez votre entourage à l'exploitation d'une chance imprévue qui favorise les intérêts communs.

Les plus fréquents accidents sont les chutes

Les chutes sont parmi les accidents les plus fréquents qui se produisent au foyer et quatre blessures de la bouche sur cinq sont causées par des chutes, déclare le Conseil de la Santé Familiale.

Prenez donc les précautions dictées par le bon sens: apprenez aux enfants à ne jamais courir dans la maison et à ne jamais courir ou marcher avec un objet coupant ou pointu à la main ou dans leur bouche. Exigez qu'ils rangent tous leurs jouets dans un coffre ou dans un tiroir quand ils ne s'en servent pas pour jouer.

De nombreuses chutes graves ont été causées par des flaques d'eau ou des taches de graisse sur le plancher ou par des carpettes dont l'envers n'était pas caoutchouté pour les maintenir en place. La plupart des chutes se produisent quand on trébuche sur des objets encombrant le plancher, vêtements pêle-mêle ou ustensiles ménagers.

Les tuiles et les revêtements de planchers de cuisine antidérapants empêchent de glisser, mais assurez-vous aussi qu'ils soient en bon état et que le passage ne soit pas encombré.

Invitation

à suivre gratuitement cinq leçons de maquillage adaptées à votre personnalité

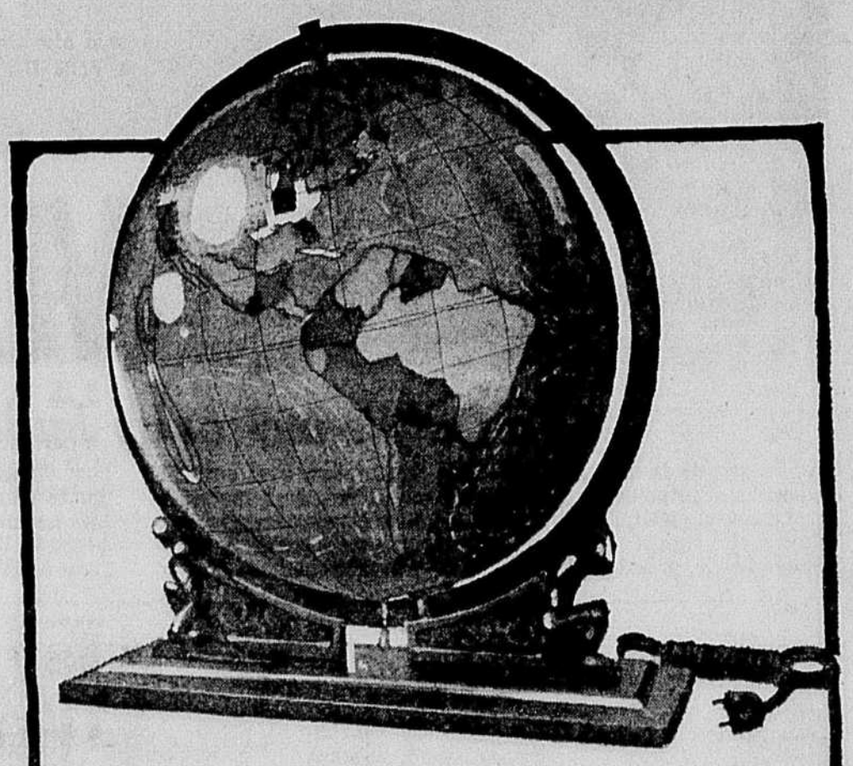
OFFERTES A TITRE PUBLICITAIRE PAR LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE COSMÉTOLOGIE

PLACE BONAVENTURE • MONTRÉAL

Pour renseignements supplémentaires, téléphonez au bureau des relations publiques à

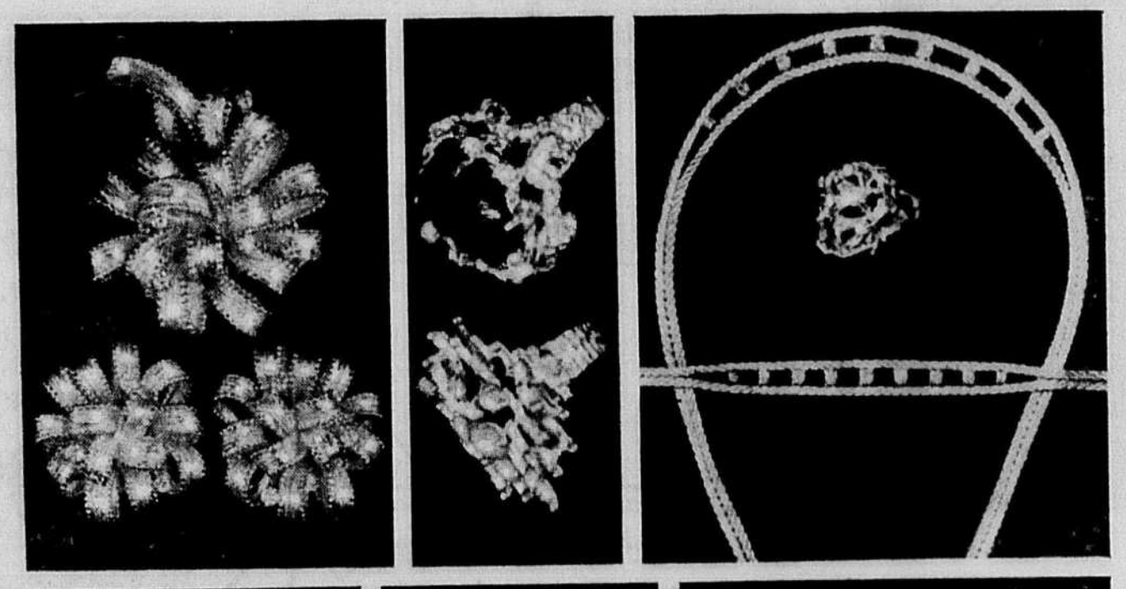
878-9556



faites le tour du monde... chez vous

Le monde tel qu'il est aujourd'hui. C'est un globe illuminé, de 12" de diamètre, qui devrait se trouver dans tout foyer... pour indiquer les endroits mentionnés dans les nouvelles de chaque jour. Il est aussi décoratif qu'instructif. Vous recevrez en même temps un intéressant manuel de renseignements. $69.95.

BIRKS JOAILLIERS



Etes-vous de sang royal?

Probablement pas. Mais, quel que soit votre nom de famille... diStasio, Normandeau, MacLeod, Wilson, Smith, etc.... Birks peut vous fournir des armoiries authentiques ou un écusson de famille monté de diverses façons. Birks peut consulter une bibliothèque d'héraldique privée renfermant plus de 770,000 noms enregistrés, provenant de 35 pays. Nous y trouverons votre écusson ou vos armoiries et vous en garantissons l'authenticité. Nos recherches sont gratuites. Trois semaines pour la livraison.

Ecussons noyer 7" x 9", $20; 9" x 12", $24; 11" x 16", $35; 11" x 13", avec vos armoiries et celles de votre femme, $44. **Plaques d'auto, $28. Marteaux de porte, $28.**

BIRKS JOAILLIERS



La bijouterie Birks est plus sensationnelle que jamais. Ci-haut quelques pièces de notre collection courante. **Haut:** épingle à diamant et rubis de Bohème en or jaune 18 kt., $525. Autre épingle en or jaune 18 kt. et à diamants, $1,000. **Bas:** bracelet en or jaune 14 kt. serti de diamants, $550. Collier serti de diamants en or jaune 14 kt., $650. Bague de fantaisie en or jaune 14 kt. et à diamant, $400. **Haut:** bracelet très large en or jaune 14 kt., $575. **Bas:** bague à diamant turquoise, en or jaune 18 kt., $450. Bague à diamant et dioptase en or jaune 18 kt., $325. **Haut:** épingle à diamant en or jaune 18 kt., $350. Autre épingle à diamant en or jaune 18 kt., $600. **Bas :** boucles d'oreilles serties d'un diamant, en or jaune 18 kt., $625. Epingle assortie, également en or jaune 18 kt., sertie d'un diamant, $600.

BIRKS

Donnez-lui quelque chose de beau de chez Birks

Carré Phillips, Dorval, Rockland, Fairview, Place Versailles, Place Longueuil, Place Bonaventure, Place Ville-Marie et les Galeries d'Anjou.



téléphoto PC

Dernière adhésion

Mushtaq Masih, de Charlottetown, Ile-du-Prince-Edouard, reçoit un gant de boxe symbolique de Jerry Shears, de Montréal, président de l'Association canadienne de boxe amateur. Masih représente sa province qui a adhéré officiellement à l'association, hier. L'Ile-du-Prince-Edouard était la seule province absente au sein de cet organisme qui a reçu sa charte fédérale le 4 novembre.

La télévision pourrait tuer le football canadien

OTTAWA (PC) — David Loeb, propriétaire des Rough Riders d'Ottawa, a déclaré hier qu'on devra faire des changements dans les lois canadiennes de TV, sinon la ligue Canadienne de football ne saurait survivre.

De plus, selon lui, l'invasion du football américain en territoire canadien pourrait bien s'avérer un autre facteur causant la disparition du football canadien.

Il a précisé que les lois actuelles canadiennes permettent à la télévision communautaire de retransmettre "sans frais" les matches de la ligue Canadienne sans permission préalable de la part du circuit ou des réseaux de télévision.

"La télévision communautaire, en retransmettant les matches sans l'autorisation de la ligue et des réseaux, semble s'en tenir à une décision de la cour de l'Echiquier en 1954 alors que la télévision communautaire était inexistante."

Loeb a aussi soutenu qu'une licence de football américain au Canada viendrait compléter les effets malheureux de la télévision communautaire sur la ligue Canadienne.

Cette invasion diminuerait davantage la valeur du dollar sportif canadien en raison de l'intérêt divisé chez les amateurs.

Il a révélé que Montréal, Toronto et Vancouver avaient déjà soumis des demandes pour obtenir des licences de football américain.

Loeb n'a pas parlé de moyens de combattre l'invasion du football américain, mais il a suggéré deux moyens de contrôler la télévision communautaire à la satisfaction de la ligue Canadienne.

Ainsi, la loi de télédiffusion doit être changée par la Commission canadienne de radio et de télévision, qui devra définir la zone d'interdiction entourant une cité où un match de football de la ligue Canadienne est disputé.

Le Cowansville l'emporte; défaite des Vics à Granby

Majella Dubois et René Chartrand ont permis aux Castors de Cownsville de remporter une difficile victoire de 2-1 contre les Renards d'Iberville-St-Jean, hier soir dans la ligue Senior du Québec.

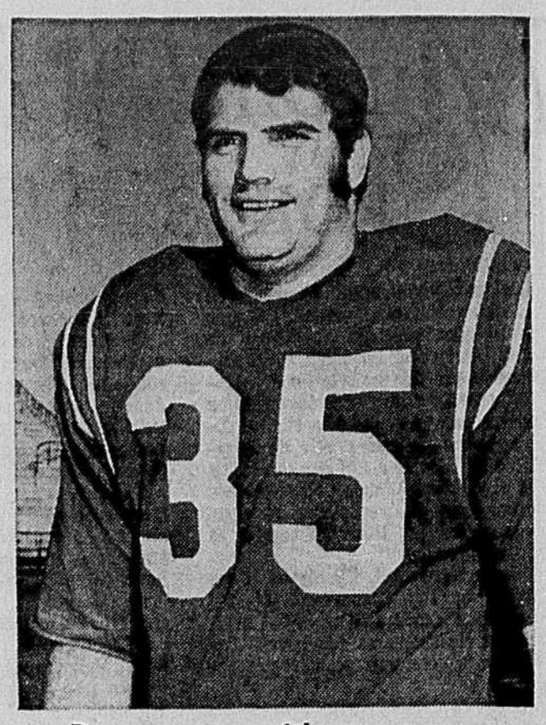
Le match s'est disputé en présence de 1,383 partisans des Castors, qui se rapprochent sensiblement du 2e rang du circuit.

Serge Boily a évité le blanchissage aux Renards à la troisième période. Un de ses coéquipiers a écopé d'une punition de mauvaise conduite et d'une autre d'extrême inconduite.

Dans l'autre match de ce circuit, les Gaulois de St-Hyacinthe ont disposé des Vics à Granby, 5-3, en présence de 2,163 spectateurs.

Par ailleurs, dans la ligue Montréal junior, le St-Hyacinthe a vaincu les Rangers de Montréal-Est, 7-3, alors qu'Alain Richer se signalait avec deux buts.

Dans la ligue Métropolitaine Junior "B", le West Island l'a emporté, 4-3, sur le St-Lambert et le Montréal-Nord a fait match nul, 3-3, avec le Mont-Royal.



Duncan, un film gourmet

Dennis Duncan, centre-arrière des Alouettes, sera présent au Diner des Célébrités sportives, le 12 décembre prochain, à l'hôtel Reine-Elizabeth, même s'il doit revenir du Texas où il demeure.

Pelletier s'incline

PORTLAND (PA) — Les deux pugilistes montréalais qui participaient à la soirée de boxe présentée dans l'édifice de l'Exposition de Portland n'ont guère connu de réussite. Jean-Marie Avena et Gaston Pelletier ont tous deux perdu leur combat, et ce avant la limite.

Contre Al Romano, un pugiliste de North Adams, Avena n'a résisté que cinq minutes, l'arbitre ayant stoppé le combat avant la fin du deuxième round, alors qu'il était prévu en 10 reprises.

Les Petes en tête avec le St. Catharines

Les Petes de Peterborough ont remporté une victoire de 4-2 aux dépens des Knights de London, et ont ainsi rejoint les Black Hawks de St. Catharines en tête du classement de la ligue Junior de l'Ontario.

Les Petes, qui perdaient, 1-2, au début du dernier engagement, se sont ralliés avec trois buts sans réplique.

Dans un autre match, les malheureux Red Wings d'Hamilton, qui n'ont remporté qu'une seule victoire en 13 matches depuis le début de la saison, ont pris les devants trois fois, avant de s'incliner finalement, au compte de 4-3, devant les Rangers de Kitchener, ceux-là mêmes qui trainaient de la patte dans ce circuit, l'an dernier.

Bob Hurlburt a été le meilleur des vainqueurs avec deux buts et une passe, dont celui de la victoire.

Simpson gagne moins de verges que de dollars!

NEW YORK (AP) — Aucun athlète, en aucun sport, n'a eu une aussi prestigieuse publicité que O. J. Simpson! Alors qu'il était encore dans les rangs collégiaux, les propriétaires des différentes équipes au football professionnel se disputaient le droit de le repêcher. On a même accusé certaines équipes de perdre des matches intentionnellement, afin d'avoir le premier choix au repêchage. Finalement, la pire équipe s'est vue le droit de jeter son dévolu sur la jeune merveille ... les Bills de Buffalo aligneraient donc le sensationnel O. J. Simpson.

A Buffalo, la ville était en liesse. Après s'être fait tirer l'oreille pendant plusieurs mois, Simpson a finalement décidé d'accepter les conditions des Billes... A son arrivée, le maire de Buffalo lui a remis les clés de la ville ... Bref, les amateurs de football, longtemps boudés par les Bills, caressaient déjà le championnat de leur division.

Les Bills ont disputé neuf matches cette saison. Ils ont remporté seulement deux victoires.

Tout d'abord troublé par le fait d'être devenu millionnaire, Simpson est maintenant frustré de jouer le rôle de deuxième homme. On se sert de lui pour attirer les joueurs ennemis dans une autre direction que le porteur de ballon.

Ironiquement, Simpson a affirmé qu'il avait réussi à gagner beaucoup plus d'argent que de verges ...

"Je suis déçu. Amèrement déçu. Tout d'abord parce que nous ne parvenons pas à gagner avec régularité. Deuxièmement, parce que je ne porte pas le ballon. Je suis sans défense. Je n'ai rien contre le fait de jouer le rôle du deuxième homme si cela rapportait quelque chose. Mais nous perdons quand même. Quant à perdre, j'aimerais bien qu'on me donne au moins la chance de me faire valoir.

"Je sais que je n'ai rien fait d'extraordinaire à mon début au football professionnel. Mais si les Bears de Chicago trainent de l'arrière, vous pouvez être assurés que Gil Sayers portera plus souvent le ballon..."

"Je ne m'attendais pas à fournir un rendement aussi médiocre. Je croyais pouvoir réussir à gagner plus de verges. Je croyais aussi que les Bills allaient finalement remporter plus de victoires. Il est vrai que les victoires vont de mises avec les verges gagnées ..." Puis Simpson a finalement laissé choir: "Je ne peux m'empêcher de sourire lorsque les gens me demandent comment il se fait que les Browns de Cleveland et les Cowboys de Dallas, repêchent toujours les meilleurs demis au pays ..."

Il y a à peine quelques mois, Simpson est devenu la meilleure recrue dans le monde des affaires, tandis qu'un peu plus tard, il perdait toute chance de devenir un candidat sérieux au titre de la recrue de l'année.

Au cours des huit matches auxquels il a pris part, la "fantastique merveille noire" a gagné 413 verges au sol, alors qu'il portait 112 fois le ballon. Il a donc maintenu une moyenne de 3.6. Simpson n'a compté qu'un seul touché. Sa plus longue course a été de 28 verges.

Trainant sans cesse de l'arrière, les Bills se doivent d'attaquer par la passe. Simpson se voit donc dans l'obligation de jouer le rôle de bloqueur, ou encore de faire mine de porter le ballon.

Un officier et un rescapé d'embuscade s'affrontent

(AFP) — A quarante ans passé, le Biafrais Dick Tiger n'a pas perdu l'espoir de redevenir champion du monde et, dans sa nouvelle campagne pour tenter de retrouver l'Américain Bob Foster qui lui a ravi le titre des mi-lourds, il rencontrera en dix rounds le solide Américain Andy Kendall, ce soir, au Madison Square Garden de New York.

Bien que tous deux battus par K.O. par Foster, Tiger et Kendall occupent le sommet dans la hiérarchie des challengers du tenant du titre, et le vainqueur de cette rencontre, qui promet d'être animée et violente, s'imposera sans aucun doute comme le futur adversaire du puncher noir américain. C'est d'ailleurs dans le but d'obtenir une revanche avec le champion du monde qu'ils ont accepté de s'affronter à New York.

Matches de hockey

AUJOURD'HUI

Ligue Américaine
Cleveland à Baltimore
Providence à Rochester

Ligue Sr du Québec
Cowansville à Dorval
St-Hyacinthe à St-Jean

Ligue Jr du Québec
Sorel à Québec

Ligue Jr de l'Ontario
Oshawa à Niagara Falls
Hamilton à Kitchener
London à Ottawa
St. Catharines à Toronto

Ligue Intermédiaire du Nord
Castor vs Chomedey (Villeray 8 h.)
Lachute vs Kik-Cola (Villeray 9 h. 30)

DEMAIN

Ligue Américaine
Voyageurs à Springfield
Baltimore à Hershey
Rochester à Buffalo

Ligue Métropolitaine Jr
St-Lambert à LaSalle

DIMANCHE

Ligue Américaine
Voyageurs à Buffalo
Cleveland à Providence
Springfield à Québec
Hershey à Rochester

Ligue Sr du Québec
St-Hyacinthe à Dorval
Cowansville à St-Jean

Ligue Jr du Québec
Laval à Rosemont
Shawinigan à Cornwall
Verdun à St-Jérôme
Québec à T.-Rivières
Sherbrooke à Drummondville

Ligue Jr de l'Ontario
Kitchener à St. Catharines
Niagara Falls à Toronto
Canadien Jr à Peterborough
London à Oshawa
Hamilton à Ottawa

Ligue Montréal Jr
Dorval à St-Victor
St-Jean à Montréal-Est
Lachine à St-Léonard
St-Michel à St-Hyacinthe
Roussin à Boucherville

Ligue Métropolitaine Jr
Montréal-Nord à St-Lambert
LaSalle à West Island

Ligue Intermédiaire du Nord
Chomedey à Hawbury
Kik-Cola à Lachute

HIER

Ligue Américaine
Aucun match à l'affiche

Ligue Sr du Québec
Granby 3 — St-Hyacinthe 5
St-Jean 1 — Cowansville 2

Ligue Jr du Québec
Rosemont 4 — Cornwall 5
T.-Rivières 4 — Shawinigan 7
St-Jérôme 3 — Sorel 7
Verdun 1 — Drummondville 9

Ligue Jr de l'Ontario
London 2 — Peterborough 4
Kitchener 4 — Hamilton 3

Ligue Métropolitaine Jr
West Island 4 — St-Lambert 3

LIGUE AMERICAINE

(Division Est)

	G	P	N	Bp	Bc	Pts
Voyageurs	8	2	3	46	27	19
Springfield	9	3	1	58	36	19
Québec	8	6	1	57	58	17
Providence	4	8	3	34	53	11

(Division Ouest)

	G	P	N	Bp	Bc	Pts
Buffalo	8	4	3	53	33	19
Hershey	5	6	1	47	41	11
Cleveland	4	11	1	46	67	9
Rochester	3	5	2	32	47	8
Baltimore	3	7	1	33	44	7

LIGUE Jr DU QUEBEC

(Division Est)

	G	P	N	Bp	Bc	Pts
Sorel	11	4	0	91	56	22
Drummondville	11	5	0	92	68	22
Shawinigan	9	7	1	95	74	19
Québec	9	6	0	77	57	18
Sherbrooke	8	9	1	54	70	17
T.-Rivières	7	10	0	88	92	14

(Division Ouest)

	G	P	N	Bp	Bc	Pts
Cornwall	10	7	0	76	64	20
St-Jérôme	7	9	2	79	99	16
Rosemont	7	7	1	64	60	15
Verdun	6	12	1	69	96	13
Laval	4	13	0	52	99	8

LIGUE Jr DE L'ONTARIO

	G	P	N	Bp	Bc	Pts
Peterborough	9	3	2	71	51	20
St. Catharines	10	5	0	74	53	20
Toronto	8	3	3	71	59	19
Candien Jr	8	3	1	71	48	17
Ottawa	5	5	4	61	63	14
Kitchener	7	6	0	53	52	14
London	4	5	3	51	55	11
Oshawa	2	9	3	47	74	7
Niagara Falls	3	9	1	43	70	7
Hamilton	1	9	3	54	71	5

LIGUE MONTREAL Jr

	G	P	N	Bp	Bc	Pts
St-Jean	7	2	3	57	40	17
St-Léonard	7	4	1	60	51	15
Lachine	6	3	2	50	37	14
St-Victor	6	3	2	41	35	14
St-Hyacinthe	6	3	2	55	48	14
Dorval	6	5	0	43	45	12
Roussin	4	6	2	41	51	10
St-Michel	4	6	2	43	48	10
Montréal-Est	4	7	0	47	52	8
Boucherville	1	12	0	35	64	2

Rencontre Suède-Canada à Montréal ?

STOCKHOLM (UPI) — Malgré ses attaques de l'été dernier contre les propositions de la délégation canadienne, lors des assises de la Fédération internationale de Hockey sur Glace en Suisse, la Suède cherche à obtenir l'assistance de l'équipe nationale du Canada pour la . . . dépanner.

L'équipe de la Suède devait affronter celle de la Tchécoslovaquie les 19 et 21 décembre, mais les Tchécoslovaques ne peuvent plus remplir cette obligation.

Bertil Rennberg, de la fédération suédoise, a déclaré, avec un manque de tact évident, qu'il tenterait d'obtenir la collaboration du Canada pour disputer ces rencontres au programme de l'équipe suédoise, "puisque l'équipe soviétique n'est pas libre à ce moment-là!"

Ce qui revient presque à dire que l'équipe du Canada n'est que le troisième bouche-trou, même si la formation suédoise est prête à se rendre à Montréal, cette date-là, pour y disputer les rencontres. Il est consolant toutefois de constater que la Finlande est un 4e bouche-trou puisque Rennberg a déclaré qu'il s'adresserait aux Finlandais s'il ne recevait pas de réponse du Canada.



téléphoto UPI

Examen médical complet pour Aaron

Hank Aaron inquiet

CHICAGO (UPI) — Le voltigeur Hank Aaron, des Braves d'Atlanta, a subi un examen médical complet à l'hôpital Michael Reese, de Chicago.

Aaron a expliqué qu'il avait eu des difficultés avec son dos la saison dernière, alors qu'on y avait diagnostiqué des dépots de calcium. Il se porte bien, mais il est retourné à l'hôpital par mesure de prudence, afin d'obtenir de nouvelles indications sur le problème.

C'est sur les conseils du président des Braves, Bill Bartholomey, qu'il s'est rendu à cet hôpital de Chicago.

"En fait, ce que je désire en venant subir cet examen complet, c'est sans doute de me faire rassurer par des spécialistes. J'ai joué avec mon dos endolori pendant toute la saison dernière, et je n'ai été que légèrement ennuyé", explique Aaron.

L'étoile de champ extérieur des Braves, qui possède un contrat de $100,000, a cogné 44 circuits pendant le dernier calendrier de la ligue Nationale de baseball.

L'annonceur Caray

Charles O. Finley a déclaré à Chicago, hier, qu'il espérait bien en venir à une entente bientôt avec l'annonceur radiophonique Harry Caray, commentateur des matches des Cardinaux de St. Louis. Ce dernier a rencontré Finley, qui lui propose de se joindre à son équipe de publicitaires pour commenter les matches des Athletics à Oakland, en 1970. Agé de 51 ans seulement, Caray a malgré tout travaillé pendant 25 ans dans le monde du baseball.

Excellent début du N.D.G. senior

Le NDG a fait des débuts éclatants dans la ligue senior de basketball Ontario-Québec, en gagnant son match d'ouverture par 82-51, aux dépens du Rosemere. C'était le premier match de ligue dans la division senior pour l'équipe NDG qui a remporté de grands succès dans le passé dans les rangs juniors.

Sous la direction de l'instructeur Fabien Dresnel, l'équipe entrevoit de nouveaux succès, contre les autres équipes du circuit, dont deux équipes d'Ottawa, une de St-Lambert, une autre de Ville St-Laurent en plus de celle de Rosemere. Le NDG utilise le gymnase du Manoir NDG.

CKAC/73

DECOUVREZ UN MONDE PASSIONNANT AVEC L'EMISSION

ELECTRONIQUE POUR TOUS

SAMEDI de 9 h 05 à 9 h 30



présentée par JACQUES LAJEUNESSE et JEAN MEUNIER

experts en électronique

et PIERRE LABELLE, animateur

Roulez vos cigarettes avec

LE TABAC À CIGARETTES

EXPORT



ET PAPIER A CIGARETTES EXPORT

VOLS QUOTIDIENS SANS ESCALE VERS LA FLORIDE

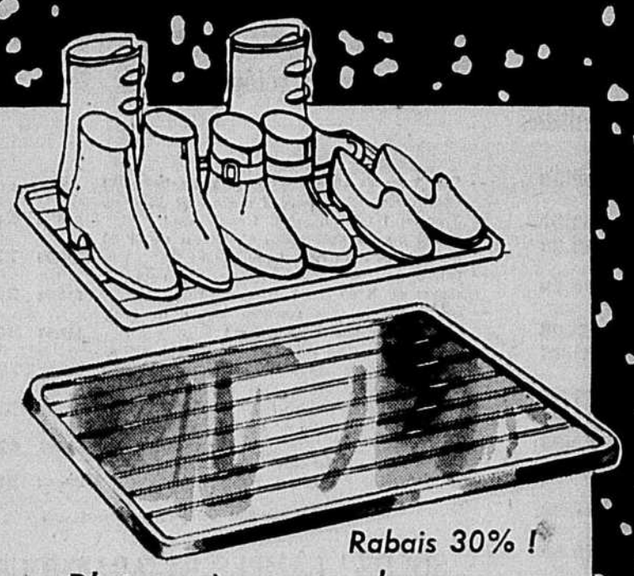
DE MONTRÉAL CET HIVER

AIR CANADA

C'EST SIMPSONS le magasin des CHAUSSURES D'HIVER POUR TOUTE LA FAMILLE



CAOUTCHOUCS • COUVRE-CHAUSSURES • BOTTILLONS



Rabais 30% !

Plateau à couvre-chaussures de "Rubbermaid"

La saison de la neige... de la boue... du sel... du sable... est arrivée ! Protégez vos parquets, vos tapis avec un plateau à couvre-chaussures.

- Plateau en épais caoutchouc moulé de "Rubbermaid".
- Rainures pour la saleté, pour aider les caoutchoucs, les couvre-chaussures à sécher en laissant circuler l'air.
- Coins renforcés pour maintenir le plateau bien en place.
- Choix de gris ou Bois de Santal.

A. Dim. approx. 27½ x 17½ po. Rég. 2.98 ch. **1.99**

B. Dim. approx. 21½ x 15½ po. Rég. 2.29 ch. **1.59**

Commandes postales et téléphoniques exécutées 842-7221

SIMPSONS — Articles ménagers (755) au cinquième. Aussi à Fairview et Anjou



POUR ENFANTS



201. **Couvre-chaussures**
Pour enfants — brun, 4 à 12 (sans ½) pai. 4.48 Rouge ou blanc, 4 à 12 (sans ½) pai. **4.50**
Junior et adolescentes — brun, 13 à 3 pai. **3.99**
Senior, brun, 1 à 6 pai. **4.99**

202. **Bottes extensibles** pai. **11.98**
Bottes moulantes, extensibles en vinyl, semelle en caoutchouc, moulé, doublure peluche. Petits talons. Ivoire seulement. Pour fillettes — point. 1 à 4 (sans ½)

203. **Bottes de neige** Pai. **8.98**
Pour fillettes — Modèle 11 po. en vinyle imperméable. Entièrement doublé de peluche Borg. Semelles anti-dérapantes, petit talon. Brun seulement. Pointure 11 à 4 sans ½.

204. **Bottes "d'Avion"** pai. **12.98**
Pour garçons — Bottes glissière jumelée. Doublure de toison, revers en cuir fendu. Brun seulement. Point. 1 à 5 (sans ½).

205. **Couvre-chaussures** pai. **4.99**
Pour les tout petits. Couvre-chaussures en vinyle, lacés devant. Garniture fourrure, chaude doublure. Blanc seulement. Point. 4 à 10 (sans ½).

206. **Bottes** Pai. **12.98**
Pour enfants — Bottes solides et durables avec empeignes en nylon. Semelle caoutchouc noir strié. Doublure amovible en feutre bleu. Courroie réglable et cordon coulissant. Bleu seulement. Point. 13 à 3 et 1 à 5.

207. **"Eskiloos"** pai. **8.98**
Pour fillettes. Bottes 11 pouces, en vinyle étanche, chaude doublure peluche. Semelle antidérapante, petit talon. Noir ou brun. Point. 11 à 4.

208. **Bottes vinyle 14"** pai. **8.49**
Pour dames et jeunes filles. Empeigne vinyle imperméable. Doublure épaisse peluche. Semelles et talons moulés antidérapants — Brun ou noir. Pointures 4 à 10 (sans ½).

209. **Bottes vinyle** Pai. **10.98**
Pour jeunes filles. Bottes vinyle imitation alligator. Imperméables. — Entièrement doublées de peluche. Hauteur 10 po. Glissière à l'intérieur. Noir ou brun. Pointures 5 à 10 sans ½.

210. **Bottillons** pai. **12.98**
Rien de plus confortable après le ski ou le patinage. Bottillon en simili-fourrure, semelle crêpe. Doublure peluche. Modèle à 2 oeillets. Gris seulement. Point. 5 à 9 (sans ½).

Chaussures pour enfants (722) au deuxième. Aussi à Fairview et Anjou

Commandes postales et téléphoniques exécutées sauf sur Nos. 209 et 210. 842-7221



POUR DAMES



101. **Bottes vinyle 15"** pai. **$12**
Modèle fourreau "Hussard" avec talon 1 po., semelle moulée imperméable. Douce et épaisse pelu acrilan* "Borg" (portant da pour garantie). Noir ou taupe. Point. 5 à 10 (sans ½)
* marque déposée

102. **Bottes vinyle 16"** pai. **$12**
Modèle fourreau avec glissière intérieure de 6 po., empeigne à motif perforé. Imperméables. Doublure peluche. Noir ou brun antique. 5 à 10 (sans ½).

103. **Bottes avec talons** pai. **$13**
Bottes en vinyle simili-cuir avec talon monopièce 1¾ po. en caoutchouc, semelle antidérapante. Chaude doublure peluche. Noir, ivoire, brun. Point. 5 à 10 (sans ½).

104. **Bottes vinyle 16"** pai. **$14**
Genre fourreau avec glissière intérieure de 6 po. Empeigne genre cavalerie. Semelle moulée étanche. Chaude doublure. Noir, tan, Texas, ivoire. Point. 5 à 10 (sans ½).

105. **Bottes vinyle 12"** pai. **$14**
Modèle fourreau avec glissière intérieure 5 po. à la cheville. Empeigne genre cavalerie, talon 1½ po. Semelle moulée étanche. Doublure molleton. Noir ou tan. Point. 5 à 10 (sans ½).

106. **Bottillons cocktail** pai. **$14**
Bottillon en vinyle hauteur 8 po., avec glissière intérieure à la cheville de 5 po. Talon 2 po. Semelle moulée étanche. Chaude doublure peluche. Noir ou tan. Point. 5 à 10 (sans ½).

107. **Bottes 10"** pai. **$19**
Bottes chaudes et durables en suède d'Irlande, doublure de toison. Semelle en crêpe antidérapante et souple. Suède noir ou brun. Point. 5½ à 10.

108. **Bottillons** pai. **$14**
Empeigne en nylon avec courroie réglable et boucle. Cordon coulissant. Semelle caoutchouc antidérapante. Fausses semelles en feutre amovibles. Marine seulement. Point. 6 à 10 (sans ½).



109. **Bottes en cuir 14"** pai. **$22**
Empeigne en cuir, semelles et talons composition antidérapants. Talon 1½ po. Glissière latérale. Noir, brun, Pointures 5½ à 10.

110. **Bottillons cocktail** pai. **$25**
Superbe bottillon en veau souple, hauteur 8 pouces. Talon 2 pouces. Doublure peluche blanche. Glissière intérieure 6 pouces. Noir ou brun. Point. 5 à 10 (sans ½).

111. **Bottillons suède** pai. **$32**
Luxueux bottillons en suède par Clark of England. Chaude doublure de toison. Hauteur 12 po. Noir ou brun. Point. 5½ à 10.

112. **Bottes en cuir 14"** pai. **$22**
Bottes en cuir, hauteur 14 po. Glissière latérale pleine hauteur. Semelle vinyle moulée. Veau noir ou gris Westminster. Point. 5½ à 10.

SIMPSONS — Chaussures pour dames (721) au deuxième. Aussi à Fairview et Anjou



POUR HOMMES

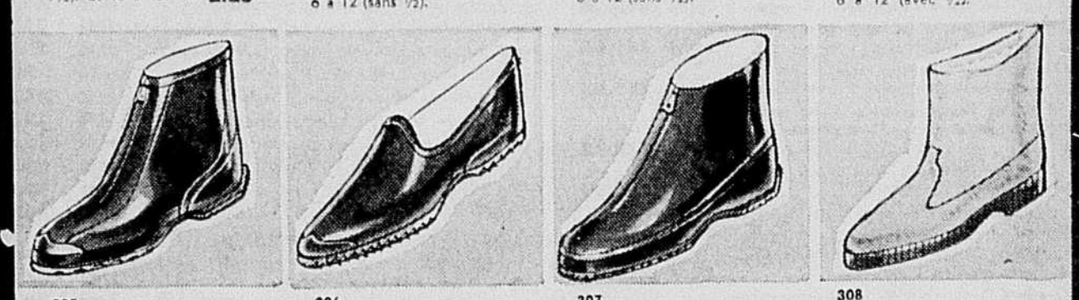


301. **Couvre-semelles** pai. **3.50**
Claques basses qui adhèrent bien au talon. Noir seulement. Point. 6 à 13, largeur moyenne ou large. Aussi claque extensible. Noir seulement. Point. P. (6 à 7½), M. (8 à 9½), G. 10 à 12. Pai. **2.25**

302. **Bottes "Polaire"** pai. **6.49**
Empeigne caoutchouc motif en relief, chaude doublure molleton. Revers intérieur. Anti-dérapante. Brun. Point. 6 à 12 (sans ½).

303. **"Mukluks"** pai. **14.98**
Bottillons "Mukluk" en cuir, empeigne genre mocassin, cousue à la main. Semelle en cuir. Ton naturel. Point. 6 à 12 (sans ½).

304. **Caoutchoucs** pai. **4.50**
Modèle "Tempête" avec empeigne en nylon-sur-caoutchouc doublure molleton brun. Semelle extérieure rainurée. Noir seulement. Point. 6 à 12 (avec ½).

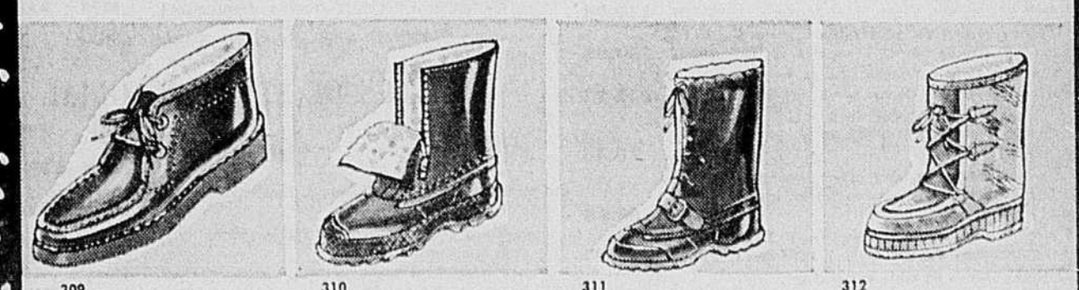


305. **Couvre-chaussures** pai. **6.49** et **6.98**
Tout caoutchouc avec glissière devant. Noir seulement. Doublure molleton. Point. 6 à 12 (sans ½). Hauteur 6 po. ou 10 po. pai. 6.98. Aussi disponible avec doublure filet, hauteur 10 po. Pai. **6.49**

306. **Caoutchoucs** pai. **5.98**
Modèle uni en caoutchouc léger, semelle striée antidérapante. Noir seulement. Point. P (6½ à 8), M (8½ à 10), G (10½ à 12).

307. **Couvre-chaussures** pai. **7.98**
Couvre-chaussures en nylon avec glissière devant dissimulée. Doublure molleton brun. Noir seulement. Point. 6 à 12 (avec ½).

308. **Bottes "Dingo"** pai. **17.98**
Empeignes en suède doux, doublure de toison. Semelles caoutchouc vulcanisé. Tan Houndawg seulement. Point. 6 à 12 (sans ½).



309. **Bottillons en cuir** pai. **12.98**
Empeignes en cuir repoussé souple, empeigne mocassin. Modèle à 2 oeillets. Doublure de toison, semelle caoutchouc. Brun ou noir. Point. 6 à 12 (sans ½).

310. **Bottes d'aviateur** Pai. **15.98**
Se portent avec la chaussure. Empeignes en cuir tanné à l'huile avec partie inférieure en épais caoutchouc. 3 oeillets à l'arrière pour lacage. Chaude doublure toison. Brun seulement. Point. 6 à 12 (sans ½).

311. **Bottes tempête** Pai. **15.98**
Une botte à l'épreuve des tempêtes. Empeigne nylon avec courroie et boucle. Epaisse doublure amovible en feutre. Partie inférieure de l'empeigne en caoutchouc noir. Marine. Point. 6 à 12 (sans ½).

312. **Bottillons** pai. **17.98**, **23.98**
Empeigne en simili loup-marin — semelle en caoutchouc — Doublure épaisse peluche. Naturel seulement. Point. 6 à 12 (sans ½. Hauteur à la cheville pai. 17.98. Hauteur 8 po. pai. 21.98. Hauteur 12 po. pai. 23.98

SIMPSONS — Chaussures pour hommes (723) au deuxième. Aussi à Fairview et Anjou

Commandes postales et téléphoniques exécutées 842-7221

Clients des endroits suivants, veuillez composer les numéros indiqués (Simpsons assume les frais d'appel).

- Hudson, Hudson Heights, Como - 236-5342
- Vaudreuil - 234-3322 • St-Jean, Rigaud, Terrebonne Heights, St-Jérome - Zenith 10,000
- Beauharnois - Valleyfield, 429-4622

Un Montréalais concrétise le "Québec sait faire"

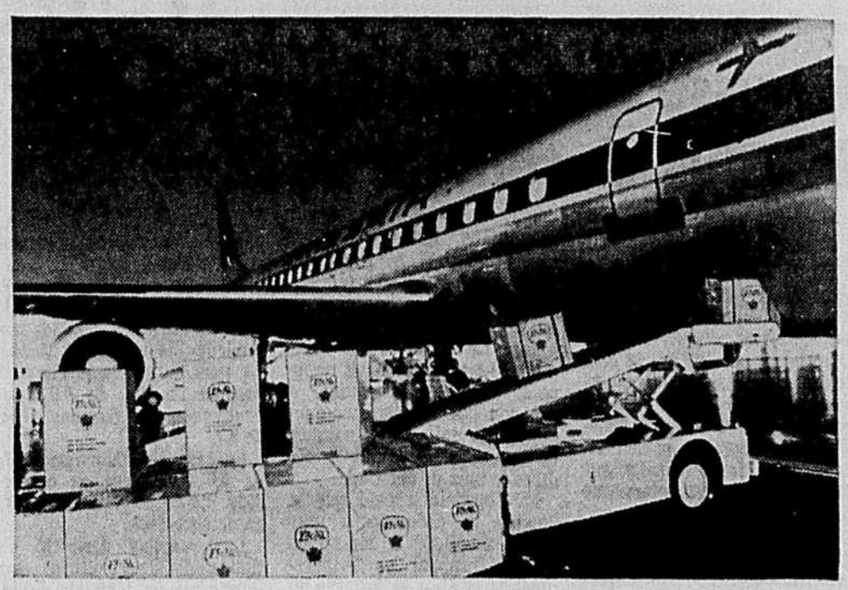
Une compagnie d'importation de Montréal vient de concrétiser le slogan du Québec en expédiant dernièrement une importante cargaison aérienne de sa propre production fabriquée au Québec. Il s'agit d'appareils électroniques purificateurs d'air des plus perfectionnés qui jouissent présentement d'une grande popularité au Canada. Depuis plus de 12 ans, des appareils du même genre, de fabrication européenne, destinés au marché canadien, traversaient l'Atlantique en sens inverse.

Le président de la compagnie Elcar, M. Karl Baumgartner, d'origine suisse, a déclaré que "le besoin pressant d'un système efficace de purification de l'air à l'intérieur, autant au niveau industriel que particulier, a poussé la compagnie à entreprendre des recherches sur la possibilité et la rentabilité de fabriquer, ici même au pays, des purificateurs d'air électroniques pouvant subir avantageusement la concurrence européenne. Nos prévisions ont été amplement dépassées, ajoute M. Baumgartner, et c'est ainsi que nous avons décidé de produire une plus grande variété d'appareils pouvant satisfaire tous les besoins de chaque citoyen."

En moins d'une année, la compagnie Elcar a mis au point quatre modèles différents pour le foyer comme pour l'usine et les entreprises commerciales où il existe un problème de purification et de désodorisation à l'intérieur, qu'il s'agisse de polluants naturels ou de polluants de type microscopique. La compagnie a cherché à produire des appareils pouvant dépasser les normes d'excellence exigées des distributeurs européens.

M. Baumgartner a tenu à souligner que cette réalisation est due en partie aux précieux conseils fournis par le Département du Commerce et de l'Industrie du Québec, conjointement avec le Ministère du Commerce et de l'Industrie à Ottawa et aussi grâce à l'encouragement de la Banque Royale du Canada (section internationale).

Le porte-parole de la compagnie Elcar est d'avis qu'un grand nombre de petits industriels canadiens pourraient facilement étendre leur marché outre-Atlantique s'ils se donnaient la peine d'étudier les possibilités du marché international et de profiter des services offerts à cette fin par nos gouvernements provincial et fédéral.



On assiste, ici, au chargement d'une importante cargaison d'appareils électroniques purificateurs d'air de haute précision. Le chargement est destiné à l'Europe. Il n'y a pas longtemps le Québec devait importer des produits du même genre.

Jean Mehling câble de Paris



L'union économique de la CEE doit-elle conduire plus loin?

Un très récent sondage d'opinion, conduit en France, laisse entendre que 54 pour cent des Français interrogés (et censés être représentatifs de l'ensemble du pays) accepteraient sans regret, souhaiteraient même devenir "citoyens européens" dans le cadre d'une fusion politique du Vieux-Continent. La décomposition de ce pourcentage global est significative, les "oui" se répartissant selon les proportions suivantes: 60 pour cent dans les professions libérales et chez les cadres supérieurs, 48 pour cent chez les cadres moyens, 45 pour cent chez les industriels et les commerçants, 31 pour cent chez les ouvriers.

A mon avis, cette répartition est à base de considérations économiques, et elle est le corollaire d'une certaine conception du risque et des avantages matériels qu'on pourrait espérer, dans l'immédiat, d'une fusion de l'Europe.

* * *

La réponse largement affirmative des cadres supérieurs résulte, me semble-t-il, de la prise de conscience du phénomène suivant: dans une économie française repliée sur elle-même, les perspectives d'avancement, de promotion, d'enrichissement sont faibles. Les cadres du plus haut niveau sentent bien, pour le vivre chaque jour davantage, que la C.E.E. vit ses dernières années d'entreprises à petites dimensions; et ils comprennent que, qu'on le veuille ou non, nous voici arrivés à l'époque des grandes sociétés multinationales, de caractère mondial. Seules ces dernières leur fourniront la chance qu'ils attendent depuis un quart de siècle: devenir enfin parfaitement "mobiles", ne plus dépendre, pour leurs lendemains, de sociétés nationales où la promotion, trop souvent, est affaire d'ancienneté plus que de productivité.

* * *

Pour la raison inverse, par conséquent, industriels, commerçants ou cadres moyens moins "formés" redoutent encore, dans leur majorité, un éclatement des structures économiques de la Nation. Ils savent que, non protégés, beaucoup d'entre eux se trouveront balayés par une concurrence internationale sans pitié.

Leur plus grand tort, à mon avis, est de ne pas comprendre, dès à présent, qu'en raison même de l'ouverture des frontières due au Traité de Rome, cette heure-là est déjà arrivée. Plus que par des regrets, ils feraient mieux d'être animés par une volonté farouche et immédiate de se moderniser, se transformer, s'adapter à une évolution économique plus rapide que leurs propres réflexes. Tout compte fait l'union politique ne sera que le dernier temps, la phase diplomatique d'une mutation engagée voici plus de dix ans.

On comprend plus mal, par contre, les réticences de la classe ouvrière. Qu'a-t-elle à perdre? Faut-il supposer qu'elle craint la concurrence de travailleurs étrangers mieux formés qu'eux? La mobilité de la main-d'oeuvre à travers les frontières des Six est pourtant déjà acquise, au moins dans son principe.

A mon sens, la constitution de grandes sociétés "mondiales" effraye ceux d'entre eux qui comptent trop sur les incidences politiques, à l'échelle nationale, de pressions syndicales capables de faire trembler des gouvernements isolés les uns des autres. Mais en échange de cette force d'ailleurs toute relative, quelle merveilleuse chance pour eux de voir s'ouvrir devant leur capacité de travail l'immense territoire industriel et commercial d'une Europe qui, toute entière, sera devenue leur nouvelle et immense patrie.

titres au comptoir

Source: Bongard Leslie & Co.

	Achat	Vente
Abeta	12	15
Aconic	1	3
Advance R. .	6	8
Albatross	5	15
Alscope	1 15	1 35
Amal. Mng	5	15
Amer. Chib.	4	7
Americ	5	15
Amigo	20	40
Bald. Mtn.	2	5
Barrington	75	85
Beacon	10	14
Beira	10	20
Beauport Hldg.	12	17
Black Cricket	50	75
Boma Chib.	5	15
Brace Mac	5	7
Brosnan Cdn	32	37
Bruce P	1	2
Cambridge	6	9
Caprive	22	24
Carmount	35	40
Chesbar	3¼	3¾
Clearwater	18	22
Cons. Shunsby	9	12
Copper AM	45	60
Creswell	60	80
Chromex	65	75
Cuvier	4	7
De Jour	40	45
Delesseps	55	65
Dom. Jubilee	50	70
Doral	1 40	1 60
Ducros	60	70
Dubisson	4	7
Expo Ungava	75	85
Fundy	22	26
Gaspe Copper	49	51
Gaspex	20	30
Gt LaNcki	5	5½
Gold Hawk	37	42
Hairen	23	28
Hanson	33	36
Hucamp	1 50	1 50
Independent	2	4
Indian Mt.	1 50	1 15
Joburke	2	4
Kardar Cnd.	1 20	1 40
Juma	6	8
Kelly D	2	5
Kewagama	6	9
Lynx Cde	80	90
Kukatush	1 50	2 00
Lke Beaver House	10	12
Leeds Mtls	3	5
Lun Exho	30	35
Magama	16	18
Madex	10	20
Matt Berry	42	47
Midland Nckl.	47	52
Mija	35	38
Mogar	15	18
Molybla	10	15
Murky Fault	1 50	1 70
Naganta	30	50
Natl. Mal.	1 00	1 20
Nemrod	30	40
New Ass Dv	20	22
New Baska	10	20
New Hosco	1 15	1 35
New Insco	13	16
New Lorie	10	12
New Miller Pl	7	9
New Pascalis	35	45
Nickel Offsets	30	33
Nordic I	1 60	1 80
North Ex	58	63
North Shore	25	30
Nouvelle	20	—
Pacific Nickel	30	40
Pango	2 40	2 50
Palo Hill	40	45
Ram Pete	1 70	1 90
Rand Mal.	3	5
Renzy	1 00	1 00
September Mt.	15	25
Sarimco	9	11
Stump	15	20
Sogepet	1 00	1 00
Sturdy ML	47	50
Superior Acid	80	90
Spanish R	22	27
Silver Eureka	1 00	2 00
Tagami	14	16
Talisman	47	50
Tara	1 03	1 10
Universal	37	40
Valdex	73	78
Voyageur	5 25	5 50
Wee Gee	70	90
Westfield	2 00	2 10
Westvilia	5	10
Yellow Rex	28	33
Young Dave	17	20

SECTION INDUSTRIELLE

Source: Klopen and Co.

	Achat	Vente
A.G.F.	3 80	3 90
Aquacare	4¼	4¾
Bque d'Economie Que.	5½	6½
Bushnell TCA	19	19¾
Cdn Foreign Sec	13	13
Central Dyn	4½	5
C Theatres	5½	6½
Crown Life	34	35
Dist Trust	9½	10½
East Can Savings	4½	5½
Electron As	8	9
Facs Data	5¼	5¾
Gen Impact	11	11¾
Grenache	1 75	2 25
Hamilton Trust	9 50	10 00
HMA Texsav	1 40	1 70
Implace El	3 00	4 00
Inter Systcom	2⅛	2⅞
Jolly Jumper	8½	9
Kst Chemicals	3¾	4¼
La Prevoyance	17½	18½
Les Prevoyants	6¼	6¾
La Stabilite	6	7
Lincoln Trust	8	9½
London Life	77	80
Marinot Inc.	1 75	2 25
Medcom	3	3¾
Peoples S	18	19
Rapid Data	6 75	7 25
Sklar Mfg	2 75	3 25
Spar Aero	2¾	3
Supersol	3¾	4⅛
Steadman Indus	24	25
Union Cdn Assur	5½	6½
Wellington Bk	1 25	1 75
Zodiac A	2 10	2 40

fonds mutuels

par la PRESSE CANADIENNE

	Achat	Vente
Abbey Nth Am Fund	1.22	1.22
Adanac	2.60	2.84
A.G.F. Special	3.87	——
All Cdn Com	8.26	9.03
All Cdn Div	9.85	10.77
All Cdn Ven	4.58	5.00
American Growth	6.69	7.25
Andreae Equity	4.14	4.52
Associate Investors	5.57	5.63
Beacon Growth	——	——
Beaubran	44.60	48.43
Canada Growth	7.13	7.84
Canagex	10.09	11.03
Cdn Channing Ven	6.98	7.65
Cdn Gas Energy	13.67	14.98
Cdn Investment Fund	4.53	4.93
Cdn Scudder Fund	21.12	21.19
Cdn Sec Growth	5.19	5.69
Cdn S.A. Gold Fund	4.68	5.11
Cdn Trusteed	4.78	5.22
Champion Mutual	8.07	8.81
Canafund	63.81	67.00
Capital Growth	9.19	9.42
xChase Fund	12.23	13.37
Collective Mutual	7.71	8.47
Commonwealth Intl	14.01	15.25
Commonwealth Intl Lever	4.19	4.59
xCompetitive Capital	8.81	9.65
Corporate Investors	6.26	6.84
Corporate Investors Stock Fd	6.39	6.98
xDividend Shares	3.76	4.12
Dominion Compound	5.08	5.52
xDreyfus	13.73	15.05
Enfarea Investment	6.15	6.73
Executive Fund of Cdn	8.04	8.44
Exec Inv Intl Ltd	6.00	6.30
Federated Financial	5.33	5.86
Federated Growth	6.07	6.67
xFidelity Trend	27.10	29.62
First Participating	19.40	21.20
Fonds Collectif A	6.98	7.63
Fonds Collectif B	4.99	5.14
Fonds Collectif C	9.81	10.72
Fonds Desjardins A	4.48	——
Fonds Desjardins B	4.36	——
Fraser Growth	3.83	4.20
Gis Compound	10.36	11.33
Gis Income	4.21	4.61
Growth Equity	7.67	8.43
Growth Oil and Gas	20.67	——
Guardian Growth	8.24	——
Harvard	7.94	8.68
IOS Venture	4.98	5.44
Industrial Growth	5.75	6.31
International Growth	7.32	8.00
Investors Growth	11.93	13.04
Investors Intl Mutual	8.75	9.57
Investors Mutual	5.61	6.13
Keystone Canada	7.53	8.27
xKeystone Cust S-1	18.77	20.48
xKeystone Cust S-4	5.06	6.07
xKeystone Cust K-2	5.68	6.21
Keystone Polaris	4.62	5.06
Le Fonds P.E.P.	3.53	3.93
xLexington Research	16.30	17.81
Magna Carta	2.66	2.89
Maritime Equity	3.47	3.80
Marlborough	9.98	——
Molson M Fund	6.06	6.62
Mutual Accumulating	5.80	6.34
Mutual Bond	8.51	8.89
Mutual Bond Income	4.64	4.85
Mutual Growth	6.55	7.16
Mutual Income	5.91	6.46
Natrusco	11.07	14.67
Natural Resources	8.31	9.00
xOne William Street	17.11	17.11
Oppenheimer Fund	8.25	9.02
Pension Mutual	8.40	9.18
Performance Plus	8.42	9.20
Pret et Rev.	7.62	8.37
Principal Growth	5.93	6.51
Provident Mutual	7.15	7.82
Prov Stock Fund	6.80	7.44
xPutman Growth	11.96	13.07
Radisson	3.57	——
Regent Fund	10.19	11.14
Royfund	5.88	6.06
Sav Inv Am Pret	11.41	12.54
Spec	10.10	11.03
Taurus	5.86	6.44
xTechnol	7.72	8.41
Timed Investment Fund	6.86	6.89
United Accumulative	5.36	5.89
United Horizon	3.78	4.14
United American	2.97	3.26
United Venture	5.03	5.53
Universal Savings Equity	7.49	8.19
Western Growth	——	——
Winfield Growth	6.15	6.72
Xanadu	4.17	4.56
York Fund of Canada	5.82	6.38

x—Fonds americains.

cote des grains

WINNIPEG

MARCHE A TERME

	Ouver.	Haut	Bas	Clot.
LIN				
Dec.	2.85¼	2.86¼	2.85	2.86¼
Mai	2.91½	2.93⅜	2.91½	2.93½
Juil.	2.90	2.91	2.90	2.90¾
GRAINE COLZA				
Nov.	2.96	3.00	2.91	2.91
Jan.	2.98	2.99	2.90	2.93¼
Mars	2.87½	2.91½	2.83¾	2.85½
Mai	2.84½	2.86	2.78¾	2.79¾
AVOINE				
Dec.	71	—	—	71
Mai	71¼	—	—	71⅜
Juil.	—	—	—	71⅜
ORGE				
Dec.	1.03¼	—	—	1.03¼
Mai	1.04	1.04¼	1.04	1.04¼
Juil.	—	—	—	1.04⅜
SEIGLE				
Dec.	1.15¼	1.15⅜	1.15⅛	1.15¼
Mai	1.21⅛	1.21½	1.21	1.21¼
Juil.	—	—	—	1.21⅛

MARCHE AU COMPTANT

AVOINE: 2 cw 71; ex 3 cw 68½; 3 cw et ex 1 four. 67½; 1 four. 66½; 2 four. 59½; 3 four. 56½; four. melangee 36.

ORGE: 1 et 2 cw 6-rang et 1 cw 2-rang 1.02¼; 2 cw 2-rang et 3 cw 6-rang 1.00¼; 3 cw et 2-rang et 1 four. 99½; 2 four. 97½; 3 four. 9 1½.

SEIGLE: 1 et 2 cw 1.14¼; 3 cw 1.09¼; 4 cw 88¾; ergote 87¼; sur voie 1.14¾.

LIN: 1 cw 3.21¼; 2 cw 3.16¼; 3 cw 2.86¼; sur voie 2.96¼.

GRAINE COLZA: No 1 Canadienne 2.91; No 2 Canadienne 2.76.

CHICAGO

	Ouver.	Haut	Bas	Clot.
BLE				
Dec.	1.39¾	1.40⅞	1.39¾	1.40¼
Mars	1.41¼	1.42⅜	1.41¼	1.42
Mai	1.41⅜	1.42⅜	1.41⅜	1.41⅞
Juil.	1.36¼	1.37	1.36¼	1.36¾
Sept.	1.39	1.39¼	1.39	1.39¼
MAIS				
Dec.	1.18	1.20¾	1.18	1.20⅛
Mars	1.22¾	1.24⅞	1.22¾	1.24½
Mai	1.26¼	1.23¼	1.26¼	1.27¾
Juil.	1.28⅛	1.30⅜	1.28⅛	1.29½
Sept.	1.24¾	1.26⅛	1.24¾	1.25⅝
AVOINE				
Dec.	58¾	60¼	58¾	60
Mars	73⅞	65	63¾	64⅞
Mai	66⅞	68¼	66⅞	68
Juil.	66⅝	68	66⅝	68
Sept.	68⅝	69½	68⅝	69½
SEIGLE				
Dec.	1.14	1.15⅛	1.14	1.15⅛
Mars	1.18	1.18¾	1.18	1.18¾
Mai	1.21⅜	1.22	1.21¼	1.22
Juil.	—	—	—	1.20¾
Sept.	—	—	—	1.20½
FEVES SOYA				
Nov.	2.45¾	2.48	2.45¾	2.47⅜
Jan.	2.51¼	2.53	2.51¼	2.52½
Mars	2.56⅞	2.58¾	2.56⅞	2.58⅛
Mai	2.61⅛	2.63¼	2.61⅛	2.62⅜
Juil.	2.63½	2.65⅜	2.63½	2.64¾
Aout	2.60¼	2.61¾	2.60¼	2.61⅛
Sept.	2.49½	2.50¾	2.49½	2.50⅜

cours des obligations

GOUVERNEMENT DU CANADA

		Achat	Vente
6¾%, 1er oct	1970	98¾	99¼
5, 1er juil	1970	97¾	98¼
6, 1er avril	1971	97¼	97¾
4¼, 1er sept	1972	90¾	91¼
7¼, 1er avril	1972	98¼	98¾
7, 1er avril	1973	95¾	96¾
8, 1er oct.	1974	99½	100¼
6¼, 1er dec	1973	92¾	93¾
7¼, 1er avril	1974	96¼	97¼
5½, 1er oct	1975	86¾	87¼
3½, 1er juin	1976	76¾	77¾
5½, 1er aout	1980	82¼	83
4½, 1er sept	1983	70	71
5¼, 1er mai	1990	71¾	73¼
5¾, 1er sept	1992	76¾	78¼
6½, 1er oct	1995	84¾	86¼
CN 4 fec	1981	67¾	69¼
CN, 5 15 dec	1971	94½	95½
CN, 5¾ 1er jan	1985	78¾	80¾
CN, 5 1er oct	1987	70¼	72¼
Perpetuel 3	—	41¼	42¾

GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX

AMFC 7½, 15 mars	1990-93	84½	86½
BC Elec 6½, 1er av	1990	78	80
Man Hy 7¼,1er ao	1989-93	84¼	86¼
N.B. 7¾, 2 juil.	1988	88¾	90¾
Bfld 7½ 15 fev	1988	84¾	86¾
N E 7½, 15 juin	1988	87¾	89¾
Ont Hy 7¾, 18 juin	1989-94	90	9
I.P.E. 7½, 4 jan.	1988	85½	87½
Que, 7½, 15 jan.	1985-88	84	86

MUNICIPALITES

Mont, 1er jan	1988	78	80
Tor Mel 7¼ 1er mai	1988	84½	86¼

INDUSTRIELLES

Abitibi 7¼	1987	84	86
Alum of Can 4½	1973	86	88
Bq N.E.	1987	84	86
BA Oil 7⅜	1988	86	88
Can Cement 3¼	1975	78	80
C P R 5	1983	70	72
Domtar 6¼	1987	79	81
Eaton 5¾	1985	73	74
GMA 6½	1987	78	80
I Oil 8½ 15 aout	1989	99½	100½
Ind Acc 6¾	1984	77	79
Ind Acc 6¾	1984	78	80
Nornda7½ 1er oct	1988	86	88
Roym 7½ 1er nov	1973	93	95
Roym 7¾ 1er nov	1978	92	94
Roy Nat 6¼	1971	79	81
Simpsons 4¾	1973	89	——
St Law Corp 5	1978	—	80
Triad 4¾	1973	90	——
Weston G 6¾	1987	79	81

SERVICES PUBLICS

Alberta Gas 5¾	1985	74	76
Angl Ca Tel 6	1983	82	——
BC Tel 6¾	1989	79	81
Bell Tel 5¾	1984	74	76
Bell Tel 8	1977	98¼	98¾
Bell Tel 6¾	1992	79	81
Cala Pow 7½	1988	86½	88½
Can Elec ½	1972	87½	89½
Consum Gas 5	1978	78⅛	——
Consum Gas 6½	1979	84	86
Marit Elec 7¾	1987	87¼	89¼
Nfld Land p 7¾	1988	87	89
North C Gas —	1989	87	89
Q Nat G7	1990	81	83
North Tel 5¾		73¾	75¾
Q Tel 7	1989	78	——
TC Pipeline 5.85	1987	73	75

CONVERTIBLES

TC Pipeline 5	1989	95	97
W Coast 5½ Ex-c	1988	92	94

Cours du dollar

La valeur du dollar américain par rapport au dollar canadien était en hausse aujourd'hui de 1/32 à $1.07 9/16 et la livre sterling gagnait 1/16 à $2.57¾.

La valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain déclinait de 5/64 à $0.92 15/16 et la livre sterling était inchangée à $2.39⅝.

Devises étrangères

Afrique du Sud	Rand	1.51
Allemagne	Mark	.2916
Angleterre	Livre	2.5777
Argentine	Peso	.0031
Australie	Dollar	1.2029
Autriche	Schilling	.0418
Belgique	Franc	.0216
Brésil	Cruzeiro	.2585
Chili	Escudo	.1077
Danemark	Couronne	.1435
Espagne	Peseta	.0155
France	Franc	.1930
Hollande	Florin	.2986
Italie	Lire	.001722
Japon	Dollar	1.07 19/32
Mexique	Peso	.0862
Etats-Unis	Dollar	1.07 18/32
Norvège	Couronne	.1507
Nouvelle-Zélande	Dollar	1.2084
Pérou	Sol	.0248
Suède	Couronne	.2086
Suisse	Franc	.2490
Tchécoslovaquie	Couronne	.1508
Vénézuéla	Bolivar	.2401

Le port de Valleyfield accuse un déficit

SALABERRY - DE - VALLEYFIELD (J.H.) — "J'ai bien hâte de voir le budget du port de mer pour voir s'il va nous rapporter tant que ça", avait lancé, en 1968, le conseiller Raphaël Barrette, maintenant devenu maire de Valleyfield, à l'endroit du premier maigstrat du temps, M. Robert Cauchon, qui occupe présentement la présidence de la société du port de cette ville.

A cet égard, la curiosité de Me Barrette a été satisfaite cette semaine avec la publication des prévisions budgétaires de la société du port pour l'année 1970. Elles prévoient un déficit de l'ordre de $15,454 à cause des dépenses de $147,454, comparativement à des revenus de $132,000, dont la plus importante partie provient du contrat de location de $100,000 par année conclu avec la compagnie Canada Steamship Line.

Au domaine des dépenses, on remarque, par ordre, une somme de $45,262 pour intérêt sur obligations, $21,067 consacrés au rachat d'obligations, $16,000 de salaire au président de la société, M. Robert Cauchon, $6,500 pour le salaire de la secrétaire, $6,000 pour l'entretien des quais et entrepôts, $5,000 en frais de représentation et publicité et ainsi de suite.

Les dirigeants municipaux de Valleyfield, qui doivent donner leur approbation aux prévisions soumises, acceptant ainsi d'endosser le déficit, ne se sont pas encore prononcés faute de n'avoir pas eu le temps de les étudier. Ils doivent à ce sujet rencontrer le président Cauchon au cours de la semaine prochaine.

NOMINATION A CHEMCELL LIMITEE



M. C. G. Edge, vice-président responsable du développement de l'entreprise, annonce la nomination de M. Louis C. Roy au poste de directeur de la planification et des relations gouvernementales. M. Roy participera à l'élaboration des objectifs et des stratégies relatifs à l'ensemble de la compagnie, tout en coordonnant la planification des divisions. Cette coordination s'étendra également aux relations gouvernementales et professionnelles. M. Roy faisait auparavant partie d'un groupe bancaire international. —

Sit-in dans deux quotidiens de Vancouver

VANCOUVER (PC) — Les quotidiens The Sun et The Province, de Vancouver, risquent d'être l'objet d'une grève qui paralyserait le journalisme dans la troisième plus grande ville du pays.

C'est plus tard cette semaine que les membres du Vancouver and New Westminster Newspaper Guild compléteront leurs plans pour une réunion devant décider s'ils se mettront ou non en grève, mais déjà les relations entre les employeurs et les syndiqués de cinq syndicats, soit quatre autres outre celui des journalistes, sont fort tendues.

Cote de l'or

Jeudi en clôture, le cours de l'once d'or fin était coté en argent américain à Londres, à $37.85 — à Paris à $38.73 — à Francfort à $38.00 — à Zurich de $37.80 à $37.95 — à Hong Kong à $36.30 pour 94.5 de pureté et à Beyrouth à $38.25.

Les gens de 65 ans et plus... s'amusent doublement à demi-prix!

CP Air offre des tarifs réduits aux **personnes âgées.**

Toute personne de 65 ans ou plus peut se rendre — avec CP Air — dans n'importe quelle ville du Canada pour la moitié du prix. Vous profitez de ces tarifs à une condition: vous vous rendez à l'aéroport sans réservation*. Pour vous prévaloir de ces avantages, vous n'avez qu'à vous procurer, à un bureau du CP Air, une carte de membre au coût de $3.00.

CP Air ou votre agent de voyages vous donnera tous les renseignements. Pourquoi ne pas communiquer avec eux aujourd'hui? N'est-ce pas une aubaine qui en vaut la peine?

Visitez parents et amis... ou tout simplement le pays. A demi-prix.

*A condition d'être membre.

CP Air

La situation est devenue intenable.

Nous déménageons!

Nous, de Merrill Lynch, Pierce, Fenner & Smith, en avons assez. Nos bureaux ne suffisent plus. Notre personnel est débordé (le nombre de nos conseillers financiers sera bientôt augmenté de 40 p. 100). Et l'espace réservé à nos clients nous met à ce point dans nos petits souliers qu'il nous faut absolument le doubler. Tout de suite. Alors nous déménageons. Au 800 ouest, boulevard Dorchester. Dans l'édifice Terminal Tower, en face de la Place Ville-Marie. Nous avons là de quoi vous servir à notre goût . . . et au vôtre!

Lisez plutôt:

- Grâce à un équipement électronique tout nouveau—le plus moderne qui soit—vous avez maintenant accès, sur un écran de type TV, à une gamme beaucoup plus étendue de renseignements ayant trait au marché.
- Un système de téléphone Centrex vous permet de communiquer directement avec votre conseiller financier.
- Notre centre de renseignements sur les investissements est maintenant équipé d'appareils TV modernes sur lesquels vous pouvez voir les nouvelles financières de l'agence Reuters ainsi que les rubans des Bourses les plus importantes.
- Cinq services de nouvelles différents vous fournissent une analyse en profondeur de tous les événements importants.

Conseillers financiers:	Robert Desfossés 392-7122	Gerald D. Murphy 392-7184
Richard D. Bouchard 392-7281	Jack Finkelstein 392-7136	Paul Robert 392-7253
René Lemyre 392-7284	Kees Groenendaal 392-7171	Pierre Saint-Denis 392-7255
Lester R. Adilman 392-7120	Donald T. Howell 392-7186	G. A. Simard 392-7134
Morris Beck 392-7240	Giroux LaForest 392-7251	Alfred R. Simons 392-7162
Paul W. Clément 392-7190	Jean-Paul Lapointe 392-7293	Pierre Soulard 392-7291
H. Laurence Cullen, Jr. 392-7182	Robert G. Leith 392-7132	Saul Yehuda 392-7272
Mortimer J. Deckelbaum 392-7124	Denis M. Marsh 392-7274	

Directeur régional: Morten Kveim, 392-7128

MERRILL LYNCH, PIERCE, FENNER & SMITH INC

MEMBRES DES BOURSES DE MONTRÉAL, DE TORONTO, DE NEW YORK ET AUTRES GRANDES BOURSES

Nouvelle adresse:
800 ouest, boulevard Dorchester
Montréal 101, Téléphone: 392-7111

MONTRÉAL • TORONTO • CALGARY • VANCOUVER

FAMOUS PLAYERS

CANADIAN CORPORATION LIMITED

AVIS DE DIVIDENDE NO 143

AVIS est par la présente donné qu'un qu'un dividende de dix cents (10¢) l'action a été déclaré pour le trimestre se terminant le 31 décembre 1969 sur toutes les actions ordinaires émises de la compagnie payable le 5 décembre 1969 aux actionnaires immatriculés à la fermeture des bureaux le 19 novembre 1969.

D'ordre du conseil d'administration

Le secrétaire,
J. LAWRENCE PILON

Toronto, 10 novembre 1969

TORONTO

par la PRESSE CANADIENNE

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	11.40	Ch. net
Acme Gas	5000	17	16½	16½	— ½
Avnico	203	116	116	116	— 5
Allied Mng	200	120	120	120	
Ang Ruyn	1000	92	92	92	+ 1
Ang U Dev	2000	76	76	76	
Area	100	370	370	370	
Argosy	2300	72	72	72	
Avoca M	500	143	143	143	+ 3
Bankeno	600	690	680	690	+25
Belletere	1000	17	17	17	+ 2
Bethlm	8630	$19⅛	18⅞	19⅛	+ ⅛
Black Bay	2000	13	13	13	+ 1
Bounty Ex	292	10	10	10	
Bralorne	700	400	390	400	
Broul Reef	1000	39½	39½	39¼	— ½
Brunswk	1100	840	830	830	—10
Cadillac M	4500	14	14	14	+ 1
Camflo	3300	350	350	350	+ 5
C Tung	500	120	120	120	
C Jamiesn	500	142	142	142	
Cn Lncrt	26500	25	24	25	+ ½
C Malart	6000	34	34	34	+ 1
Cdn Nisto	1500	28	28	28	+ 2
Captain	2450	10½	10½	10½	
Cassiar	100	$17½	17½	17½	— ½
Cent Pat	1500	265	255	265	+ 5
Chemaloy	600	325	320	320	+15
Chimo	8400	174	165	172	+ 4
Coch Will	2200	76	76	76	
C Morisn	300	530	530	530	—10
Con Negus	1000	18½	18½	18½	— ½
C Rambler	2400	100	100	100	+ 1
C Red Pop	500	11	11	11	+ ½
Conwest	4250	$12⅞	12¼	12¼	+ ¼
Cop Fields	1000	165	165	165	
Craigmt	200	$14	14	14	+ ¼
Crowbank	1000	18	18	18	
D'Aragon	1000	31½	31½	31½	+ ½
D'Elda	20200	102	96	96	— 4
Denison	280	$50	50	50	— ½
Dome	100	$49½	49½	49½	— ¼
D Explor	6200	170	166	170	+ 5
Donalda	3000	33	32½	32½	+ ½
Dynasty	1560	$17⅛	16¾	17	+ ¼
East Sull	400	700	700	700	
F Mar	150	185	185	185	— 5
Fort Reinc	1600	85	85	85	— 5
Gnt Masct	500	280	275	276	+ 1
Gulch	500	19	19	19	
Gunnar	700	145	145	145	
High-Bl	200	455	455	455	— 5
Hollinger	250	$31½	31½	31½	
Huds Bay	118	$85½	84½	85½	+ ½
Hydra Ex	6040	26	26	26	
IHall e	25	380	380	380	
Int Mogul	900	$19¼	19¼	19¼	
Iso	2300	239	238	238	
Jelex	1000	38	38	38	+ ½
Jorex Ltd	500	165	165	165	— 5
Joutel	2600	172	170	171	+ 1
Kam Kotia	500	340	340	340	
Kenn Hold	2100	54	53	53	+ 1
Kerr Add	350	$13⅜	13½	13⅜	
K Anacon	2000	64	60	64	— 1
L Duf	11288	$16⅛	15¾	16	
Leitch	100	245	245	245	
LL Lac	255	210	200	210	
Louvi	63500	31	26	30	+4½
Lytton M	4704	395	385	390	+ 5
Macassa	540	155	155	155	
Madeline	6450	620	610	620	+15
Madsen	200	150	150	150	
Malartic	200	105	105	105	+ 2
Match	2000	18	18	18	
Mattgmi	8815	$27⅝	27¼	27⅝	+ ½
Mc Adam	2400	90	82	82	
Mc Intyre	240	$141	141	141	
Merrill	300	395	395	395	
Mt Wright	1000	32	32	32	— ½
Multi-Mi	500	110	110	110	+ 1
New Cal	2200	35	35	35	
Newconx	240	735	735	735	
N Harri	250	5	5	5	
N Imperal	1800	325	310	325	+ 5
N Mylama	500	12	12	12	
N Que Ragl	770	$21¾	21¼	21¾	+ ⅜
Norlex	500	50	50	50	
N Coldstm	600	212	212	212	
Northgat	330	$14¼	14¼	14¼	— ⅛
N Rank	2500	46½	46½	46½	— ½
Opemska	2610	$14	13⅞	13⅞	
Orchan	1800	410	410	410	+ 5
Pamour	200	237	237	237	
Patino	481	$48	47⅝	48	
Pce Expl	2366	90	90	90	
Pine Point	135	$38¾	38¼	38¾	
Prado Exp	3200	400	390	400	
Pure Sliv	3760	435	430	430	+ 5
Que Man	2000	32	32	32	+ 1
Q Mattgmi	1200	120	118	120	— 2
Rayrock	700	184	184	184	+ 1
Rio Algom	451	$21⅛	21	21⅛	— ⅛
Roman	1580	$13⅛	13⅛	13⅛	— ⅜
Ryanor	3000	16½	16	16½	+ ½
St Fabien	1000	24	24	24	
Satellite	2000	23	23	23	+ ½
Sherritt	7339	$18⅝	16⅞	18½	
Sil Miller	5500	14	13	14	+ ½
Silvmq	3625	37	35	36	— 1
Sisco	400	320	315	320	
Steep R	260	440	440	440	— 5
Sud Cont	2100	30	30	30	
Sullivan	321	820	820	820	— 5
Teck Cor A	531	760	735	755	— 5
Texmont	1700	68	65	65	
Texore	1000	21	21	21	+ 1
Tombill	100	133	133	133	+ 1
Urban Q	3000	13½	13	13	— ½
West Mine	200	340	340	340	
Wilco	5000	41	40½	41	+1½
Yk Bear	100	760	760	760	— 5
Yukon C	100	215	215	215	
Zenmac	1000	12	12	12	

PETROLES

Alminex	2410	535	525	535	+10
Am Leduc	4000	16	16	16	
A Quasar P	100	235	235	235	+15
CS Pete	1400	650	630	650	
C Dehi	300	505	505	505	—10
C Gridoil p	100	$27	27	27	
C Homestd	1000	$17¼	17¼	17¼	+ ¼
Cdn Sup O	225	$34¼	34¼	34¼	
Cent Del	1055	$13¼	12¾	13¼	+ ¾
Charter Oil	1000	930	930	930	+ 5
Chieftan D	4800	$10½	10	10½	+ ½
Clark Can	200	315	315	315	— 5
CWest P	100	200	200	200	—10
Ensign Oil	100	380	380	380	
French Pt	805	825	815	825	+10
Gt COilsds	800	575	575	575	+25
Mill City	1000	230	227	227	— 8
N Dav	20000	18	16	17½	+ ½
Northld	1500	61	61	61	— 1
Numac	200	775	775	775	
Okalta	225	26	26	26	
Permo	100	115	115	115	+ 6
Petrol	1000	142	142	142	+ 1
Place G	20050	200	189	196	+13
Ranger	250	$11½	11⅛	11⅛	
Scurry Rn	500	$25¼	25¼	25¼	— ¼
Spooner	1700	390	380	385	
Triad Oil	1000	435	430	435	+ 5
U Canso	117	660	660	660	+10
Ulster Pet	900	225	220	221	+ 1
W Decalta	500	825	825	825	+15

INDUSTRIELLES

Abel Black	500	$6¼	6¼	6¼	+ ⅛
Abitibi	8948	$12½	12½	12½	— ¼
Acklands	375	$11⅞	11⅞	11⅞	+ ¼
A.G.F.M	200	$10	10	10	+ ⅛
AgraVegt	930	$9¼	9¼	9¼	+ ¼
Agratec I	300	$12⅛	12⅛	12⅛	— ⅜
Alta Gas T	410	$43¼	43	43¼	+ ⅜
Alta G D p	31	$126	126	126	
Algo Cent	225	$7½	7½	7½	
Algoma St	580	$15	15	15	+ ⅛
Alcan	185	$29½	29½	29½	
Almin 2p	1015	$34½	34½	34½	— ¼
Aquitaine	525	$19¼	19¼	19¼	+ ¼
Args 250 p	210	$36¾	36¾	36¾	
Argus B pr	210	$36¼	36¼	36¼	
Argus C pr	400	$13½	13½	13½	
Asbestos	100	$25⅞	25⅞	25⅞	+ ⅛
Ash Tem B	290	$8½	8½	8½	
Atco Ind	100	$16	16	16	
Atl Sugar	505	$7⅜	7⅜	7⅜	
Atl Sug w	100	240	240	240	
Auto El	275	$9⅞	9¾	9¾	
BACM Ind	100	$22	22	22	— 1
Bahama	800	50	50	50	+ 2
Bank Mtl	3655	$16¾	16¾	16¾	
Bank N S	1260	$25½	25⅛	25½	— ¼
Beldng w	200	295	295	295	—10
Bell Canad	4427	$45½	45¼	45½	+ ¼
Block Bros	125	$7¾	7¾	7¾	
Bow Valy	1100	$23	23	23	
Bow-m pr	210	$37½	37½	37½	
Bramalea	110	$6⅛	6⅛	6⅛	+ ⅛
Brascan	100	$16	16	16	
Br Am Bnk	200	$19	19	19	
BC Forest	125	$35¾	35½	35¾	+ ⅜
BC Sugar	1150	$18	18	18	
BC Phone	50	$70½	70½	70½	
BCPh 4½ p	210	$59½	59½	59½	
BCPh 4.84	250	$15½	15½	15½	
Brinco	940	$5⅛	5⅛	5⅛	— ⅛
Cad Dev	200	$7	7	7	— ⅛
CAE Ind	210	$7⅜	7⅜	7⅜	
Calgary P	3185	$24¼	24¼	24¼	
Can Bread	395	$11⅞	11⅞	11⅞	+ ⅛
Can Cem	215	$30	30	30	
C Packrs	1200	$19¼	19¼	19¼	+ ⅛
Can Perm	1075	$13	12½	13	
CSL	28	$28⅜	28⅜	28⅜	
CSL pr	248	405	405	405	
Cdn Brew	2550	$9⅜	9¼	9⅜	+ ⅛
C Chem w	1700	105	100	105	
CC Manag	25	$51½	51½	51½	
Cdn Equty	2135	$8½	8½	8½	
C Found pr	225	$12¾	12¾	12¾	
CG Sec A	262	$10½	9⅞	10½	
C Hydro	5158	$16½	16½	16½	
C Imp Bank	3880	$23	22½	22⅝	— ⅜
C Ind Gas	6664	$9¼	9	9¼	+ ½
CIL	220	$14	14	14	
C Interurb	400	400	400	400	+10
C Intrurb p	1000	$93	93	93⅜	
CP Inve pr	1720	$33½	33½	33½	
CP Inve w	1360	800	785	785	
CPR	510	576	75¾	76	
CPR $3. pr	1200	$9¼	9¼	9¼	
C Refract	255	$14¼	14¼	14⅞	
Cdn Tire A	50	$68½	68½	68½	
C Util w	100	$10½	10½	10½	— ⅛
Capit Div	1330	390	385	390	— 5
Carrier JD	2115	$15⅞	15½	15½	
Cassidy L	250	55	5	5	
Casidy A p	200	$9½	9½	9½	+ ¼
CDRH Ltd	100	$9½	9½	9½	— ¼
Chat-Gai	225	$12¾	12¾	12¾	
Chemcell	620	$9⅞	9¾	9¾	— ⅛
Clairton w	100	85	80	80	
Columbi p	325	$19½	19½	19½	— ¼
Cominco	437	$31½	31⅛	31⅛	— ⅛
C Savings	250	$13¼	13¼	13¼	
Compr Ap	250	$10	10	10	
Con Bath	532	$24	23¾	24	— ¼
Con Distrb	425	$18⅞	18¾	18¾	— ⅛
Cons Ga	3780	$15½	15⅛	15½	+ ⅛
Control F	400	$5¼	5¼	5¼	
Coronatn	1000	185	185	185	+10
Costain R	300	$5¾	5¾	5¾	
Crain R L	1510	$20½	20	20½	+ ½
Crush Intl	1000	$14¾	14¾	14¾	
Cygnus B	200	$7¼	7¼	7¼	— ⅛
Distl Seag	495	$54	54	54	
Dome Pete	130	$75	75	75	
D Bridge	500	$14¼	14¼	14¼	— 1
Dofasco	275	$24	24	24	— ⅜
Dofasco p	25	$75	75	75	+ 1
Dom Glass	100	$19¾	19¾	19¾	
Dom Store	2500	$14	13⅞	14	
Domtar	11425	$16	15¾	15⅞	— ⅛
D Textile	200	$13¼	13¼	13⅜	
Dupont	676	$26¾	26½	26¾	+ ¼
Dustbane	250	$23⅛	23⅛	23⅛	
Dylex D A	1100	$10	9⅞	10	— ½
Econ Inv	125	$17¼	17¼	17¼	— ¾
Eddy Mtch	60	$26	26	26	— ½
E-L Fin	500	$11½	11½	11½	+ ¼
Electro Ild	480	$38½	38½	38½	+ ¼
Emp Life	100	$19	19	19	— 1
Erie D A	225	$12½	12½	12½	
Exquisite	250	$6⅜	6⅜	6⅜	
Falcon	1255	$151	150	150¼	+ ¼
Fibre	700	$5½	5½	5½	
FedFarm	800	335	325	335	+35
Fraser	250	$27	27	27	
Gen Distrb	300	$15¾	15¾	15¾	
Gaz Metr	220	$14⅝	14⅝	14⅝	
Gen Baker	500	$5¼	5¼	5¼	— ⅛
Fam Pl	10000	$14	14	14	
Genstar L	200	$12⅞	12⅞	12⅞	+ ⅛
Gdn Mang	140	$13¾	13¾	13¾	— ¼
Glendale	175	$8¾	8¾	8¾	
GMC	25	$80	80	80	
Gnstar L w	500	475	475	475	+10
GL Paper	25	$24½	24½	24½	
GN Capital	1350	$8½	8¼	8½	+ ½
Gt W Life	300	$125	125	125	+ 2
Greyhnd	150	$13¼	13¼	13¼	+ ⅛
Gt WSadd	300	$6¾	6¾	6¾	— ⅛
Guar Trst	100	$11½	11½	11½	
Gulf Can	270	$19¼	19¼	19⅜	+ ⅛
Hardee	1700	110	105	110	+ 5
Hard Carp	225	$19	18	19	
Harlequin	150	$7⅞	7⅞	7⅞	— ⅛
Harveys F	1000	$7⅜	7¼	7⅜	
Hawker S	125	305	305	305	—10
Hawker pr	55	$54	54	54	
Home A	350	$36	36	36	+ ¾
Home B	1042	$32½	32½	32½	— 1
Horne Pit	540	310	310	310	
H Bramor	200	$5½	5½	5½	
H Bay Co	550	$19½	19¼	19½	+ ½
HB Oil Gas	630	$42⅜	42⅜	42⅜	— ⅛
Hunter D	250	$11½	11½	11½	
Huron Eri	1200	$17¼	17	17	— ¼
Husky Oil	295	$13⅞	13⅞	13⅞	+ ¼
Imp Life	100	$170	170	170	
Imp Oil	3317	$17½	17⅜	17⅜	
Inousmin	250	$15½	15⅜	15½	
Ind Accept	2745	$16¼	16	16	— ⅜
Ingersol	23	$7½	7½	7½	
Inglis	100	$13⅞	13⅞	13⅞	
Inland Gas	100	$11⅞	11⅞	11⅞	— ⅛
Inspiratin	250	70	70	70	
Inspirati p	100	$9	9	9	
Intr City pr	100	$17	17	17	+ ½
IBM	22	$384	384	384	
Int Nickel	5272	$43¾	43¼	43½	— ⅜
Int Util	2725	$28¾	28	28⅝	+ ⅝
Int Util A	25	$31	31	31	+ ½
Int Util pr	100	$27¾	27¾	27¾	—1¾
Intpr Pipe	2040	$22½	22½	22½	
Int Pipe w	400	$10⅜	10⅜	10⅜	+ ⅛
Intpr Steel	1100	$5	485	485	—27
Inv Group	250	$11	11	11	
Inv Grp A	125	$11¼	11¼	11¼	
Inv Grp 5 p	490	$25½	25½	25½	+ ⅛
Irwin Toy	250	$16½	16½	16½	
IWC Ind	11800	450	450	450	+10
James Ind	625	$5¾	5¾	5¾	
Jefferson	215	$15	15	15	
Jockey C	1716	$5	495	5	
Kaiser Re	2000	$18⅛	18⅛	18⅛	+ ⅛
Kelsey H	300	$13	13	13	
Koffler	220	$12⅝	12⅝	12⅝	
Kelly D A	450	$8	7⅞	8	+ ⅛
Kaps Tran	1600	$9¾	9¾	9¾	+ ¼
Keeprite P	425	$12½	12¼	12¼	— ¼
Labatt	1115	$31¼	31	31	— ⅛
Lafarge	300	$11⅛	11⅛	11⅛	— ¼
Labatt pr	1015	$31⅜	31⅜	31⅜	
Laidlaw M	5170	$7½	67⅜	7½	+ ⅜
Lau Fin	1320	$6¾	6⅝	6¾	+ ⅛
Lau Fn 6¼	259	$13¼	13¼	13⅞	
Leigh Inst	380	$49	49	49	— 1
LOnt Cem	100	290	290	290	
Life Inv w	200	260	260	260	
Life Inves	425	$10¼	10¼	10¼	— ⅛
Lob Co A	300	$73	73⅜	73⅜	— ⅛
Lob Inc	100	$67⅜	67⅜	67⅜	
Livingsto	100	$11½	11½	11½	
Locana	1000	185	185	185	
Laura Sec	100	$14⅛	14⅛	14⅛	— ⅛
Loeb M	115	$73¼	73¼	73¼	— ⅛
Maclean H	125	$21¼	21¼	21¼	+ ⅛
MB Ltd	3285	$35½	35¼	35¾	— ⅛
Magna El	175	$9⅜	9⅝	9⅜	+ ⅛
Magnetics	1027	225	220	225	
Manoir In	800	220	215	215	
M Lf Gard	250	$27¾	27¾	27¾	+1¼
Markboro	435	$5¾	5¾	5¾	— ⅛
Mass-Fer	749	$18	17¾	17¾	
Molson A	465	$20	20	20	
Mon Life	250	$23	23	23	
Mnt Trst	150	$13⅝	13⅝	13⅝	— ⅛
Moore	3088	$36¾	36¼	36¼	— ¼
Naors Dig	65	$27	26½	27	+ ⅛
NaChrs I	200	$7	6¾	6¾	— ¼
Nat Drug	100	$8½	8½	8½	
Neonex I	775	$10⅜	10¼	10⅜	
NB Tel	259	$12¼	12¼	12⅞	
N Provid D	200	150	150	150	
Nia Wire	222	$18¾	18¾	18¾	
Nia Wire B	269	$16¼	16¼	16¼	
Noranda	912	$35	34⅝	35	+ ⅛
Nor Ctl G	2416	$16¼	16¼	16¼	+ ⅛
Nor Ctl w	525	750	740	740	—10
NW Util p	30	$53	53	53	
Orlando R	400	$8	8	8	— ⅜
OSF Ind	742	$11⅞	11⅛	11⅛	+ 1
Oshawa A	805	$30⅞	30¾	30⅞	
Oshawa w	400	760	750	750	
Pac Pete	285	$31⅛	31	31	
Peace Riv	700	400	395	400	+ 5
Pow Corp	1317	$14⅛	14⅛	14⅛	
Price Com	457	$16½	16⅜	16⅜	— ⅜
Rank Org	1165	$15⅛	15	15	— ⅛
Reed S	11010	$23	23	23	+ ¼
Reitman	210	$20½	20½	20½	+ ¼
Revenue	1440	315	310	310	
Rileys D	255	485	440	485	
R Little	100	$11½	11½	11½	
Rockower	100	$16	16	16	— 2
Royal Bnk	960	$23⅞	23½	23¾	— ¼
Royal Trst	1120	$27¾	27¾	27¾	+ ¼
Russell H	200	$19	19	19	
Russl H p	450	$21	21	21	
SIL Cem A	100	$24	24	24	+ 2
St Maurice	1200	165	160	160	
Sayvette	1000	$6	5¼	5¼	— ⅜
Schneid b p	500	$7½	7½	7½	
Scintrex	212	$14	14	14	
Scot Mis pr	100	$7⅛	7⅛	7⅛	
Scotts	2265	$11⅛	11⅛	11⅛	+ ⅛
Seaway w	500	220	220	220	+ 5
Shell Inv w	405	$14	14	14	— ⅛
Shell Can	385	$29¼	29	29	— ⅜
Shully's	215	$8½	8½	8½	
[illegible]ns	1295	$22⅜	22¼	22⅜	+ ⅛
Simpson S	275	$29½	29	29½	+ ½
SKD Mfg	220	$5⅛	5⅛	5⅛	+ ⅛
Slater Stl	220	$14	14	14	
Slat Steel p	100	$15	15	15	— 1
Slater B pr	100	$15	15	15	+ ⅜
Slater A w	2100	595	595	595	
St Brodcst	420	$12¾	12¾	12¾	— ½
Stly Brock	250	$10½	10½	10½	
Steel Can	930	$23	22¾	22¾	— ⅜
Steinbg A	250	$12¼	12¼	12¼	
Suptst com	550	$7½	7½	7½	— ⅛
Suptest od	375	$40	39¼	40	— ½
Texaco	87	$26¼	26¼	26¼	
Texas Gu S	220	$25	25	25	
Toromont	200	150	150	150	+ 5
Tor Dm Bk	640	$24	23⅞	24	
Towmart	230	88	88	88	
Traders A	1115	$12⅜	12¼	12⅜	+ ⅛
Tr Can PL	6200	$33½	33⅜	33⅜	+ ¼
Tr Can Pl p	80	$40	40	40	+ ¼
Tr Can A pr	200	$64¼	64¼	64¼	+ ¼
Tr Can P w	175	975	975	975	—50
Trans Mt	1650	$17⅛	17	17	— ⅛
Trizec Crp	1700	140	135	135	— 5
UNAS Inv	225	$17¾	17¾	17¾	
Un Carbid	250	$16⅜	16½	16⅜	
Un Gas	1089	$15¾	15¾	15¾	
U Corp B	280	$18¼	18	18	— ¼
U Corp 63p	225	$19¾	19¾	19¾	
Sections	200	$15½	15½	15½	— ¼
Versatil A	450	$7	7	7	
Villicentre	1750	$9	9	9	— ⅜
Vulcan	300	$9⅛	8¾	9⅛	+ ⅜
Walax	100	$12	12	12	
Walk GW	618	$45½	45½	45½	
Weldwod	100	$18½	18½	18½	— ½
Westc'st	513	$26¾	26¾	26¾	+ ¼
Westeel	250	$13	13	13	
W Brdcast	200	$23½	23½	23½	
W Cdn Seed	100	190	190	190	
W Pacific	1300	$5⅜	5¼	5⅜	+ ⅛
Weston	4710	$24	23½	24	+ ½
White Pas	250	$23⅞	23⅞	23⅞	
White P A p	225	$21½	21½	21½	
Winn SF	100	$9	9	9	
Woodwd A	600	$20¼	20¼	20¼	
YR Prop	100	$7½	7½	7½	
Zellers	305	$13½	13⅜	13½	
Zenith	2000	230	230	230	

Total 11:00 a.m. 926,000.

LES INDICES DE LA BOURSE DE TORONTO

	Ind.	Aur.	Mét.	Pét.
Var. 13 nov.	—2.73	+0.37	—0.65	—1.77
Clôture 13 nov.	189.45	157.86	118.26	205.60
Haut — 1969	198.77	276.96	122.54	310.73
Bas — 1969	164.25	157.24	97.85	188.46

ONU: le Canada propose une coopération internationale pour prévenir la pollution

NATIONS-UNIES, New York (PC, AFP) — Le Canada a évoqué hier la possibilité de sanctions internationales contre ceux qui sont responsables de la pollution du milieu humain. Ces sanctions pourraient s'appliquer dans le cas de la pollution des eaux de l'Artique.

Ce sujet a été abordé dans un discours prononcé hier par le délégué du Canada, M. Bruce Rankin, devant la commission économique de l'Assemblée générale. Pendant ce temps, le pétrolier américain "Manhattam" arrivait à New York avec deux trous dans ses cales. Dans son discours, M. Rankin a donné des précisions au sujet de la proposition de M. Trudeau du gouvernement canadien, concernant la collaboration entre Etats pour éviter la pollution. M. Trudeau a abordé le sujet au cours de son entretien avec M. Thant mardi.

"Il semblerait que les problèmes majeurs qui se sont discutés à la conférence des Nations unies sur le milieu humain soient en fait rattachés à deux problèmes essentiels: la population et la technologie", a déclaré M. Rankin. Cette conférence doit se réunir en 1972 à Stockholm.

"Une surabondance ou une pénurie de l'une ou de l'autre semblerait être la cause de la plupart des problèmes d'alimentation, d'urbanisation, de santé, de logement et de pollution, a poursuivi le délégué canadien. Si dès le début de ses délibérations, le comité préparatoire de la conférence prête attention à l'interaction profonde de ces notions, le succès de la conférence sera sans doute assuré et celle-ci réalisera ses objectifs pratiques."

Et le délégué canadien a ajouté: "Il est clair qu'en dépit des plus grand efforts, les autorités nationales ne pourront pas venir à bout des problèmes actuels. Bon nombre d'entre eux, toutefois, se prêtent bien à une action internationale. Il faut des principes directeurs qui établissent les droits des Etats à un milieu sain et les obligations qu'ils ont de ne pas contribuer à la destruction de ce milieu. Il devrait être possible de formuler un ensemble de principes qu'on adopterait et prévoir des sanctions pour toute dérogation à ces principes."

C'est les glaces qui ont causé les deux trous dans les cales du pétrolier "Manhattan". Les autorités canadiennes craignent que lorsque le pétrole de l'Alaska sera transporté à travers l'océan Arctique un accident n'arrive comme celui du "Torrey Canyon". On a noté avec intérêt aux Nations unies que les propriétaires de ce pétrolier ont versé $7,200,000 aux gouvernements britannique et français pour les dommages causés par le pétrole qui s'était échappé du pétrolier et avait pollué les côtes britanniques et françaises.

M. Raskin a poursuivi son discours en déclarant ceci: "En outre, il faut augmenter considérablement les connaissances actuelles des causes, des degrés et des effets de la pollution à travers le monde. Il faut aussi établir des façons de procéder qui permettent de créer un mécanisme international, de proposer, de préparer et de mettre à exécution des programmes pratiques de coopération. Ce qu'il faut, c'est un mécanisme de réglementation qui favoriserait activement des co-programmes préventifs de contrôle de la pollution, ainsi qu'un appareil de décision qui établirait les responsabilités et évaluerait les dommages causés."

Nomination au ministère de l'Expansion économique régionale

OTTAWA (PC) — M. Fernand Jolicoeur, ex-directeur général de l'Education permanente au Québec, vient d'être nommé au poste de directeur régional du ministère de l'Expansion économique régionale pour le Québec.

M. Jolicoeur sera coordonnateur fédéral responsable de la mise en oeuvre des programmes et des projets prévus dans l'Entente générale de coopération sur la réalisation du plan de développement de la région du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Iles-de-la-Madeleine.

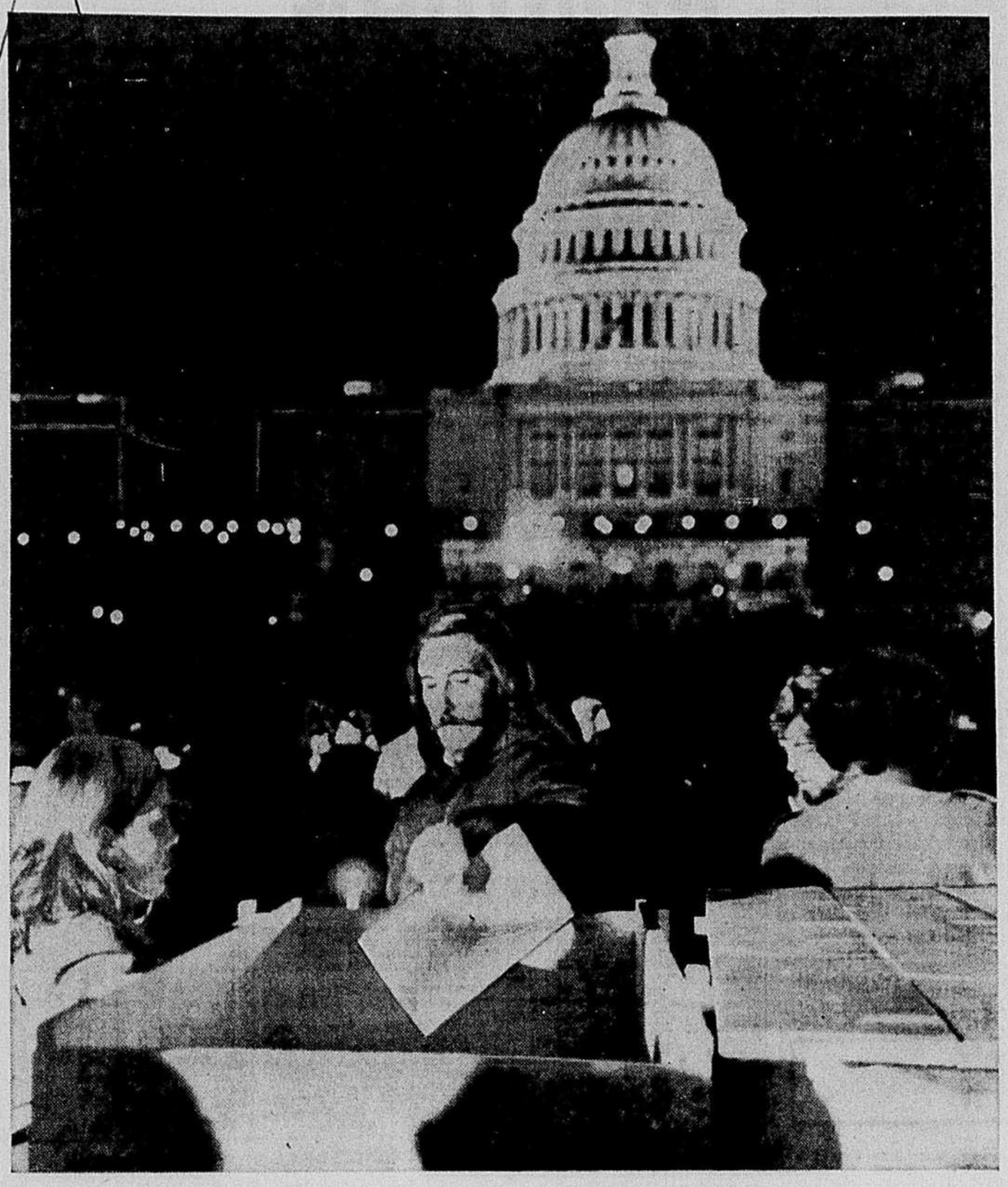
du parquet de la bourse

Marchés hésitants en baisse étroite à l'ouverture

La tendance ce matin à la **Bourse de Montréal** est légèrement hésitante et irrégulière en début de séance. Le marché évolue dans une ambiance plus ou moins active et les écarts dans un sens comme l'autre restent pour le moment passablement étroits.

A l'indice les industrielles et les banques se replient légèrement tandis que les services publics et les papeteries gagnent un peu de terrain. L'indice

INFORMATIONS ÉTRANGÈRES



téléphoto PA

On voit ici un des "marcheurs de la mort" déposant dans un cercueil symbolique, face au Capitole, la pancarte qu'il a portée depuis le cimetière national d'Arlington et sur laquelle est inscrit le nom d'un militaire américain mort au Vietnam. La marche, qui a débuté à 7 heures hier soir, se poursuivra durant 40 heures et sans arrêt jusqu'à demain midi alors que débutera la grande marche du moratoire qui partira du Capitole pour se rendre, par l'avenue Pennsylvania, jusqu'au monument de Washington, évitant par quelques cents pieds la Maison Blanche.

La police de Washington se montre discrète

La "marche de la mort" se poursuit dans l'ordre

WASHINGTON (AFP, UPI) — La "marche de la mort" qui a débuté à 7 heures hier soir au cimetière national d'Arlington près de Washington s'est poursuivie toute la nuit. Elle continuera aujourd'hui et demain, deuxième et troisième jours du "moratoire" de novembre contre la guerre du Vietnam.

La veuve d'un lieutenant de marine conduit le cortège. La longue file indienne d'hommes et de femmes portant chacun un cierge à la main et, suspendu au cou, un écriteau avec le nom d'un Américain tué au Vietnam, s'étend maintenant d'Arlington, sur l'autre rive du Potomac, jusqu'à un square près du Capitole où chaque participant dépose son écriteau dans un cercueil symbolique. L'itinéraire passe devant la Maison Blanche où est récitée par les manifestants une litanie des morts à la guerre.

Jusqu'ici, aucun incident n'a marqué cette impressionnante manifestation à laquelle participent étudiants, ouvriers, femmes de ménage et hippies. Aux premiers rangs, on remarque le célèbre pédiatre, le docteur Benjamin Spock qui se dit "absolument sûr que la manifestation demeurera paisible".

On n'aperçoit nulle part de militaires et pourtant, il y en a 9,000 dans la capitale même. Les mesures de précaucrètes. On a demandé aux forces de l'ordre de se montrer "patients", discrets et serviables" tant à l'égard des habitants de la capitale que "des multitudes de visiteurs".

Les marcheurs ont planté leur tente près du cimetière. Les participants à la grande marche de demain arrivent par petits groupes de manière à ne pas former d'attroupement. Les organisateurs leur font la langue en arrivant. L'ordre est parfait.

Le président Nixon était à la Maison Blanche hier soir. Un peu plus tôt dans la journée, il avait fait une visite inusitée au Congrès pour remercier les représentants et les sénateurs qui ont manifesté leur appui à sa politique vietnamienne. De mémoire d'homme, c'est la première fois qu'un président des Etats-Unis accomplit une démarche pareille.

A Paris, les manifestations du moratoire ont donné lieu à la violence. Cinquante jeunes ont attaqué le consulat sud-vietnamien et y ont brisé des vitres. On estime qu'en plus de la France, l'Angleterre, l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne de l'Ouest, la Hollande, la Bulgarie, la Tchécoslovaquie et bien sûr le Canada seront aujourd'hui et demain le théâtre de marches ou de manifestations.

Au début de l'après-midi, hier, au Pentagone, un groupe de 50 personnes, dont plusieurs prêtres catholiques et pasteurs épiscopaliens ont tenté de célébrer un office pour la paix à l'intérieur du quartier général de toutes les forces armées américaines. Les gardes du Pentagone les ont aussitôt arrêtés.

Aujourd'hui, les organisateurs du moratoire entendent déclencher une grève nationale des étudiants. La "marche de la mort" continue, et après-midi, en la cathédrale nationale de Washington, aura lieu un service funèbre. La veuve du pasteur Martin Luther King est parmi les personnages qui prendront la parole.

R. Garaudy en disgrâce

PARIS (AFP) — M. Roger Garoudy, un des chefs de file des intellectuels communistes sera sans nul doute exclu des instances dirigeantes du P.C.F., en raison de son attitude non conformiste.

Bien que membre du bureau politique du parti, M. Garaudy qui avait, dans le passé, déjà adopté en diverses occasions des positions oripinales, a, depuis l'affaire tchécoslovaque, non seulement approuvé avec éclat "le printemps de Prague", mais condamné sans retour l'intervention soviétique d'août 1968, allant en ce domaine bien plus loin dans sa condamnation que les dirigeants de son parti.

Depui, il s'en est tenu à cette position, se refusant à entériner notamment les "mesures de normalisation" prises par les successeurs d'Alexandre Dubcek et faisant connaître publiquement son désaccord.

Rappelé une première fois à l'ordre en octobre 1968, il n'en a pas moins persévéré dans cette voie. M. Garaudy en est venu même à refuser de s'aligner sur les positions défendues par le P.C.F. à la conférence des partis communistes qui s'est tenue à Moscou, en juin dernier.

Il est maintenant accusé d'être, en fait, fondamentalement en désaccord avec son parti. Sa place au bureau politique n'étant donc plus, de ce fait, souhaitée par ses amis, il devra rentrer dans le rang.

Sa situation a été évoquée dans ce sens hier au comité central du parti, réunion à laquelle il n'a pas participé.

Il appartiendra au congrès du parti, qui se tiendra en février 1970 de prendre cette décision qui est maintenant acquise dans l'esprit de la direction du P.C.F.

Une fois la question de M. Garaudy réglée, les dirigeants communistes français vont préparer les prochaines assises du parti qui doivent souligner la volonté de celui-ci d'oeuvrer en faveur de l'instauration "d'une démocratie avancée", prélude à la venue d'une société socialiste et ce, avec ou sans l'appui du parti socialiste, avec lequel des conversations doivent s'engager prochainement, dans une atmosphère assez pessimiste chez les uns comme chez les autres.

France : la police interpelle 80 "gauchistes"

PARIS. (AFP) — Des opérations de police ont été menées dans divers milieux d'extrême gauche en France, notamment à Paris, à Nice, à Bordeaux et à Lille. A Paris, des perquisitions ont été effectuées au domicile de 80 militants de mouvements dissous après les événements de mai 1968 et 50 de ces militants ont été interpellés. Parmi eux se trouve Mme Michèle Krivine, femme d'Alain Krivine, le leader de la "Ligue communiste" qui fut candidat aux dernières élections présidentielles.

En province, une quarantaine de personnes ont été interrogées. A Nice, cinq "maoïstes", des étudiants, ont été interpellés.

Nationalisation des banques étrangères

La Grande-Bretagne est prête à mettre fin à sa présence militaire en Libye

LONDRES. (AFP,PA) — La Grande-Bretagne est prête à mettre un terme à sa présence militaire en Libye et, si c'est nécessaire, à renoncer au traité d'alliance et d'amitié anglo-libyen de 1953, apprend-on de source autorisée au Foreign Office. Elle est prête également à discuter du sort des importants contrats de fourniture d'armes britanniques. Mais on admet que les négociations seront "longues et difficiles".

Cette nouvelle de Londres parvient au moment où du Caire, une dépêche signale que le "Comité Libyen de la Révolution" a émis un décret de nationalisation des banques étrangères, opérant en Libye, coupables d'avoir "pêché en eau trouble" et contribué à appauvrir le pays. Ces banques sont: le "Banco di Roma" et le "Banco di Napoli" toutes deux italiennes, et la Banque Barclay's, britannique, dont les avoirs passeraient à des corporations libyennes nouvelles, tandis que les sièges centraux des institutions visées seraient obligés de couvrir les déficits de leurs filiales ou succursales en Libye.

"Nous n'avons pas l'intention de maintenir notre présence militaire en Libye si les Libyens ne veulent plus de nous", déclare la note britannique que l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Tripoli, M. Donald Maitland, a remise au gouvernement libyen en réponse à la demande officielle d'ouverture de négociations présentée récemment par Tripoli, toujours selon le porte-parole du Foreign Office qui n'a pas divulgué le texte exact des notes échangées.

La réponse britannique préciserait que l'espoir de Londres est d'établir de nouvelles relations de coopération entre les deux pays sur une base différente de celle du traité de 1953, lequel spécifiait, entre autres, que la Grande-Bretagne s'engageait à défendre la Libye en cas d'attaque extérieure. Comme l'engagement visait évidemment une attaque égyptienne, il est clair, comme le reconnaîtrait la note elle-même, que "cette éventualité n'existe plus".

Mais le porte-parole a aussi laissé entendre que les négociations les plus difficiles seraient celles concernant les contrats de fourniture d'armes britanniques.

Cette question revêt évidemment une grande importance politique et financière pour Londres, en raison de ses implications avec l'aggravation du conflit au Moyen-Orient, et ses répercussions éventuelles sur la balance des paiements britanniques.

Le gouvernement britannique donne l'impression qu'il aimerait bien — pour la cause de la paix au Moyen-Orient — que la Libye renonce au contrat de fourniture de 200 chars "Chieftain" ultra-modernes auquel précisément le gouvernement libyen semble tenir le plus, d'autant plus qu'il a déjà versé (avant la chute de la monarchie) un acompte de 10,000,000 de livres. Un refus de la Libye obligerait Londres à renoncer à sa politique de suspension de livraison d'armes aux belligérants, Londres ayant refusé à Israël la livraison de tels chars.

Par contre, Tripoli aimerait, semble-t-il, renoncer à la livraison du système de défense aérienne que le roi Idris avait commandé, en versant 50 millions de livres d'acompte.

Le Vietcong ne dit pas non à un référendum au Vietnam

d'après AFP, AP, UPI

Le Vietcong ne serait pas hostile à la tenue d'un référendum au Sud-Vietnam et serait même disposé à transiger avec un nouveau régime qui serait présidé par l'exp-président Duong van Minh. C5est ce qui ressort des déclarations faites aujourd'hui à la presse par Mme Nguyen Thi Binh, ministre des Affaires étrangères du Gouvernement révolutionnaire provisoire du Sud-Vietnam (GRP).

Le GRP, a dit Mme Binh, "ne serait pas hostile à l'organisation d'un référendum au Sud-Vietnam, comme vient de le suggérer l'ancien président Duong van Minh, à condition que les populations estiment que cela est nécessaire".

Mme Thi Binh a cependant souligné que cette proposition de référendum ne fait pas partie du programme du GRP qui prévoit pour sa part la formation d'un gouvernement de coalition provisoire qui organiserait des élections générales libres sur tout le territoire du Sud-Vietnam.

Interrogée sur la possiblité de négociations entre le GRP et un gouvernement dirigé par le général Minh, qui succéderait au gouvernement actuel de Saigon, le ministre a laissé entendre que cela dépendrait du programme de ce nouveau gouvernement: "Nous ne sommes pas à même de comprendre toute la politique de M. Minh. Nous sommes prêts à engager des conversations avec quiconque bénéficie du soutien de la population des villes pour être à la tête d'un gouvernement de paix".

Tel que promis durant sa campagne électorale, le président des Philippines annonce qu'il retirera du Vietnam les 1,500 soldats philippins non combattants d'ici Noël.

Ce sera le premier retrait complet d'un contingent allié du Vietnam. Des notes ont été adressées à ce sujet au Sud-Vietnam, ainsi qu'à tous ses alliés dans le conflit. Les troupes retirées seront affectées à combattre les guérilleros communistes Huk aux Philippines.

Les délégués d'Hanoï à Paris ont refusé hier de négocier avec Saïgon en vue de la libération de 62 de leurs propres prisonniers. Ces derniers sont de grands blessés de guerre qui ont reçu des traitements au Sud.

A Saïgon, la proposition du "Gros Minh" de tenir un référendum est considérée comme la plus sérieuse menace qui pèse sur le régime de Saïgon depuis deux ans.

Autre danger: les bonzes khmers qui menacent d'organiser des manifestations dans tout le pays si le président Thieu ne leur donne pas satisfaction d'ici 14 jours. Les autorités craignent cette menace.

Enfin, sur le plan des opérations, Nord et Sud-Vietnamines ont engagé des combats corps-à-corps aujourd'hui aux abords des camps de Bu Prang et de Duc Lap. Appelés en renfort, les avions sud-vietnamiens ont largué des bombes qui ont frappé plusieurs de leurs propres hommes.

Un deuxième ministre indien démissionne

LA NOUVELLE-DELHI, Inde (AFP, PA) — Le ministre indien du Travail, M. Jai Sukhal Hatchi, a donné hier sa démission. C'est le second ministre du gouvernement de Mme Indira Gandhi à quitter le cabinet depuis le début de la crise actuelle, il y a dix jours. Le ministre des Chemins de fer a déjà démissionné et l'on s'attend qu'un autre ministre au moins en fera autant.

Ces ministres démissionnaires se regroupent autour de M. S. Nijaligappa, leader de la faction d'opposition du parti qui a exclu Mme Gandhi. Cette "cassure" du parti du Congrès prend désormais l'allure d'une querelle de légitimité, chacune des deux factions revendiquant l'étiquette du parti.

Il est cependant probable, estime-t-on, que le parti de Mme Gandhi, qui a obtenu l'unanimité des 330 parlementaires présents pour un vote de confiance, restera majoritaire, tandis que celui de M. Nijaligappa fera figure de dissident.

Les partisans de Mme Gandhi ont, par ailleurs, convoqué pour le 22 novembre un conseil général du parti dans le but d'élire un nouvel exécutif et un nouveau président national.

La résolution votée à la quasi-unanimité des présents au caucus parlementaire (un seul vote contraire fut enregistré) a la teneur suivante: "Le groupe parlementaire du Congrès déclare que la décision d'enlever au premier ministre sa qualité de membre du parti du Congrès est invalide et injustifiée. Mme Gandhi reste le chef du parti et garde sa pleine confiance."

France: les paysans s'agitent; grèves dans les ports et les centres atomiques

PARIS (AFP, Reuter) — Le personnel des principaux centres français de l'énergie atomique: Marcoule, Cadarache et Pierrelatte, ont déclenché une grève illimitée avec occupation des locaux (à Marcoule et Cadarache) ou présence du seul service de sécurité (à Pierrelatte). Cette grève est un acte de protestation contre la suppression projetée de 2,600 postes à partir du 15 janvier prochain. Elle est suivie par la totalité du personnel.

Cette grève vient s'ajouter à toutes celles que la France connait depuis quelques semaines et qui ne cesse de se répandre, touchant aussi, désormais, les milieux ruraux.

On apprend en effet de Saint-Lô, chef lieu du Cotentin, que la police a dû intervenir avec des gaz lacrymogènes en vue de disperser une foule menaçante de 700 paysans qui exigeait d'être reçue par le préfet pour protester contre la politique agricole actuelle du gouvernement. Ayant réussi à rompre les rangs de la police en dépit des fumées toxiques et à faire recevoir une délégation, la foule a fini par se tirer et est allée parader dans les rues de la ville.

De Toulouse, on signale qu'une trentaine de fermiers ont déversé devant l'entrée de la préfecture des charges de camions de lait, de patates, de choux et d'autres produits agricoles. Ils entendaient ainsi protester contre les restrictions de crédit agricole et le chômage croissant dans les campagnes.

De leur côté, les "dockers" dont la première grève remonte au 16 septembre ont été appelés à débrayer de nouveau pour 24 heures, demain et lundi. Comme le travail du dimanche est refusé par les débardeurs depuis septembre dernier, les ports resteront donc inactifs pendant les trois prochains jours en France. La Fédération nationale des ports et docks (qui relève de la CGT communiste) a lancé ce nouvel ordre de grève en demandant à tous les débardeurs d'appuyer ses revendications et d'exiger qu'elle soit reçue par les employeurs pour discuter de l'ensemble de ces revendications. Parmi les principales d'entre elles on cite la suppression des heures supplémentaires des travaux de nuit et du dimanche.

Réaction favorable du public américain à l'attaque de Spiro Agnew contre les grandes chaînes de TV

NEW YORK — (AFP) — L'attaque de M. Spiro Agnew, vice-président des Etats-Unis, contre les journalistes des chaînes de télévision américaines qu'il a accusées, hier soir, dans un discours prononcé à Des Moines, dans l'Iowa, de manipuler les informations, a provoqué de nombreuses réactions du public d'un bout à l'autre des Etats-Unis.

Répondant à l'appel de M. Agnew de "partir en croisade" contre ceux qui font preuve de "manque d'objectivité", de nombreux téléspectateurs ont appelé leurs stations locales affiliées à des chaînes nationales pour exprimer leurs opinions.

A New York, la chaîne "NBC" a déclaré que dans les deux heures qui ont suivi le discours de M. Agnew, qui fut d'ailleurs télévisé, elle avait reçu 614 appels favorables au vice-président et 554 approuvant la couverture des événements par les journalistes de la télévision.

NBC, CBS et ABC, les "trois grands" de la télévision, n'ont toutefois pas fourni des chiffres globaux à l'échelle nationale et ont déclaré qu'il faudrait du temps pour établir des statistiques.

En attendant, les présidents des trois chaînes ont sévèrement critiqué M. Agnew qu'ils ont accusé de vouloir intimider la presse télévisée et de vouloir la transformer en instrument servile du gouvernement au pouvoir.

A Dallas, au Texas, une station affiliée à la "CBS" a reçu 300 appels, tous en faveur de M. Agnew. Dans la même ville, une station affiliée à "ABC" a déclaré avoir reçu 231 coups de téléphone appuyant le vice-président et deux seulement en faveur des chaines.

A Philadelphie, en Pennsylvanie, une station affiliée également à "ABC" a reçu 300 appels et, dans la proportion de trois contre un, ils ont été favorables à M. Agnew.

Pour l'instant, les premiers chiffres obtenus d'un peu partout, d'une côte à l'autre des Etats-Unis, semblent indiquer que la majorité du public approuve les accusations portées par le vice-président contre les journalistes de la télévision. Il est trop tôt, toutefois, en vue de la différence de trois heures entre la côte est et la côte ouest pour pouvoir donner des chiffres significatifs. Nombreux, en effet, sont les téléspectateurs qui n'ont pas écouté le discours de M. Agnew et qui n'apprendront son contenu que par les journaux dans la journée de vendredi.



téléphoto PA

Italie : premier signe de détente

ROME. (P) — L'accord qui vient d'être réalisé entre la "Pirelli" — la principale entreprise italienne de pneumatiques — et ses employés est interprété comme le signe précurseur d'une détente générale de la situation, marquée, on le sait, par quatre mois de grèves assorties de violences diverses. Les 24,000 ouvriers et employés de la "Pirelli" ont commencé à voter sur le projet d'accord qui inclut une hausse de 16 pour cent, des bonis de production et 10 heures rémunérées de réunions syndicales sur les lieux de travail.

Nécrologie

Décès d'un pédagogue réputé

Le frère Léopold Taillon, c.s.c., éminent pédagogue à qui l'Université de Moncton avait rendu hommage cette année pour les services qu'il avait rendus à l'enseignement supérieur pendant sa carrière, est décédé hier à Chomedey, ville de Laval, à l'âge de 74 ans, après une longue maladie.

Originaire de Saint-Esprit, circonscription de Montcalm,



Le frère L. TAILLON

le frère Taillon faisait partie de la congrégation de Sainte-Croix depuis 1920.

Après avoir enseigné dans plusieurs institutions de la communauté et en avoir dirigé d'autres, il devenait professeur à l'université Saint-Joseph du Nouveau-Brunswick, passant plus tard à l'Université de Moncton comme professeur et directeur de cours.

Il est l'auteur de plusieurs brochures ou volumes, dont "Au service de la culture française en Acadie", "Ecole acadienne et bilinguisme", "Le bilinguisme en éducation" et autres.

En 1950, il avait représenté le Canada au Conseil de l'Association des écoles universitaires de pédagogie à Gand, en Belgique.

Ancien directeur de l'ACELF, il avait poursuivi une enquête linguistique en Europe.

Au nombre des nombreuses décorations qu'il a obtenues, mentionnons la médaille de l'Ordre du mérite scolaire acadien en 1948; le diplôme de mérite de l'Alliance française en 1950 et la Reconnaissance de la France pour le dévouement du religieux à la cause du français en 1964.

La dépouille mortelle est exposée au Grand-Saint-Joseph, 3550 boulevard Lévesque, Chomedey, Laval où un service funèbre aura lieu demain, à 3 heures.

Le corps sera transporté le soir même à l'Université de Moncton, N.-B., où un deuxième service sera célébré plus tard. Il sera inhumé au cimetière de la communauté à Memramcook.

"Prenez avis que la Compagnie CONSTRUCTION TRANS-LAURENTIDE LTEE — TRANS-LAURENTIDE CONSTRUCTION LTD., demandera au secrétaire de la Province la permission d'abandonner sa charte".

Me J. E. PIERRE LAVOIE,
NOTAIRE
(Procureur de la Compagnie)

SOCIETE CENTRALE D'HYPOTHEQUES ET DE LOGEMENT

"PAPETERIE ET FOURNITURES DE BUREAU, ANNEE 1970"

No T-98 — Fournitures de bureau

No T-99 — Papeterie - Papier à lettre et papier d'impression.

Des soumissions scellées, adressées au soussigné et portant sur l'enveloppe la mention "Soumission pour fournitures de bureau", OU SELON LE CAS, seront reçues jusqu'à 4 heures de l'après-midi, le 4 décembre.

Les soumissions doivent être faites sur la formule imprimée par notre Société et conformément aux conditions y établies.

Les spécifications et les formules de soumissions peuvent être obtenues du surintendant des Services de bureaux, à l'adresse indiquée ci-après. Les soumissionnaires sont priés de spécifier le numéro de l'appel d'offres qui les intéresse.

Notre Société ne s'engage pas à accepter la soumission la plus basse ou toute autre soumission.

Le surintendant,
Dépt. des Services
de bureaux
Soc. centrale d'hypothèques et
de logement,
Siège social
Ottawa, 7, Ontario.
le 13 novembre 1969

Cité de LaSalle

SOUMISSIONS

Des soumission, sous enveloppes cachetées appropriées à cette fin, seront reçues jusqu'à 5 heures p.m., le 25 novembre 1969, à l'hôtel de ville, 13 avenue Strathyre, pour être ouvertes à la séance régulière du Conseil de la Cité de LaSalle qui sera tenue à l'adresse ci-haut mentionnée, à 5 heures p.m., mardi le 25 novembre 1969.

Ces soumissions sont pour la fourniture d'une station-wagon pour le département de Police.

Toute soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté sur toute banque à charte du Canada, fait à l'ordre de la Cité de LaSalle, pour une somme équivalente à 10% du total de la soumission présentée.

On ne tiendra compte que des soumissions faites sur les formules prescrites que l'on pourra se procurer avec les devis, à compter du 14 novembre 1969 au bureau de l'ingénieur de la Cité, monsieur Yves Roy, à l'hôtel de ville de la Cité de LaSalle, moyennant un dépôt de $10.00.

Ce dépôt de $10.00 sera remboursé au soumissionnaire dans les dix jours qui suivent l'ouverture des soumissions, moyennant la remise en bon état des devis.

La Cité de LaSalle n'est pas tenue d'accepter la plus basse, ni aucune des soumissions. Elle se garde même le droit de les rejeter en tout et d'en demander de nouvelles si elle le juge à propos, et ce, sans encourir aucune obligation d'aucune sorte envers les soumissionnaires.

ALBERT GRAVEL
Directeur des Services

naissances · décès · remerciements · in memoriam

ALLAIRE (Delphis) — Subitement, à Montréal, le 12 novembre 1969, est décédé Delphis (Booth) Allaire, époux de Patricia Bennett. Exposé au salon

Kane & Fetterly
5301, boul. Décarie

Service à l'église St. Malachy le samedi 15 novembre 1969 à 11 heures du matin. Inhumation au cimetière Côtes-des-Neiges.

APRIL (Joseph-Alexandre) — A Montréal, le 11 novembre 1969, à l'âge de 66 ans, est décédé M. Joseph-Alexandre April, époux de Lucille Lanie; père de Jacques. Les funérailles auront lieu samedi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons

René Thériault ltée,
1120, est rue Jean-Talon

à 9 h 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Rosaire, où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ARCHAMBAULT (Ronald) — A St-Henri-de-Mascouche, le 13 novembre 1969, à l'âge de 76 ans, est décédé Ronald Archambault, époux de feu Marie-Ange Chaput; demeurant rue Dupras. Les funérailles auront lieu samedi le 15 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire

Anatole Crépeau,
128, rue Dupras,
St-Henri-de-Mascouche,

pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 2 h. 30, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Direction: Résidence Funéraire Roch et Frère Ltée, de l'Epiphanie.

AYOTTE (Réal) — A Montréal, le 11 novembre 1969, à l'âge de 48 ans, est décédé M. Réal Ayotte, époux de Pauline Trudeau; père de Fernand, Nicole (Mme Michel Grouix), et Gaétan, demeurant 3485 Joliette. Les funérailles auront lieu samedi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons

E. Rajotte,
3635, rue Hochelaga,

pour se rendre à l'église St-Emile, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEGIN (Roland) — A Montréal, le 13 novembre 1969, à l'âge de 58 ans, est décédé Roland Bégin, employé de Val-Royal Lasalle, succursale Cartierville, époux de Lucienne Soucy; demeurant rue Marquette. Les funérailles auront lieu lundi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Société Coopérative de
Frais Funéraires,
4848, rue Papineau,

à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Stanislas, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Côtes-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BELANGER-PAQUETTE (Délima) — A Montréal, le 13 novembre 1969, à l'âge de 93 ans, est décédée Mme veuve Philiase Paquette, née Délima Léonard, épouse en 1ères noces de David Bélanger. Elle laisse dans le deuil, son fils David Bélanger et petit-fils Jean-Paul Sarrazin. Les funérailles auront lieu lundi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J. Paul Marchand,
4228, rue Papineau

pour se rendre à l'église Immaculée-Conception, où le service sera célébré à 9 h et de là au cimetière du Lac-des-Ecosse, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BELANGER (Ovila) — A l'Ile Bizard, le 12 novembre 1969, à l'âge de 58 ans, est décédé M. Ovila Bélanger, époux de Cécile Fahey. Les funérailles auront lieu samedi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J.-A. Legault Enrg.
16114 ouest, boul. Gouin,
Ste-Geneviève

à 9 h 40, pour se rendre à l'église St-Raphaël, Ile Bizard, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BENOIT (Marie-Anne) — A Montréal, le 13 novembre 1969, à l'âge de 88 ans, est décédée Mme veuve William Benoit, née Marie-Anne Cassey; mère de M. Alfred, Mmes Edouard Frenette (Marie-Anna), André Laplante (Marguerite). Les funérailles auront lieu lundi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Adolphe Lemay Inc.,
17, rue Laurier Est,

à 8 h 45 pour se rendre à l'église St-Enfant-Jésus, où le service sera célébré à 9 h et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BISSONNETTE (Ronald) — A Montréal, le 13 novembre 1969, à l'âge de 27 ans, est décédé M. Ronald Bissonnette, époux de Louise Parisien; fils de Willie Bissonnette et d'Elizabeth Corbeil; demeurant à 8001 Berri. Les funérailles auront lieu lundi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Giroux et Fils Inc.,
8880, boul. St-Michel,

pour se rendre à l'église St-Bernardin-de-Sienne, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BONNIER (Hervé) — A Montréal, le 11 novembre 1969, à l'âge de 61 ans, est décédé Hervé Bonnier, président de la Cie d'Assurance funéraire de Montréal et de Bonnier, Duclos, Bonnier, époux de Antonine Leroux, père de Jean-René et Micheline. Les funérailles auront lieu samedi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Bonnier, Duclos, Bonnier,
3503 rue Papineau,

à 9h.30 pour se rendre à l'église St-Robert-Bellarmin, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRETON (Narcisse) — A Montréal, le 13 novembre 1969, à l'âge de 60 ans, 4 mois, est décédé M. Narcisse Breton, époux de Laura Bergeron. Les funérailles auront lieu lundi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons

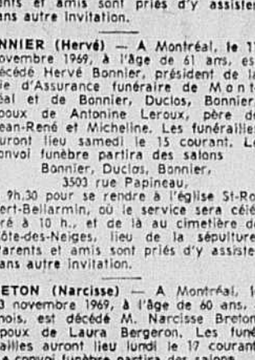
A. Bazinet Inc.
1922, boul. Rosemont,

à 8 h 40 pour se rendre à l'église St-Jean-Vianney, où le service sera célébré à 9 h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Souper canadien

Les marguilliers de la paroisse St-Marc de Rosemont présenteront demain soir, à 8 h., un grand souper canadien, avec danse, orchestre et prix de présence. Cette rencontre sociale aura lieu au sous-sol de l'église, angle Beaubien et 1ère avenue, sous la présidence de M. le curé Fernand Lafond et au profit des oeuvres paroissiales. Pour renseignements: 722-5594 ou 727-3296.

NECROLOGIE



M. HECTOR GENEREUX

A Joliette, le 12 novembre 1969, à l'âge de 63 ans est décédé M. Hector Généreux, homme d'affaires et ex-échevin de la Cité de Joliette, époux de Mélanie Loyer, demeurant à 222, rue Lajoie Sud, Joliette. Il laisse dans le deuil outre son épouse, sa mère Mme Joseph Généreux; ses enfants: Réal (marchand), Gisèle, Thérèse, Carmen et Me Alain.
La dépouille mortelle est exposée aux salons Garceau et Garceau Inc. 636 Boul. Manseau, Joliette. Funérailles samedi le 15 novembre à 2 hres p.m. à la Cathédrale, cérémonie civique à l'esplanade de la Cité à 1.45 h. Inhumation au cimetière de Joliette. —

BOURDEAU (Reine) — A Montréal, le 12 novembre 1969, à l'âge de 77 ans, 7 mois, est décédée Mme veuve Alfred Bourdeau, née Reine Poupart, demeurant à 2497 Quesnel. Les funérailles auront lieu samedi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée,
2630 Notre-Dame ouest,

à 8 h. 45, pour se rendre à l'église Ste-Cunégonde où le service sera célébré à 9h. et de là au cimetière de Ste-Jeanne d'Arc, Lac Carré, Co. Terrebonne, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRAZEAU (Jean-Louis) — A Montréal, le 13 novembre 1969, à l'âge de 65 ans, est décédé Jean-Louis Brazeau, époux de Rita Robitaille; demeurant 2017 Visitation. Les funérailles auront lieu lundi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée
1385, rue Ontario est,

à 9 h. 45 pour se rendre à l'église du Sacré-Coeur où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Joliette, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CADIEUX (Roger) — A Montréal, le 12 novembre 1969, à l'âge de 56 ans, est décédé Roger Cadieux, époux de Jacqueline Lamarre (Margot), demeurant rue Mont-Royal est. Frère de Gabrielle, Yvette, Gérard. Les funérailles auront lieu samedi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J.-Paul Marchand,
4228, rue Papineau,

pour se rendre à l'église Immaculée-Conception, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CARON (Omer) — A Montréal, le 13 novembre 1969, à l'âge de 76 ans, est décédé Omer Caron, époux de feu Valérie Galant; demeurant à 5899, Clark. Les funérailles auront lieu samedi le 15 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire,

Magnus Poirier Inc.
6603, boul. St-Laurent,

à 8h45 pour se rendre à l'église St-Georges, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHARBONNEAU (Lucien) — A Montréal, le 12 novembre 1969, à l'âge de 71 ans, est décédé M. Lucien Charbonneau, lieutenant-police à sa retraite, époux de Rosanna Ferron, demeurant 1,001 rue Bruxelles. Les funérailles auront lieu samedi, le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée,
7895, rue Notre-Dame est,

à 9h.45 pour se rendre à l'église St-François-d'Assise, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHARLAND (Adalbert) — A Laprairie, le 13 novembre 1969, à l'âge de 65 ans, est décédé Adalbert Charland, époux de Renée Papy. Les funérailles auront lieu samedi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons

HenriGuérinEnrg.,
425, chemin St-Jean, Laprairie

à 1 h. 30, pour se rendre à l'église de la Nativité, où le service sera célébré à 2 h., et de là au cimetière de Côtes-des-Neiges, Montréal, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHEVRIER (Raymonde) — A l'Hôpital Sacré-Coeur, est décédée Mlle Raymonde Chevrier, fille de feu Napoléon Chevrier et de feu Marie-Louise Gauthier, demeurant à 411 Brixton, St-Lambert. Les funérailles auront lieu samedi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée
63 ave Lorne, St-Lambert

à 1 h. 50 pour se rendre à l'église paroissiale de St-Lambert où le service sera célébré à 2 h. et de là au cimetière de Rigaud, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.v.p. pas de fleurs. Dons à la Société Canadienne du Cancer seraient appréciés.

CONNER (Allan) — Subitement, à Montréal, le 14 novembre 1969, à l'âge de 56 ans, est décédé M. Allan Conner, époux de Germaine Chapleau. La dépouille mortelle est exposée aux salons

J.-Paul Marchand,
4228, rue Papineau

Avis des funérailles plus tard.

DE LONGCHAMP (Sr. Mathilde) — A Montréal, le 12 novembre 1969 à l'âge de 84 ans, est décédée Sr Mathilde De Longchamp (en religion Sr. Ste-Stéphanie, Congrégation Notre-Dame), soeur de Alice (Mme Charles-Henri Huot), et Marie. La dépouille mortelle est exposée à la Maison Mère, 3040 Sherbrooke ouest, où le service sera célébré samedi le 15 novembre à la Chapelle de la Maison Mère à 10 heures. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESROSIERS (Ernestine) — A Montréal, le 11 novembre 1969, à l'âge de 56 ans, est décédée Ernestine Desrosiers, fille de feu Octave Desrosiers et de feu Cécile Langlois. Elle était à l'emploi du secrétariat de l'Oratoire St-Joseph. Elle laisse ses soeurs Juliette (Mme Gérard Fournier), Thérèse (Mme Hervé Rioux), Noëlla (Mme J.-Marie Dutour); ses frères l'abbé Gilbert curé de Bonaventure, Félix, époux d'Isabelle Fournier, P.-Emile, époux de Laurette Beaulieu, Gérard, époux de Bernadette D'Astous, André, Raymond, époux d'Anita Ouellette, et sa belle-soeur, Mme Charles-E. Les funérailles auront lieu samedi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Clarke
5580, rue Sherbrooke ouest

pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Grâce, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Côtes-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DORE (Blanche) — A Montréal, le 11 novembre 1969, à l'âge de 82 ans, est décédée Mme veuve Léon Doré, née Blanche Trudeau; autrefois de la rue Aylwin. Les funérailles auront lieu samedi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Jos. Lussier et Fils,
4733, rue Papineau,

à 9 h. 30, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-l'Assomption où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ELIE (Emile) — A Montréal, le 12 novembre 1969, à l'âge de 86 ans, est décédé Emile Elie, (ancien président d'Emile Elie Ltée), époux de feu Maria Dubois, il laisse deux fils: Jean-Paul et Robert; 1 fille, Berthe (Mme E. Leduc), 2 belles-filles: Violet (Mme Jean-Paul Elie), Marie-Marthe (Mme Robert Elie), et 8 petits-enfants. Les funérailles auront lieu samedi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J. R. Deslauriers Ltée
5650, chemin Côte-des-Neiges

à 9h.50 pour se rendre à l'église Notre-Dame des Neiges, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Au lieu de fleurs, dons à l'Institut de Cardiologie de Montréal 5000 Bélanger est, seraient bien appréciés.

FONTAINE (Marcel) — A Montréal, le 12 novembre 1969, à l'âge de 44 ans, est décédé Marcel Fontaine, demeurant à 1292 St-Zotique est; père de Mme Florian Hénault (Claire), et Maurice. Les funérailles auront lieu samedi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Omer Duquette Inc.,
1350, rue Beaubien est

à 8 h 45, pour se rendre à l'église St-Ambroise, où le service sera célébré à 9 h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAGNON (Irène) — A Montréal, le 12 novembre 1969, à l'âge de 68 ans, est décédée Mme Irène Paradis, épouse de feu Georges-Henri Gagnon; anciennement de Rosemont. Elle laisse dans le deuil ses fils Jacques, Denis, et ses petits-enfants. Les funérailles auront lieu samedi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons

T. Sansregret Ltée
4419 est, rue Beaubien,

pour se rendre à l'église St-Jean-Vianney, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GALARDO (Colette) — A Montréal, le 12 novembre 1969 à l'âge de 51 ans, est décédée Mme Armand Galardo, née Colette Zampini, demeurant 11,285 Meunier, elle laisse dans le deuil; ses filles: Mme Ronald Forté (Lucille) et Colette, sa soeur: Anna, de Buffalo, N.-Y., et un frère Antoine. Les funérailles auront lieu samedi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée
400, boul. Henri-Bourassa est

à 10 h 49 pour se rendre à l'église St-André-Apôtre où le service sera célébré à 11 h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GASCON (J.-Louis) — A Montréal, le 13 novembre 1969, à l'âge de 71 ans, est décédé J.-Louis Gascon (actionnaire de la Ferme St-Laurent), époux de Berthe Trudel; demeurant à 10345 Rancourt, Ahuntsic; père de Jeannette (Mme Joseph Leclerc), Yvette (Mme Georges Lefebvre), Fleurette (Mme Maurice Martin), Léo, directeur de la Ferme St-Laurent; André, vice-président d'Isotec Inc. Il laisse ses brus, Yolande Bastien et Mariette Garneau; grand-père de nombreux petits-enfants. Les funérailles auront lieu lundi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Alfred Dallaire Inc.
2645, boul. Henri-Bourassa est

à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Antoine-Marie-Claret, où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GEOFFROY (Louise) — Au Lac Noir, le 12 novembre 1969, à l'âge de 37 ans, est décédée Mme Yves Geoffroy, née Louise Côté; demeurant au Lac Noir. Les funérailles auront lieu samedi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Victor Dubois Enrg.,
1750, rue Amherst,

pour se rendre à l'église Ste-Catherine, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Joliette, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GIGUERE (Rosalie) — A Montréal, le 13 novembre 1969, à l'âge de 75 ans, est décédée Mme veuve Simon Giguère, née Rosalie Alain. La dépouille mortelle sera exposée jusqu'au 15 novembre à 6 h aux salons

René Thériault Ltée,
1120 est, rue Jean-Talon

et de là à destination de Paspébiac, Co. Bonaventure où un service sera chanté. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GRONDINES (Agnès) — A Montréal, le 11 novembre 1969, à l'âge de 84 ans, est décédée Mme veuve Cléophase Grondines, née Agnès Monette; mère de Lionel, Maurice et Henri. Les funérailles auront lieu samedi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J. S. Vallée Ltée
2548 est, rue Beaubien

à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Marc de Rosemont, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HEBERT (Wilfrid) — A Montréal, le 12 novembre 1969, à l'âge 67 ans, est décédé M. Wilfrid Hébert, époux de Béatrice De Repentigny, autrefois de la rue Notre-Dame ouest, demeurant à 383 Canning. Les funérailles auront lieu samedi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée,
2630 ouest, rue Notre-Dame,

à 8 h 45, pour se rendre à l'église St-Joseph, où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LALONDE (Joseph-Paul) — A Montréal, le 12 novembre 1969, à l'âge de 68 ans, est décédé M. Joseph-Paul Lalonde, époux de Marie-Flore Paquette, demeurant à 5753 Beaulieu. Les funérailles auront lieu samedi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée
6259 boul. Monk

à 10 h. 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours où le service sera célébré à 11 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAMBERT (Emile) — A Montréal, le 12 novembre 1969, à l'âge de 90 ans, est décédé M. Emile Lambert, natif de Belgique, autrefois de la rue Labelle. Les funérailles auront lieu samedi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Société Coopérative de Frais Funéraires
302, rue Ste-Catherine est,

à 9 h 15 pour se rendre à l'église St-Jacques, où le service sera célébré à 9 h 30 et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAMARRE (Irénée) — A Montréal, le 12 novembre 1969, à l'âge de 63 ans, est décédé Irénée Lamarre, époux de feu Imelda Rondeau, demeurant 8355, Foucher. Père de Mme Marcel Moffatt (Marie) et Irénée. Les funérailles auront lieu lundi le 17 courant. Le convoi funègre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée
745 est, rue Crémazie

à 8 h. 30, pour se rendre à l'église Ste-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus, où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de St-Boniface, Co. St-Maurice, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAMARRE (Bernadette) — Accidentellement à Montréal, le 12 novembre 1969, à l'âge de 61 ans, est décédée Mme Bernadette Lamarre, née Bernadette Descary; mère de André, Gilles, Madeleine (Mme Paul-Emile Deslardins). Les funérailles auront lieu samedi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J. R. Deslauriers Ltée,
790, boul. Ste-Croix,
Ville Saint-Laurent

à 9 h. 30, pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Foyer où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAPIERRE (Marguerite) — A Duvernay, le 12 novembre 1969, est décédé Marguerite Tremblay, épouse de Henri Lapierre; demeurant 1036 rue Victor Morin à Duvernay; soeur de Mme Jean Bonhomme (Lucille), Anne-Marie, Madeleine, Mme Leslie Flora (Thérèse), d'Oakville, Ontario; sa nièce Diane Morrison et ses belles-soeurs Mmes Paul Tremblay, Jean Tremblay, Albert Daoust, Ovila Raymond. Les funérailles auront lieu samedi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons

de l'église St-Maurice
à Duvernay,
2100, rue Champ Fleury,

à 9 h. 45 pour se rendre à l'église de St-Maurice, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Beauharnois, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Direction J. S. Vallée Ltée.

LAPOINTE (Daniel) — Accidentellement, à Lafièche, le 12 novembre 1969, à l'âge de 85 ans, est décédé Daniel Lapointe, époux de feu Philomène Frenette; demeurant chez son fils, Louis-Philippe. Les funérailles auront lieu samedi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons

E. Darche et Fils Inc.,
3219, rue Grande-Allée,

à 1 h 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-l'Assomption, où le service sera célébré à 2 h., et de là au cimetière St-Maxime, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LARIVIERE (Joseph-Louis) — A Montréal, le 12 novembre 1969 à l'âge de 68 ans, est décédé Joseph-Louis Larivière, époux de Lucie Savard demeurant 2439 Parthenais. Les funérailles auront lieu samedi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée
Société Coopérative
de Frais Funéraires
2251, rue Jean-Talon est

à 8 h 45 pour se rendre à l'église St-Barthelémy, où le service sera célébré à 9 h et de là au cimetière de Boucherville, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAVALLIERE (Alexandre) — Accidentellement, à Montréal, le 11 novembre 1969, à l'âge de 36 ans, est décédé M. Alexandre Lavallière, époux de Pauline Bouthillier. Outre son épouse, il laisse dans le deuil, ses fils Mario, Daniel et Sylvain. Les funérailles auront lieu samedi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J. C. Roy Inc.,
7018, rue Marseille,

à 9 h 45, pour se rendre à l'église St-Donat, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEBLANC (Juliette) — A Dorion, le 12 novembre 1969, à l'âge de 58 ans, est décédée Mme Georges Leblanc, née Juliette Lalonde, demeurant 193 Hôtel de Ville à Dorion. Les funérailles auront lieu samedi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Aubry et Trudeau,
12, rue St-Charles, Dorion,

à 2 h. 45 pour se rendre à l'église Ste-Trinité de Dorion, où le service sera célébré à 3 h. et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEFEBVRE (Aimé) — A Laval-des-Rapides, le 12 novembre 1969, à l'âge de 73 ans, est décédé M. Aimé Lefebvre, célibataire; autre fois de l'Acadie. Les funérailles auront lieu samedi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J.-C. Filiatreault,
90, boul. Lévesque, Pont-Viau

à 8 h. 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Pontmain (L.-d.-R.), où le service sera célébré à 9 h. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEGAULT (Elphège) — A Strathmore, le 13 novembre 1969, à l'âge de 71 ans, est décédé Elphège Legault, époux de feu Eva Viau; il laisse sa soeur: Laure (Mme Oscar Bélair); ses belles-soeurs: Mme Henri Legault, Mme Limaze Legault, Mme Victor Montpetit, Mme Armand Viau; ses beaux-frères: Roméo Viau, Elie-Pierre Trottier. Les funérailles auront lieu lundi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Raoul Bourgie Inc.
281, rue Bord-du-Lac, Pointe-Claire

à 9h30 pour se rendre à l'église Ste-Jeanne-de-Chantal où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de Dorval, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEGAULT (Charles-Antoine) — A Saint-Lambert, le 13 novembre 1969, à l'âge de 8 ans est décédé Charles-Antoine Legault, fils du Dr Pierre Legault, et de Monique Renard. La cérémonie des anges aura lieu samedi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée,
63, av. Lorne, St-Lambert,

à 9 h 45 pour se rendre à l'église St-Thomas-d'Aquin (St-Lambert) où la cérémonie sera célébrée à 10 h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.v.p. pas de fleurs: dons à l'Association de la maladie Fibrose Kystique du Québec, (68 Bayview, Pointe-Claire) seraient appréciés.

LETOURNEAU (Jean-Paul) — A St-Rémi-de-Napierville, le 12 novembre 1969, à l'âge de 60 ans, est décédé M. Jean-Paul Létourneau, époux de Rose-Alma Hart. Les funérailles auront lieu samedi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons

A.-N. Ostiguy,
44, rue Chevrefils, St-Rémi,

pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 3 h. p.m. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.V.P. Pas de fleurs, dons à l'Association du Diabète du Québec seraient appréciés.

LEVASSEUR (Charles) —A Montréal, le 13 novembre 1969, est décédé Charles-Adolphe Levasseur, époux de feu Grace Campbell, frère de Pauline (Mme G. Kroonenburg), Lucienne (Mme R. Deschambault) et Madeleine (Mme M. Haas). La dépouille mortelle est exposée aux salons funéraires

Kane & Fetterly
5301, boulevard Décarie

Service funèbre à l'église St. Malachy, le samedi 15 novembre à 9 h a.m. Inhumation au cimetière de Côte-des-Neiges.

LEVESQUE (Joseph) — A Montréal, le 13 novembre 1969, à l'âge de 81 ans, est décédé Joseph Lévesque, époux de Alphonsine Gauthier. Les funérailles auront lieu samedi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons

T. Sansregret Ltée.
4419, rue Beaubien est,

pour se rendre à l'église St-Jean-Vianney, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

McPARLAND (Donald-J.) — Accidentellement, le 11 novembre 1969, est décédé Donald J. McParland, époux de Connie Conway, père de Jeff, Greg, Stéphanie et Michael. Les funérailles auront lieu samedi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Jos. C. Wray,
1234 rue de la Montagne,

pour se rendre à l'église Ascension of Our Lord, Westmount, où le service sera célébré à 10 h. 30 a.m., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Au lieu de tributs floraux, faire parvenir contributions à l'hôpital des Shriners pour enfants infirmes, 1529 av. des Cèdres.

MONTY (Annette) — A Chambly, le 13 novembre 1969, à l'âge de 78 ans, est décédée Mme Joseph Monty, née Annette Lussier, demeurant à 2250 boul. Bellerive, Ville de Carignan, Chambly; elle laisse dans le deuil son époux Joseph Monty, ses fils: Albert, Laurent, (son épouse Louise Mercil), Georgette, son époux Marcel Trudeau. Les funérailles auront lieu lundi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons

E. Darche & Fils
330, rue Martel

pour se rendre à l'église paroissiale St-Joseph de Chambly, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière du même endroit. lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

O'REILLY (Mary Kathleen) — A Montréal, le 13 novembre 1969, à l'âge de 48 ans, est décédée Mary Kathleen Mulligan; ex-assistante principale de la Commission scolaire catholique de Ville St-Laurent; épouse de James O'Reilly; mère de Catherine et Donald. Elle laisse également sa mère, Mme Agnès Mulligan de Summerside Manor, Ile P.-E, Exposée aux Salons

J. R. Deslauriers Ltée
790 boul. Ste-Croix

vendredi le 14 courant et de là réexposée samedi à 10 heures a.m. aux salons situés 627 rue Principale, Ste-Dorothée. Les funérailles auront lieu samedi le 15 courant, à l'église Ste-Dorothée, où le service sera célébré à 3 heures p.m. et

APOLLO-12 met le cap sur la Lune

d'après AFP-UPI-PA

CAP KENNEDY — Lancé sur orbite terrestre en fin de matinée, le vaisseau spatial "Apollo-12" a quitté cet orbite terrestre à 2 h 09 cet après-midi, tel que cela était prévu, pour entreprendre son long voyage de trois jours vers la Lune, le deuxième dans l'histoire du monde.

Les débuts de l'épopée d'"Apollo-12", véritable commencement de l'exploration scientifique de la Lune, ont été marqués de moments dramatiques. Il fallut un certain temps aux équipes terrestres avant de déterminer ce qui s'était produit.

Aux dires de l'astronaute Charles Conrad, qui voyage dans la capsule spatiale avec Richard Gordon et Alan Bean, l'énorme fusée "Saturne 5" qui les arrachait à la Terre, a été frappée par la foudre au moment où elle traversait un orage. Celui-ci, attendu toute la matinée, a éclaté dans les premières secondes qui ont suivi la mise à feu de la fusée.

C'est la première fois que cela se produit au moment d'un lancement, mais l'incident n'a eu aucun effet sur la trajectoire de la fusée qui a suivi son cours comme prévu.

La fusée avait à peine disparu dans les nuages que le système électrique du bord cessa de fonctionner. "Je crois que nous avons été touché par la foudre", lança Conrad quelques instants plus tard, soulageant la tension qui était montée tant chez le personnel de la Nasa que chez les observateurs terrestres.

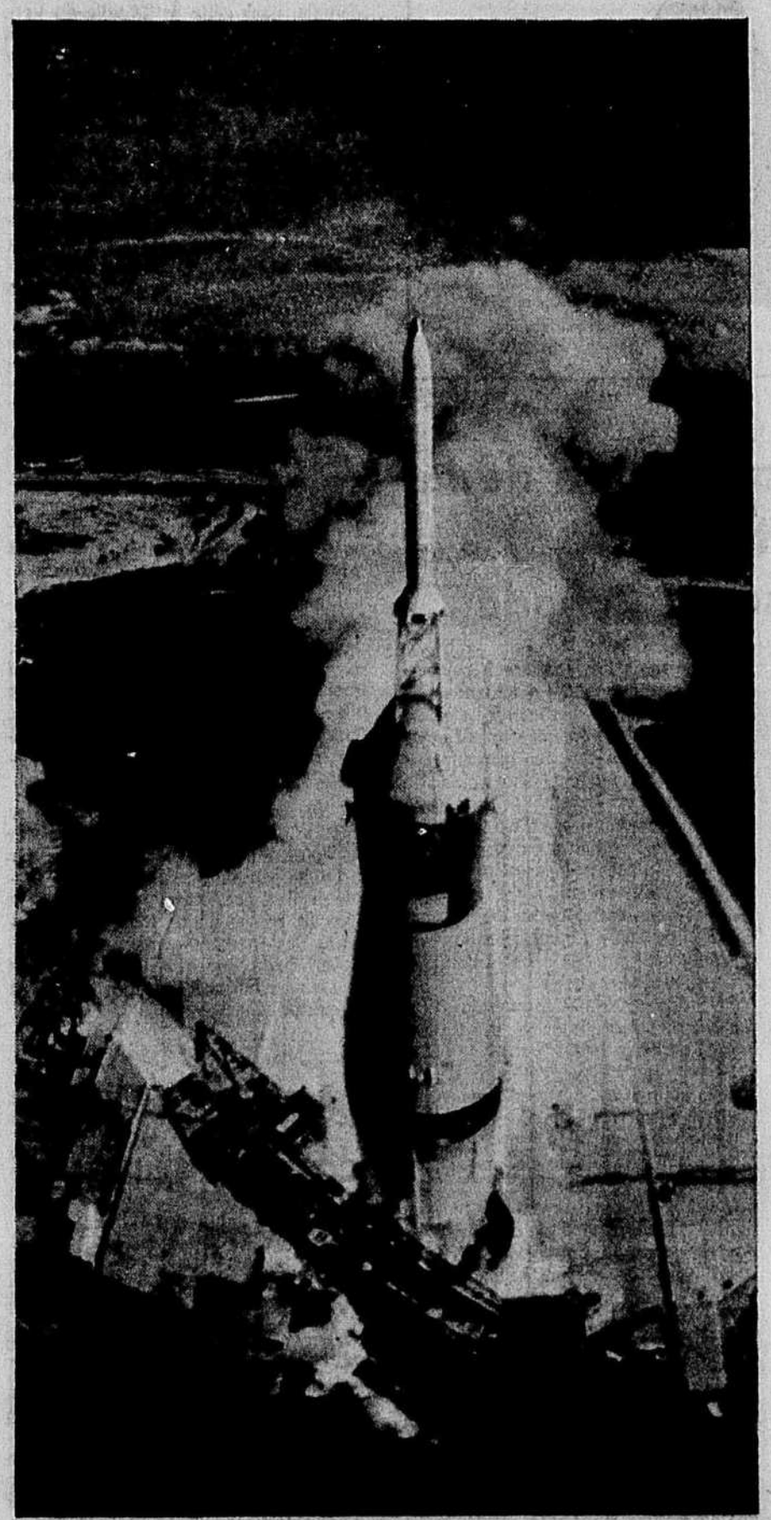
Quelques minutes plus tard, un deuxième incident s'est produit. La plateforme inertielle d'Apollo s'est bloquée. Tout est rentré rapidement dans l'ordre après qu'on eut utilisé des piles à combustible pour guider le vaisseau spatial.

Ces moments d'inquiétude passés, la conversation technique entre l'équipage et le centre de contrôle a repris normalement. Apollo était alors parfaitement sur la trajectoire fixée par le plan de vol.

Voir APOLLO-12 en page 6

• *Fiche technique du vol*

— page 10



Le départ d'une mission "Apollo" demeure toujours un spectacle éblouissant alors que la fusée "Saturne-5" avec, au début, une lenteur exaspérante, permet à un équipage de trois hommes de s'élancer en direction du cosmos.

Le plus grand quotidien français d'Amérique

la presse

Montréal, vendredi 14 novembre 1969, 85e année, no 265, 52 pages, 4 cahiers.

COTES BOURSIÈRES DE CLÔTURE

DERNIERE EDITION · 10¢

Selon la Commission Prévost

Cotroni et Greco: chefs de la Mafia

par François TREPANIER
de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le crime organisé existe, au Québec, sur une base permanente et est directement relié aux empires criminels plus considérables qui dominent les Etats-Unis, tel que la Cosa Nostra.

C'est ce qu'affirme la Commission d'enquête Prévost dans la cinquième tranche de son rapport final consacré au crime organisé au Québec.

Pour appuyer son affirmation, la Commission cite les noms de certains membres du monde interlope de Montréal, dont ceux de Louis Greco et Vincent Cotroni, qu'elle identifie comme des dirigeants de la Cosa Nostra à Montréal.

La Commission relie également plusieurs des règlements de compte, qui ont ensanglanté Montréal depuis quelque temps, aux affrontements entre les représentants d'une famille de la Cosa Nostra établie à Buffalo (famille Magaddino) et ceux de la famille Joseph Bonanno (New York).

Il s'agit là de deux exemples des nombreux renseignements communiqués par les policiers que la Commission rend publics pour appuyer ses dires.

D'après la Commission, les principales sources de revenus du crime organisé au Québec sont, comme c'est le cas aux Etats-Unis, le jeu, le pari, le prêt usuraire et la vente en gros des narcotiques.

La Commission soupçonne également la présence du crime organisé derrière un certain nombre de réseaux engagés dans la vente d'obligations volées, dans les faillites frauduleuses, dans le financement de vols à main armée, dans le recel et la vente de marchandises volées.

N'ayant pas de preuves suffisantes, la Commission estime cependant que la prostitution et la vente des stupéfiants au détail ne comptent pas, à l'heure actuelle, parmi les plus importantes sources de bénéfices du crime organisé.

Toutefois, il existe des rapports entre le crime organisé et les grands réseaux de prostitution de Montréal et la vente et la consommation des stupéfiants marqueraient une hausse appréciable.

La Commission rapporte également que le crime organisé investit de plus en plus dans les entreprises légales les sommes obtenues de ses activités illégales.

En agissant ainsi, le crime organisé demeure cependant fidèle à ses principes et à sa nature, utilisant la mise en marché par l'intimidation et la force, lésant volontairement ses créanciers par la faillite frauduleuse, exploitant frauduleusement la partie patronale aussi bien que la partie syndicale et obligeant sa clientèle à acheter à prix d'or des services et des produits de qualité inférieure.

Rien n'indique, par contre, que ses activités illégales auraient diminué depuis qu'il a entrepris d'investir sans cesse dans des activités légales.

D'après les renseignements communiqués par la police, on serait en mesure de prouver que le crime organisé comprend à Montréal environ 200 associés principaux de diverses origines ethniques.

Les entreprises légales exploitées par ces criminels sont: industrie du

Voir COTRONI, page 6

Québec devrait socialiser le gambling

— page 8

Test de l'ivressomètre obligatoire à compter du premier décembre

OTTAWA (PC) — Le ministre de la Justice, M. John Turner, vient d'annoncer que l'analyse obligatoire de l'haleine des conducteurs de véhicules-moteurs entrera en vigueur à compter du premier décembre, et ce, afin d'enrayer "le carnage routier".

Cette nouvelle loi ne sera pas cependant appliquée au Québec avant janvier parce que le code de la route n'est pas encore amendé.

Un grand nombre de municipalités, mais non pas toutes, ont déjà équipé leur service de police d'ivressomètres et sont prêtes à en faire usage avant que ne commence la période des fêtes.

L'entrée en vigueur de la nouvelle loi sera accompagnée d'une campagne de publicité à laquelle participeront, à l'invitation du gouvernement fédéral, le Conseil canadien de sécurité, les compagnies d'assurance automobile et les brasseries.

Les distilleries et les compagnies d'accessoires d'autos n'ont cependant pas agréé à la demande du gouvernement de prendre part à un programme d'éducation du public dans ce domaine.

M. Turner a fait savoir, au cours d'une conférence de presse, qu'il a encore bon espoir d'obtenir le concours de ces deux dernières industries. Le

Voir IVRESSOMETRE en page 6

AUJOURD'HUI

• La CJC procéderait sous peu à une purge

— page 3

• Le Bonhomme Carnaval au Festival de la Coupe Grey

— page 45

sommaire

Annonces classées / 32 à 38, 46 à 50
Arts et Spectacles / 20 à 23
Bandes dessinées / 12
Cinéma / 23
Courrier "Que faire ?" / 19
Décès, naissances, etc. / 51
Editorial / 4
Finance / 41 à 43
Horoscope / 18
Informations étrangères / 44
Informations nationales / 2
Loisirs et récréation / 12
Mots croisés / 38
"Mot-mystère" / 12
Radio et télévision / 24
Science / 10
Sports / 27 à 31
Tribunaux / 9 et 11
Vie féminine / 16 à 19
Vie sociale / 17
Votre médecin / 45

Météo : plus froid, possibilité de neige dans l'après-midi.

Min. 39° Max. 38° • Détails page 6.

Ottawa offre de réduire les tarifs douaniers sur les importations en provenance des pays sous-développés

OTTAWA. (PC) — Le Canada a offert aujourd'hui, à titre d'essai, de réduire les tarifs douaniers sur les importations en provenance des pays sous-développés et ce pour la plupart des produits manufacturés ou semi-manufacturés.

Une fois réduits, les tarifs douaniers seraient d'un tiers inférieurs à ceux de la nation la plus favorisée ou encore au niveau du tarif préférentiel britannique. La préférence irait au plus bas.

M. C. M. Drury, le président du Conseil du Trésor, qui remplace présentement le ministre des Affaires extérieures, a également annoncé aux Communes que le Canada étudierait la possibilité d'accorder certaines réductions tarifaires sur des produits agricoles en provenance des pays sous-développés

Voir OTTAWA, en page 6

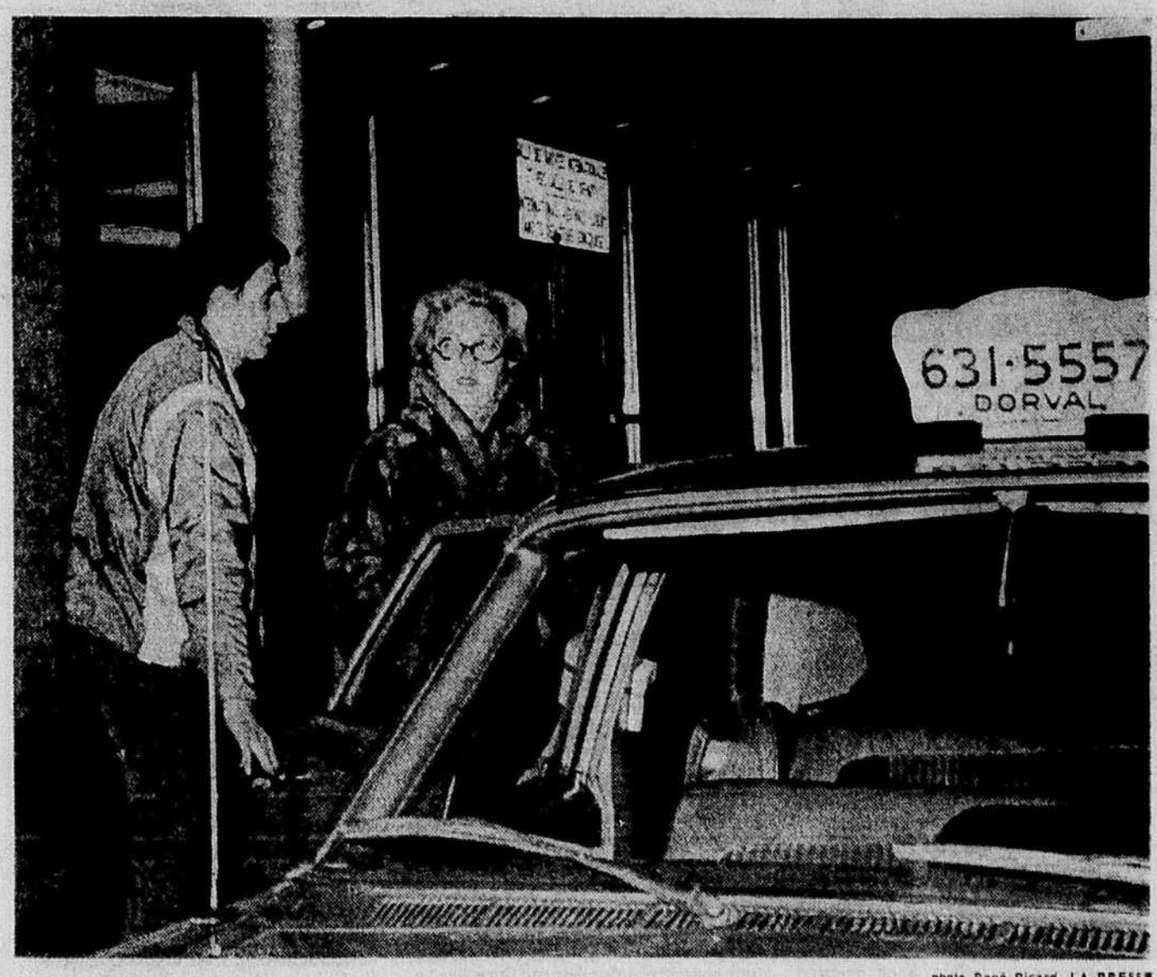


photo René Picard, LA PRESSE

Dès hier soir, les taxis de Dorval allaient à l'aéroport.

Murray Hill admet les taxis de Dorval à l'aéroport; ceux de Montréal protestent

par André BEAUVAIS
et Pierre VENNAT

Murray Hill Limousine vient de conclure une entente verbale avec les deux compagnies de taxis de Dorval et la municipalité, permettant à Dorval d'avoir un poste d'attente pour les taxis de Dorval à l'aéroport international, mais cette "entente verbale" est loin de satisfaire l'industrie montréalaise de taxi, et la crise du taxi loin d'être résolue pour autant.

De son côté, le conseil municipal de Dorval s'apprête à adopter deux amendements au règlement municipal régissant l'industrie du taxi locale en vue de confirmer de par la loi cette entente verbale et, selon le maire Sarto Desnoyers, dans le but de "légaliser" l'entente selon laquelle le ministère fédéral des Tranports accorde depuis au-delà de 20 ans le service exclusif du transport des voyageurs à la Murray Hill.

Aussi paradoxal que cela puisse paraitre, "le ministère des Transports et la Murray Hill ne sont pas en loi à Dorval", a déclaré M. Desnoyers.

Dans le premier cas, il s'agit cependant d'une entente de nature à dépanner la Murray Hill qui n'est pas intéressée aux "petits voyages" dans les villes environnantes. Le contrat accordé à la Murray Hill vise principalement les déplacements de voyageurs

Voir MURRAY HILL, page 6

Gardiens de prison: vote de grève

par Teddy CHEVALOT

Littéralement déchaînés, bouillants d'une colère contenue depuis plusieurs mois, — 37 mois affirment certains, — plus de 700 agents de correction, (c'est-à-dire les gardiens des pénitenciers fédéraux), ont formellement ordonné à leurs dirigeants syndicaux de déclencher la grève, toute interdite qu'elle soit, s'ils n'arrivaient pas rapidement à des résultats tangibles dans leurs négociations avec le gouvernement fédéral et, plus précisément, avec le Conseil du Trésor.

Au fait, la résolution, telle qu'adoptée unanimement hier soir après plus de deux heures et demie de discussions passionnées et d'une violence verbale rare, se lit comme suit: "L'exécutif national de l'Alliance de la fonction publique du Canada, Elément du Solliciteur général, doit immédiatement rompre les négociations, exiger l'arbitrage immédiat, et ordonner la grève si cet arbitrage n'amène pas de prompts résultats, ou si la décision arbitrale est jugée décevante et irrecevable pour le syndicat".

Précédée d'une procession dans les rues du quartier Duvernay, à Laval, avec effigie du trésorier fédéral, M. Edgar Benson, pendue au bout d'une potence, l'assemblée, dès son ouverture, fut houleuse, au point que les responsables syndicaux avaient peine à la contrôler.

La salle était ensevelie sous des pancartes du style suivant: "On veut la grève", "Friandises aux détenus, bêtises au personnel", "Tout pour le détenu, rien pour le personnel", "J'ai mon voyage", "37 mois sans augmen-

Voir GARDIENS, page 6

la presse

CINZANO
APERITIF

MONTREAL, VENDREDI 14 NOVEMBRE 1969 — 85e ANNEE — No 265 REDACTION (JOUR) 874-7078 / LIVRAISON A DOMICILE 874-6911 / RENSEIGNEMENTS 874-7272

La CJC procéderait sous peu à une purge

OTTAWA (PCI) — Le directeur exécutif de la Compagnie des jeunes Canadiens, M. Claude Vidal, a annoncé jeudi soir que la prochaine réunion du conseil exécutif de la Compagnie sera appelée à approuver des recommandations de renvoi de volontaires de la CJC en raison de leur engagement politique.

M. Vidal a communiqué ce projet qu'il compte soumettre à la réunion du 15 décembre de l'exécutif de la Compagnie après que M. Jacques Guilbault (L-Montréal - Saint-Jacques) eut fait état d'un document selon lequel un projet de la CJC à Saint-Hyacinthe mettait en cause divers organismes locaux dont le Parti québécois.

"Vous pouvez comprendre que nous, à Ottawa, n'aimons pas savoir que l'argent des contribuables sert des partis politiques, ce qui inclut le Parti québécois", a dit M. Guilbault.

M. Vidal poursuivait en soirée jeudi son témoignage devant le comité parlementaire chargé d'enquêter sur les activités de la CJC.

"Après la réunion du 15 décembre, un certain nombre de volontaires auront été désélectionnés", a déclaré M. Vidal à la suite des représentations de M. Guilbault.

Auparavant, M. Ian Hamilton, directeur de l'information à la CJC, avait informé le comité qu'à la suite des accusations de M. Lucien Saulnier, président du comité exécutif de Montréal, contre des membres de la compagnie, une réunion du conseil d'administration de la CJC avait formulé par écrit les règles interdisant tout engagement de volontaires de la CJC à des activités politiques.

"Avant les accusations de M. Saulnier, a dit M. Hamilton, il n'y avait à ce sujet aucune règle écrite et la politique générale de la Compagnie était que ses membres cherchaient à s'engager dans le milieu dans lequel ils oeuvrent et que si ce milieu décidait d'un engagement politique, les membres de la CJC pouvaient y aller eux aussi."

M. Guilbault a également fait état d'une participation de membres de la CJC à Saint-Jérôme lesquels, selon un document dont il a lu partie au comité, s'étaient dès juin dernier engagés dans la politique municipale.

Après avoir cité le cas de Saint-Hyacinthe, M. Guilbault a déclaré : "Je recommande fortement à la direction de la CJC de mettre en vigueur tout de suite sa politique contre l'engagement politique de ses membres."

Le comité parlementaire d'enquête sur les activités de la CJC reprend aujourd'hui ses délibérations et il continuera d'entendre le témoignage de Vidal.

D'autre part, la Compagnie des jeunes Canadiens reconnait qu'elle a trop concentré ses activités au Québec, particulièrement à Montréal, et projette maintenant de les étendre à l'est de Trois-Rivières. Elle a aussi reçu des demandes du nord-est du Nouveau-Brunswick.

Voilà ce que déclarait plus tôt M. Claude Vidal devant la commission des Communes qui enquête actuellement sur cet organisme. Il a précisé que la CJC attendait maintenant des fonds pour entreprendre un projet d'animation sociale chez les Hurons de Loretteville.

Elle a reçu, il y a une quinzaine, une demande écrite de coopération de la part des intéressés. C'est la première au Québec.

La CJC a reconnu qu'elle n'avait pas accordé suffisamment d'attention aux provinces maritimes. "Mais, ceci changera rapidement, a déclaré M. Vidal. Le premier conseil permanent de la CJC a décidé, récemment, d'accorder la priorité aux régions de l'est du pays, y compris, surtout, les Maritimes."

M. Vidal a dit vouloir généraliser la pratique de lier les volontaires de la CJC par contrat avec les citoyens desservis, afin d'assurer continuité dans la coopération. Il a affirmé qu'une fois un projet choisi et approuvé par l'administration centrale à Ottawa, la CJC laissait une très grande liberté à ses volontaires.

Elle ne choisira pas comme projet d'organiser une manifestation, mais une fois qu'un projet est organisé, elle conçoit fort bien qu'un volontaire puisse être amené à participer à une telle manifestation, dans le cadre de son travail et elle "ne peut rien pour les empêcher" de préciser Mlle Maeve Hansey, adjointe de M. Vidal.

M. Vidal a déclaré que la contestation pouvait avoir des aspects constructifs, "si elle permet de faire sortir et de multiplier les solutions à un problème".

Il a déclaré qu'au Québec, les volontaires aidaient des familles à se faire un budget et que ce projet n'avait jamais perdu une cause contre une compagnie de prêt.

M. Ian Hamilton, directeur de l'information à la CJC, a déclaré que la CJC essayait de faire fonctionner l'Etat de la façon dont celui-ci prétend le faire: ainsi, l'égalité d'éducation est censée exister au Cafada, mais n'y existe pas, alors la CJC va aller dans une communauté insuffisamment dotée et aider les résidants à améliorer la situation.

Mlle Hansey a dit que souvent les volontaires commençaient par se renseigner près les autorités sur ce qui était disponible sur place, pour ensuite informer la population des renseignements obtenus et préparer un mémoire. Mais, si la communauté n'obtenait, après huit ou dix mois, aucun résultat, "les gens deviennent frustrés".

Par ailleurs, une lettre d'une demoiselle Ruth Watson, qui déclare avoir été "désélectionnée" comme volontaire de la CJC en 1966, accuse la CJC d'être dirigée par un petit groupe. Elle se plaint que la CJC permette la discussion de vues antireligieuses ou athées, mais exclut quiconque exprime de la conviction religieuse. Elle sera invitée à témoigner.

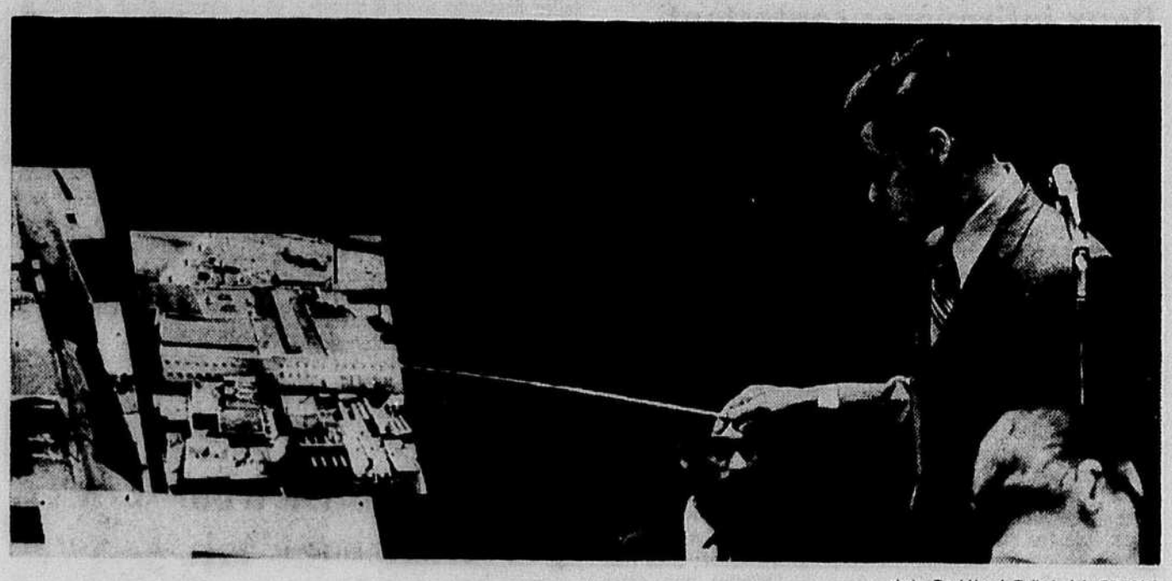


photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

Coups de feu tirés

M. Ernest Séguin, un peintre à l'emploi de la Murray Hill, indique au coroner Laurin Lapointe l'endroit où il était posté sur le toit et d'où il avait fait feu à quatre reprises, soit un coup en l'air et trois par en bas, sur le côté ouest du garage, rue Barré.

L'enquête sur la mort du caporal Dumas

Tireurs postés sur le toit et dans le garage de Murray Hill

par Jean-Paul CHARBONNEAU

Le fils du président de la Murray Hill et un employé de la compagnie ont relaté, hier, lors de la troisième journée de l'enquête du coroner sur la mort du caporal Robert Dumas, de la Sûreté du Québec, que postés sur le toit de l'immeuble, le soir du 7 octobre, ils avaient fait feu sur la foule massée, rue Barré, devant le garage de l'entreprise.

De plus, trois autres témoins entendus, hier, devant le coroner Laurin Lapointe, ont dit qu'ils avaient également tiré de l'intérieur du garage.

Hier matin, M. Paul Hershorn, âgé de 25 ans, qui est vice-président de la Murray Hill, a dit qu'il avait tiré deux coups de feu par en bas pour protéger sa propriété.

Mais il a souligné qu'il avait fait feu avant de rencontrer le caporal Dumas.

M. Lorenzo Calce, contremaître des mécaniciens à la Murray Hill, est venu témoigner que l'un des vice-présidents.

Plus tard en soirée, j'ai été chercher mon fusil dans le coffre arrière de mon auto et une boîte de carton, contenant des munitions, a-t-il dit. Avant de monter sur le toit avec M. Ernest Séguin, j'ai demandé à M. Buller si nous devions tirer en l'air seulement, il a répondu oui.

"En arrivant sur le toit, de poursuivre M. Calce, j'ai chargé l'arme et je l'ai remise à M. Séguin. Par la suite, M. Paul Hershorn est arrivé en disant que c'était dangereux pour nous de demeurer sur le toit.

"En arrivant en bas, j'ai rencontré un inconnu, un jeune homme, il semblait chercher de l'aide."

Un mécanicien a révélé de son côté, qu'il avait trouvé des cartouches, le lendemain de la tragique manifestation et qu'il les a ensuite remises au sergent-détective Carlo Rossi.

Un autre employé de la compagnie, M. Dominico Amandolea a révélé que son patron, M. Lucien Casavan, lui avait demandé s'il avait une arme. "J'ai donc été cherché mon fusil, a-t-il dit, et quand je suis revenu la police était sur les lieux, j'ai laissé mon arme dans mon auto".

De son côté, M. Ernest Séguin, a révélé, en s'exprimant en anglais, que posté sur le toit du garage, il avait tiré quatre coups de feu, soit un en l'air et trois en bas, dont un sur le côté ouest du garage, rue Barré.

Le surintendant de nuit à la Murray Hill, M. Lucien Casavan, a souligné que dans l'après-midi il vait entendu dire qu'il était pour y avoir une manifestation, le soir, à la suite de la grève des policiers et des pompiers.

"Je suis sorti, au début de la soirée, a-t-il dit, pour voir ce qui se passait et à mon arrivée, vers 7h55, j'ai placé des hommes devant les fenêtres avec des extincteurs.

"Par la suite, j'ai vu un étranger au téléphone, j'ai ensuite appris que c'était un policier. M. Buller m'a alors dit que ça faisait une heure qu'il appelait la police pour de l'aide, et qu'on lui répondait toujours que les policiers étaient en route.

"Quelques instants plus tard, le caporal Dumas est sorti en courant et presqu'au même moment un violent bruit s'est fait entendre. J'ai alors pris des extincteurs pour aller lui porter secours, mais comme j'arrivais devant la porte du garage un cocktail "molotov" a explosé devant moi.

"Je suis ensuite allé sur le toit, suivi de quatre autres employés, et j'ai vu MM. Calce et Séguin avec un fusil, mais ils ne tiraient pas."

Deux autres hommes, dont un employé de la Murray Hill, ont déclaré qu'ils avaient tiré des coups de feu de l'intérieur du garage.

L'enquête du coroner a été ajournée, à 10 h. 30 du matin, mardi prochain.

Le règlement des hôpitaux : $164 millions d'augmentation

par Louise COUSINEAU

L'entente que l'on attendait depuis 18 mois s'est finalement matérialisée hier dans le secteur hospitalier. Les syndicats indépendants (Société professionnelle des Infirmières et Infirmières Unies de Montréal), les syndicats affiliés à la CSN et finalement, avec une certaine amertume, ceux de la FTQ, en sont arrivés à un accord de principe avec le gouvernement et l'Association des hôpitaux de la province de Québec.

Il s'agit bien sûr à ce moment-ci d'une entente de principe, qui devra être ratifiée par les membres réunis en assemblée générale.

Les salaires

Les négociations sont entrées dans leur phase finale avec une nouvelle augmentation de $18 millions, ce qui a porté à $164 millions l'augmentation consentie aux employés d'hôpitaux pour une période de trois ans. Durant cette période, un milliard et quart seront versés en salaires.

Les augmentations ne seront pas identiques pour tout le monde: "Les groupes qui avaient le plus de rattrapage à faire, a déclaré M. Norbert Rodrigue, président de la FNS, obtiennent une augmentation supérieure à ceux dont le salaire était plus rapproché de celui de la fonction publique".

La moyenne de salaire des employés généraux d'hôpitaux, de $73.31 par semaine, passe donc à $81.11 au 1er juillet 1968, $88.25 au 1er janvier 1970 et $96.01 le 1er janvier 1971.

Pour les infirmières, la moyenne passe de $102.97 à $125.42 au premier janvier 1971. Quant aux techniciens, il y a saut de $97.45 à $119.58.

Ces chiffres nous ont été fournis par M. Rodrigue. Nous n'avons pas obtenu les augmentations pour les mêmes catégories obtenues par la FTQ, et les deux associations indépendantes d'infirmières.

La partie patronale a pour sa part calculé que le salaire moyen pour tous les employés couverts par la convention sera de $100 par semaine le premier janvier 1971.

Tous les employés recevront au moins $500 en rétroactivité d'ici 60 jours. La parité de salaire dans toutes les régions de la province est également rétroactive au 1er juillet 1968.

Le 1er janvier 1970, la parité de salaire entre hommes et femmes accomplissant les mêmes fonctions sera totalement réalisée. Il restera toutefois un certain nombre de catégories où la parité n'a pu être obtenue, par exemple chez les préposés aux malades dans les hôpitaux psychiatriques.

Selon la CSN, les salaires obtenus pour les infirmières qu'elle représente sont supérieurs à ceux qui ont été consentis aux associations indépendantes.

Les plus bas salaires chez les 85,000 employés d'hôpitaux seront de $74 par semaine le 1er janvier 1971.

M. Rodrigue a déclaré que l'écart de salaire entre les employés d'hôpitaux et ceux de la fonction publique est sensiblement réduit. M. Marcel Pepin, président de la CSN a ajouté que l'objectif de la politique salariale est atteint, mais avec un délai: on l'obtient à la fin du contrat et non au début.

Le ministre Marcel Masse a déclaré que l'on a pu aligner les salaires des employés d'hôpitaux sur ceux de la fonction publique en créant une troisième période d'ajustements de salaires qui conduira, dans les six derniers mois des conventions collectives, à un niveau égal pour une tâche similaire pour les deux groupes.

La sécurité d'emploi est acquise après deux ans de service, conformément à la demande syndicale. Quant à la clause des contrats à forfait, elle prévoit que les employés d'un sous-traitant doivent avoir les conditions de salaire et des bénéfices marginaux globalement comparables à ceux des employés d'hôpitaux qui font un travail identique.

La clause prévoit également que l'hôpital ne peut mettre fin au contrat d'un sous-traitant si ses employés décident de se syndiquer.

Quant au régime d'assurance-salaire, il sera facultatif pour les employés qui pourront conserver le régime actuel de congés-maladie. Ce régime ne pourra être mis en vigueur aussi longtemps que l'assurance-santé gouvernementale ne sera pas instituée.

Les employés qui le désirent pourront bénéficier d'un régime supplémentaire de retraite qui leur garantira une rente annuelle de retraite égale à 40 pour cent des contributions versées. L'employeur contribuera à ce régime qui sera transportable d'un hôpital à l'autre.

Tous les employés dont la semaine est d'une durée de 38 heures et trois quarts auront droit chaque année à deux congés payés en plus des 11 congés statutaires.

Le prix des repas demeure inchangé: petit déjeuner $0.30, diner et souper $0.40.

Pour les employés généraux, les primes de soir et de nuit, ainsi que la prime de garde sont haussées au niveau de celles des infirmières.

L'expérience antérieure acquise par les employés dans d'autres institutions est reconnue.

M. Marcel Pepin s'est réjoui de ce que les employés n'aient pas eu besoin de recourir à la grève et a ajouté que le conflit s'est réglé du moment où le gouvernement a accepté de négocier. A un journaliste qui demandait si l'AHPQ était véritablement investie des pleins pouvoirs pour négocier, M. Rodrigue a répliqué: "Le gouvernement et l'AHPQ sont-ils des partenaires égaux?"

Et M. Pepin de renchérir: "Sûrement, l'un des deux est plus égal que l'autre".

Tout en admettant que le règlement pécuniaire est satisfaisant, les négociateurs du cartel FTQ ont exprimé leur déception au sujet des carences du nouveau contrat au sujet de la formation professionnelle.

"Il est dommage, ont dit les négociateurs Roger Laramée et Aimé Gohier, que des points aussi importants que l'évaluation des emplois et le nombre de personnes éligibles aux bourses de recyclage aient été mis de côté par la partie patronale et les négociateurs syndicaux des autres tables de négociation. Il s'agit pourtant de problèmes vitaux dans le secteur hospitalier.

"Des sommes fabuleuses, ont-ils ajouté, ont déjà été investies en évaluation des tâches par la partie patronale à la suite de la négociation de 1966. En abandonnant la poursuite de cet objectif, non seulement recule-t-on sur le plan des relations de travail et de la saine administration, mais on gaspille un important investissement puisé chez les contribuables".

La FTQ réunissait un cartel de deux syndicats: l'Union des employés de service et le Syndicat Canadien de la fonction publique: en tout 12,000 membres dans 33 hôpitaux du Québec. Les syndiqués FTQ se prononceront samedi et lundi sur les offres patronales.

Michel Chartrand est toujours en prison

par Léopold LIZOTTE

Dans la vie du "prisonnier" Michel Chartrand, une vie qui n'a pas manqué d'une certaine "trépidance" jusqu'à maintenant, ce ne sont pas les jours, mais les heures, qui se suivent sans se ressembler.

En moins de 24 heures, en effet, trois juges se sont montrés d'avis différents sur la liberté qu'on devrait ou qu'on ne devrait pas lui redonner, à la suite de ses déclarations explosives de mardi, suite à sa comparution de lundi.

Au cours de la soirée de mercredi, on le sait, le juge Maurice Allard, rejoint à son domicile du nord de la ville, était allé jusqu'à fixer un dépôt de $500 pour sa libération. Que la Sûreté du Québec n'avait entrepris de faciliter d'aucune façon.

Hier midi, le juge Jacques Coderre, amené à présider la comparution nouvelle de l'inculpé, sous deux accusations nouvelles d'outrage au tribunal, refusa net de le libérer en invoquant principalement ses nouvelles "sorties verbales", alors que le juge Rousseau lui avait fixé comme double condition de ne pas manifester (selon le sens donné à ce mot depuis quelques semaines) et de ne faire aucune déclaration publique, en dehors de ses occupations ordinaires de président du Conseil Central de Montréal.

En fin d'après-midi d'hier, par ailleurs, on devait assister à ce que l'on peut facilement considérer comme le signe précurseur d'un revirement radical de la situation.

Un peu après 5 h. p.m., et vraiment par exception, le juge Ignace J. Deslauriers, de la Cour supérieure, monta sur le banc, en division 3 des Assises, pour prendre connaissance de différentes requêtes des avocats de Chartrand, Mes Robert Lemieux, Gaétan Robert et Robert Burns.

Deux requêtes pour obtention d'un certiorari appelé à casser les deux actes d'accusation portées hier, une troisième pour faire annuler les conditions posées au cautionnement fixé par le juge Rousseau, et, finalement, une dernière requête pour reviser la décision du juge Coderre quant au cautionnement dans les deux dernières accusations logées devant le tribunal.

Avec l'assentiment général, on décida de ne discuter que du cautionnement réclamé.

De part et d'autre, Me Gilbert Morrier occupant toujours pour la Couronne, on répéta substantiellement les arguments invoqués en matinée, devant le juge Coderre.

Ce qui surgit de neuf, de toute cette discussion, ce fut l'attitude du juge Deslauriers.

Sans ambages, il indiqua qu'il n'était pas d'avis que, dans un cas pareil, on devait priver d'avance un accusé de sa liberté afin de le punir préventivement.

Après avoir souligné qu'il ne comprenait pas qu'on n'ait tout d'abord pas tenté de rescinder le cautionnement initial (dont les conditions auraient été transgressées) il souligna que, de l'avis commun, il n'y avait pas de danger que l'accusé prenne la fuite.

"Le but du cautionnement, ajouta-t-il, ce n'est pas d'empêcher d'autres actes, ce n'est pas prévu par la loi. S'il en commet d'autres, on l'accusera à nouveau, et il arrivera bien, à la fin, que tout cautionnement sera impossible."

Allant plus loin encore, le tribunal soumit qu'il pensait qu'il y avait peut-être vraiment lieu, dans ce cas, à l'octroi d'un cautionnement.

TdH devient un service municipal; projets pour 1971

par Raymond MASSE
et Claude MASSON

Non seulement Terre des Hommes aura-t-elle lieu à l'été de 1970 mais il est assuré presque à cent pour cent que l'exposition se déroulera aussi en 1971.

Le maire de Montréal et le président du comité exécutif ont indiqué plus clairement que jamais cette probabilité, hier, au cours de la discussion entourant la création de la "Direction générale de Terre des Hommes".

M. Drapeau a déclaré que des conversations sont en cours pour obtenir la participation de pays en 1971, particulièrement dans le cas des nations qui ont dû refuser pour 1970 parce qu'elles participeront à l'exposition d'Osaka. Le maire a ajouté que des pourparlers se déroulent présentement pour ramener à Montréal, également en 1971, plusieurs des pavillons installés au Japon dans le cadre de l'Exposition universelle de 1970.

De son côté, le président du comité exécutif a lui aussi fourni un indice supplémentaire en regard de Terre des Hommes 1971. M. Saulnier a fait savoir que les cahiers de charge adressés à ceux qui désirent obtenir une concession à l'exposition permanente de la saison prochaine comportent des demandes pour une, deux et même trois saisons. Evidemment, a ajouté le président Saulnier, la ville se réserve toujours le droit de mettre fin à l'exploitation de Terre des Hommes. Toutefois, les mesures en cours indiquent l'intention bien arrêtée de l'administration D.S. de tenir sa promesse de présenter l'exposition en permanence même s'il avait été question, l'année dernière, de tout abandonner.

Tel que recommandé par le comité exécutif, le conseil municipal a accepté, en fin d'après-midi hier, de créer un 24e service municipal, soit un service pour l'administration de Terre des Hommes sous le nom de "La Direction générale de Terre des Hommes".

Ce nouveau service sera dirigé par M. Guy Huot qui était jusqu'ici directeur du Service des immeubles et qui fut commissaire général de TDH 68 et 69. Sa nomination officielle a également eu lieu hier.

M. Lucien Saulnier a saisi l'occasion pour réitérer que TDH 69 "s'est soldée par un bénéfice pour tout le monde, pour le gouvernement provincial et pour la ville de Montréal ainsi que pour l'économie en général".

Le président du comité exécutif a rappelé qu'il faudra rembourser, le 15 décembre prochain, l'emprunt effectué avant 1967 pour créer les îles. "Avant l'Expo 67, on projetait de vendre ensuite les terrains de l'île Notre-Dame. Les "en lieu de taxes" provenant des immeubles de la Cité du Havre et des mises en valeur des terrains appartenant au gouvernement fédéral prendront soin des remboursements, de sorte que, dans deux ans, Expo 67 ne coûtera rien aux citoyens de Montréal".

En ce qui concerne la saison 1970 de Terre des Hommes, M. Saulnier a souligné que le budget sera révélé au cours du mois prochain et que ce budget sera semblable à celui d'Expo 69, budget qui fut de $26,767,000.

Quant au règlement par lequel le conseil a créé "La Direction générale de Terre des Hommes", il confie à cet organisme les fonctions suivantes:

a) établir, à l'avance, chaque année, un plan d'ensemble pour TDH comprenant la période d'exploitation, son ou ses thèmes, le nombre, la nature et le contenu des pavillons et le cheminement critique de la mise en marche du plan dont l'adoption ainsi que les mesures nécessaires à son accomplissement est recommandée au comité exécutif;

b) préparer son budget et l'administrer;

c) faire la publicité, se charger des relations publiques, de l'accueil, du protocole, des spectacles et des sports, de la conception, de la réalisation et de l'installation des exhibits, de l'exploitation et de l'entretien des jeux, manèges et modes de transport;

d) exercer tous les pouvoirs et remplir tous les devoirs relatifs à l'administration de TDH et qui ne sont pas spécifiquement réservés au conseil, au comité exécutif ou à toute autre personne, service ou organisme;

e) recommander au comité exécutif toute mesure jugée utile à la promotion, la bonne administration et au succès de TDH;

f) assurer toute tâche ou responsabilité que le comité exécutif lui confie.

GARDIENS

SUITE DE LA PAGE 1

tation", "O.K. Finies les folies", etc... etc...

Quant à l'amertume et la colère de ces employés fédéraux, outre qu'elles s'exprimaient dans ces pancartes brandies à maintes et maintes reprises tout au long de l'assemblée, elles se manifestaient surtout par une violence verbale stupiéfiante de la part de ce groupe de salariés, violence verbale dirigée tout aussi bien contre les dirigeants nationaux syndicaux que contre MM. Trudeau et Benson.

Bref, cette colère sortait de toutes les pores de la peau de ces centaines d'employés québécois des pénitenciers fédéraux.

Le motif de cette colère, de cette passion exacerbée, de cette contestation portée à sa limite, se résume en un point: les négociations entre le Conseil du trésor et cette unité de négociations traînent depuis presque un an.

Or, dans le même temps, des employés n'ont pas encore reçu de salaire depuis trois mois, d'autres attendent depuis des mois leur chèque de rétroactivité ou de surtemps, d'autres encore n'ont pas eu d'augmentations depuis 37 mois, d'autres, toujours, sont lésés par un système de classification que le syndicat ne peut négocier, mais simplement discuter, tous, enfin, estiment que le plan de pension, tel qu'il est appliqué depuis moult années est désuet, puisque au bout d'une carrière bien remplie, l'employé fédéral ne touchera, en pension, que 4 p.c. de son traitement. Or, ce fonds de pension est lui aussi non négociable.

A cela s'ajoute le fait que le Conseil du trésor offre, dans ses nouvelles propositions salariales, une augmentation de l'ordre de 2 p.c., et refuse de bouger d'un iota sur les bénéfices marginaux Pour lui, les bénéfices marginaux consentis dans le premier contrat, signé l'an dernier, sont largement suffisants, et il est inutile de les améliorer.

Enfin, selon plusieurs gardiens présents, c'est dans un contexte de véritable guérilla anti-syndicale que vit ce corps d'employés fédéraux. Comme l'article 1.41 de la Loi des pénitenciers interdit au personnel de ces pénitenciers de faire toute déclaration publique sans autorisation préalable, comme de plus, tout responsable syndical local peut être frappé d'une peine disciplinaire pour un oui ou pour un non, comme enfin, les gardiens se sentent démunis face aux détenus devant toutes les expériences que tente l'autorité fédérale, sans voir à augmenter son personnel, celui-ci se sent tellement "écoeuré", — et ce mot est revenu hier soir à plusieurs reprises, — qu'il voulait dès minuit hier soir, se lancer dans une grève qu'il sait illégale. Mais les responsables les ont convaincus de ne pas poser immédiatement ce geste, ce qui, à contre-coeur pour plusieurs, fut fait.

COTRONI

SUITE DE LA PAGE 1

fromage (pizza), construction, alimentation, spectacles, hôtels et restaurants, buanderies, clubs de nuits, propriétés foncières, actions et obligations, distributrices automatiques et juke-boxes, etc.

Le jeu

D'après la Commission, de toutes les activités organisées, le jeu constitue, d'un avis unanime, la plus lucrative.

En se basant principalement sur des renseignements policiers, la Commission affirme que Montréal constitue, dans le réseau nord-américain du pari, un chainon particulièrement important.

"A maints égards, dit le rapport, Montréal conserve aujourd'hui encore cette utilité particulière qu'il y avait il y a quinze ans dans le pari de couverture (bookmaking lay-off). En effet, l'organisation américaine achemine fréquemment des appels téléphoniques et des frais interurbains via Montréal, évitant ainsi les opérations d'Etat à Etat qui provoqueraient l'entrée en scène du FBI américain. Même le recours à de nouveaux instruments (cheeseboxes) qui empêchent l'enregistrement des appels interurbains n'a pas fait disparaître l'utilité de Montréal dans ce contexte."

Le prêt usuraire

La Commission constate, d'autre part, que le prêt usuraire se pratique au Québec sous diverses formes et sévit en particulier chez ceux qui s'adonnent systématiquement au jeu et au pari.

La Commission note en outre une présence envahissante des prêteurs usuraires dans les ports du Saint-Laurent, auprès de groupes socialement dépourvus, comme les chauffeurs de taxi et, malgré des améliorations, dans les palais de justice (prêteurs de cautionnement).

En se basant en partie sur l'étude du dossier Darabaner, la Commission constate également que certaines compagnies prêteuses favorisent le prêt usuraire tout en demeurant presque toujours dans les limites de la loi.

"Certaines compagnies prêteuses, dit le rapport, servent de couverture à une organisation de prêts de gré à gré; dans ces cas, il suffit au représentant de la compagnie incorporée de refuser un prêt alléguant le manque de garantie, tout en indiquant au candidat emprunteur où il pourra obtenir les fonds dont il a besoin."

La commission soupçonne qu'une partie des fonds utilisés par les prêteurs usuraires provient d'institutions financières légales.

Stupéfiants

Quant au problème des stupéfiants, la Commission l'examine sous deux angles principaux. Au niveau de la consommation, la Commission garde l'impression, même si des recherches plus approfondies étaient nécessaires, que le problème est, sur le plan québécois, beaucoup plus un sujet de reportage, qu'une réalité sociologique.

La Commission est cependant consciente d'une augmentation sensible de la consommation des stupéfiants. Par ailleurs, elle considère que le Québec constitue, sans l'ombre d'un doute, une importante plaque tournante dans le commerce en gros des stupéfiants.

A ce sujet, la Commission constate que l'aéroport international de Montréal joue, dans ces échanges de grosses quantités de stupéfiants, un rôle important.

"Au cours de l'année 1967, signale la Commission, on a noté une augmentation sensible dans le nombre d'intermédiaires arrêtés (courriers).

"On a effectué 21 arrestations de première importance accompagnées de saisies allant de quatre à dix kilos d'héroïne.

"Le cinq septembre 1968, un certain Paul Antonorsis, âgé de 29 ans, tombait dans le filet des policiers avec six kilos d'héroïne pure. On le connait comme un important courrier de la Cosa Nostra."

En dépit de cette situation, d'après la Commission, les autorités canadiennes ont le sentiment que la Cosa Nostra a quelque peu diminué ses participations directes au trafic des stupéfiants. Cependant, ce groupe d'Italiens continue de contrôler la production, la distribution et la vente de l'alcool de contrebande.

Sur le plan de la consommation individuelle, la Commission constate que les attitudes traditionnelles face aux stupéfiants ne font qu'aggraver ce qui ressemble fort à un conflit de génération.

Quant à la prostitution, la Commission constate qu'elle n'a subi aucune régression au Québec. Elle ajoute d'autre part qu'aucun service policier n'a établi à sa satisfaction l'existence d'une direction unique à la tête des multiples réseaux connus.

Cosa Nostra

Au sujet de la Cosa Nostra, la Commission affirme que les renseignements disponibles indiquent que quelques-unes des familles de la Cosa Nostra de l'est des Etats-Unis se sont toujours intéressées au marché québécois et plus particulièrement à Montréal.

Les rapports de la police révèlent même que l'un des plus importants lieutenants d'une famille de cette organisation criminelle (Carmine Galente) a longtemps résidé au Québec.

La Commission signale, par ailleurs, que dans les domaines du jeu, des stupéfiants et de la prostitution, elle a constaté l'existence de liens permanents entre les différentes régions affectées par le crime organisé.

"Dans le jeu, par exemple, signale le rapport, une série de poursuites viennent de frapper un réseau de preneurs aux livres qui était à l'oeuvre dans trois provinces canadiennes: Québec, Ontario et Alberta. Ce réseau lui-même faisait partie d'un ensemble plus considérable qui s'étendait à l'ensemble des Etats-Unis sous la direction de Gilbert Beckley qui semble avoir pris la succession de MM. Cortney et Read au cours des récentes années."

"Autre exemple de relation constante: une rencontre tenue à New York au début de l'année 1968 a permis aux représentants de la ville de New York, de Toronto et de Montréal de constater que leurs trois villes étaient toutes frappées d'une épidémie de vols d'obligations et étaient pareillement aux prises avec des obligations contrefaites."

La Commission rapporte enfin que les travaux menés à Buffalo et Brooklyn par les escouades spéciales du gouvernement américain ont déjà éclairé la situation montréalaise.

"Les enquêtes menées, affirme le rapport, ont prouvé que le crime organisé à Montréal était effectué et souvent dirigé à partir des deux villes américaines.

"Cette étrange situation, d'après la situation, s'expliquerait du fait que Montréal serait partagé entre la famille Magaddino et la famille Sciacca de New York. Certains indices laisseraient croire que Sciacca aurait succédé à Joseph Bonnano au poste de chef d'une famille de la Cosa Nostra".

MURRAY HILL

SUITE DE LA PAGE 1

sur de longues distances afin de leur assurer un service adéquat à leur descente d'avion. Pour les deux compagnies de taxis de Dorval l'offre est évidemment alléchante, car le voyageur qui se dirige dans la métropole pourra aussi bien emprunter un taxi de Dorval comme une voiture de Murray Hill.

Par ailleurs, le maire Desnoyers a déclaré à LA PRESSE au cours d'une entrevue téléphonique que le règlement régissant l'industrie du taxi à Dorval, le règlement no 828, s'applique également au territoire privé de Dorval qui appartient à la Couronne, "mais qu'on n'a jamais tenu compte de ce règlement de taxi dans cette entente Murray Hill — ministère des Transports".

Le premier magistrat de Dorval est d'avis qu'il faut protéger par le règlement 828 cette entente verbale intervenus entre la Murray Hill, les compagnies de taxis locales et le conseil municipal, pour "éviter que Murray Hill revienne sur le sujet un jour et banisse le poste permanent à Dorval pour nos chauffeurs de taxi".

Et le maire Desnoyers de répéter: "Nous avons pleine juridiction à l'aéroport de Dorval, autant dans le domaine du taxi que dans ceux de la construction, de la protection et autres".

Maintenant que le maire Sarto Desnoyers a déclaré qu'il "légalisera" le contrat de Murray Hill, qu'il confirmera aussi de par la loi le service que les compagnies locales doivent donner aux voyageurs qui descendent à Dorval, quelles seront les attitudes des organismes qui ont à maintes reprises "dénoncés" les deux parties en cause, la Murray Hill et le ministère des Transports.

Pour sa part, le maire répond: "Nous allons faire respecter notre règlement par les chauffeurs de taxis de Montréal qui désirent accepter des clients dans notre territoire. Le règlement du taxi à Montréal défend à nos chauffeurs de prendre des voyageurs dans cette ville et notre règlement, qui régit aussi le territoire de l'aéroport international, sera appliqué dans toute sa force lorsque les amendements proposés y seront apportés. Nous défendrons notre cause jusqu'au bout."

Mais l'entente verbale entre la ville de Dorval, la compagnie Murray Hill et les deux compagnies de taxis locales, loin de régler la crise du taxi en ce qui concerne la prise de passagers à l'aéroport international, risque de l'envenimer.

Qualifiant le règlement d'un "règlement de fou", le président des Taxis LaSalle, M. Georges Brunet, qui dans les pourparlers pour faire abolir le monopole de Murray Hill avait été le porte-parole des grandes compagnies de Montréal, a ajouté que "jusqu'ici on faisait des efforts pour retenir nos chauffeurs. Maintenant, on va se mêler de nos affaires et laisser les gars faire ce qu'ils veulent".

On sait que la dernière fois que les "gars ont fait ce qu'ils ont voulu", on a assisté à une marche sanglante des chauffeurs de la métropole sur l'aérogare.

M. Brunet juge l'entente "ridicule, très ridicule". C'est selon lui, "jouer sur les mots" pour tenter de faire croire que Murray Hill n'est plus un monopole. Selon lui, ce sont les taxis de Montréal et non ceux de Dorval qui desservent l'aérogare à l'allée. Il ne serait que normal qu'ils puissent le faire pour revenir, la majorité des passagers se dirigeant vers la métropole.

M. Brunet a affirmé que Murray Hill a conclu cette entente "pour se couvrir", tout comme on aurait aboli le mot "taxis" du quai de départ des voyageurs vers la métropole pour le remplacer par le mot "transportation".

IVRESSOMETRE

SUITE DE LA PAGE 1

ministre de la Justice, de même que son collègue du ministère des Transports, M. Don Jamieson, ont convoqué à une réunion dans la capitale les industries intéressées de près ou de loin à l'automobilisme.

En vertu des amendements au Code criminel que le parlement a adoptés en juin dernier, deux nouveaux délits sont reconnus, prévoyant chacun des amendes de $50 à $1,000, ou dans l'alternative six mois de prison, ou encore l'un et l'autre.

Quiconque conduit un véhicule ou en a charge est passible de ces peines si le pourcentage d'alcool dans son sang dépasse .08 pour cent.

Une peine du même ordre peut être imposée à toute personne qui refuse de se soumettre au test de l'ivressomètre.

On se trouve ainsi à rayer du Code criminel la conduite en état d'ivresse, mais le délit de conduite avec facultés affaiblies reste en vigueur.

Une personne dont la teneur d'alcool dans le sang ne dépasse pas .08 pour cent, peut quand même être accusée de conduite avec facultés affaiblies.

M. Turner a précisé que le gouvernement fédéral a inscrit les nouvelles dispositions au Code criminel après consultation avec les gouvernements provinciaux.

"Cette loi est sévère, a dit le ministre, mais j'ai confiance que la police agira avec discrétion en la faisant respecter."

OTTAWA

SUITE DE LA PAGE 1

déterminés d'après une liste particulière.

Le Canada se dit prêt depuis plusieurs années à réduire ses tarifs pour aider les pays sous-développés mais c'est la première fois qu'il s'agit d'une offre ferme.

La décision canadienne fait suite à celle du président Nixon, lundi dernier, d'accorder des tarifs préférentiels spéciaux aux pays sous-développés. M. Nixon avait invité les pays industrialisés à imiter les Etats-Unis.

APOLLO-12

SUITE DE LA PAGE 1

Les diverses séquences de séparation des premier et second étages de la fusée se sont effectuées exactement à la seconde prévue.

Onze minutes et 40 secondes après la mise à feu, le vaisseau spatial s'inscrivait sur l'orbite terrestre, première étape de son vol de cinq jours vers la Lune. Tout allait bien à bord.

Le président Richard Nixon, qui a assisté au lancement, à la base même de Cap Kennedy, a qualifié l'événement de "spectaculaire". Il a regagné Washington dès cet après-midi, Il était accompagné de sa femme, de sa fille, et du vice-président.

Va sans dire que Dame Météo a sérieusement mis à l'épreuve les nerfs des autorités et du personnel de la NASA, dans les heures qui ont précédé le départ d'Apollo.

La base de lancement était recouverte de nuages. Il pleuvait et un orage s'approchait dangereusement de la base de Cap Kennedy. On avait même songé à retarder le départ si le mauvais temps s'était accentué. La décision aurait été prise à moins de 25 minutes avant l'heure "H".

La base de contrôle avait même prévenu les trois astronautes déjà installés dans leur cabine, qu'on pourrait suspendre le compte à rebours, si les conditions météorologiques empiraient.

Pour sa part, c'est sous une pluie torrentielle que le président Nixon est arrivé à Cap Kennedy pour assister au départ. Il s'était déplacé en hélicoptère, accompagné de son épouse et de sa fille Patricia.

Les trois astronautes sont arrivés à la rampe de lancement à 8 h. 29 ce matin et ont aussitôt pris l'ascenseur qui devait les conduire à leur cabine spatiale installée au sommet de la fusée Saturne-5, d'une hauteur de 363 pieds.

Les Russes ont souhaité bonne chance à l'équipage d'Apollo-12 mais à quelques heures d'intervalle on apprenait aussi qu'ils venaient de lancer un nouveau Cosmos soviétique dans l'espace.

En faisant état de la mission Apollo-12 ; le journal Izvestia a écrit: "Nous souhaitons tout le succès et un bon retour à l'équipe courageuse du vaisseau spatial américain Apollo-12".

Par ailleurs, l'observatoire de Bochum annonçait en fin de matinée le lancement du nouveau Cosmos, dont on venait de capter les signaux. On n'a donné aucune autre précision.

Par ailleurs, on a signalé, dans la matinée, que six marins du navire de récupération "Hornet", en route vers les lieux du retour d'Apollo-12, avaient pris un bain forçé dans le Pacifique, lorsque leur embarcation a chaviré au cours d'un exercice.

Un marin a été blessé sérieusement, apprend-on du navire. Un des câbles servant à mettre l'embarcation à la mer a mal fonctionné et la chaloupe pencha brusquement projetant ses occupants à la mer. Les six hommes ont été vite rescapés.

A leur réveil, peu après 6 h. ce matin, les trois astronautes, Charles Conrad, Richard Gordon et Alan Bean, ont reçu l'assurance que tout était en bon ordre. Le réservoir défectueux dans le module de commandement est remplacé et on en a fait le plein pendant leur sommeil. Tout était donc prêt pour le grand départ des explorateurs lunaires.

Le trio a subi un dernier et rapide examen médical, après quoi ils ont pris le petit déjeûner (jus d'orange, steak, oeufs, rôties et café), en compagnie d'autres astronautes. Le médecin a déclaré: "Tout est normal. Ils sont en grande forme".

Alan Bean devait emporter avec lui une petite bannière sur laquelle ont été brodés des symboles du christianisme, une représentation de la Trinité, entourée d'une croix, d'une Bible et d'emblèmes de l'Eglise protestante méthodiste à laquelle il appartient.

Alors qu'avec "Apollo-11" le but principal était de faire atterrir un équipage sur la Lune et de le ramener sain et sauf sur la Terre, la véritable exploration scientifique de cet astre débute avec "Apollo-12".

"Nous avons littéralement des millions de pièces à bord du véhicule, a déclaré le directeur des lancements Walter Kapryan. (La monumentale fusée Saturne-5 et l'habitacle n'en comportent pas moins de neuf millions). Quand on pense à la totalité des système électroniques dont nous disposons, il est humainement impossible de savoir, à tout moment, qu'absolument tout marche à la perfection".

le TEMPS qu'il fera

Pas d'accumulation de neige

Les prévisions météorologiques voulant ce matin qu'une tempête laisse sur le Québec de quatre à huit pouces de neige, aujourd'hui, ont été brusquement faussées avec l'élévation imprévue de la température.

Même que le maximum de 38 degrés qui avait été prévu pourrait très bien être dépassé.

Les conditions routières seront quand même dangereuses puisqu'il y aura des chutes de neige occasionnelles mêlées de pluie. Les précipitations seront évidemment plus fortes dans les régions montagneuses, comme les Laurentides et les Cantons de l'est.

Samedi, le ciel sera généralement nuageux et on prévoit des chutes de neige légères et occasionnelles. Il n'y aura toutefois pas encore d'accumulation importante. La température deviendra beaucoup plus fraîche, avec un maximum anx environs de 30 degrés. Les vents de l'ouest souffleront à environ 25 milles à l'heure avec rafales à 30 milles. Pour dimanche, on ne prévoit ni nuage ni précipitation. Le ciel sera ensoleillé et la température restera fraîche.

MAXIMUM AUJOURD'HUI : 38

MINIMUM LA NUIT PROCHAINE : 32

Prévisions officielles émises par le Bureau météorologique de Dorval:

Régions de Montréal, des Laurentides et des Cantons de l'Est: Conditions routières dangereuses. Nuageux avec neige commençant cet après-midi et continuant cette nuit. Samedi, nuageux avec légères chutes de neige. Froid. Vents de l'est à 15 milles, croissant à 20 milles avec rafales de 30 milles aujourd'hui et de l'ouest à 20 samedi. Maximum aujourd'hui et minimum cette nuit à Montréal et Sherbrooke, 38 et 32; à Ste-Agathe, 35 et 32.

Régions de Québec et du St-Maurice : Conditions routières dangereuses: nuageux avec neige commençant cet après-midi ou ce soir et continuant cette nuit. Samedi nuageux avec neige occasionnelle. Froid. Vents de l'est à 15 milles, puis à 20 avec rafales à 30 milles aujourd'hui puis devenant de l'ouest à 20 milles samedi. Maximum aujourd'hui et minimum cette nuit à Québec, La Tuque et Chicoutimi, 35 et 32.

Régions de Baie-Comeau, de Rimouski et de Gaspé: Conditions routières dangereuses pour cette nuit. Ensoleillé puis devenant nuageux aujourd'hui avec neige commençant cette nuit possiblement mélangée avec pluie légère. Samedi, chutes de neige devenant légères. Froid. Vents légers puis de l'est à 20 milles, avec rafales à 30, tard aujourd'hui et de l'ouest à 20 milles samedi. Maximum aujourd'hui et minimum cette nuit à Baie-Comeau, Rivière-du-Loup, Mont-Joli et Sept-Iles, 38 et 32.

Régions de l'Abitibi et de Pontiac-Témiscamingue: Généralement nuageux avec quelques légères chutes de neige aujourd'hui. Samedi, nuageux avec neige occasionnelle. Froid. Vents légers aujourd'hui et de l'ouest à 20 milles samedi. Maximum aujourd'hui et minimum cette nuit à Val d'Or, Rouyn-Noranda et Témiscamingue 32 et 25.

Régions d'Ottawa: Conditions routières dangereuses. Nuageux aujourd'hui avec neige commençant vers midi. Neige cette nuit. Samedi, nuageux avec légères chutes de neige. Froid. Vents de l'est à 15 milles, croissant à 20 milles avec rafales à 30 aujourd'hui et de l'ouest à 20 samedi. Maximum aujourd'hui et minimum la nuit prochaine à Ottawa, 35 et 32.

FETE : saint Josaphat

VENTE DE TAPIS

LIQUIDATION D'ENTREPÔT 30% À 60% DE RABAIS

TAPIS COUPONS

Grandeur approx.	Description	Si vendu par ver. car.	Notre prix
11' 9" x 18' 9"	Vertm uosse 501 nylon	250	119
12' x 13' 9"	Aqua nylon velours caoutchouc tel quel	210	69
12' x 15'	Aqua nylon velours caoutchouc tel quel	219	79
12' x 20'	Vert nylon commercial, tel quel	304	109
12' x 11' 6"	Beige nylon comm. caout. tel quel	176	61
12' x 15' 4"	Or nylon velours uni	172	89
12' x 23'	Or nylon velours uni	248	139
12' x 7'	Cayenne, intérieur, extérieur, tel quel	75	14
12' x 16' 2"	Or, 501 nylon, tel quel	210	69
12' x 10' 6"	Bleu foncé Dupont nylon, tel quel	112	39
12' x 20' 6"	Vert mousse 501 nylon	276	133
12' x 19' 6"	Or, 501 nylon	260	128
11' x 11' 8"	Bleu vert, laine Wilton commercial	290	74
9' x 8' 4"	Bleu foncé Dupont nylon caoutchouc	74	29
12' x 23'	Lilas Shaggy nylon épais	341	169
Rouge nylon velours uni 12' x 19' 6"		210	116
12' x 18' 3"	Jaune nylon velours caoutchouc	268	144
12' x 10' 3"	Or, Dupont 100% nylon	112	59
12' x 9'	Vert nylon tweed commercial	132	53
10' 8" x 14'	Rouge nylon tweed commercial	209	89
12' x 12' 9"	Charcoal nylon tweed commercial	187	77
9' x 15'	Rouge, 501, avec caoutchouc	160	89
9' x 21' 6"	Vert nylon velours uni	183	99
9' x 20'	Or, nylon velours uni	160	89
12' x 15	Emeraude, intérieur, extérieur	160	90
12' x 17' 3"	Or espagnol 501 nylon	220	109
12' x 10'	Rouge Kodel embossé épais	186	79
9' x 13' 4"	Or Dupont 501 nylon	134	65
12' x 9'	Vert nylon tweed épais	107	53
12' x 9'	Blanc nylon velours uni	132	72
12' x 10'	Bleu Kodel ciselé épais	186	79
12' x 10'	Huître Kodel ciselé épais	186	79
12' x 15' 6"	Vert nylon tweed épais	189	94
12' x 16' 8"	Or, nylon tweed épais	179	89
12' x 9' 3"	Vert Dupont 501 nylon	110	54
12' x 11'	Vert mousse 501 nylon	153	74
12' x 14'	Or, tweed nylon commercial	208	89
12' x 11'	Gris nylon tweed commercial	164	59
12' x 11'10"	Vert nylon tweed épais	128	57
11'10" x 11'11"	Vert 501 nylon frisé	176	69

ROULEAUX A SOLDER

Verge carrée	Description	Prix liste manufact. ver. car.	Notre prix ver. car.
40	Kodel ciselé rouge, très épais	13.95	6.99
48	Or, Kodel, ciselé, très épais	13.95	6.99
60	Vert tropic, Dupont, nylon caoutchouc	9.95	4.69
52	Rouge, nylon, tweed épais	8.95	4.99
180	Or nylon velours uni	7.99	4.99
62	Vert nylon velours uni	7.99	4.99
60	Lilas 501 nylon	9.95	5.49
52	Rouge nylon velours caoutchouc	10.95	5.99
74	Or, acrilan velours (tel quel)	10.95	5.50
49	Rouge 501 nylon très épais	11.95	6.99
60	Or, nylon, velours uni, tel quel	7.99	3.99
110	Vert olive, intérieur, extérieur, épais	7.99	4.99

Vous pouvez acheter n'importe quelle grandeur que vous désirez !

DUPONT 100% NYLON EPAIS
9 couleurs — Prix liste 7.99 — notre prix $4.69 ver. car.

ACRILAN VELOURS UNI
très épais, 9 coul. — Prix liste 14.95 — notre prix $9.99 ver. car.

NYLON SHAGGY EPAIS
6 couleurs — Prix liste 10.99 — notre prix $6.99 ver. car.

★ CHARGEX ★
Facilités budgétaires

Au service de Montréal depuis 30 ans

ANGLO FRENCH CARPET CIE LTÉE — "SATISFACTION GARANTIE OU ARGENT REMIS"

Entrepôt et salle d'échantillons
8280, boul. St-Laurent (coin Guizot)
382-2201
1477 rue MANSFIELD
288-4113

L'Europe à prix réduits. Sabena vous offre les tarifs individuels les plus bas jamais vus.

Excursion de 22 jours à tarifs spéciaux De Montréal, aller-retour :

Bruxelles	$278	Paris	$278
Cologne	289	Prague	299
Dusseldorf	289	Vienne	305
Francfort	289	Malaga	306
Genève	289	Rome	309
Hambourg	289	Budapest	326
Milan	289	Naples	331
Munich	289	Varsovie	359
Salzbourg	289	Athènes	369
Zurich	289	Salonique	369

En vigueur du 1er novembre 1969 au 15 mai 1970. Pour plus de renseignements appelez votre agent de voyage ou SABENA.

3, Place Ville Marie, Montréal 113, Qué. 861-2631

Sabena
LIGNES AÉRIENNES BELGES

Libéré d'une accusation de recel

Le juge Jacques Coderre a décide, hier après-midi, de libérer après l'enquête préliminaire, James McVerry, 20 ans, de la rue Lapalme, à Laval, de l'accusation de possession illégale de $125,000 d'obligations au porteur émises par la municipalité de Sainte-Agathe-des-Monts.

Les obligations avaient été volées, le 5 mai dernier par trois hommes à la station de métro Sherbrooke.

McVerry avait été arrêté dans la soirée du 4 novembre après qu'il se fut rendu à la gare Centrale y quérir les obligations contenues dans un sac de plastique (à ordures ménagères) se trouvant dans un casier.

Me Sidney Leithman, avocat de la défense, a soumis après que plusieurs témoins eurent été questionnés, que "son client qui avait reçu un pourboire de deux dollars pour aller chercher les obligations avait été "le jouet" de quelqu'un qui lui dit "que le sac de plastique contenait une robe de femme... tout simplement".

McVerry, soupçonnant qu'il se passait quelque chose... de pas très catholique avait prévenu la police.

Le juge Coderre en libérant l'inculpé a déclaré "que les détectives se devaient de continuer leurs recherches pour atteindre l'homme qui avait fait faire... la commission au prévenu".

Cet homme, eh bien, McVerry en a fourni une excellent description à la police.

Soupçonné du meurtre de 100 civils

FORT BENNING, Georgie (UPI) — Les autorités de l'armée américaine examinent actuellement le dossier d'un officier pour déterminer s'il doit être traduit devant une cour martiale, a déclaré un porte-parole hier.

L'officier en question, le lieutenant William Laws Calley, serait impliqué dans le meurtre de 100 civils, en mars 1968, à Son My, une localité sud-vietnamienne située à 340 milles au nord-est de Saigon.

L'armée avait révélé que Calley serait gardé en service actif après l'expiration de son engagement, mais n'avait pas précisé les accusations dont il est l'objet.

Dans une déclaration publiée hier, les autorités de l'armée ont fait savoir que les officiers à Fort Benning examinaient le dossier de Calley pour décider des mesures à prendre. Elles ont ajouté que tout commentaire supplémentaire porterait atteinte aux droits de l'accusé.

St-Hubert: hausse ou baisse des taxes?

par René-F. DESAMORE

M. Germain Pitre, président de l'Association Civique de Saint-Hubert conteste une nouvelle parue dans LA PRESSE de mardi et ayant pour titre: "Pour la huitième année, les taxes restent inchangées à Saint-Hubert".

Selon M. Pitre, il aurait fallu écrire: "Pour la huitième année consécutive, les taxes vont augmenter à Saint-Hubert et pour la septième année consécutive, le taux des taxes générale et spéciale demeure inchangé".

Selon le président de l'Action Civique, "ce qui compte pour le payeur de taxes, c'est ce qu'il débourse".

"Or, dit-il, des nouvelles taxes, trois augmentations d'évaluation et des augmentations sur plusieurs autres taxes ont fait que le propriétaire de Saint-Hubert a déboursé en moyenne 38 p. cent de plus pour ses taxes 1969 qu'il en a déboursé en 1964, et ce pour pratiquement aucun service additionnel."

M. Pitre souligne encore qu'en 1968, la ville de Saint-Hubert prévoyait des dépenses de $2,535,936.46 et que le budget de 1970 prévoit des dépenses de $4,134,320.00, "soit une augmentation de 63 p. cent en deux ans".

"C'est à croire qu'à Saint-Hubert les périodes d'inflation n'existent pas, dit-il encore."

La boisson: chaque Canadien dépense chaque année une moyenne de $97.70

Les Canadiens, en 1967, ont dépensé $1,346,442,000 pour l'alcool. Ce chiffre fantastique a été fourni par M. Jean-Pierre Côté, ministre fédéral du Revenu, qui a pris la parole à Victoriaville, à l'occasion de la Semaine nationale de la sobriété organisée par l'Association Lacordaire du Canada.

Cette semaine de la sobriété s'est ouverte le 9 novembre dernier et se terminera le 15. Représentant officiellement le premier ministre Trudeau, M. Côté a souligné également que chaque Canadien de 15 ans et plus consacre en moyenne $97.70 par année à l'achat de boissons alcoolisées. La consommation moyenne pour chaque Canadien de cette catégorie d'âge est 1.8 gallon d'alcool pur. "Quand on songe, a dit le ministre, que le revenu moyen en Asie et en Afrique se situe entre $60 et $100 par année, il y a de quoi vous laisser songeur devant les dépenses des Canadiens en alcool. Il faudra très tôt prendre conscience de l'écart grandissant entre les nations riches et les nations pauvres, sinon une confrontation globale entre privilégiés et damnés de la terre sera inévitable, à plus ou moins longue échéance"!



MAN -O- MANISCHEWITZ
QUELS VINS!
MANISCHEWITZ WINE CO., N.Y.

ETUDIEZ L'ANGLAIS PARMI LES AMERICAINS

ENGLISH LANGUAGE CENTER

WALLINGFORD, VERMONT, U.S.A.

Pour les jeunes

13 ans à 17 ans

Etudier pour apprendre à lire, écrire, parler, et comprendre l'anglais en huit semaines et en même temps se réjouir des délices d'un camp d'été. Surveillance continuelle jour et nuit. Cours complet d'anglais avec laboratoire linguistique pour garçons et jeunes filles. Classes limitées à dix élèves. Les frais sont très raisonnables et les parents sont invités à visiter à n'importe quel temps.

Pour les adultes

17 ans et plus

Programme d'anglais pour étrangers — quatre sections — élémentaire, intermédiaire, avancée, et sur-avancée. Les cours: 19 janvier, 1er avril, 22 juin, 2 septembre, 26 octobre. Pension pour religieux et religieuses ainsi que pour laïques. Classes formelles et laboratoire linguistique. Programmes de récréation.

SESSION D'ETE — 22 juin — 14 août 1970

INTERESSES ECRIRE AU:

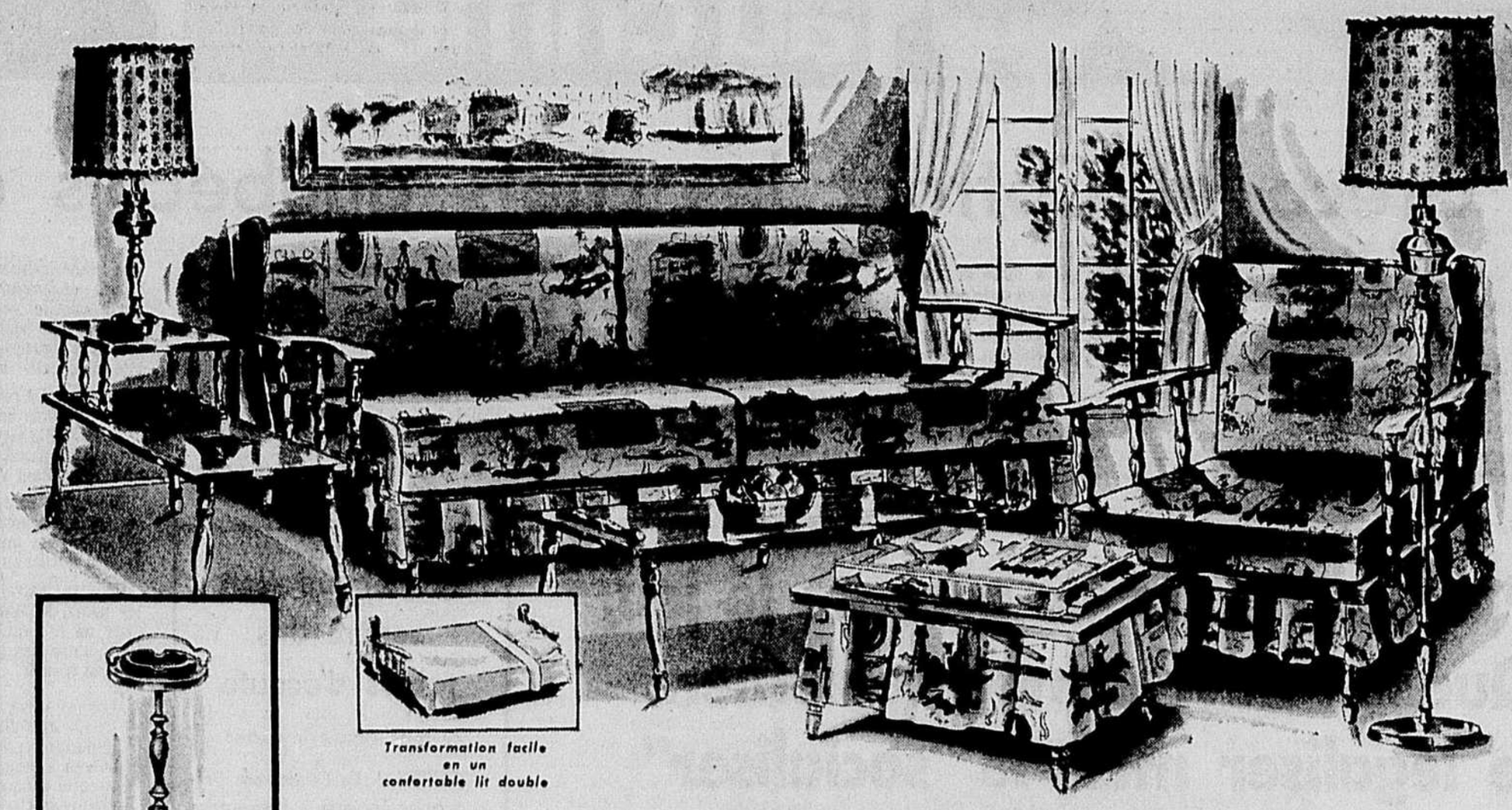
Président

English Language Center for Foreign Students

COLLEGE OF ST. JOSEPH THE PROVINDER

P.O. Box 8, Wellingford, Vermont, 05773, U.S.A.

OFFRE SPECTACULAIRE Legaré d'ameublement de style COLONIAL



Transformation facile en un confortable lit double



Cendrier sur pied appareillé, 27" de hauteur.

Tissus traités au Scotchgard pour résister aux taches grasses.

MOBILIER CHESTERFIELD ou DAVENPORT de STYLE COLONIAL

Vous avez le choix entre le modèle chesterfield et le modèle divan-lit. Ce dernier se transforme aisément en lit double. Les coussins du sofa et du fauteuil sont rembourrés de mousse. Large volant au bas. Recouvrement: tissu imprimé à motif colonial, traité au Scotchgard.

En SPÉCIAL à $159

$8 par mois

TABLE APPAREILLÉE TELLE QU'ILLUSTRÉE

Table à café de 16" x 40". Surface de "formica" résistant aux taches. Pattes sculptées. Fini salem. Aussi table-étagère, 16" x 28".

LAMPES APPAREILLÉES TELLES QU'ILLUSTRÉES

Lampe de table et lampe torchère d'une hauteur de 60". Commutateur à trois intensités d'éclairage. Moulure de cuivre.

TABOURET APPAREILLÉ TEL QU'ILLUSTRÉ

Moyennant un léger surplus, il vous est possible d'obtenir le tabouret qui s'harmonise au mobilier.

Choix de tables... et lampes

Table à café	13.95	Lampe de table	16.95
Table-étagère	17.95	Lampe torchère	17.95

Cendrier sur pied 9.95



Meubles d'appoint, style colonial

Voici des meubles appareillés, fabriqués en érable canadien et qui vous sont offerts dans un vaste choix, vous permettant ainsi de meubler votre chambre de la façon la plus complète. Ils sont d'un riche fini salem résistant aux égratignures.

Solide chaise à barreaux s'appareillant au bureau.	19.95	Bureau double 6 tiroirs. Miroir ajustable.	99.00
Bureau d'étudiant avec spacieux tiroirs. Poignées de cuivre.	69.00	Pratique commode de 5 tiroirs aux jolies poignées de cuivre.	69.00
Table de chevet étagée avec tiroir au bas.	37.00	Long bureau triple de 9 tiroirs avec miroir ajustable.	119.00
Lit à barres fuselées. Tête de lit ajourée.	49.00	Commode appareillée. Quatre spacieux tiroirs.	59.00

Spécialement pour... VOUS Votre FAMILLE Votre FOYER

PLAN DE CRÉDIT CONTINUEL

- Une seule formalité, signée lors de l'ouverture de votre compte, vous donne droit de réaliser tous vos achats futurs.
- Les frais de service, (1.5% par mois), diminuent de façon parallèle à votre solde.
- Un état de compte mensuel vous parviendra à la date de votre choix, indiquant les achats, les paiements, et le solde.

Vous pouvez satisfaire vos besoins en ameublement dès maintenant, par l'établissement de paiements à la mesure de votre budget, avec autant de facilité que si vous payez comptant.

PAYEZ COMPTANT AVANT 30 JOURS, SANS FRAIS DE SERVICE, OU PAR VERSEMENTS MENSUELS.

AUCUN DÉPÔT REQUIS — JUSQU'À 36 MOIS POUR PAYER SI DESIRE

VOTRE PAIEMENT MENSUEL	VOUS PERMET UN CRÉDIT CONTINUEL DE	VOTRE PAIEMENT MENSUEL	VOUS PERMET UN CRÉDIT CONTINUEL DE
$4.00	$100.00	$25.00	$700.00
$10.00	250.00	$40.00	1100.00
$15.00	400.00	$50.00	1400.00

Téléphonez pour plus de détails

Legaré

FAITES VOS EMPLETTES LE JEUDI ET VENDREDI JUSQU'À 9 H P.M., LE SAMEDI JUSQU'À 6 H P.M.

1200 rue AMHERST Tél. 842-8911
6960 rue ST-HUBERT Tél. 271-4668
3734 ouest, rue NOTRE-DAME Tél. 935-6994
10530 BOUL. PIE IX (Mtl.-Nord) Tél. 322-2741
3730 est, rue ONTARIO Tél. 526-1667
1278 est, MT-ROYAL Tél. 521-5373
4010 rue WELLINGTON (Verdun) Tél. 768-4730
3250 rue MASSON (Rosemont) Tél. 725-2453
1020 rue NOTRE-DAME Tél. 637-5825 (Lachine)
4660 est, rue STE-CATHERINE Tél. 255-7029
6589 Boul. MONK (VILLE ÉMARD) Tél. 768-4777
11,926 est, rue NOTRE-DAME (POINTE-AUX-TREMBLES) Tél. 645-5371

Approbation d'un projet de rénovation de $5 millions

Le conseil municipal de Montréal a approuvé, hier, le programme détaillé de rénovation urbaine du secteur des îlots Quesnel-Coursol, bornés par les rues Saint-Antoine, Vinet, Saint-Jacques et l'avenue Atwater, dans la Petite Bourgogne.

Il s'agit d'un projet de l'ordre de $5 millions et les édiles en ont profité pour demander à la Société d'habitation du Québec, qui assumera 75 p. 100 du coût de réalisation, d'approuver et d'accorder à la ville les subventions requises pour sa mise en oeuvre.

Le projet couvre une superficie totale de 12.2 acres et comprend la restauration de 224 logements et la construction de 250 autres, soit un total de 474 logements.

Le programme met l'accent sur la conservation et la restauration des bâtiments. Il n'y aura pas de démolition massive de bâtiments résidentiels et la ville ne procédera pas à des expropriations à la grandeur du secteur. Par voie de conséquence, un nombre restreint de personnes seront déplacées.

De plus, selon les explications fournies, le relogement sera facilité par la construction d'une réserve de logements à l'intérieur même du secteur.

Les autorités de Montréal ont déjà soumis les grandes lignes du programme aux résidents du secteur par l'intermédiaire d'un comité de citoyens formé à cette fin. Déjà, le comité de citoyens, par la voix du conseiller municipal de Sainte-Anne, M. Frank Hanley, a soumis quelques modifications de caractère plutôt technique. Les citoyens auront toutefois l'occasion de présenter leurs commentaires lors des audiences publiques que la Société d'habitation du Québec doit tenir dans le secteur concerné avant de donner son approbation au programme de rénovation préconisé par la ville de Montréal.

Agence "Detec of Canada"
PIERRE-D. MASSUE, C.A.A.
DETECTIVE
"Autorisé sous l'Acte concernant les agences de Détectives du Québec"
Licencié par la Cité de Montréal
• INVESTIGATIONS • INFIDELITE CONJUGALE • SURVEILLANCE
• FILATURE • TOUTES PREUVES POUR LA COUR
CONFIDENTIEL — DISCRETION ASSUREE
387-8757

Vague de hold-up: quatre blessés

Quatre personnes ont été blessées, dont deux gravement, au cours d'une vague de hold-up qui a déferlé sur la métropole en l'espace d'à peine trois heures, hier soir.

Un homme a été transporté à l'hôpital où des chirurgiens lui ont extrait une balle de calibre .22 de l'abdomen. La victime a été abattue par des bandits qui ont fait irruption au magasin Perrette, au 3795, de la Côte-de-Liesse, à Saint-Laurent, où ils ont fait main basse sur une somme d'environ $300. Les cagoulards ont également assené plusieurs coups sur la tête d'un autre client.

Deux messagers ont été légèrement blessés lorsqu'ils ont été accostés par un jeune homme qui, sous la menace d'un couteau et d'un poing américain, les a soulagés d'une somme de $175. L'attaque a été portée en face du 1790, rue Tillemont.

D'autres hod-up ont rapporté plus de $1,000 à leurs auteurs tandis qu'un gunman a échoué dans sa tentaitive quand la caissière d'une compagnie de trust a refusé de lui remettre des billets de banque.

La jeune fille s'est ensuite affaissée et elle a été transportée à l'hôpital où elle a été traitée pour choc nerveux.

PRETS sur . . .
• BIJOUX • DIAMANTS
• ANTIQUITES • OBJETS D'ART
Nous achetons et payons comptant.
Toutes transactions confidentielles.
Hoffman's
1472, RUE PEEL

vente de liquidation
à
LA CENTRALE DU LIVRE
260 ouest, rue Faillon, Montréal — En face du parc Jarry
remise de
40%
sur un stock considérable et d'excellente qualité de livres de bibliothèque
Du lundi au vendredi, de 9 h a.m. à 17 h (5 h p.m.)
OUVERTE EXCEPTIONNELLEMENT
le samedi 15 novembre de 9 h 30 a.m. à 15 h (3 h p.m.)
Vente exclusivement au comptoir; les commandes téléphoniques ou postales ne pourront être acceptées.

les tribunaux

Fin du procès de Daigle accusé de meurtre

Le juge Fernand Legault devait, aujourd'hui donner ses directives sur les questions de droit au procès de Jean Daigle, âgé de 24 ans, de la rue Jeanne-Mance, inculpé du meurtre de Michel-Robert Massicotte, trouvé le 3 juin dernier, avec deux balles dans la tête, dans un fossé, à Havre-des-Iles, secteur de Chomedey, à Laval.

Si le président des Assises a décidé de débiter son "adresse" aux jurés, non pas, hier après-midi, mais aujourd'hui, c'est qu'il ne voulait pas que ces jurés, juge de la preuve relative aux faits dans toute cause qui leur est soumise, risquent de passer la nuit de jeudi à vendredi... dans un hôtel, au cas où ils n'auraient pu parvenir à s'entendre sur un verdict, une fois les délibérations commencées et ce, après les remarques du tribunal.

Hier, ce sont les avocats qui ont prononcé leurs plaidoiries.

Le premier à porter la parole devant les jurés a été Me Claude Archambault, avocat de Daigle, qui a déclaré "que les jurés se devaient de rendre un verdict d'acquittement surtout après avoir entendu l'accusé qui a déclaré qu'il s'agissait d'un pur accident".

Pour sa part, Me Louis-G. Robichaud, procureur de la Couronne, a soumis qu'un verdict devait être rendu sous l'accusation telle que libellée puisque les jurés devaient tenir compte de la déclaration inculpatoire de l'accusé.

Acquittement de deux hommes accusés de vol

Bernard Reid et Arthur Beauvais, deux individus dans la vingtaine, que Me Yves Mayrand présentait, ont été acquittés, hier après-midi, de l'accusation d'avoir commis un vol avec effraction dans un magasin de Montréal-Nord, sis au 3950 est, rue Fleury, le 21 décembre 1968.

Ils avaient été plus spécifiquement inculpés d'avoir volé 44 pneus d'une valeur d'environ $1,973.77.

Dans cette affaire, la poursuite avait présenté une preuve de circonstance. Et pour compléter cette preuve, elle avait fait entendre un troisième individu arrêté au volant d'une camionnette dans laquelle se trouvaient les pneus peu de temps après le vol. Le tribunal a fait observer que la déposition de cet individu était incompatible avec sa déclaration écrite faite aux policiers. Il est aussi à noter, a poursuivi le tribunal, qu'il avait bénéficié d'une "sentence suspendue" à la suite de son plaidoyer de culpabilité relativement à ce vol.

"Ce témoin a donné une version entièrement défavorable à la poursuite en disculpant complètement les accusés Reid et Beauvais et s'est attribué seul la commission du vol.

"Cette déposition écrite faite aux policiers par le témoin Legault et dont il n'admet pas la véracité au procès ne peut donc, comme on le sait, servir de preuve contre les accusés à qui la Cour est obligée d'accorder le bénéfice du doute."

Un camionneur est accusé de méfait

Un jeune homme de 24 ans, Donald Légaré, camionneur présentement en grève, a comparu devant le juge Emile Trottier, hier après-midi, sous une accusation de méfait.

Selon la police, le prévenu aurait causé des dégâts de $159 à un véhicule, et Me Bernard Fournier, le procureur de la Couronne, a qualifié son geste de véritable sabotage.

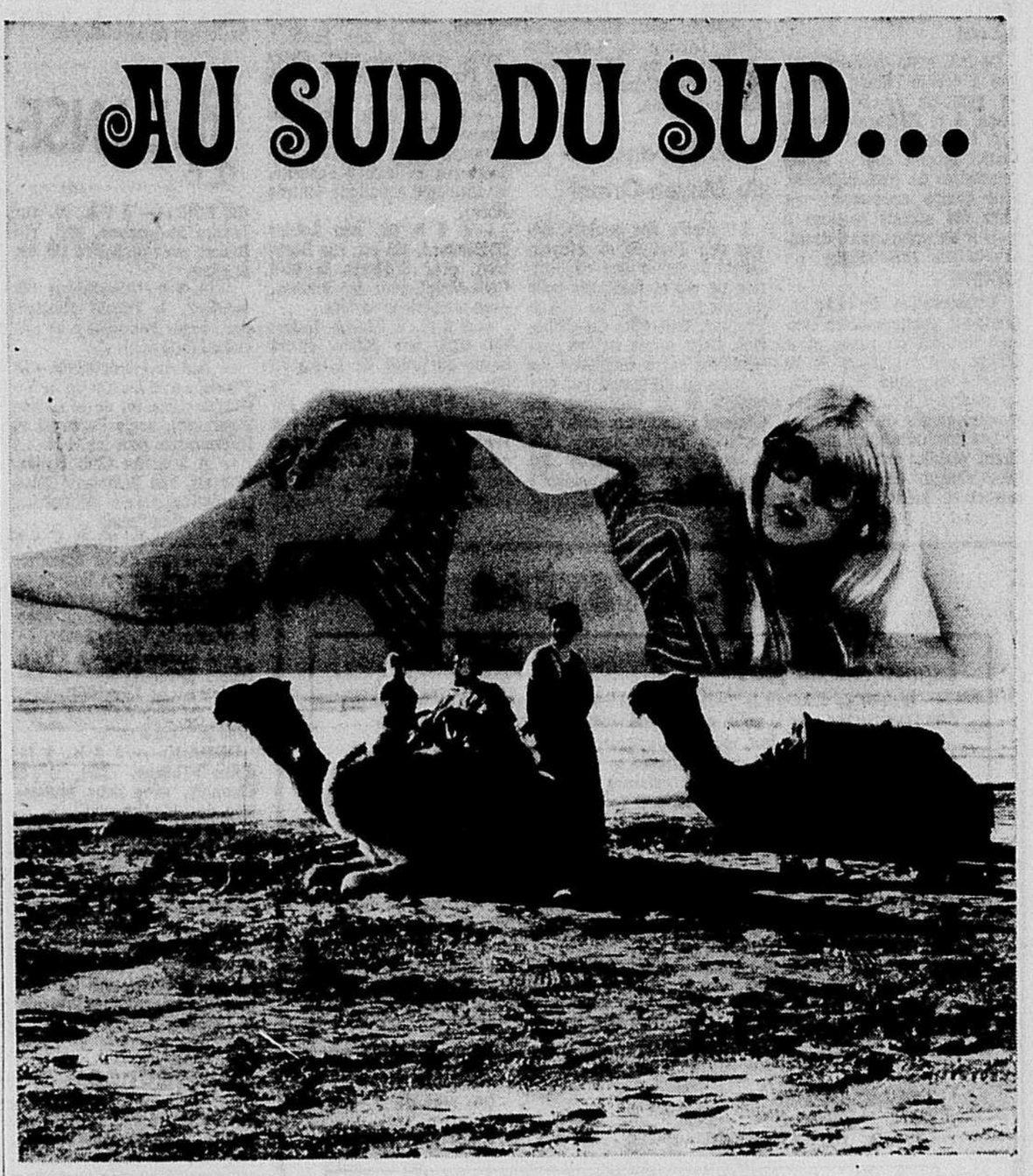
En attendant son enquête, qui s'instruira le 20, le jeune homme a toutefois été remis en liberté sous un dépôt de $200.

Colibri

Un cadeau dont ils se souviendront longtemps.
Choisissez maintenant de la plus excitante collection de briquets
En leur offrant COLIBRI *ils sauront que c'est le meilleur!*

C'est écrit noir sur blanc! Plus de Québecois préfèrent le BLACK & WHITE à tout autre scotch whisky


Un scotch pour ceux qui s'y connaissent.
Distillé, mélangé et embouteillé en Ecosse par James Buchanan & Co. Limited

AU SUD DU SUD...

LE MAROC
Ne cherchez pas le soleil . . . le Maroc le retient prisonnier! Entre la mer et les sables, sur les merveilleuses plages de l'océan ou dans les vertes palmeraies, dans l'immensité du désert ou dans les villes impériales, dans les casbahs séculaires ou les souks multicolores, vous le trouverez partout. Même le français qu'on y parle est ensoleillé.
Le Maroc, pays étrange et fascinant, a su adopter toutes les facilités de la vie moderne sans pour cela renoncer à la poésie et aux traditions de l'Islam. L'hiver est une merveilleuse saison pour découvrir l'exotisme de ce pays.
Le Maroc est à portée de votre doigt. Téléphonez à notre service "Vacances" (Montréal: 861-9001) et demandez nos brochures illustrées. Ensuite, consultez votre agent de voyage.
Grand Tour du Maroc
Visite des villes les plus pittoresques dont Tanger, Casablanca, Agadir et des quatre villes impériales: Fès, Meknès, Marrakech et Rabat. Plus deux jours à Paris.
21 jours tout compris: $795.
Départs à partir du 9 décembre.
Club Méditerranée
AGADIR
Le club le plus populaire auprès des Canadiens. Situé au bord de la mer. Dans le sud marocain. Séjours de 2 semaines.
Tout compris — à partir de $585.
Départs toutes les semaines.

AIR FRANCE
à votre service dans le monde entier
Félicitations à l'IATA à l'occasion de son 50ème anniversaire.

ANNONCE
LA VÉRITÉ SUR LES DROGUES "MODERNES"
Est-il vrai que les drogues vous rendent moins égoïste? Qu'elles peuvent élargir le champ de la conscience et procurer une puissance intellectuelle décuplée? Quel mal peut-il donc y avoir à se droguer? Dans Sélection du Reader's Digest de novembre, un spécialiste dénonce l'imposture des drogues psychédéliques en réfutant un à un les arguments chers à leurs adeptes. Lisez pourquoi rien n'est plus trompeur que de vouloir intensifier ses facultés autrement que par l'effort et la persévérance. Achetez Sélection aujourd'hui.



téléphoto PC

Dernière adhésion

Mushtaq Masih, de Charlottetown, Ile-du-Prince-Edouard, reçoit un gant de boxe symbolique de Jerry Shears, de Montréal, président de l'Association canadienne de boxe amateur. Masih représente sa province qui a adhéré officiellement à l'association, hier. L'Ile-du-Prince-Edouard était la seule province absente au sein de cet organisme qui a reçu sa charte fédérale le 4 novembre.

La télévision pourrait tuer le football canadien

OTTAWA (PC) — David Loeb, propriétaire des Rough Riders d'Ottawa, a déclaré hier qu'on devra faire des changements dans les lois canadiennes de TV, sinon la ligue Canadienne de football ne saurait survivre.

De plus, selon lui, l'invasion du football américain en territoire canadien pourrait bien s'avérer un autre facteur causant la disparition du football canadien.

Il a précisé que les lois actuelles canadiennes permettent à la télévision communautaire de retransmettre "sans frais" les matches de la ligue Canadienne sans permission préalable de la part du circuit ou des réseaux de télévision.

"La télévision communautaire, en retransmettant les matches sans l'autorisation de la ligue et des réseaux, semble s'en tenir à une décision de la cour de l'Echiquier en 1954 alors que la télévision communautaire était inexistante."

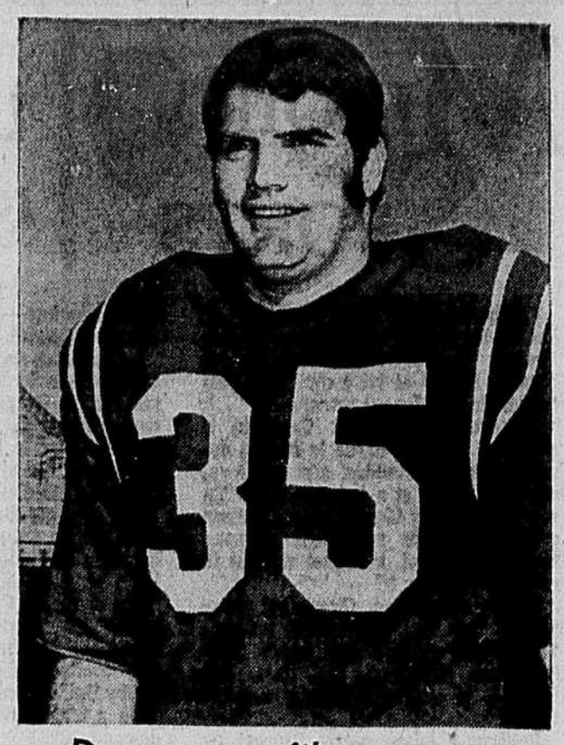
Loeb a aussi soutenu qu'une licence de football américain au Canada viendrait compléter les effets malheureux de la télévision communautaire sur la ligue Canadienne.

Cette invasion diminuerait davantage la valeur du dollar sportif canadien en raison de l'intérêt divisé chez les amateurs.

Il a révélé que Montréal, Toronto et Vancouver avaient déjà soumis des demandes pour obtenir des licences de football américain.

Loeb n'a pas parlé de moyens de combattre l'invasion du football américain, mais il a suggéré deux moyens de contrôler la télévision communautaire à la satisfaction de la ligue Canadienne.

Ainsi, la loi de télédiffusion doit être changée par la Commission canadienne de radio et de télévision, qui devra définir la zone d'interdiction entourant une cité où un match de football de la ligue Canadienne est disputé.



Duncan, un film gourmet

Dennis Duncan, centre-arrière des Alouettes, sera présent au Dîner des Célébrités sportives, le 12 décembre prochain, à l'hôtel Reine-Elizabeth, même s'il doit revenir du Texas où il demeure.

Dick Duff rejoint le Canadien à St. Louis

Quelques heures seulement après que Bobby Hull eut annoncé son retour au bercail, la direction du Canadien annonçait que l'ailier gauche Dick Duff allait revenir au jeu pour les deux matches de fin de semaine.

Duff rejoindra le club pour le match de demain à St. Louis, puis il se rendra à Chicago, rencontrer les Black Hawks, dimanche.

L'on se souvient que pour des raisons personnelles, Duff avait quitté le club au début de l'entrainement mais qu'à la suite d'entretiens avec le gérant général Sam Pollock, il avait décidé (un peu comme Hull) de revenir sur sa décision de ne pas abandonner le hockey.

Ceci signifierait que Peter Mahovlich, qui n'a pas été utilisé du tout lors des trois derniers matches du tricolore, serait cédé aux Voyageurs.

Duck Duff s'est remis à l'entrainement, et depuis deux semaines il tient des séances de remise en condition à tous les jours. Quand l'équipe des Voyageurs est à Montréal il en profite pour s'entraîner avec eux.

Fred O'Donnell pour Williams

A Boston, les Bruins ont annoncé qu'ils avaient obtenu les droits sur le joueur d'avant amateur Fred O'Donnell, des North Stars du Minnesota, en échange de l'ailier Tommy Williams qui a été échangé aux North Stars le printemps dernier.

Au moment de l'échange, Minnesota promit aux Bruins "un joueur à choisir plus tard" en échange de Wil-



Dick DUFF

liams, un des deux seuls joueurs natifs des Etats-Unis dans la ligue Nationale de hockey.

O'Donnell a marqué 31 buts et obtenu 27 assists avec les Generals d'Ottawa, de la ligue Junior d'Ontario, la saison dernière.

Doug Harvey démissionne

Doug Harvey, l'ancien joueur de défense étoile du Canadien, a décidé d'abandonner son poste d'instructeur des Saints de Laval, une équipe de la ligue Junior "A" du Québec.

La nouvelle a été confirmée par Raymond Lagacé, le président du club. Harvey sera remplacé à la barre de direction de l'équipe de Laval par Léo Bossy, ancien instructeur du Canadien junior de Halifax.

L'on n'a pu obtenir beaucoup de détails sur la démission de Harvey, mais il semble que la difficulté de communiquer avec ses joueurs ait été la principale raison. Plusieurs joueurs ne parlent pas l'anglais, Ainsi, Harvey avait du mal à faire parvenir ses directives.

Simpson gagne moins de verges que de dollars!

NEW YORK (AP) — Aucun athlète, en aucun sport, n'a eu une aussi prestigieuse publicité que O. J. Simpson! Alors qu'il était encore dans les rangs collégiaux, les propriétaires des différentes équipes au football professionnel se disputaient le droit de le repêcher. On a même accusé certaines équipes de perdre des matches intentionnellement, afin d'avoir le premier choix au repêchage. Finalement, la pire équipe s'est vue le droit de jeter son dévolu sur la jeune merveille ... les Bills de Buffalo alligneraient donc le sensationnel O. J. Simpson.

A Buffalo, la ville était en liesse. Après s'être fait tirer l'oreille pendant plusieurs mois, Simpson a finalement décidé d'accepter les conditions des Billes... A son arrivée, le maire de Buffalo lui a remis les clés de la ville ... Bref, les amateurs de football, longtemps boudés par les Bills, caressaient déjà le championnat de leur division.

Les Bills ont disputé neuf matches cette saison. Ils ont remporté seulement deux victoires.

Tout d'abord troublé par le fait d'être devenu millionnaire, Simpson est maintenant frustré de jouer le rôle de deuxième homme. On se sert de lui pour attirer les joueurs ennemis dans une autre direction que le porteur de ballon.

Ironiquement, Simpson a affirmé qu'il avait réussi à gagner beaucoup plus d'argent que de verges ...

"Je suis déçu. Amèrement déçu. Tout d'abord parce que nous ne parvenons pas à gagner avec régularité. Deuxièmement, parce que je ne porte pas le ballon. Je suis sans défense. Je n'ai rien contre le fait de jouer le rôle du deuxième homme si cela rapportait quelque chose. Mais nous perdons quand même. Quant à perdre, j'aimerais bien qu'on me donne au moins la chance de me faire valoir.

"Je sais que je n'ai rien fait d'extraordinaire à mon début au football professionnel. Mais si les Bears de Chicago trainent de l'arrière, vous pouvez être assurés que Gil Sayers portera plus souvent le ballon..."

"Je ne m'attendais pas à fournir un rendement aussi médiocre. Je croyais pouvoir réussir à gagner plus de verges. Je croyais aussi que les Bills allaient finalement remporter plus de victoires. Il est vrai que les victoires vont de mises avec les verges gagnées ..." Puis Simpson a finalement laissé choir: "Je ne peux m'empêcher de sourire lorsque les gens me demandent comment il se fait que les Browns de Cleveland et les Cowboys de Dallas, repêchent toujours les meilleurs demis au pays ..."

Il y a à peine quelques mois, Simpson est devenu la meilleure recrue dans le monde des affaires, tandis qu'un peu plus tard, il perdait toute chance de devenir un candidat sérieux au titre de la recrue de l'année.

Au cours des huit matches auxquels il a pris part, la "fantastique merveille noire" a gagné 413 verges au sol, alors qu'il portait 112 fois le ballon. Il a donc maintenu une moyenne de 3.6. Simpson n'a compté qu'un seul touché. Sa plus longue course a été de 28 verges.

Trainant sans cesse de l'arrière, les Bills se doivent d'attaquer par la passe. Simpson se voit donc dans l'obligation de jouer le rôle de bloqueur, ou encore de faire mine de porter le ballon.

Un officier et un rescapé d'embuscade s'affrontent

(AFP) — A quarante ans passé, le Biafrais Dick Tiger n'a pas perdu l'espoir de redevenir champion du monde et, dans sa nouvelle campagne pour tenter de retrouver l'Américain Bob Foster qui lui a ravi le titre des mi-lourds, il rencontrera en dix rounds le solide Américain Andy Kendall, ce soir, au Madison Square Garden de New York.

Bien que tous deux battus par K.O. par Foster, Tiger et Kendall occupent le sommet dans la hiérarchie des challengers du tenant du titre, et le vainqueur de cette rencontre, qui promet d'être animée et violente, s'imposera sans aucun doute comme le futur adversaire du puncher noir américain. C'est d'ailleurs dans le but d'obtenir une revanche avec le champion du monde qu'ils ont accepté de s'affronter à New York.

Matches de hockey

AUJOURD'HUI

Ligue Américaine
Cleveland à Baltimore
Providence à Rochester

Ligue Sr du Québec
Cowansville à Dorval
St-Hyacinthe à St-Jean

Ligue Jr du Québec
Sorel à Québec

Ligue Jr de l'Ontario
Oshawa à Niagara Falls
Hamilton à Kitchener
London à Ottawa
St. Catharines à Toronto

Ligue Intermédiaire du Nord
Castor vs Chomedey (Villeray 8 h.)
Lachute vs Kik-Cola (Villeray 9 h. 30)

DEMAIN

Ligue Américaine
Voyageurs à Springfield
Baltimore à Hershey
Rochester à Buffalo

Ligue Métropolitaine Jr
St-Lambert à LaSalle

DIMANCHE

Ligue Américaine
Voyageurs à Buffalo
Cleveland à Providence
Springfield à Québec
Hershey à Rochester

Ligue Sr du Québec
St-Hyacinthe à Dorval
Cowansville à St-Jean

Ligue Jr du Québec
Laval à Rosemont
Shawinigan à Cornwall
Verdun à St-Jérôme
Québec à T.-Rivières
Sherbrooke à Drummondville

Ligue Jr de l'Ontario
Kitchener à St. Catharines
Niagara Falls à Toronto
Canadien Jr à Peterborough
London à Oshawa
Hamilton à Ottawa

Ligue Montréal Jr
Dorval à St-Victor
St-Jean à Montréal-Est
Lachine à St-Léonard
St-Michel à St-Hyacinthe
Roussin à Boucherville

Ligue Métropolitaine Jr
Montréal-Nord à St-Lambert
LaSalle à West Island

Ligue Intermédiaire du Nord
Chomedey à Hawbury
Kik-Cola à Lachute

HIER

Ligue Américaine
Aucun match à l'affiche

Ligue Sr du Québec
Granby 3 — St-Hyacinthe 5
St-Jean 1 — Cowansville 2

Ligue Jr du Québec
Rosemont 4 — Cornwall 5
T.-Rivières 4 — Shawinigan 7
St-Jérôme 3 — Sorel 7
Verdun 1 — Drummondville 9

Ligue Jr de l'Ontario
London 2 — Peterborough 4
Kitchener 4 — Hamilton 3

Ligue Métropolitaine Jr
West Island 4 — St-Lambert 3

LIGUE AMERICAINE

(Division Est)

	G	P	N	Bp	Bc	Pts
Voyageurs	8	2	3	46	27	19
Springfield	9	3	1	58	36	19
Québec	8	6	1	57	58	17
Providence	4	8	3	34	53	11

(Division Ouest)

	G	P	N	Bp	Bc	Pts
Buffalo	8	4	3	53	33	19
Hershey	5	6	1	47	41	11
Cleveland	4	11	1	46	67	9
Rochester	3	5	2	32	47	8
Baltimore	3	7	1	33	44	7

LIGUE Jr DU QUEBEC

(Division Est)

	G	P	N	Bp	Bc	Pts
Sorel	11	4	0	91	56	22
Drummondville	11	5	0	92	68	22
Shawinigan	9	7	1	95	74	19
Québec	9	6	0	77	57	18
Sherbrooke	8	9	1	54	70	17
T.-Rivières	7	10	0	88	92	14

(Division Ouest)

	G	P	N	Bp	Bc	Pts
Cornwall	10	7	0	76	64	20
St-Jérôme	7	9	2	79	99	16
Rosemont	7	7	1	64	60	15
Verdun	6	12	1	69	96	13
Laval	4	13	0	52	99	8

LIGUE Jr DE L'ONTARIO

	G	P	N	Bp	Bc	Pts
Peterborough	9	3	2	71	51	20
St. Catharines	10	5	0	74	53	20
Toronto	8	3	3	71	59	19
Candien Jr	8	3	1	71	48	17
Ottawa	5	5	4	61	63	14
Kitchener	7	6	0	53	52	14
London	4	5	3	51	55	11
Oshawa	2	9	3	47	74	7
Niagara Falls	3	9	1	43	70	7
Hamilton	1	9	3	54	71	5

LIGUE MONTREAL Jr

	G	P	N	Bp	Bc	Pts
St-Jean	7	2	3	57	40	17
St-Léonard	7	4	1	60	51	15
Lachine	6	3	2	50	37	14
St-Victor	6	3	2	41	35	14
St-Hyacinthe	6	3	2	55	48	14
Dorval	6	5	0	43	45	12
Roussin	4	6	2	41	51	10
St-Michel	4	6	2	43	48	10
Montréal-Est	4	7	0	47	52	8
Boucherville	1	12	0	35	64	2

Rencontre Suède-Canada à Montréal?

STOCKHOLM (UPI) — Malgré ses attaques de l'été dernier contre les propositions de la délégation canadienne, lors des assises de la Fédération internationale de Hockey sur Glace en Suisse, la Suède cherche à obtenir l'assistance de l'équipe nationale du Canada pour la . . . dépanner.

L'équipe de la Suède devait affronter celle de la Tchécoslovaquie les 19 et 21 décembre, mais les Tchécoslovaques ne peuvent plus remplir cette obligation.

Bertil Rennberg, de la fédération suédoise, a déclaré, avec un manque de tact évident, qu'il tenterait d'obtenir la collaboration du Canada pour disputer ces rencontres au programme de l'équipe suédoise, "puisque l'équipe soviétique n'est pas libre à ce moment-là!"

Ce qui revient presque à dire que l'équipe du Canada n'est que le troisième bouche-trou, même si la formation suédoise est prête à se rendre à Montréal, cette date-là, pour y disputer les rencontres. Il est consolant toutefois de constater que la Finlande est un 4e bouche-trou puisque Rennberg a déclaré qu'il s'adresserait aux Finlandais s'il ne recevait pas de réponse du Canada.

Le Cowansville l'emporte; défaite des Vics à Granby

Majella Dubois et René Chartrand ont permis aux Castors de Cownsville de remporter une difficile victoire de 2-1 contre les Renards d'Iberville-St-Jean, hier soir dans la ligue Senior du Québec.

Le match s'est disputé en présence de 1,383 partisans des Castors, qui se rapprochent sensiblement du 2e rang du circuit.

Serge Boily a évité le blanchissage aux Renards à la troisième période. Un de ses coéquipiers a écopé d'une punition de mauvaise conduite et d'une autre d'extrême inconduite.

Dans l'autre match de ce circuit, les Gaulois de St-Hyacinthe ont disposé des Vics à Granby, 5-3, en présence de 2,163 spectateurs.

Par ailleurs, dans la ligue Montréal junior, le St-Hyacinthe a vaincu les Rangers de Montréal-Est, 7-3, alors qu'Alain Richer se signalait avec deux buts.

Dans la ligue Métropolitaine Junior "B", le West Island l'a emporté, 4-3, sur le St-Lambert et le Montréal-Nord a fait match nul, 3-3, avec le Mont-Royal.

Hank Aaron inquiet

CHICAGO (UPI) — Le voltigeur Hank Aaron, des Braves d'Atlanta, a subi un examen médical complet à l'hôpital Michael Reese, de Chicago.

Aaron a expliqué qu'il avait eu des difficultés avec son dos la saison dernière, alors qu'on y avait diagnostiqué des dépots de calcium. Il se porte bien, mais il est retourné à l'hôpital par mesure de prudence, afin d'obtenir de nouvelles indications sur le problème.

C'est sur les conseils du président des Braves, Bill Bartholomey, qu'il s'est rendu à cet hôpital de Chicago.

"En fait, ce que je désire en venant subir cet examen complet, c'est sans doute de me faire rassurer par des spécialistes. J'ai joué avec mon dos endolori pendant toute la saison dernière, et je n'ai été que légèrement ennuyé", explique Aaron.

L'étoile de champ extérieur des Braves, qui possède un contrat de $100,000, a cogné 44 circuits pendant le dernier calendrier de la ligue Nationale de baseball.

L'annonceur Caray

Charles O. Finley a déclaré à Chicago, hier, qu'il espérait bien en venir à une entente bientôt avec l'annonceur radiophonique Harry Caray, commentateur des matches des Cardinaux de St. Louis. Ce dernier a rencontré Finley, qui lui propose de se joindre à son équipe de publicitaires pour commenter les matches des Athletics à Oakland, en 1970. Agé de 51 ans seulement, Caray a malgré tout travaillé pendant 25 ans dans le monde du baseball.

Excellent début du N.D.G. senior

Le NDG a fait des débuts éclatants dans la ligue senior de basketball Ontario-Québec, en gagnant son match d'ouverture par 82-51, aux dépens du Rosemere. C'était le premier match de ligue dans la division senior pour l'équipe NDG qui a remporté de grands succès dans le passé dans les rangs juniors.

Sous la direction de l'instructeur Fabien Dresnel, l'équipe entrevoit de nouveaux succès, contre les autres équipes du circuit, dont deux équipes d'Ottawa, une de St-Lambert, une autre de Ville St-Laurent en plus de celle de Rosemere. Le NDG utilise le gymnase du Manoir NDG.

CKAC/73

DECOUVREZ UN MONDE PASSIONNANT AVEC L'EMISSION

ELECTRONIQUE POUR TOUS

SAMEDI de 9 h 05 à 9 h 30



présentée par JACQUES LAJEUNESSE et JEAN MEUNIER

experts en électronique

et PIERRE LABELLE, animateur

Roulez vos cigarettes avec

LE TABAC À CIGARETTES

EXPORT



ET PAPIER A CIGARETTES EXPORT



VOLS QUOTIDIENS SANS ESCALE VERS LA FLORIDE

DE MONTRÉAL CET HIVER

AIR CANADA

Un Montréalais concrétise le "Québec sait faire"

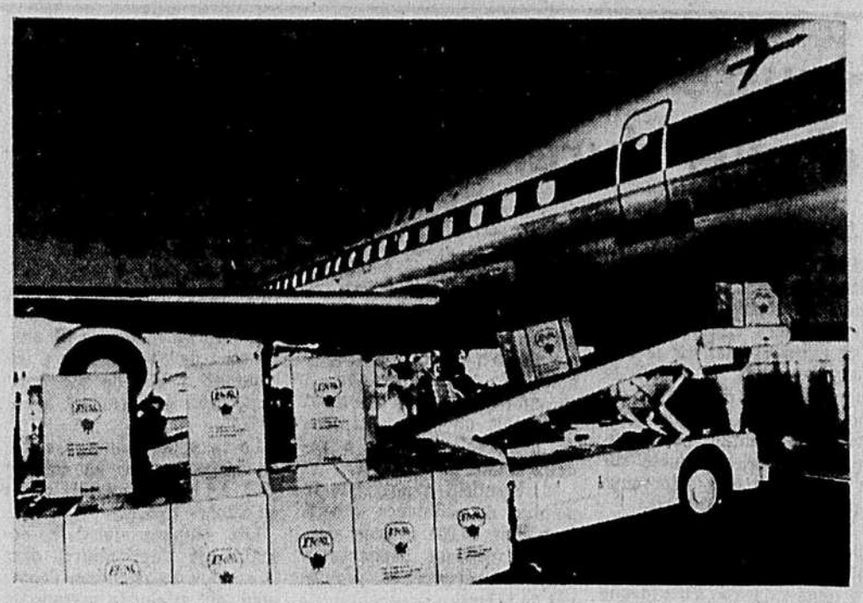
Une compagnie d'importation de Montréal vient de concrétiser le slogan du Québec en expédiant dernièrement une importante cargaison aérienne de sa propre production fabriquée au Québec. Il s'agit d'appareils électroniques purificateurs d'air des plus perfectionnés qui jouissent présentement d'une grande popularité au Canada. Depuis plus de 12 ans, des appareils du même genre, de fabrication européenne, destinés au marché canadien, traversaient l'Atlantique en sens inverse.

Le président de la compagnie Elcar, M. Karl Baumgartner, d'origine suisse, a déclaré que "le besoin pressant d'un système efficace de purification de l'air à l'intérieur, autant au niveau industriel que particulier, a poussé la compagnie à entreprendre des recherches sur la possibilité et la rentabilité de fabriquer, ici même au pays, des purificateurs d'air électroniques pouvant subir avantageusement la concurrence européenne. Nos prévisions ont été amplement dépassées, ajoute M. Baumgartner, et c'est ainsi que nous avons décidé de produire une plus grande variété d'appareils pouvant satisfaire tous les besoins de chaque citoyen."

En moins d'une année, la compagnie Elcar a mis au point quatre modèles différents pour le foyer comme pour l'usine et les entreprises commerciales où il existe un problème de purification et de désodorisation à l'intérieur, qu'il s'agisse de polluants naturels ou de polluants de type microscopique. La compagnie a cherché à produire des appareils pouvant dépasser les normes d'excellence exigées des distributeurs européens.

M. Baumgartner a tenu à souligner que cette réalisation est due en partie aux précieux conseils fournis par le Département du Commerce et de l'Industrie du Québec, conjointement avec le Ministère du Commerce et de l'Industrie à Ottawa et aussi grâce à l'encouragement de la Banque Royale du Canada (section internationale).

Le porte-parole de la compagnie Elcar est d'avis qu'un grand nombre de petits industriels canadiens pourraient facilement étendre leur marché outre-Atlantique s'ils se donnaient la peine d'étudier les possibilités du marché international et de profiter des services offerts à cette fin par nos gouvernements provincial et fédéral.



On assiste, ici, au chargement d'une importante cargaison d'appareils électroniques purificateurs d'air de haute précision. Le chargement est destiné à l'Europe. Il n'y a pas longtemps le Québec devait importer des produits du même genre.

Jean Mehling câble de Paris



L'union économique de la CEE doit-elle conduire plus loin?

Un très récent sondage d'opinion, conduit en France, laisse entendre que 54 pour cent des Français interrogés (et censés être représentatifs de l'ensemble du pays) accepteraient sans regret, souhaiteraient même devenir "citoyens européens" dans le cadre d'une fusion politique du Vieux-Continent. La décomposition de ce pourcentage global est significative, les "oui" se répartissant selon les proportions suivantes: 60 pour cent dans les professions libérales et chez les cadres supérieurs, 48 pour cent chez les cadres moyens, 45 pour cent chez les industriels et les commerçants, 31 pour cent chez les ouvriers.

A mon avis, cette répartition est à base de considérations économiques, et elle est le corollaire d'une certaine conception du risque et des avantages matériels qu'on pourrait espérer, dans l'immédiat, d'une fusion de l'Europe.

* * *

La réponse largement affirmative des cadres supérieurs résulte, me semble-t-il, de la prise de conscience du phénomène suivant: dans une économie française repliée sur elle-même, les perspectives d'avancement, de promotion, d'enrichissement sont faibles. Les cadres du plus haut niveau sentent bien, pour le vivre chaque jour davantage, que la C.E.E. vit ses dernières années d'entreprises à petites dimensions; et ils comprennent que, qu'on le veuille ou non, nous voici arrivés à l'époque des grandes sociétés multinationales, de caractère mondial. Seules ces dernières leur fourniront la chance qu'ils attendent depuis un quart de siècle: devenir enfin parfaitement "mobiles", ne plus dépendre, pour leurs lendemains, de sociétés nationales où la promotion, trop souvent, est affaire d'ancienneté plus que de productivité.

* * *

Pour la raison inverse, par conséquent, industriels, commerçants ou cadres moyens moins "formés" redoutent encore, dans leur majorité, un éclatement des structures économiques de la Nation. Ils savent que, non protégés, beaucoup d'entre eux se trouveront balayés par une concurrence internationale sans pitié.

Leur plus grand tort, à mon avis, est de ne pas comprendre, dès à présent, qu'en raison même de l'ouverture des frontières due au Traité de Rome, cette heure-là est déjà arrivée. Plus que par des regrets, ils feraient mieux d'être animés par une volonté farouche et immédiate de se moderniser, se transformer, s'adapter à une évolution économique plus rapide que leurs propres réflexes. Tout compte fait l'union politique ne sera que le dernier temps, la phase diplomatique d'une mutation engagée voici plus de dix ans.

On comprend plus mal, par contre, les réticences de la classe ouvrière. Qu'a-t-elle à perdre? Faut-il supposer qu'elle craint la concurrence de travailleurs étrangers mieux formés qu'eux? La mobilité de la main-d'oeuvre à travers les frontières des Six est pourtant déjà acquise, au moins dans son principe.

A mon sens, la constitution de grandes sociétés "mondiales" effraye ceux d'entre eux qui comptent trop sur les incidences politiques, à l'échelle nationale, de pressions syndicales capables de faire trembler des gouvernements isolés les uns des autres. Mais en échange de cette force d'ailleurs toute relative, quelle merveilleuse chance pour eux de voir s'ouvrir devant leur capacité de travail l'immense territoire industriel et commercial d'une Europe qui, toute entière, sera devenue leur nouvelle et immense patrie.

Devises étrangères

Afrique du Sud	Rand	1.51
Allemagne	Mark	.2916
Angleterre	Livre	2.5777
Argentine	Peso	.0031
Australie	Dollar	1.2029
Autriche	Schilling	.0418
Belgique	Franc	.0216
Brésil	Cruzeiro	.2585
Chili	Escudo	.1077
Danemark	Couronne	.1435
Espagne	Peseta	.0155
France	Franc	.1930
Hollande	Florin	.2986
Italie	Lire	.001722
Japon	Dollar	1.07.19/32
Mexique	Peso	.0862
Etats-Unis	Dollar	1.07.18/32
Norvège	Couronne	.1507
Nouvelle-Zélande	Dollar	1.2084
Pérou	Sol	.0248
Suède	Couronne	.2086
Suisse	Franc	.2490
Tchécoslovaquie	Couronne	.1508
Vénézuela	Bolivar	.2401

fonds mutuels

par la PRESSE CANADIENNE

	Achat	Vente
Abbey Nth Am Fund	1.22	1.32
Adanac	2.60	2.84
A.G.F. Special	3.87	—.—
All Cdn Com	8.26	9.03
All Cdn Div	9.85	10.77
All Cdn Ven	4.58	5.00
American Growth	6.69	7.25
Andreae Equity	4.14	4.52
Associate Investors	5.57	5.63
Beacon Growth	—.—	—.—
Beaubran	44.60	48.43
Canada Growth	7.13	7.84
Canagex	10.09	11.03
Cdn Channing Ven	6.98	7.65
Cdn Gas Energy	13.67	14.98
Cdn Investment Fund	4.53	4.93
Cdn Scudder Fund	21.12	21.19
Cdn Sec Growth	5.19	5.69
Cdn S.A. Gold Fund	4.68	5.11
Cdn Trusteed	4.78	5.22
Champion Mutual	8.07	8.81
Canafund	63.81	67.00
Capital Growth	9.19	9.42
xChase Fund	12.23	13.37
Collective Mutual	7.71	8.47
Commonwealth Intl	14.01	15.35
Commonwealth Intl Lever	4.19	4.59
xCompetitive Capital	8.81	9.65
Corporate Investors	6.26	6.84
Corporate Investors Stock Fd	6.39	6.98
xDividend Shares	3.76	4.12
Dominion Compound	5.08	5.52
xDreyfus	13.73	15.05
Entarea Investment	6.16	6.73
Executive Fund of Cdn	8.04	8.44
Exec Inv Intl Ltd	6.00	6.50
Federated Financial	5.33	5.86
Federated Growth	6.07	6.67
xFidelity Trend	27.13	29.62
First Participating	19.43	21.20
Fonds Collectif A	6.98	7.63
Fonds Collectif B	4.99	5.14
Fonds Collectif C	9.81	10.72
Fonds Desjardins A	4.48	—.—
Fonds Desjardins B	4.36	—.—
Fraser Growth	3.83	4.20
Gis Compound	10.36	11.33
Gis Income	4.21	4.61
Growth Equity	7.67	8.43
Growth Oil and Gas	20.67	—.—
Guardian Growth	8.24	—.—
Harvard	7.94	8.68
IOS Venture	4.98	5.44
Industrial Growth	5.75	6.31
International Growth	7.32	8.00
Investors Growth	11.93	13.04
Investors Intl Mutual	8.75	9.57
Investors Mutual	5.61	6.13
Keystone Canada	7.53	8.27
xKeystone Cust S-1	18.77	20.48
xKeystone Cust S-4	5.06	6.07
xKeystone Cust K-2	5.68	6.21
Keystone Polaris	4.62	5.06
Le Fonds P.E.P.	3.53	3.93
xLexington Research	16.30	17.91
Magna Carta	2.66	2.89
Maritime Equity	3.47	3.80
Marlborough	9.98	—.—
Molson M Fund	6.06	6.62
Mutual Accumulating	5.80	6.34
Mutual Bond	8.51	8.89
Mutual Bond Income	4.64	4.85
Mutual Growth	6.55	7.16
Mutual Income	5.91	6.46
Natrusco	11.07	14.67
Natural Resources	8.31	9.00
xOne William Street	17.11	17.11
Oppenheimer Fund	8.25	9.02
Pension Mutual	8.40	9.18
Performance Plus	8.42	9.20
Pret et Rev.	7.62	8.37
Principal Growth	5.93	6.51
Provident Mutual	7.15	7.82
Prov Stock Fund	6.80	7.44
xPutman Growth	11.96	13.07
Radisson	2.57	—.—
Regent Fund	10.19	11.14
Royfund	5.88	6.06
Sav Inv Am Pref Spec	11.41	12.54
Taurus	10.10	11.03
xTechnol	5.86	6.44
Timed Investment Fund	7.72	8.41
United Accumulative	6.86	6.89
United Horizon	5.36	5.89
United American	3.78	4.14
United Venture	2.97	3.26
Universal Savings Equity	5.03	5.53
Western Growth	7.49	8.19
Winfield Growth	—.—	—.—
Xanadu	6.15	6.72
York Fund of Canada	4.17	4.56
	5.82	6.28

x—Fonds americains.

Sit-in dans deux quotidiens de Vancouver

VANCOUVER (PC) — Les quotidiens The Sun et The Province, de Vancouver, risquent d'être l'objet d'une grève qui paralyserait le journalisme dans la troisième plus grande ville du pays.

C'est plus tard cette semaine que les membres du Vancouver and New Westminster Newspaper Guild complètent leurs plans pour une réunion devant décider s'ils se mettront ou non en grève, mais déjà les relations entre les employeurs et les syndiqués de cinq syndicats, soit quatre autres outre celui des journalistes, sont fort tendues.

Cote de l'or

Jeudi en clôture, le cours de l'once d'or fin était coté en argent américain à Londres, à $37.85 — à Paris à $38.73 — à Francfort à $38.00 — à Zurich de $37.80 à $37.95 — à Hong Kong à $36.30 pour 94.5 de pureté et à Beyrouth à $38.25.

titres au comptoir

Source: Bongard Leslie & Co.

	Achat	Vente
Abeta	12	15
Aconic	1	3
Advance R	6	8
Albatross	5	15
Alscope	1 15	1 35
Amal. Mng	5	15
Amer. Chib.	4	7
Americ	5	15
Amigo	20	40
Bald. Mtn.	2	5
Barrington	75	85
Beacon	10	14
Belra	18	20
Beauport Hldg.	12	17
Black Cricket	50	75
Boma Chib.	5	15
Brace Mac	5	7
Brosnan Cdn	32	37
Bruce P	1	2
Cambridge	6	9
Caprive	22	24
Carmount	35	40
Chesbar	3¼	3¾
Clearwater	18	22
Cons. Shunsby	9	12
Copper AM	45	60
Creswell	60	80
Chromex	65	75
Cuvier	4	7
De Jour	40	45
Delesseps	55	65
Dom. Jubilee	50	70
Doral	1 40	1 60
Ducros	60	70
Dubisson	4	7
Expo Ungava	75	85
Fundy	22	26
Gaspe Copper	49	51
Gaspex	20	30
Gt LaNcki	5	5½
Gold Hawk	37	42
Hairen	23	28
Hanson	33	36
Hucamp	1 30	1 50
Independent	2	4
Indian Mt.	1 50	1 70
Joburke	2	4
Kardar Cnd.	1 20	1 40
Juma	6	8
Kelly D	2	5
Kewagama	6	9
Lynx Cde	80	90
Kukatush	1 50	2 00
Lke Beaver House	10	12
Leeds Mtls	3	5
Lun Exho	30	35
Magama	16	18
Madex	10	20
Matt Berry	42	47
Midland Ncki.	47	52
Mija	35	38
Mogar	15	18
Molybia	10	15
Murky Fault	1 50	1 70
Naganta	30	50
Natl. Mal.	1 00	1 20
Nemrod	30	40
New Ass Dv	20	22
New Baska	10	20
New Hosco	1 15	1 35
New Insco	13	16
New Lorie	10	12
New Miller Pl	7	9
New Pascalis	35	45
Nickel Offsets	30	33
Nordic I	1 60	1 80
North Ex	58	63
North Shore	25	30
Nouvelle	20	—
Pacific Nickel	30	40
Pango	2 40	2 50
Rajo Hill	40	45
Ram Pete	1 70	1 90
Rand Mal.	3	5
Renzy	1 00	1 10
September Mt.	15	25
Sarimco	9	11
Stump	15	20
Sturgeon ML	—.—	—.—
Superior Acid	80	90
Spanish R	22	27
Silver Eureka	1 00	2 00
Tagami	14	16
Talisman	47	50
Tara	1 00	1 10
Universal	37	40
Valdex	73	78
Voyageur	5 25	5 50
Wee Gee	70	90
Westfield	2 00	2 10
Westville	5	10
Yellow Rex	28	33
Young Dave	17	20

SECTION INDUSTRIELLE

Source: Klopen and Co.

A.G.F.	3 80	3 90
Aquacare	4¼	4¾
Bque d'Economie Que.	5½	6½
Bushnell TCA	19	19¾
Can Foreign Sec	13	15
Central Dyn	4½	5
C Theatres	5½	6½
Crown Life	34	35
Dist Trust	9½	10½
East Can Savings	4½	5½
Electron As	8	9
Facs Data	5¼	5¾
Gen Impact	11	11¾
Grenache	1 75	2 25
Hamilton Trus'	9 50	10 00
H.M. taxsaver	1 40	1 70
Implace El	3 00	4 00
Inter Systcom	2⅜	2⅞
Jolly Jumper	8½	9
Kst Chemicals	3¾	4¼
La Prevoyance	17½	18½
Les Prevoyants	6¼	6¾
La Stabilite	6	7
Lincoln Trust	8	9½
London Life	77	80
Marinot Inc.	1 75	2 25
Medcom	3	3¾
Peoples S	18	19
Rapid Data	6 75	7 25
Sklar Mfg	2 75	3 25
Spar Aero	2¾	3
Supersol	3¾	4½
Steadman Indus	24	25
Union Cdn Assur	5½	6½
Wellington Bk	1 25	1 75
Zodiac A	2 10	2 40

cote des grains

WINNIPEG

MARCHE A TERME

	Ouver.	Haut	Bas	Clot.
LIN				
Dec.	2.85¼	2.86¼	2.85	2.86¼
Mai	2.91½	2.93⅜	2.91½	2.93½
Juil.	2.90	2.91	2.90	2.90¾
GRAINE COLZA				
Nov.	2.96	3.00	2.91	2.91
Jan.	2.98	2.99	2.90	2.92¼
Mars	2.87½	2.91½	2.83¾	2.85½
Mai	2.84½	2.86	2.78¾	2.79¾
AVOINE				
Dec.	71	—	—	71
Mai	71¼	—	—	71⅜
Juil.	—	—	—	71⅜
ORGE				
Dec.	1.03¼	—	—	1.03¼
Mai	1.04	1.04¼	1.04	1.04¼
Juil.	—	—	—	1.04⅜
SEIGLE				
Dec.	1.15¼	1.15⅜	1.15⅛	1.15¼
Mai	1.21⅛	1.21½	1.21	1.21¼
Juil.	—	—	—	1.21⅛

MARCHE AU COMPTANT

AVOINE: 2 cw 71; ex 3 cw 68½; 3 cw et ex 1 four. 67½; 1 four. 66½; 2 four. 59½; 3 four. 56½; four. melangee 36.

ORGE: 1 et 2 cw 6-rang et 1 cw 2-rang 1.02¼; 2 cw 2-rang et 3 cw 6-rang 1.00¼; 3 cw et 2-rang et 1 four. 99½; 2 four. 97½; 3 four. 9 1½.

SEIGLE: 1 et 2 cw 1.14¼; 3 cw 1.09¼; 4 cw 88¾; ergote 87¼; sur voie 1.14¾.

LIN: 1 cw 3.21¼; 2 cw 3.16¼; 3 cw 2.86¼; sur voie 2.96¼.

GRAINE COLZA: No 1 Canadienne 2.91; No 2 Canadienne 2.7a.

CHICAGO

	Ouver.	Haut	Bas	Clot.
BLE				
Dec.	1.39¾	1.40⅞	1.39¾	1.40¼
Mars	1.41¼	1.42⅜	1.41¼	1.42
Mai	1.41⅜	1.42⅜	1.41⅜	1.41⅞
Juil.	1.36¼	1.37	1.36¼	1.36¾
Sept.	1.39	1.39¼	1.39	1.39¼
MAIS				
Dec.	1.18	1.20¾	1.18	1.20⅛
Mars	1.22¾	1.24⅞	1.22¾	1.24½
Mai	1.26¼	1.23¼	1.26¼	1.27¾
Juil.	1.28⅛	1.30⅜	1.28⅛	1.29½
Sept.	1.24¾	1.26⅛	1.24¾	1.25⅜
AVOINE				
Dec.	58¾	60¼	58¾	60
Mars	73⅞	65	63¾	64⅞
Mai	66⅞	68¼	66⅞	68
Juil.	66⅜	68	66⅜	68
Sept.	68⅜	69½	68⅜	69½
SEIGLE				
Dec.	1.14	1.15⅛	1.14	1.15⅛
Mars	1.18	1.18¾	1.18	1.18¾
Mai	1.21⅜	1.22	1.21¼	1.22
Juil.	—	—	—	1.20¾
Sept.	—	—	—	1.20½
FEVES SOYA				
Nov.	2.45¾	2.48	2.45¾	2.47⅜
Jan.	2.51¼	2.53	2.51¼	2.52½
Mars	2.56⅞	2.58¾	2.56⅞	2.58⅛
Mai	2.61⅛	2.63¼	2.61⅛	2.62⅞
Juil.	2.63½	2.65⅜	2.63½	2.64¾
Aout	2.60¼	2.61¾	2.60¼	2.61⅛
Sept.	2.49½	2.50¾	2.49½	2.50⅜

FAMOUS PLAYERS

CANADIAN CORPORATION LIMITED

AVIS DE DIVIDENDE NO 143

AVIS est par la présente donné qu'un dividende de dix cents (10¢) l'action a été déclaré pour le trimestre se terminant le 31 décembre 1969 sur toutes les actions ordinaires émises de la compagnie payable le 5 décembre 1969 aux actionnaires immatriculés à la fermeture des bureaux le 19 novembre 1969.

D'ordre du conseil d'administration

Le secrétaire,
J. LAWRENCE PILON

Toronto, 10 novembre 1969

cours des obligations

GOUVERNEMENT DU CANADA

6¼%, 1er oct	1970	98¾	99¼
5, 1er juil	1970	97¾	98¼
6, 1er avril	1971	97¼	97¾
4¼, 1er sept	1972	90¾	91¼
7¼, 1er avril	1972	98¼	98¾
7, 1er avril	1973	95¾	96¾
8, 1er oct.	1974	99¼	100¼
6¼, 1er dec	1973	92¾	93¾
7¼, 1er avril	1974	96¼	97¼
5½, 1er oct	1975	86¾	87¼
3½, 1er juin	1976	76¾	77¾
5½, 1er aout	1980	82¼	83
4½, 1er sept	1983	70	71
5¼, 1er sept	1990	71¾	73¼
5¼, 1er mai	1992	76¾	78¼
5¾, 1er sept	1995	84¾	86¼
6½, 1er oct	1981	67¾	69¼
CN 4 fec	1971	94½	95½
CN, 5 15 dec	1985	78¾	80¾
CN, 5¾ 1er jan	1987	70¼	72¼
CN, 5 1er oct		41¼	42¾
Perpetuel 3	—		

GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX

AMFC 7½, 15 mars	1990-93	84½	86½
BC Elec 6½, 1er av	1990	78	80
Man Hy 7¼,1er ao	1989-93	84¼	86¼
N.B. 7¾, 2 juil.	1988	88¾	90¾
Bfld 7½ 15 fev	1988	84¾	86¾
N E 7½, 15 juin	1988	87¾	89¾
Ont Hy 7¾, 18 juin	1989-94	90	92½
I.P.E. 7½, 4 jan.	1988	85½	87½
Que, 7½, 15 jan.	1985-88	84	86

MUNICIPALITES

Mont. 1er jan	1988	78	80
Tor Mel 7¼ 1er mai	1988	84¼	86¼

INDUSTRIELLES

Abitibi 7¼	1987	84	86
Alum of Can 4½	1973	86	88
Bq N.E.	1987	84	86
BA Oil 7¾	1988	86	88
Can Cement 3¾	1975	78	80
C P R 5	1983	70	72
Domtar 6¾	1987	79	81
Eaton 5¾	1985	73	74
GMA 6½	1987	78	80
I Oil 8½ 15 aout	1989	99½	100½
Ind Acc 6¾	1984	77	79
Ind Acc 6¾	1984	78	80
Nornda7½ 1er oct	1988	86	88
Roym 7½ 1er nov	1973	93	95
Roym 7¾ 1er nov	1978	92	94
Roy Nat 6¼	1971	79	81
Simpsons 4¾	1973	89	—.—
St Law Corp 5	1978	—.—	80
Triad 4¾	1973	90	—.—
Weston G 6¾	1987	79	81

SERVICES PUBLICS

Alberta Gas 5¾	1985	74	76
Angl Ca Tel 6	1983	82	—.—
BC Tel 6¾	1989	79	81
Bell Tel 5¾	1984	74	76
Bell Tel 8	1977	98¼	98¾
Bell Tel 6¾	1992	79	81
Cala Pow 7½	1988	86½	88½
Can Elec ½	1972	87½	89½
Consum Gas 5	1978	78⅛	—.—
Consum Gas 6½	1979	84	86
Marit Elec 7¾	1987	87¼	89¼
Nfld Land p 7¾	1988	87	89
North C Gas —	1989	87	89
Q Nat G7	1990	81	83
North Tel 5¾		73¼	75¼
Q Tel 7	1989	78	—.—
TC Pipeline 5.85	1987	73	75

CONVERTIBLES

TC Pipeline 5	1989	95	97
W Coast 5½ Ex-c	1988	92	94

Cours du dollar

La valeur du dollar américain par rapport au dollar canadien était en hausse aujourd'hui de 1/32 à $1.07 9/16 et la livre sterling gagnait 1/16 à $2.57¾.

La valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain déclinait de 5/64 à $0.92 15/16 et la livre sterling était inchangée à $2.39⅛.

sagent un déficit de l'ordre de $15,454 à cause des dépenses de $147,454, comparativement à des revenus de $132,000, dont la plus importante partie provient du contrat de location de $100,000 par année conclu avec la compagnie Canada Steamship Line.

Au domaine des dépenses, on remarque, par ordre, une somme de $45,262 pour intérêt sur obligations, $21,067 consacrés au rachat d'obligations, $16,000 de salaire au président de la société, M. Robert Cauchon, $6,500 pour le salaire de la secrétaire, $6,000 pour l'entretien des quais et entrepôts, $5,000 en frais de représentation et publicité et ainsi de suite.

Les dirigeants municipaux de Valleyfield, qui doivent donner leur approbation aux prévisions soumises, acceptant ainsi d'endosser le déficit, ne se sont pas encore prononcés faute de n'avoir pas eu le temps de les étudier. Ils doivent à ce sujet rencontrer le président Cauchon au cours de la semaine prochaine.

Le port de Valleyfield accuse un déficit

SALABERRY - DE - VALLEYFIELD (J.H.) — "J'ai bien hâte de voir le budget du port de mer pour voir s'il va nous rapporter tant que ça", avait lancé, en 1968, le conseiller Raphaël Barrette, maintenant devenu maire de Valleyfield, à l'endroit du premier maigstrat du temps, M. Robert Cauchon, qui occupe présentement la présidence de la société du port de cette ville.

A cet égard, la curiosité de Me Barrette a été satisfaite cette semaine avec la publication des prévisions budgétaires de la société du port pour l'année 1970. Elles pré-

NOMINATION A CHEMCELL LIMITEE



M. C. G. Edge, vice-président responsable du développement de l'entreprise, annonce la nomination de M. Louis C. Roy au poste de directeur de la planification et des relations gouvernementales. M. Roy participera à l'élaboration des objectifs et des stratégies relatifs à l'ensemble de la compagnie, tout en coordonnant la planification des divisions. Cette coordination s'étendra également aux relations gouvernementales et professionnelles. M. Roy faisait auparavant partie d'un groupe bancaire international.

Les gens de 65 ans et plus... s'amusent doublement à demi-prix!

CP Air offre des tarifs réduits aux **personnes âgées.**

Toute personne de 65 ans ou plus peut se rendre — avec CP Air — dans n'importe quelle ville du Canada pour la moitié du prix. Vous profitez de ces tarifs à une condition: vous vous rendez à l'aéroport sans réservation*. Pour vous prévaloir de ces avantages, vous n'avez qu'à vous procurer, à un bureau du CP Air, une carte de membre au coût de $3.00.

CP Air ou votre agent de voyages vous donnera tous les renseignements. Pourquoi ne pas communiquer avec eux aujourd'hui? N'est-ce pas une aubaine qui en vaut la peine?

Visitez parents et amis... ou tout simplement le pays. A demi-prix.

*A condition d'être membre.

CP Air

La situation est devenue intenable.

Nous déménageons!

Nous, de Merrill Lynch, Pierce, Fenner & Smith, en avons assez. Nos bureaux ne suffisent plus. Notre personnel est débordé (le nombre de nos conseillers financiers sera bientôt augmenté de 40 p. 100). Et l'espace réservé à nos clients nous met à ce point dans nos petits souliers qu'il nous faut absolument le doubler. Tout de suite. Alors nous déménageons. Au 800 ouest, boulevard Dorchester. Dans l'édifice Terminal Tower, en face de la Place Ville-Marie. Nous avons là de quoi vous servir à notre goût . . . et au vôtre!

Lisez plutôt:

- Grâce à un équipement électronique tout nouveau—le plus moderne qui soit—vous avez maintenant accès, sur un écran de type TV, à une gamme beaucoup plus étendue de renseignements ayant trait au marché.
- Un système de téléphone Centrex vous permet de communiquer directement avec votre conseiller financier.
- Notre centre de renseignements sur les investissements est maintenant équipé d'appareils TV modernes sur lesquels vous pouvez voir les nouvelles financières de l'agence Reuters ainsi que les rubans des Bourses les plus importantes.
- Cinq services de nouvelles différents vous fournissent une analyse en profondeur de tous les événements importants.

Conseillers financiers:	Robert Desfossés 392-7122	Gerald D. Murphy 392-7184
Richard D. Bouchard 392-7281	Jack Finkelstein 392-7136	Paul Robert 392-7253
René Lemyre 392-7284	Kees Groenendaal 392-7171	Pierre Saint-Denis 392-7255
Lester R. Adilman 392-7120	Donald T. Howell 392-7186	G. A. Simard 392-7134
Morris Beck 392-7240	Giroux LaForest 392-7251	Alfred R. Simons 392-7162
Paul W. Clément 392-7190	Jean-Paul Lapointe 392-7293	Pierre Soulard 392-7291
H. Laurence Cullen, Jr. 392-7182	Robert G. Leith 392-7132	Saul Yehuda 392-7272
Mortimer J. Deckelbaum 392-7124	Denis M. Marsh 392-7274	

Directeur régional: Morten Kveim, 392-7128

MERRILL LYNCH, PIERCE, FENNER & SMITH INC

MEMBRES DES BOURSES DE MONTRÉAL, DE TORONTO, DE NEW YORK ET AUTRES GRANDES BOURSES

Nouvelle adresse:
800 ouest, boulevard Dorchester
Montréal 101, Téléphone: 392-7111

MONTRÉAL • TORONTO • CALGARY • VANCOUVER

TORONTO

par la PRESSE CANADIENNE

MINES

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Net Ch.
Accra	500	16	16	16	
Acme Gas	6000	17	16½	16½	— ½
Advocate	500	241	240	240	
Agnico	705	123	116	123	+ 2
Allied Mng	400	120	118	118	— 2
Ang Ruyn	6100	92	90	91	
Ang U Dev	7600	76	75	75	— 1
Area	1000	380	360	380	+10
Argosy	1100	67	67	67	— 3
Armore	23325	19	16	19	+ 1
Arcadia	z400	6	6	6	
Atl C Cop	1643	56	55	56	
Atlas Yk	500	9	9	9	
Aunor	100	270	270	270	
Avoca M	2800	148	140	148	+ 8
Bnkno	25015	775	680	770	+105
Bankfield	600	8	8	8	—1½
Barnat	z200	50	50	50	
Bary Expl	1300	28	28	28	+ 1
Belcher	1100	53	53	53	— 2
Belletere	1000	17	17	17	+ 2
Bthim	71867	$21	18⅞	21	+ 2
Bl bay	34000	13	12	13	+ 1
Bl Hak	z100	62	62	62	
Bounty Ex	z92	10	10	10	
Bralorne	1900	400	390	395	— 5
Broul Reef	1500	40	39½	40	
Brunswk	3630	840	820	820	—20
Bunker H	3000	11	9½	10	
Cadiac	26000	16	14	15	+ 2
Cam Mine	3300	41	39	39	— 1
Camflo	4250	355	350	355	+10
Cam Chib	1690	$12⅜	12⅜	12⅜	+ ¼
C Tung	2600	125	120	125	+ 5
C Jamiesn	3500	145	140	145	+ 3
Cn Lncrt	73000	26	23	26	+1½
C Mal	17000	34	30½	31	— 2
Cdn Nisto	1500	28	28	28	+ 2
Candore	7000	12	12	12	— ½
Captain	z450	10½	10½	10½	
Cas	10790	$17⅜	17¼	17¼	— ¾
C Pat	22900	280	255	280	+20
Chemaloy	7840	340	320	340	+35
Chestrville	2000	22½	22½	22½	+ ½
Chib Kay	3500	16½	16½	16½	
Chib M	5 00	74	74	74	+ 1
Chim	7700	174	165	172	+ 4
Chrom	z10	115	115	115	
Coch Will	800	78	78	78	+ 1
Comb Met 2	000	16	15½	15½	—1½
Conigo	1500	31	30	30	
Con Fardy	1226	360	360	360	— 5
C Morisn	2240	530	515	530	—10
C Neg	11500	23	18½	23	+ 4
Con Nichol	See list below.				
C Rambler	2500	100	100	100	+ 1
C Red Pop	500	11	11	11	+ ½
Conwst	50540	$13¼	12¼	13	+ 1
Cop Fields	4800	167	165	165	
Cop Man	4500	14	13½	14	
Coulee	11500	37	33	36	+ 3
Craigmt	1075	$14	13¾	13¾	
Cstland	1000	22½	22½	22½	+1½
Crowbank	1000	18	18	18	
D'Ara	10500	32	31	31½	+ ½
Deer Horn	2500	15	14	14	
D'Elda	68300	102	96	96	— 4
Delhi Pac	1000	15	15	15	+ 1
Denison	11	$50	49½	49½	— 1
Dicknsn	3600	242	235	240	
Dome	1100	$50½	49½	50½	+ ¾
D Explo	43800	182	164	180	+15
Donal	17500	33	32	32	
Dynasty	4620	$17¼	16¾	17	+ ¼
East Mal	100	210	210	210	— 5
East Sull	960	700	700	700	
Endako	1125	$15⅛	14¾	15	— ⅛
F Mar	150	185	185	185	— 5
F Nat Uran	900	100	100	100	
F Orenada	500	22	22	22	— 2
Fort Reinc	5400	94	85	94	+ 4
Frobex	17178	159	148	157	+11
Gt Mas	12500	280	275	276	+ 1
Goldray	700	210	210	210	+ 5
Goldrim	1000	46	46	46	+ 3
Gortdrm	900	505	500	500	—10
Granduc	1775	$10⅜	10⅛	10⅛	
Granisle	950	$16¼	16	16	— ⅜
Green Pnt	500	20	20	20	— ½
Gulch	1000	19	18	18	— 1
Gunnar	2101	145	145	145	
Headway	9000	12	12	12	+ ½
High-Bl	510	475	455	455	— 5
Hollinger	250	$31½	31	31	— ¾
Huds Bay	322	$85⅞	84½	85¼	+ ¼
Hydra Ex	6100	26	26	26	
IHall e	975	425	405	425	+20
Int Mogul	3630	$19¾	19¼	19½	+ ¼
Iron Bay T	100	380	380	380	
Irish Cop	7000	24	20	23	+ 2
Iso	17700	244	236	236	— 2
Jelex	2100	38	37	37	— ½
Joliet	7500	34½	34	34	
Jorex Ltd	2500	169	165	165	— 5
Joutel	11900	172	170	170	
Jowsey	1050	61	60	60	+ 2
Kam Kta	23600	390	335	380	+ 40
Kenn H	14100	56	53	56	+ 4
Kerr Add	5215	$13¾	13½	13½	— ⅛
K Anacon	4000	64	59	57	— 6
Kid Coper	3650	40	36	38	+ 2
Kirk Min	1600	13	12	12	— 1
Kirk Twns	6000	38	36½	38	+ 2
Lab Min	245	$28	27⅜	27⅜	—1⅜
L Duf	66401	$16¾	15⅜	16⅜	+ ⅜
L Osu	500	15	15	15	+ ½
L Shore	300	395	395	395	+15
Leitch	2700	254	245	250	+ 5
Liberian	200	$13¾	11¼	11¼	
LL Lac	455	240	230	240	+15
Louvi	137700	31	26	27½	+ 2
Lytton	20364	395	375	390	+ 5
Macassa	2040	155	155	155	
Madlin	51278	670	610	640	+35
Madsen	4700	152	150	151	+ 1
Malartic	217	105	105	105	+ 2
Man Bar	3025	132	126	132	+ 2
Martin	1000	25	25	25	— 1
Match	8000	18	17	17	— 1
Matt	31412	$28	27	27½	+⅜
Maybrun	3000	16½	16½	16½	+ ½
M Adam	10400	87	85	87	
Mc Intyre	300	$141	141	141	
McWat	2000	65	62	62	— 1
Mentor	9000	79	72	79	+ 4
Merrill	1250	395	375	375	—20
Midrim	4100	51	50	50	
Moneta P	500	105	100	100	+ 5
Mt Wrt	16125	32	30½	30½	— 2
Multi-Mi	5000	111	108	110	+ 1
New Cal	4700	34	33	34	
N Harri	z50	5	5	5	
N Impri	10350	330	310	325	+ 5
New Bid	4000	5½	5½	5½	
N Q Ragl	12495	$22⅜	21	21⅜	+ ¼
N Mylama	3000	12	12	12	
Newlund	3000	23	23	23	
N Sen	12800	23	23	23	
Nick Rim	500	13½	13½	13½	
Noble M	4800	260	255	255	— 5
Nor Acme	1000	20	20	20	+ 3
Norlex	17000	50	47	49	— 1
Norbeau	2000	28	27	27	
Newconx	540	725	725	725	+ 5
New Ath	4000	28	28	28	
N Cold	10575	215	208	208	— 4
Northgat	1975	$14½	14⅛	14⅛	— ¼
N Rank	3500	46½	45	45	— 2
N Rock	1000	60	60	60	+ 9
Nudul	z250	10	10	10	
Obaska	11500	13½	13	13	
Opem	12235	$14½	13⅜	14½	+ ⅜
Orchan	3300	420	410	420	+15
Osisko	1000	46	46	46	
Pamour	1600	237	237	237	
Paramaq	4000	10	9	9	— ½
Patino	2002	$48	466	463⅛	—1¼
Pce Expl	6766	92	88	88	— 2
Pine Point	1250	$39½	38½	39¼	+ ½
Placer	1300	$46⅞	46½	46⅞	+ ⅞
Prado Exp	5600	400	375	375	—25
Preston	200	$12¼	12¼	12¼	— ¼
Pure Sil	14560	435	395	410	—15
Pyramid	2800	58	55	55	— 3
Que Man	4000	32	31	31	
Q Mattgml	1300	120	118	118	— 4
Que Sturg	1000	21	21	21	
Radiore	2500	49	49	49	— 1
Rayrock	1100	184	180	180	— 3
Reeves	200	290	290	290	+15
Rio Algom	2076	$21¼	21	21	— ¼
Rio Alg c w	100	685	685	685	+25
Roman	1905	$13⅜	13⅛	13¼	— ¼
Ryanr	31000	17½	16	17½	+1½
St Fabien	1500	24	23	23	— 1
Satellite	2500	23	22½	22½	
Sherr	28550	$19	16⅜	18¾	+ ¼
Sigma	100	480	480	480	— 5
Silvrfids	2000	295	275	295	+20
Sil Mill	13028	14	13	13	— ½
Silvmq	9125	37	35	36	— 1
Sisco	1000	320	310	310	—10
Stanrck	900	290	285	290	
Steep R	5085	450	440	445	
Sud Cont	5100	33	33	33	—1½
Sullivan	8763	825	815	825	
Teck Cor A	1151	760	750	760	
Teck Cor B	450	700	695	695	— 5
Te&mt	11200	68	65	66	+ 1
Texore	5250	21½	21	21	+ 1
Tex-Sol	520	59	59	59	+ 2
Tombill	2700	135	131	134	+ 2
Torbrit	z200	71	70	71	
Tormont	z142	9	9	9	
Towag	7500	32	31	31	— ½
Tribag	8500	135	130	130	
Trin Chib	6500	31	28	28	+ 1
U Mining	z83	24½	24½	24½	
U sbestos	122	540	540	540	
Upp Can	4400	260	245	260	+10
Urban	16000	13½	13	13½	
Vespar	700	49	49	49	— 1
West Mine	7300	350	340	345	+ 5
Wilco	18100	42	39½	42	+2½
Willroy	2100	98	95	96	— 2
Win-Eld	4000	12	12	12	
Yk Bear	2180	770	750	770	+ 5
Yukon C	500	220	215	220	+ 5
Zenmac	2000	12	12	12	
Zulapa	15500	17½	15	16	+ 1

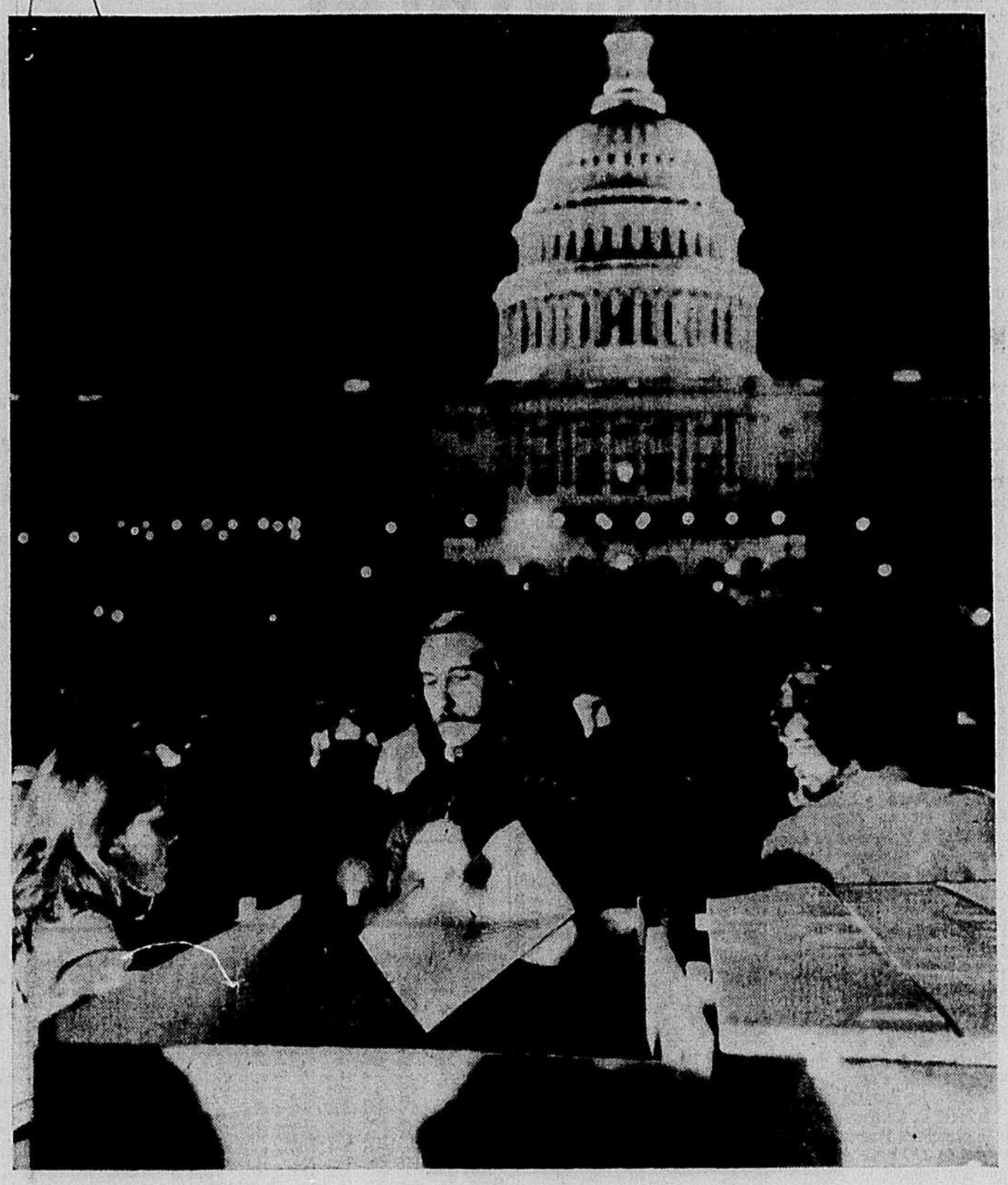
PETROLES

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Net Ch.
Almin	14450	590	525	590	+65
Af Leduc	5000	16½	16	16½	+ ½
A Quasar P	400	235	215	220	
Asamera	z50	$24½	24½	24½	
Banff	2225	$12⅝	12¼	12⅜	+ ¼
Bralsa	300	360	350	360	+10
Calvert	1000	29	29	29	— 1
CS Pet	23100	725	630	725	+75
CS Pete w	600	500	475	500	+85
C Dehi	500	505	500	500	—15
C Ex Gas	500	650	650	650	+30
C Gridoil	200	$14	13¾	13¾	+ ¼
C Gridoil p	100	$27	27	27	
C Homestd	8625	$18½	17⅛	18½	+1½
C Homest p	125	$33¾	33¾	33¾	+1¾
C Ll Pete	2500	109	102	109	+ 9
Cdn Sup O	1618	$34	33¾	34	— ¼
C Del	13830	$14½	12¾	13⅞	+1⅜
Charter Ol	2000	930	925	925	
Chieftn	25243	$11	10	10½	+ ½
Clark C	16630	350	315	350	+30
C East Cr	310	365	350	350	—25
C West P	100	200	200	200	—10
Dynamic	6250	197	195	197	— 2
Ensign Oil	1100	395	380	385	+ 5
French Pt	1325	830	810	810	— 5
Gr Plains	2150	$26½	26	26½	
Gt COilsds	1100	575	550	550	
Int Helium	2100	58	58	58	+ 2
Midcon	2700	60	60	60	
Mill City	5550	234	223	229	— 6
Nat Pete	1300	395	385	395	+ 5
N Cont	5000	169	165	169	+ 5
N Dav	206400	19	16	19	+ 2
NCO pr	100	$36	36	36	+ 1
Northld	3000	63	61	63	+ 1
Numac	900	775	760	760	—15
Okalta	1025	30	30	30	—1½
Permo	1888	115	110	110	+ 1
Peruv	1000	51	51	51	
Petrol	2500	144	142	142	+ 1
Pinnacle P	7150	140	136	137	— 2
Place G	133560	223	189	207	+24
Ponder	1000	72	72	72	
Ranger	700	$11¾	11½	11¾	+ ⅛
Scurry Rn	3150	$26	25⅛	26	+ ½
Spooner	5680	390	380	380	— 5
Triad Oil	9950	450	430	450	+20
U Canso	417	675	655	655	+ 5
U Canso w	400	350	350	350	+15
Un Reef P	1000	33	33	33	+1½
Ulster Pet	7200	225	216	220	
Vandoo	4000	18	17½	17½	
Wespac	4000	31	31	31	+ 1
Wcoast P	100	$10¼	10¼	10¼	— ¼
W Decalta	3445	825	810	815	+ 5
W Decit w	1100	475	455	455	— 5
World Wde	200	405	405	405	—45

INDUSTRIELLES

Valeurs	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Net Ch.
Abel Black	1325	$6⅜	6¼	6¼	+ ⅛
Abitibi	27743	012⅞	12½	12¾	
Acklands	1295	$11⅞	11⅝	11⅞	+ ¼
Acklands p	200	$21½	21½	21½	
Ackind 2p	z50	$14¼	14¼	14¼	
Acres Ltd	750	$18½	18⅜	18⅜	+ ⅜
A.G.F.M	4711	$10⅛	9¾	10⅛	+ ¼
Agra V	10625	$10⅛	9	10	+ 1
Agratec I	1950	$12⅛	12	12	— ½
Almco Ind	200	$12¾	12½	12½	
Alta Gas T	2152	$43⅜	42½	43	+ ⅛
Alta Gas p	200	$74½	74½	74½	
Alta G D p	941	$127	125	125	— 1
Alta Nat	z25	$22¾	22¾	22¾	
Algo Cent	140	$7⅜	7⅜	7⅜	
Algoma St	2695	$15	15	15	+ ⅛
Alcan	3530	029½	29⅛	29¼	— ¼
Alcan pr	320	$33½	33½	33½	— ½
Allarco Dv	z100	$9	8¾	8¾	
Almin 2p	1015	$34½	34½	34½	— ¼
Anglo-cn	625	$7⅝	7¼	7⅜	+ ⅛
Anglo-c pr	z25	$16½	16½	16½	
Ang CT 290	45	$38	38	38	+ 1
Anthes C p	z3	$70	70	70	
Aquitaine	4160	$19⅜	19	19⅜	+ ⅜
Argus	150	$20¼	20¼	20¼	— 1
Args 250 p	60	$37	37	37	— ¼
Argus B pr	z30	$36¼	36¼	36¼	
Argus C pr	1400	$13½	13¼	13¼	— ¼
Asbestos	404	$25⅞	25⅜	25⅞	+ ⅛
Ash Tem B	z90	$8½	8½	8½	
Atco Ind	600	016	15½	15½	— ½
Atl Sugar	3795	$7½	7¼	7½	+ ⅛
Atl Sug A	z25	$14⅞	14⅞	14⅞	
Atl Sug pr	95	$63¼	63	63	— ½
Atl Sug w	700	240	240	240	
Auto El	2475	$10	9	9⅜	— ⅝
Avco	100	$28½	28½	28½	+ ½
BACM Ind	100	$22	22	22	— 1
BahC D	12937	50	47	50	+ 2
Bk Mtl	15204	$16⅞	16½	16¾	
Bank N S	3930	$26	25⅛	25⅝	— ⅛
Bathrst p	100	$13⅞	13⅞	13⅞	+ ⅜
Beaver L	100	$16⅜	16⅜	16⅜	
Becker B p	420	$11⅛	11	11⅛	— ⅛
Beldng w	400	295	295	295	—10
Bell Can	14652	$45½	45	45⅛	— ⅛
Block B	22920	$7¾	7½	7¾	
Bombrder	990	$20	19⅝	19⅞	— ⅛
Bow Valy	3017	024	22¾	24	+ 1
Bow-m pr	40	$37½	37½	37½	
Bramalea	5532	$6⅛	6	6⅛	+ ⅛
Brascan	625	16	15¾	15⅞	— ⅛
Brdg Tank	100	240	240	240	
Brdg Tn9 p	z20	$22	22	22	
Br Am Bnk	200	$19	19	19	
BC Forest	600	$36	35½	36	+ ⅜
BC Sugar	1450	$18⅛	18	18⅛	+ ⅛
BC Phone	372	$70½	70½	70½	
BCPh 6 pr	25	$80	80	80	— 2
BCPh 4½ p	z10	$59½	59½	59½	
BCPh 4.84	150	$15½	15½	15½	
BCPh 5.15	2000	$69	69	69	
Brinco	11117	$5¼	5⅛	5⅛	— ⅛
Brooke pr	100	$19	19	19	
Burns Fds	755	$23¾	23¼	23¼	— ¾
Burrard	625	$10½	10½	10½	
Cad Dev	2085	$7⅛	7	7	— ⅛
CAE Ind	410	$7⅞	7¾	7¾	+ ¼
Calgary P	4135	$24⅜	24¼	24¼	
Calgy 540 p	130	$102	101	102	
Campeau	2340	$6⅜	6⅛	6¼	— ⅛
CD Sugar	91	$37½	37½	37½	
Can Bread	1275	$11⅞	11½	11½	
Can Bred p	z5	$40	40	40	
Can Cem	1181	$30⅛	30	30	+ ⅛
Can Cem p	z2	$18	18	18	
Can Malt	450	$24	23¾	24	+ ½
Can Malt p	360	92	92	92	
C Packrs	6500	$19¼	19	19	— ⅛
Can Perm	9825	$13½	12½	13¼	+ ¼
C Safway p	z30	$75½	75½	75½	
CSL	z20	$28½	28⅜	28½	
CSL pr	348	415	415	415	
Cdn Brew	4875	$9⅜	9	9⅛	— ⅛
C Brew Ap	225	$29⅞	29¾	29⅞	+ ⅛
C Brew Bp	25	$36¼	36¼	36¼	— ¼
CB Alum A	400	$21⅛	21⅛	21⅛	+ ⅛
Cdn Can A	150	$6½	6½	6½	+ ⅛
CC Manag	z1	$54	51½	54	
Cdn Equty	335	$8⅛	8¼	8⅛	— ⅛
C Curtis	900	110	100	100	—10
Cdn Food	1500	$5¾	5¾	5¾	— ¼
C Found pr	z25	$12¾	12¾	12¾	
CGE	z15	$26	26	26	
CGE pr	z20	$27¾	27¾	27¾	
CG Invest	53	$64½	64½	64½	— ½
CG Sec A	z67	$10½	9⅞	9⅞	
C Goldie	1840	$7⅞	7⅞	7⅞	
C Hydro	7808	$17¼	16½	17¼	+ ¾
C Im	14520	$23¼	22½	23	
CGOL	50044	$10½	9	10½	+1¾
C Ind Gas p	900	$23½	23	23½	+ 2⅛
CIL	170	$13⅝	13⅜	13⅜	— ⅛
C Interurb	2040	425	400	425	+35
C Intrurb p	1740	$9½	9¼	9½	+ ⅛
C Marconi	500	$5½	5½	5½	— ⅛
CP Inve pr	3230	$34	33	34	+ ½
CPIn w	10770	810	785	810	+25
CPR	2531	$76	75⅜	75½	— ½
CPR $3. pr	2690	$9½	9¼	9½	+ ¼
C Refract	155	$14½	14½	14½	
Cdn Salt	150	$15¾	15¾	15¾	+ ¼
Cdn Tire A	611	$69	68½	69	+ ½
C Utilties	947	$38¼	38	38	— ⅞
C Util w	100	$10½	10½	10½	— ⅛
C Vickers	510	$8¼	8⅛	8⅛	— ⅜
CWN Gas	z25	$17¼	17¼	17¼	
CWN G 4 pr	z25	$11	11	11	
Canron	z75	$18⅛	18⅛	18⅛	
Canron pr	z20	$75	75	75	
Capit Div	8785	390	380	380	—15
Cara	300	$8⅜	8¼	8¼	+ ¼
Carrier JD	715	$16	15¾	16	+ ½
Carrier w	500	$12	11½	11½	+ ½
Cassidy L	z50	$5	5	5	
Casidy A p	200	$9½	9½	9½	+ ¼
CDRH Ltd	100	$9½	9½	9½	— ¼
Chat-Gai	z25	$12¾	12¾	12¾	
Chemcell	1320	$10	9⅝	9⅝	— ¼
Chem 175 p	z20	$23¾	23¾	23¾	
Chrysler	100	$41	41	41	—2¼
Clairtop	1200	165	165	165	+ 5
Clairtop w	150	85	80	80	
Columbia	1050	$8½	8⅛	8⅛	— ⅜
Columbi p	1075	$19½	19½	19½	— ¼
Cominco	6795	$31¾	30⅝	31¾	+ ½
C Holiday I	375	$14½	14½	14½	
C Savings	950	$13¼	13	13	— ¼
Compro	1050	215	210	215	
Compr Ap	300	$9½	9½	9½	
Computel	635	$8⅛	8	8⅛	— ⅛
Con Bath	2741	$24¼	23¾	24⅛	+ ⅛
Con Bath p	300	$20½	20½	20½	
Con Bath w	450	300	285	300	+15
C Bath 68 w	145	$11¾	11¾	11¾	
Con Bldg	200	185	185	185	
Con Distrb	3522	$19	18¾	18⅞	
Cons Ga	9475	$15⅞	15⅜	15⅞	+ ½
Con Gas A	50	$85	85	85	+ 1
Control F	1500	$5½	5¼	5½	+ ¼
Corby vf	200	$28	28	28	— ½
Corby B	300	$27	27	27	— 2
Coronatn	2500	190	180	185	+10
Cosms	100	$5⅞	5⅞	5⅞	+ ⅜
Costain R	900	$6	5¾	5¾	
Couvret P	670	$7¼	7	7¼	+ ¼
Crain R L	2745	$20½	20	20⅜	+ ⅜
Crestbrk	1195	$10½	10¼	10¼	— ¾
Crush Intl	2950	$15	14¾	15	+ ¼
Cummngs	500	$12¼	12⅛	12¼	+ ¼
Cygnus A	100	$7¾	7¾	7¾	+ ¼
Cygnus B	200	$7¼	7¼	7¼	— ⅛
Distl Seag	1205	$54¼	54	54	
Dome Pete	2106	$85	75	85	+10
D Bridge	512	$14¼	14¼	14¼	— ⅛
D Citrus	150	$7¾	7¾	7¾	— ⅛
Dofasco	3837	$24	23¾	24	— ⅜
Dofasco p	25	$75	75	75	+ 1
Dom Glass	500	$20	19¾	20	+ ¼
Dom Lime	400	$5	455	5	+75
D Scotish p	25	$31¼	31¼	31¼	—1¼
Dom Store	3811	$14	13¾	14	
Domtar	17625	$16	14¾	15⅝	— ⅜
D Textile	970	$13½	13¼	13¼	
Donlee M	950	$17⅞	17¾	17⅞	— ⅛
Douglas L	700	280	275	275	+10
DRG Ltd	515	$12	11½	11¾	— ¾
Dupont	1351	$26¾	26⅜	26⅜	— ⅛
Dustbane	z50	$23¼	23⅛	23⅛	
Dylex Div	z5	$13	13	13	
Dylex D A	3050	$10½	9⅞	10	— ½
Econ Inv	125	$17¼	17¼	17¼	— ¾
Eddy Mtch	60	$26	26	26	— ½
E-L Fin	800	$11½	11½	11½	+ ¼
Electro Itd	1485	$38⅞	38¼	38⅞	+ ⅝
Emp Life	100	$19	19	19	— 1
Erie D	1375	$12⅞	12	12¼	+ ¼
Erie D A	650	$12½	12½	12½	+ ½
Exquisite	z50	$6⅜	6⅜	6⅜	
Exquite w	z800				
Falcon	4144	$151¾	150	151	+ 1
Fam Pl	11200	$14	13½	13¾	— ¼
Fa Play w	1330	240	240	240	
Fed Farm	See list below.				
Fed Grain	500	$6½	6¼	6¼	
Fibre	2305	$5½	5¼	5¼	— ¼
Fleet Mfg	2820	135	135	135	— 5
Ford Cnda	325	$64½	64	64½	+ ¾
F Seasons	100	$12⅞	12⅛	12⅛	— ⅜
Fraser	1475	$27	26¼	26¼	— ¾
Fruehauf	150	$21	21	21	
Gaz Metr	606	$14¾	14¾	14¾	
Gaz M 66w	z25	600	600	600	
Gen Baker	735	$5¼	5⅛	5⅛	— ¼
Gen Distrb	300	$15¾	15¾	15¾	
GMC	383	$80½	80	80	
Genstar L	3060	$13	12⅞	13	+ ¼
Gnstar L w	1160	495	475	495	+30
Gesco Dis	210	$10½	10½	10½	+ ½
Gdn Mang	240	$13⅜	13¼	13⅜	— ⅛
Glendale	600	$8⅞	8¾	8⅞	+ ⅛
Goodyer	50	$150	148	150	+ 7
G Mckay A	600	$6¼	6¼	6¼	— ¼
Grain Ind	400	$8¼	8	8¼	+ ¼
GL Paper	410	$25	24¼	25	
GL Power	100	$19½	19½	19½	
GN Capital	1525	$8½	8¼	8¼	+ ¼
GNGas A p	z100	$17½	17½	17½	
Gt W Life	560	$125	122	122	— 1
Gt WSadd	5300	$7½	6¾	7½	+ ⅜
Greyhnd	310	$13¼	13¼	13¼	+ ⅛
Guar Trst	490	$11⅜	11½	11⅜	+ ⅛
$Gulf Can	3840	$19¼	19	19	— ⅛
Hand Chm	150	$14½	14½	14½	
Hardee	1925	110	105	105	
Hard Carp	125	$18¼	18¼	18¼	— ⅛
Hard Crp A	1930	$17½	16¾	16¾	— ½
Harlequin	550	$8⅛	7⅞	8⅛	+ ⅛
Harris J S	200	410	410	410	—20
Harveys F	6500	$7½	7¼	7½	+ ⅛

INFORMATIONS ÉTRANGÈRES



téléphoto PA

On voit ici un des "marcheurs de la mort" déposant dans un cercueil symbolique, face au Capitole, la pancarte qu'il a portée depuis le cimetière national d'Arlington et sur laquelle est inscrit le nom d'un militaire américain mort au Vietnam. La marche, qui a débuté à 7 heures hier soir, se poursuivra durant 40 heures et sans arrêt jusqu'à demain midi alors que débutera la grande marche du moratoire qui partira du Capitole pour se rendre, par l'avenue Pennsylvania, jusqu'au monument de Washington, évitant par quelques cents pieds la Maison Blanche.

La police de Washington se montre discrète

Le Congrès loue le calme des "marcheurs de la mort"

WASHINGTON, (UPI, AFP) — Les leaders démocrates et républicains au Sénat ont loué aujourd'hui la dignité toute pacifique avec laquelle se déroule "la marche de la mort" à Washington et ils demandent aux adultes américains de respecter les jeunes contestataires malgré "les plumes aux visages et la boue aux pieds".

"Eux aussi vieilliront un jour et ils vont découvrir qu'il n'existe pas de solution simple à des problèmes complexes", a dit le républicain Hugh Scott, cependant que son homologue démocrate, le sénateur Mansfield avouait être "considérablement impressionné" par la manifestation. Un à un, les marcheurs font la ronde du cimetière national d'Arlington jusqu'au Capitole, puis vers la Maison Blanche.

Jusqu'ici, aucun incident n'a marqué cette impressionnante manifestation à laquelle participent étudiants, ouvriers, femmes de ménage et hippies. Aux premiers rangs, on remarque le célèbre pédiatre, le docteur Benjamin Spock qui se dit "absolument sûr que la manifestation demeurera paisible".

On n'aperçoit nulle part de militaires, et pourtant, il y en a 9,000 dans la capitale même. Les mesures de précaucrètes. On a demandé aux forces de l'ordre de se montrer "patients", discrets et serviables" tant à l'égard des habitants de la capitale que "des multitudes de visiteurs".

Les marcheurs ont planté leur tente près du cimetière. Les participants à la grande marche de demain arrivent par petits groupes de manière à ne pas former d'attroupement. Les organisateurs leur font la langue en arrivant. L'ordre est parfait.

Le président Nixon était à la Maison Blanche hier soir. Un peu plus tôt dans la journée, il avait fait une visite inusitée au Congrès pour remercier les représentants et les sénateurs qui ont manifesté leur appui à sa politique vietnamienne. De mémoire d'homme, c'est la première fois qu'un président des Etats-Unis accomplit une démarche pareille.

A Paris, les manifestations du moratoire ont donné lieu à la violence. Cinquante jeunes ont attaqué le consulat sud-vietnamien et y ont brisé des vitres. On estime qu'en plus de la France, l'Angleterre, l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne de l'Ouest, la Hollande, la Bulgarie, la Tchécoslovaquie et bien sûr le Canada seront aujourd'hui et demain le théâtre de marches ou de manifestations.

Au début de l'après-midi, hier, au Pentagone, un groupe de 50 personnes, dont plusieurs prêtres catholiques et pasteurs épiscopaliens ont tenté de célébrer un office pour la paix à l'intérieur du quartier général de toutes les forces armées américaines. Les gardes du Pentagone les ont aussitôt arrêtés.

Aujourd'hui, les organisateurs du moratoire entendent déclencher une grève nationale des étudiants. La "marche de la mort" continue, et après-midi, en la cathédrale nationale de Washington, aura lieu un service funèbre. La veuve du pasteur Martin Luther King est parmi les personnages qui prendront la parole.

R. Garaudy en disgrâce

PARIS (AFP) — M. Roger Garoudy, un des chefs de file des intellectuels communistes sera sans nul doute exclu des instances dirigeantes du P.C.F., en raison de son attitude non conformiste.

Bien que membre du bureau politique du parti, M. Garaudy qui avait, dans le passé, déjà adopté en diverses occasions des positions originales, a, depuis l'affaire tchécoslovaque, non seulement approuvé avec éclat "le printemps de Prague", mais condamné sans retour l'intervention soviétique d'août 1968, allant en ce domaine bien plus loin dans sa condamnation que les dirigeants de son parti.

Depui, il s'en est tenu à cette position, se refusant à entériner notamment les "mesures de normalisation" prises par les successeurs d'Alexandre Dubcek et faisant connaître publiquement son désaccord.

Rappelé une première fois à l'ordre en octobre 1968, il n'en a pas moins persévéré dans cette voie. M. Garaudy en est venu même à refuser de s'aligner sur les positions défendues par le P.C.F. à la conférence des partis communistes qui s'est tenue à Moscou, en juin dernier.

Il est maintenant accusé d'être, en fait, fondamentalement en désaccord avec son parti. Sa place au bureau politique n'étant donc plus, de ce fait, souhaitée par ses amis, il devra rentrer dans le rang.

Sa situation a été évoquée dans ce sens hier au comité central du parti, réunion à laquelle il n'a pas participé.

Il appartiendra au congrès du parti, qui se tiendra en février 1970 de prendre cette décision qui est maintenant acquise dans l'esprit de la direction du P.C.F.

Une fois la question de M. Garaudy réglée, les dirigeants communistes frannais vont préparer les prochaines assises du parti qui doivent souligner la volonté de celui-ci d'oeuvrer en faveur de l'instauration "d'une démocratie avancée", prélude à la venue d'une société socialiste et ce, avec ou sans l'appui du parti socialiste, avec lequel des conversations doivent s'engager prochainement, dans une atmosphère assez pessimiste chez les uns comme chez les autres.

France : la police interpelle 80 "gauchistes"

PARIS. (AFP) — Des opérations de police ont été menées dans divers milieux d'extrême gauche en France, notamment à Paris, à Nice, à Bordeaux et à Lille. A Paris, des perquisitions ont été effectuées au domicile de 80 militants de mouvements dissous après les événements de mai 1968 et 50 de ces militants ont été interpellés. Parmi eux se trouve Mme Michèle Krivine, femme d'Alain Krivine, le leader de la "Ligue communiste" qui fut candidat aux dernières élections présidentielles.

En province, une quarantaine de personnes ont été interrogées. A Nice, cinq "maoïstes", des étudiants, ont été interpellés.

Nationalisation des banques étrangères

La Grande-Bretagne est prête à mettre fin à sa présence militaire en Libye

LONDRES. (AFP,PA) — La Grande-Bretagne est prête à mettre un terme à sa présence militaire en Libye et, si c'est nécessaire, à renoncer au traité d'alliance et d'amitié anglo-libyen de 1953, apprend-on de source autorisée au Foreign Office. Elle est prête également à discuter du sort des importants contrats de fourniture d'armes britanniques. Mais on admet que les négociations seront "longues et difficiles".

Cette nouvelle de Londres parvient au moment où du Caire, une dépêche signale que le "Comité Libyen de la Révolution" a émis un décret de nationalisation des banques étrangères, opérant en Libye, coupables d'avoir "pêché en eau trouble" et contribué à appauvrir le pays. Ces banques sont: le "Banco di Roma" et le "Banco di Napoli" toutes deux italiennes, et la Banque Barclay's, britannique, dont les avoirs passeraient à des corporations libyennes nouvelles, tandis que les sièges centraux des institutions visées seraient obligés de couvrir les déficits de leurs filiales ou succursales en Libye.

"Nous n'avons pas l'intention de maintenir notre présence militaire en Libye si les Libyens ne veulent plus de nous", déclare la note britannique que l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Tripoli, M. Donald Maitland, a remise au gouvernement libyen en réponse à la demande officielle d'ouverture de négociations présentée récemment par Tripoli, toujours selon le porte-parole du Foreign Office qui n'a pas divulgué le texte exact des notes échangées.

La réponse britannique préciserait que l'espoir de Londres est d'établir de nouvelles relations de coopération entre les deux pays sur une base différente de celle du traité de 1953, lequel spécifiait, entre autres, que la Grande-Bretagne s'engageait à défendre la Libye en cas d'attaque extérieure. Comme l'engagement visait évidemment une attaque égyptienne, il est clair, comme le reconnaîtrait la note elle-même, que "cette éventualité n'existe plus".

Mais le porte-parole a aussi laissé entendre que les négociations les plus difficiles seraient celles concernant les contrats de fourniture d'armes britanniques.

Cette question revêt évidemment une grande importance politique et financière pour Londres, en raison de ses implications avec l'aggravation du conflit au Moyen-Orient, et ses répercussions éventuelles sur la balance des paiements britanniques.

Le gouvernement britannique donne l'impression qu'il aimerait bien — pour la cause de la paix au Moyen-Orient — que la Libye renonce au contrat de fourniture de 200 chars "Chieftain" ultra-modernes auquel précisément le gouvernement libyen semble tenir le plus, d'autant plus qu'il a déjà versé (avant la chute de la monarchie) un acompte de 10,000,000 de livres. Un refus de la Libye obligerait Londres à renoncer à sa politique de suspension de livraison d'armes aux belligérants, Londres ayant refusé à Israël la livraison de tels chars.

Par contre, Tripoli aimerait, semble-t-il, renoncer à la livraison du système de défense aérienne que le roi Idris avait commandé, en versant 50 millions de livres d'acompte.

Un deuxième ministre indien démissionne

LA NOUVELLE-DELHI, Inde (AFP, PA) — Le ministre indien du Travail, M. Jai Sukhal Hatchi, a donné hier sa démission. C'est le second ministre du gouvernement de Mme Indira Gandhi à quitter le cabinet depuis le début de la crise actuelle, il y a dix jours. Le ministre des Chemins de fer a déjà démissionné et l'on s'attend qu'un autre ministre au moins en fera autant.

Ces ministres démissionnaires se regroupent autour de M. S. Nijaligappa, leader de la faction d'opposition du parti qui a exclu Mme Gandhi. Cette "cassure" du parti du Congrès prend désormais l'allure d'une querelle de légitimité, chacune des deux factions revendiquant l'étiquette du parti.

Il est cependant probable, estime-t-on, que le parti de Mme Gandhi, qui a obtenu l'unanimité des 330 parlementaires présents pour un vote de confiance, restera majoritaire, tandis que celui de M. Nijaligappa fera figure de dissident.

Les partisans de Mme Gandhi ont, par ailleurs, convoqué pour le 22 novembre un conseil général du parti dans le but d'élire un nouvel exécutif et un nouveau président national.

La résolution votée à la quasi-unanimité des présents au caucus parlementaire (un seul vote contraire fut enregistré) a la teneur suivante: "Le groupe parlementaire du Congrès déclare que la décision d'enlever au premier ministre sa qualité de membre du parti du Congrès est invalide et injustifiée. Mme Gandhi reste le chef du parti et garde sa pleine confiance."

Le Vietcong ne dit pas non à un référendum au Vietnam

d'après AFP, AP, UPI

Le Vietcong ne serait pas hostile à la tenue d'un référendum au Sud-Vietnam et serait même disposé à transiger avec un nouveau régime qui serait présidé par l'exp-président Duong van Minh. C5est ce qui ressort des déclarations faites aujourd'hui à la presse par Mme Nguyen Thi Binh, ministre des Affaires étrangères du Gouvernement révolutionnaire provisoire du Sud-Vietnam (GRP).

Le GRP, a dit Mme Binh, "ne serait pas hostile à l'organisation d'un référendum au Sud-Vietnam, comme vient de le suggérer l'ancien président Duong van Minh, à condition que les populations estiment que cela est nécessaire".

Mme Thi Binh a cependant souligné que cette proposition de référendum ne fait pas partie du programme du GRP qui prévoit pour sa part la formation d'un gouvernement de coalition provisoire qui organiserait des élections générales libres sur tout le territoire du Sud-Vietnam.

Interrogée sur la possiblité de négociations entre le GRP et un gouvernement dirigé par le général Minh, qui succéderait au gouvernement actuel de Saigon, le ministre a laissé entendre que cela dépendrait du programme de ce nouveau gouvernement: "Nous ne sommes pas à même de comprendre toute la politique de M. Minh. Nous sommes prêts à engager des conversations avec quiconque bénéficie du soutien de la population des villes pour être à la tête d'un gouvernement de paix".

Tel que promis durant sa campagne électorale, le président des Philippines annonce qu'il retirera du Vietnam les 1,500 soldats philippins non combattants d'ici Noël.

Ce sera le premier retrait complet d'un contingent allié du Vietnam. Des notes ont été adressées à ce sujet au Sud-Vietnam, ainsi qu'à tous ses alliés dans le conflit. Les troupes retirées seront affectées à combattre les guérilleros communistes Huk aux Philippines.

Les délégués d'Hanoï à Paris ont refusé hier de négocier avec Saïgon en vue de la libération de 62 de leurs propres prisonniers. Ces derniers sont de grands blessés de guerre qui ont reçu des traitements au Sud.

A Saïgon, la proposition du "Gros Minh" de tenir un référendum est considérée comme la plus sérieuse menace qui pèse sur le régime de Saïgon depuis deux ans.

Autre danger: les bonzes khmers qui menacent d'organiser des manifestations dans tout le pays si le président Thieu ne leur donne pas satisfaction d'ici 14 jours. Les autorités craignent cette menace.

Enfin, sur le plan des opérations, Nord et Sud-Vietnamines ont engagé des combats corps-à-corps aujourd'hui aux abords des camps de Bu Prang et de Duc Lap. Appelés en renfort, les avions sud-vietnamiens ont largué des bombes qui ont frappé plusieurs de leurs propres hommes.

France: les paysans s'agitent; grèves dans les ports et les centres atomiques

PARIS (AFP, Reuter) — Le personnel des principaux centres français de l'énergie atomique: Marcoule, Cadarache et Pierrelatte, ont déclenché une grève illimitée avec occupation des locaux (à Marcoule et Cadarache) ou présence du seul service de sécurité (à Pierrelatte). Cette grève est un acte de protestation contre la suppression projetée de 2,600 postes à partir du 15 janvier prochain. Elle est suivie par la totalité du personnel.

Cette grève vient s'ajouter à toutes celles que la France connaît depuis quelques semaines et qui ne cesse de se répandre, touchant aussi, désormais, les milieux ruraux.

On apprend en effet de Saint-Lô, chef lieu du Cotentin, que la police a dû intervenir avec des gaz lacrymogènes en vue de disperser une foule menaçante de 700 paysans qui exigeait d'être reçue par le préfet pour protester contre la politique agricole actuelle du gouvernement. Ayant réussi à rompre les rangs de la police en dépit des fumées toxiques et à faire recevoir une délégation, la foule a fini par se tirer et est allée parader dans les rues de la ville.

De Toulouse, on signale qu'une trentaine de fermiers ont déversé devant l'entrée de la préfecture des charges de camions de lait, de patates, de choux et d'autres produits agricoles. Ils entendaient ainsi protester contre les restrictions de crédit agricole et le chômage croissant dans les campagnes.

De leur côté, les "dockers" dont la première grève remonte au 16 septembre ont été appelés à débrayer de nouveau pour 24 heures, demain et lundi. Comme le travail du dimanche est refusé par les débardeurs depuis septembre dernier, les ports resteront donc inactifs pendant les trois prochains jours en France. La Fédération nationale des ports et docks (qui relève de la CGT communiste) a lancé ce nouvel ordre de grève en demandant à tous les débardeurs d'appuyer ses revendications et d'exiger qu'elle soit reçue par les employeurs pour discuter de l'ensemble de ces revendications. Parmi les principales d'entre elles on cite la suppression des heures supplémentaires des travaux de nuit et du dimanche.

Réaction favorable du public américain à l'attaque de Spiro Agnew contre les grandes chaînes de TV

NEW YORK — (AFP) — L'attaque de M. Spiro Agnew, vice-président des Etats-Unis, contre les journalistes des chaînes de télévision américaines qu'il a accusées, hier soir, dans un discours prononcé à Des Moines, dans l'Iowa, de manipuler les informations, a provoqué de nombreuses réactions du public d'un bout à l'autre des Etats-Unis.

Répondant à l'appel de M. Agnew de "partir en croisade" contre ceux qui font preuve de "manque d'objectivité", de nombreux téléspectateurs ont appelé leurs stations locales affiliées à des chaînes nationales pour exprimer leurs opinions.

A New York, la chaine "NBC" a déclaré que dans les deux heures qui ont suivi le discours de M. Agnew, qui fut d'ailleurs télévisé, elle avait reçu 614 appels favorables au vice-président et 554 approuvant la couverture des événements par les journalistes de la télévision.

NBC, CBS et ABC, les "trois grands" de la télévision, n'ont toutefois pas fourni des chiffres globaux à l'échelle nationale et ont déclaré qu'il faudrait du temps pour établir des statistiques.

En attendant, les présidents des trois chaines ont sévèrement critiqué M. Agnew qu'ils ont accusé de vouloir intimider la presse télévisée et de vouloir la transformer en instrument servile du gouvernement au pouvoir.

A Dallas, au Texas, une station affiliée à la "CBS" a reçu 300 appels, tous en faveur de M. Agnew. Dans la même ville, une station affiliée à "ABC" a déclaré avoir reçu 231 coups de téléphone appuyant le vice-président et deux seulement en faveur des chaines.

A Philadelphie, en Pennsylvanie, une station affiliée également à "ABC" a reçu 300 appels et, dans la proportion de trois contre un, ils ont été favorables à M. Agnew.

Pour l'instant, les premiers chiffres obtenus d'un peu partout, d'une côte à l'autre des Etats-Unis, semblent indiquer que la majorité du public approuve les accusations portées par le vice-président contre les journalistes de la télévision. Il est trop tôt, toutefois, en vue de la différence de trois heures entre la côte est et la côte ouest pour pouvoir donner des chiffres significatifs. Nombreux, en effet, sont les téléspectateurs qui n'ont pas écouté le discours de M. Agnew et qui n'apprendront son contenu que par les journaux dans la journée de vendredi.



téléphoto PA

Italie : premier signe de détente

ROME. (P) — L'accord qui vient d'être réalisé entre la "Pirelli" — la principale entreprise italienne de pneumatiques — et ses employés est interprété comme le signe précurseur d'une détente générale de la situation, marquée, on le sait, par quatre mois de grèves assorties de violences diverses. Les 24,000 ouvriers et employés de la "Pirelli" ont commencé à voter sur le projet d'accord qui inclut une hausse de 16 pour cent, des bonis de production et 10 heures rémunérées de réunions syndicales sur les lieux de travail.

naissances·décès·remerciements·in memoriam

Nécrologie

Décès d'un pédagogue réputé

Le frère Léopold Taillon, c.s.c., éminent pédagogue à qui l'Université de Moncton avait rendu hommage cette année pour les services qu'il avait rendus à l'enseignement supérieur pendant sa carrière, est décédé hier à Chomedey, ville de Laval, à l'âge de 74 ans, après une longue maladie.

Originaire de Saint-Esprit, circonscription de Montcalm,



Le frère L. TAILLON

le frère Taillon faisait partie de la congrégation de Sainte-Croix depuis 1920.

Après avoir enseigné dans plusieurs institutions de la communauté et en avoir dirigé d'autres, il devenait professeur à l'université Saint-Joseph du Nouveau-Brunswick, passant plus tard à l'Université de Moncton comme professeur et directeur de cours.

Il est l'auteur de plusieurs brochures ou volumes, dont "Au service de la culture française en Acadie", "Ecole acadienne et bilinguisme", "Le bilinguisme en éducation" et autres.

En 1950, il avait représenté le Canada au Conseil de l'Association des écoles universitaires de pédagogie à Gand, en Belgique.

Ancien directeur de l'ACELF, il avait poursuivi une enquête linguistique en Europe.

Au nombre des nombreuses décorations qu'il a obtenues, mentionnons la médaille de l'Ordre du mérite scolaire acadien en 1948; le diplôme de mérite de l'Alliance française en 1950 et la Reconnaissance de la France pour le dévouement du religieux à la cause du français en 1964.

La dépouille mortelle est exposée au Grand-Saint-Joseph, 3550 boulevard Lévesque, Chomedey, Laval où un service funèbre aura lieu demain, à 3 heures.

Le corps sera transporté le soir même à l'Université de Moncton, N.-B., où un deuxième service sera célébré plus tard. Il sera inhumé au cimetière de la communauté à Memramcook.

"Prenez avis que la Compagnie CONSTRUCTION TRANS-LAURENTIDE LTEE — TRANS-LAURENTIDE CONSTRUCTION LTD., demandera au secrétaire de la Province la permission d'abandonner sa charte".

Me J. E. PIERRE LAVOIE,
NOTAIRE
(Procureur de la Compagnie)

SOCIETE CENTRALE D'HYPOTHEQUES ET DE LOGEMENT

"PAPETERIE ET FOURNITURES DE BUREAU, ANNEE 1970"

No T-98 — Fournitures de bureau

No T-99 — Papeterie - Papier à lettre et papier d'impression.

Des soumissions scellées, adressées au soussigné et portant sur l'enveloppe la mention "Soumission pour fournitures de bureau", OU SELON LE CAS, seront reçues jusqu'à 4 heures de l'après-midi, le 4 décembre.

Les soumissions doivent être faites sur la formule imprimée par notre Société et conformément aux conditions y établies.

Les spécifications et les formules de soumissions peuvent être obtenues du surintendant des Services de bureaux, à l'adresse indiquée ci-après. Les soumissionnaires sont priés de spécifier le numéro de l'appel d'offres qui les intéresse.

Notre Société ne s'engage pas à accepter la soumission la plus basse ou toute autre soumission.

Le surintendant,
Dépt. des Services
de bureaux
Soc. centrale d'hypothèques et
de logement,
Siège social
Ottawa, 7, Ontario.
le 13 novembre 1969

Cité de LaSalle

SOUMISSIONS

Des soumission, sous enveloppes cachetées appropriées à cette fin, seront reçues jusqu'à 5 heures p.m., le 25 novembre 1969, à l'hôtel de ville, 13 avenue Strathyre, pour être ouvertes à la séance régulière du Conseil de la Cité de LaSalle qui sera tenue à l'adresse ci-haut mentionnée, à 5 heures p.m., mardi le 25 novembre 1969.

Ces soumissions sont pour la fourniture d'une station-wagon pour le département de Police.

Toute soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté sur toute banque à charte du Canada, fait à l'ordre de la Cité de LaSalle, pour une somme équivalente à 10% du total de la soumission présentée.

On ne tiendra compte que des soumissions faites sur les formules prescrites que l'on pourra se procurer avec les devis, à compter du 14 novembre 1969 au bureau de l'ingénieur de la Cité, monsieur Yves Roy, à l'hôtel de ville de la Cité de LaSalle, moyennant un dépôt de $10.00.

Ce dépôt de $10.00 sera remboursé au soumissionnaire dans les dix jours qui suivent l'ouverture des soumissions, moyennant la remise en bon état des devis.

La Cité de LaSalle n'est pas tenue d'accepter la plus basse, ni aucune des soumissions. Elle se garde même le droit de les rejeter en tout et d'en demander de nouvelles si elle le juge à propos, et ce, sans encourir aucune obligation d'aucune sorte envers les soumissionnaires.

ALBERT GRAVEL
Directeur des Services

ALLAIRE (Delphis) — Subitement, à Montréal, le 12 novembre 1969, est décédé Delphis (Booth) Allaire, époux de Patricia Bennett. Exposé au salon

Kane & Fetterly
5301, boul. Décarie

Service à l'église St-Malachy le samedi 15 novembre 1969 à 11 heures du matin, inhumation au cimetière Côte-des-Neiges.

APRIL (Joseph-Alexandre) — A Montréal, le 11 novembre 1969, à l'âge de 66 ans, est décédé M. Joseph-Alexandre April, époux de Lucille Laniel; père de Jacques. Les funérailles auront lieu samedi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons

René Thériault Ltée,
1120, est rue Jean-Talon

à 9 h 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Rosaire, où le service sera célébré à 10 h et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ARCHAMBAULT (Ronald) — A St-Henri-de-Mascouche, le 13 novembre 1969, à l'âge de 76 ans, est décédé Ronald Archambault, époux de feu Marie-Ange Chaput; demeurant rue Dupras. Les funérailles auront lieu samedi le 15 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire

Anatole Crépeau,
128, rue Dupras,
St-Henri-de-Mascouche,

pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 2 h. 30, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Direction: Résidence Funéraire Roch et Frère Ltée, de l'Epiphanie.

AYOTTE (Réal) — A Montréal, le 11 novembre 1969, à l'âge de 48 ans, est décédé M. Réal Ayotte, comptable de Perrault et Perrault Ltée, époux de Pauline Trudeau; père de Fernand, Nicole (Mme Michel Groulx), et Gaétan, demeurant 3485 Joliette. Les funérailles auront lieu samedi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons

E. Rajotte,
3635, rue Hochelaga,

pour se rendre à l'église St-Emile, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEGIN (Roland) — A Montréal, le 13 novembre 1969, à l'âge de 58 ans, est décédé Roland Bégin, employé de Val-Royal Lasalle, succursale Cartierville, époux de Lucienne Soucy; demeurant rue Marquette. Les funérailles auront lieu lundi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Société Coopérative de
Frais Funéraires,
4848, rue Papineau,

à 8 h. 45, pour se rendre à l'église St-Stanislas, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BELANGER-PAQUETTE (Délima) — A Montréal, le 13 novembre 1969, à l'âge de 93 ans, est décédée Mme veuve Philias Paquette, née Délima Léonard, épouse en 1ères noces de David Bélanger. Elle laisse dans le deuil, son fils David Bélanger et petit-fils Jean-Paul Sarrazin. Les funérailles auront lieu lundi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J. Paul Marchand,
4228, rue Papineau

pour se rendre à l'église Immaculée-Conception, où le service sera célébré à 9 h et de là au cimetière du Lac-des-Ecosse, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BELANGER (Ovila) — A l'Ile Bizard, le 12 novembre 1969, à l'âge de 58 ans, est décédé M. Ovila Bélanger, époux de Cécile Fahey. Les funérailles auront lieu samedi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J.-A. Legault Enrg.,
16114 ouest, boul. Gouin,
Ste-Geneviève

à 9 h 40, pour se rendre à l'église St-Raphaël, Ile Bizard, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BENOIT (Marie-Anne) — A Montréal, le 13 novembre 1969, à l'âge de 88 ans, est décédée Mme veuve William Benoit, née Marie-Anne Cassey; mère de M. Alfred, Mmes Edouard Frenette (Marie-Anna), André Lapointe (Marguerite). Les funérailles auront lieu lundi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Adolphe Lemay Inc.,
17, rue Laurier Est,

à 8 h 45 pour se rendre à l'église St-Enfant-Jésus, où le service sera célébré à 9 h et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BISSONNETTE (Ronald) — A Montréal, le 13 novembre 1969, à l'âge de 27 ans, est décédé M. Ronald Bissonnette, époux de Louise Parisien; fils de Willie Bissonnette et d'Elizabeth Corbeil; demeurant à 8001 Berri. Les funérailles auront lieu lundi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Giroux et Fils Inc.,
8880, boul. St-Michel,

pour se rendre à l'église St-Bernardin-de-Sienne, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BONNIER (Hervé) — A Montréal, le 11 novembre 1969, à l'âge de 61 ans, est décédé Hervé Bonnier, président de la Cie d'Assurance funéraire de Montréal et de Bonnier, Duclos, Bonnier, époux de Antonine Leroux, père de Jean-René et Micheline. Les funérailles auront lieu samedi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Bonnier, Duclos, Bonnier,
3503 rue Papineau,

à 9h.30 pour se rendre à l'église St-Robert-Bellarmin, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRETON (Narcisse) — A Montréal, le 13 novembre 1969, à l'âge de 60 ans, 4 mois, est décédé M. Narcisse Breton, époux de Laura Bergeron. Les funérailles auront lieu lundi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons

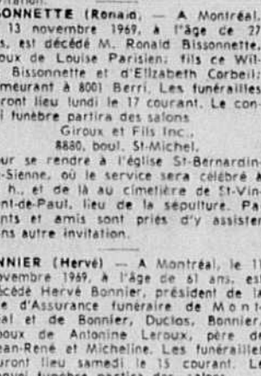
A. Bazinet Inc.
1922, boul. Rosemont,

à 8 h 40 pour se rendre à l'église St-Jean-Vianney, où le service sera célébré à 9 h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Souper canadien

Les marguilliers de la paroisse St-Marc de Rosemont présenteront demain soir, à 8 h., un grand souper canadien, avec danse, orchestre et prix de présence. Cette rencontre sociale aura lieu au sous-sol de l'église, angle Beaubien et 1ère avenue, sous la présidence de M. le curé Fernand Lafond et au profit des oeuvres paroissiales. Pour renseignements: 722-5594 ou 727-3296.

NECROLOGIE



M. HECTOR GENEREUX

A Joliette, le 12 novembre 1969, à l'âge de 63 ans est décédé M. Hector Généreux, homme d'affaires et ex-échevin de la Cité de Joliette, époux de Mélanie Loyer, demeurant à 222, rue Lajoie Sud, Joliette. Il laisse dans le deuil outre son épouse, sa mère Mme Joseph Généreux; ses enfants: Réal (marchand), Gisèle, Thérèse, Carmen et Me Alain.

La dépouille mortelle est exposée aux salons Garceau et Garceau Inc. 636 Boul. Manseau, Joliette. Funérailles samedi le 15 novembre à 2 hres p.m. à la Cathédrale, cérémonie civique à l'esplanade de la Cité à 1.45 h. Inhumation au cimetière de Joliette. —

BOURDEAU (Reine) — A Montréal, le 12 novembre 1969, à l'âge de 77 ans, 7 mois, est décédée Mme veuve Alfred Bourdeau, née Reine Poupart, demeurant à 2497 Quesnel. Les funérailles auront lieu samedi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée,
2630 Notre-Dame ouest,

à 8 h. 45, pour se rendre à l'église Ste-Cunégonde où le service sera célébré à 9h. et de là au cimetière de Ste-Jeanne d'Arc, Lac Carré, Co. Terrebonne, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRAZEAU (Jean-Louis) — A Montréal, le 13 novembre 1969, à l'âge de 65 ans, est décédé Jean-Louis Brazeau, époux de Rita Robitaille; demeurant 2017 Visitation. Les funérailles auront lieu lundi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée
1385, rue Ontario est,

à 9 h. 45 pour se rendre à l'église du Sacré-Coeur où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Joliette, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CADIEUX (Roger) — A Montréal, le 12 novembre 1969, à l'âge de 56 ans, est décédé Roger Cadieux, époux de Jacqueline Lamarre (Margot), demeurant rue Mont-Royal est. Frère de Gabrielle, Yvette, Gérard. Les funérailles auront lieu samedi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J.-Paul Marchand,
4228, rue Papineau,

pour se rendre à l'église Immaculée-Conception, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CARON (Omer) — A Montréal, le 13 novembre 1969, à l'âge de 76 ans, est décédé Omer Caron, époux de feu Valérie Galant; demeurant à 5899, Clark. Les funérailles auront lieu samedi le 15 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire,

Magnus Poirier Inc.
6603, boul. St-Laurent,

à 8h45 pour se rendre à l'église St-Georges, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHARBONNEAU (Lucien) — A Montréal, le 12 novembre 1969, à l'âge de 71 ans, est décédé M. Lucien Charbonneau, lieutenant-police à sa retraite, époux de Rosanna Ferron, demeurant 1,001 rue Bruxelles. Les funérailles auront lieu samedi, le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée,
7895, rue Notre-Dame est,

à 9h.45 pour se rendre à l'église St-François-d'Assise, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHARLAND (Adalbert) — A Laprairie, le 13 novembre 1969, à l'âge de 65 ans, est décédé Adalbert Charland, époux de Renée Papy. Les funérailles auront lieu samedi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons

HenriGuérinEnrg.,
425, chemin St-Jean, Laprairie

à 1 h. 30, pour se rendre à l'église de la Nativité, où le service sera célébré à 2 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, Montréal, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHEVRIER (Raymonde) — A l'Hôpital Sacré-Coeur, est décédée Mlle Raymonde Chevrier, fille de feu Napoléon Chevrier et de feu Marie-Louise Gauthier, demeurant à 411 Brixton, St-Lambert. Les funérailles auront lieu samedi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée
63 ave Lorne, St-Lambert

à 1 h. 50 pour se rendre à l'église paroissiale de St-Lambert où le service sera célébré à 2 h. et de là au cimetière de Rigaud, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.v.p. pas de fleurs. Dons à la Société Canadienne du Cancer seraient appréciés.

CONNER (Allan) — Subitement, à Montréal, le 14 novembre 1969, à l'âge de 56 ans, est décédé M. Allan Conner, époux de Germaine Chapleau. La dépouille mortelle est exposée aux salons

J.-Paul Marchand,
4228, rue Papineau

Avis des funérailles plus tard.

DE LONGCHAMP (Sr. Mathilde) — A Montréal, le 12 novembre 1969 à l'âge de 84 ans, est décédée Sr Mathilde De Longchamp (en religion Sr. Ste-Stéphanie, Congrégation Notre-Dame), soeur de Alice (Mme Charles-Henri Huot), et Marie. La dépouille mortelle est exposée à la Maison Mère, 3040 Sherbrooke ouest, où le service sera célébré samedi le 15 novembre à la Chapelle de la Maison Mère à 10 heures. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DESROSIERS (Ernestine) — A Montréal, le 11 novembre 1969, à l'âge de 56 ans, est décédée Ernestine Desrosiers, fille de feu Octave Desrosiers et de feu Cécile Langlois. Elle était à l'emploi du sécrétariat de l'Oratoire St-Joseph. Elle laisse ses soeurs Juliette (Mme Gérard Fournier), Thérèse (Mme Hervé Rioux), Noëlla (Mme J.-Marie Dufour); ses frères l'abbé Gilbert curé de Bonaventure, Félix, époux d'Isabelle Fournier, P.-Emile, époux de Lauretta Beaulieu, Gérard, époux de Bernadette D'Astous, André, Raymond, époux d'Anita Ouellette, et sa belle-soeur, Mme Charles-E. Les funérailles auront lieu samedi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Clarke
5580, rue Sherbrooke ouest

pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Grâce, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DORE (Blanche) — A Montréal, le 11 novembre 1969, à l'âge de 82 ans, est décédée Mme veuve Léon Doré, née Blanche Trudeau; autrefois de la rue Aylwin. Les funérailles auront lieu samedi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Jos. Lussier et Fils,
4733, rue Papineau,

à 9 h. 30, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-l'Assomption où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ELIE (Emile) — A Montréal, le 12 novembre 1969, à l'âge de 86 ans, est décédé Emile Elie, (ancien président d'Emile Elie Ltée), époux de feu Maria Dubois. Il laisse deux fils: Jean-Paul et Robert; 1 fille, Berthe (Mme E. Leduc), 2 belles-filles: Violet (Mme Jean-Paul Elie), Marie-Marthe (Mme Robert Elie), et 8 petits-enfants. Les funérailles auront lieu samedi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J. R. Deslauriers Ltée
5650, chemin Côte-des-Neiges

à 9h.30 pour se rendre à l'église Notre-Dame des Neiges, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Au lieu de fleurs, dons à l'Institut de Cardiologie de Montréal 5000 Bélanger est, seraient bien appréciés.

FONTAINE (Marcel) — A Montréal, le 12 novembre 1969, à l'âge de 44 ans, est décédé Marcel Fontaine, demeurant à 1293 St-Zotique est; père de Mme Florian Hénault (Claire), et Maurice. Les funérailles auront lieu samedi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Omer Duquette Inc.,
1350, rue Beaubien est

à 8 h 45, pour se rendre à l'église St-Ambroise, où le service sera célébré à 9 h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GAGNON (Irène) — A Montréal, le 12 novembre 1969, à l'âge de 68 ans, est décédée Mme Irène Paradis, épouse de feu Georges-Henri Gagnon; anciennement de Rosemont. Elle laisse dans le deuil ses fils Jacques, Denis, et ses petits-enfants. Les funérailles auront lieu samedi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons

T. Sansregret Ltée
4419 est, rue Beaubien,

pour se rendre à l'église St-Jean-Vianney, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GALARDO (Colette) — A Montréal, le 12 novembre 1969 à l'âge de 51 ans, est décédée Mme Armand Galardo, née Colette Zampini, demeurant 11,285 Meunier, elle laisse dans le deuil; ses filles: Mme Ronald Forté (Lucille) et Colette, sa soeur: Anna, de Buffalo, N.-Y., et un frère Antoine. Les funérailles auront lieu samedi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée
400, boul. Henri-Bourassa est

à 10 h 45 pour se rendre à l'église St-André-Apôtre où le service sera célébré à 11 h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GASCON (J.-Louis) — A Montréal, le 13 novembre 1969, à l'âge de 71 ans, est décédé J.-Louis Gascon (actionnaire de la Ferme St-Laurent), époux de Berthe Trudel; demeurant à 10345 Rancourt, Ahuntsic; père de Jeannette (Mme Joseph Leclerc), Yvette (Mme Georges Lefebvre), Fleurette (Mme Maurice Martin), Léo, directeur de la Ferme St-Laurent; André, vice-président d'Iselec Inc. Il laisse ses brus, Yolande Bastien et Marlette Garneau; grand-père de nombreux petits-enfants. Les funérailles auront lieu lundi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Alfred Dallaire Inc.
2645, boul. Henri-Bourassa est

à 8 h. 45 pour se rendre à l'église St-Antoine-Marie-Claret, où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GEOFFROY (Louise) — Au Lac Noir, le 12 novembre 1969, à l'âge de 37 ans, est décédée Mme Yves Geoffroy, née Louise Côté; demeurant au Lac Noir. Les funérailles auront lieu samedi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Victor Dubois Enrg.,
1750, rue Amherst,

pour se rendre à l'église Ste-Catherine, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Joliette, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GIGUERE (Rosalie) — A Montréal, le 13 novembre 1969, à l'âge de 75 ans, est décédée Mme veuve Simon Giguère, née Rosalie Alain. La dépouille mortelle sera exposée jusqu'au 15 novembre à 6 h aux salons

René Thériault Ltée.
1120 est, rue Jean-Talon

et de là à destination de Paspébiac, Co. Bonaventure où un service sera chanté. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GRONDINES (Agnès) — A Montréal, le 11 novembre 1969, à l'âge de 84 ans, est décédée Mme veuve Cléophase Grondines, née Agnès Monette; mère de Lionel, Maurice et Henri. Les funérailles auront lieu samedi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J. S. Vallée Ltée
2548 est, rue Beaubien

à 9 h. 45, pour se rendre à l'église St-Marc de Rosemont, où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HEBERT (Wilfrid) — A Montréal, le 12 novembre 1969, à l'âge 67 ans, est décédé M. Wilfrid Hébert, époux de Béatrice De Repentigny, autrefois de la rue Notre-Dame ouest, demeurant à 383 Canning. Les funérailles auront lieu samedi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée,
2630 ouest, rue Notre-Dame.

à 8 h 45, pour se rendre à l'église St-Joseph, où le service sera célébré à 9 h, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LALONDE (Joseph-Paul) — A Montréal, le 12 novembre 1969, à l'âge de 68 ans, est décédé M. Joseph-Paul Lalonde, époux de Marie-Flore Paquette, demeurant à 5753 Beaullieu. Les funérailles auront lieu samedi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée
6259 boul. Monk

à 10 h. 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours où le service sera célébré à 11 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAMBERT (Emile) — A Montréal, le 12 novembre 1969, à l'âge de 90 ans, est décédé M. Emile Lambert, natif de Belgique, autrefois de la rue Labelle. Les funérailles auront lieu samedi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Société Coopérative de Frais Funéraires
302, rue Ste-Catherine est,

à 9 h 15 pour se rendre à l'église St-Jacques, où le service sera célébré à 9 h 30 et de là au cimetière de St-Vincent-de-Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAMARRE (Irénée) — A Montréal, le 12 novembre 1969, à l'âge de 63 ans, est décédé Irénée Lamarre, époux de feu Imelda Rondeau, demeurant 8355, Foucher. Père de Mme Marcel Moffatt (Marie) et Irénée. Les funérailles auront lieu lundi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée
745 est, rue Crémazie

à 8 h. 30, pour se rendre à l'église Ste-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus, où le service sera célébré à 9 h. et de là au cimetière de St-Boniface, Co. St-Maurice, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAMARRE (Bernadette) — Accidentellement à Montréal, le 12 novembre 1969, à l'âge de 61 ans, est décédée Mme Bernadette Lamarre, née Bernadette Descary; mère de André, Gilles, Madeleine (Mme Paul-Emile Desjardins). Les funérailles auront lieu samedi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J. R. Deslauriers Ltée,
790, boul. Ste-Croix,
Ville Saint-Laurent

à 9 h. 30, pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Foyer où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAPIERRE (Marguerite) — A Duvernay, le 12 novembre 1969, est décédé Marguerite Tremblay, épouse de Henri Lapierre; demeurant 1036 rue Victor Morin à Duvernay; soeur de Mme Jean Bonhomme (Lucille), Anne-Marie, Madeleine, Mme Leslie Flora (Thérèse), d'Oakville, Ontario; sa nièce Diane Morrison et ses belles-soeurs Mmes Paul Tremblay, Jean Tremblay, Albert Daoust, Ovila Raymond. Les funérailles auront lieu samedi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons

de l'église St-Maurice
à Duvernay,
2100, rue Champ Fleury.

à 9 h. 45 pour se rendre à l'église de St-Maurice, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Beauharnois, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Direction J. S. Vallée Ltée.

LAPOINTE (Daniel) — Accidentellement, à Lafleche, le 12 novembre 1969, à l'âge de 65 ans, est décédé Daniel Lapointe, époux de feu Philomène Frenette; demeurant chez son fils, Louis-Philippe. Les funérailles auront lieu samedi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons

E. Darche et Fils Inc.,
3219, rue Grande-Allée,

à 1 h 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-l'Assomption, où le service sera célébré à 2 h., et de là au cimetière St-Maxime, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LARIVIERE (Joseph-Louis) — A Montréal, le 12 novembre 1969 à l'âge de 68 ans, est décédé Joseph-Louis Larivière, époux de Lucia Savard demeurant 2439 Parthenais. Les funérailles auront lieu samedi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée
Société Coopérative
de Frais Funéraires
7251, rue Jean-Talon est

à 8 h 45 pour se rendre à l'église St-Barthélemy, où le service sera célébré à 9 h et de là au cimetière de Boucherville, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAVALLIERE (Alexandre) — Accidentellement, à Montréal, le 11 novembre 1969, à l'âge de 36 ans, est décédé M. Alexandre Lavallière, époux de Pauline Bouthillier. Outre son épouse, il laisse dans le deuil, ses fils Mario, Daniel et Sylvain. Les funérailles auront lieu samedi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J. C. Roy Inc.,
7018, rue Marseille,

à 9 h 45, pour se rendre à l'église St-Donat, où le service sera célébré à 10 h, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEBLANC (Juliette) — A Dorion, le 12 novembre 1969, à l'âge de 58 ans, est décédée Mme Georges Leblanc, née Juliette Lalonde, demeurant 193 Hôtel de Ville à Dorion. Les funérailles auront lieu samedi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Aubry et Trudeau,
12, rue St-Charles, Dorion,

à 2 h. 45 pour se rendre à l'église Ste-Trinité de Dorion, où le service sera célébré à 3 h. et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEFEBVRE (Aimé) — A Laval-des-Rapides, le 12 novembre 1969, à l'âge de 73 ans, est décédé M. Aimé Lefebvre, célibataire; autre fois de l'Acadie. Les funérailles auront lieu samedi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons

J.-C. Filiatreault,
90, boul. Lévesque, Pont-Viau

à 8 h. 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-Pontmain (L.-d.-R.), où le service sera célébré à 9 h. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEGAULT (Elphège) — A Strathmore, le 13 novembre 1969, à l'âge de 71 ans, est décédé Elphège Legault, époux de feu Eva Viau; il laisse sa soeur: Laure (Mme Oscar Bélair); ses belles-soeurs: Mme Henri Legault, Mme Limaze Legault, Mme Victor Montpetit, Mme Armand Viau; ses beaux-frères; Roméo Viau, Elie-Pierre Trottier. Les funérailles auront lieu lundi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Raoul Bourgie Inc.
201, rue Bord-du-Lac, Pointe-Claire

à 9h30 pour se rendre à l'église Ste-Jeanne-de-Chantal où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de Dorval, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEGAULT (Charles-Antoine) — A Saint-Lambert, le 13 novembre 1969, à l'âge de 8 ans est décédé Charles-Antoine Legault, fils du Dr Pierre Legault, et de Monique Renard. La cérémonie des anges aura lieu samedi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Urgel Bourgie Ltée,
63, av. Lorne, St-Lambert,

à 9 h 45 pour se rendre à l'église St-Thomas-d'Aquin (St-Lambert) où la cérémonie sera célébrée à 10 h et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.v.p. pas de fleurs: dons à l'Association de la maladie Fibrose Kystique du Québec, (68 Bayview, Pointe-Claire) seraient appréciés.

LETOURNEAU (Jean-Paul) — A St-Rémi-de-Napierville, le 12 novembre 1969, à l'âge de 60 ans, est décédé M. Jean-Paul Létourneau, époux de Rose-Alma Hart. Les funérailles auront lieu samedi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons

A.-N. Ostiguy,
44, rue Chevrefils, St-Rémi,

pour se rendre à l'église paroissiale, où le service sera célébré à 3 h. p.m. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.V.P. Pas de fleurs, dons à l'Association du Diabète du Québec seraient appréciés.

LEVASSEUR (Charles) — A Montréal, le 13 novembre 1969, est décédé Charles-Adolphe Levasseur, époux de feu Grace Campbell, frère de Pauline (Mme G. Kroonenburg), Lucienne (Mme R. Deschambault) et Madeleine (Mme M. Haas). La dépouille mortelle est exposée aux salons funéraires

Kane & Fetterly
5301, boulevard Décarie

Service funèbre à l'église St. Malachy, le samedi 15 novembre à 9 h a.m. Inhumation au cimetière de Côte-des-Neiges.

LEVESQUE (Joseph) — A Montréal, le 13 novembre 1969, à l'âge de 81 ans, est décédé Joseph Lévesque, époux de Alphonsine Gauthier. Les funérailles auront lieu samedi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons

T. Sansregret Ltée,
4419, rue Beaubien est,

pour se rendre à l'église St-Jean-Vianney, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

McPARLAND (Donald-J.) — Accidentellement, le 11 novembre 1969, est décédé Donald J. McParland, époux de Connie Conway, père de Jeff, Greg, Stéphanie et Michael. Les funérailles auront lieu samedi le 15 courant. Le convoi funèbre partira des salons

Jos. C. Wray,
1234 rue de la Montagne,

pour se rendre à l'église Ascension of Our Lord, Westmount, où le service sera célébré à 10 h. 30 a.m., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Au lieu de tributs floraux, faire parvenir contributions à l'hôpital des Shriners pour enfants infirmes, 1529 av. des Cèdres.

MONTY (Annette) — A Chambly, le 13 novembre 1969, à l'âge de 78 ans, est décédée Mme Joseph Monty, née Annette Lussier, demeurant à 2250 boul. Bellerive, Ville de Carignan, Chambly; elle laisse dans le deuil son époux Joseph Monty, ses fils: Albert, Laurent, (son épouse Louise Mercil), Georgette, son époux Marcel Trudeau. Les funérailles auront lieu lundi le 17 courant. Le convoi funèbre partira des salons

E. Darche & Fils
330, rue Martel

pour se rendre à l'église paroissiale St-Joseph de Chambly, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

O'REILLY (Mary Kathleen) — A Montréal, le 13 novembre 1969, à l'âge de 48 ans, est décédée Mary Kathleen Mulligan; ex-assistante principale de la Commission scolaire catholique de Ville St-Laurent; épouse de James O'Reilly; mère de Catherine et Donald. Elle laisse également sa mère, Mme Agnès Mulligan de Summerside Manor, Ile P.-E. Exposée aux Salons

J. R. Deslauriers Ltée
790 boul. Ste-Croix

vendredi le 14 courant et de là réexposée samedi à 10 heures a.m. aux salons situés 627 rue Principale, Ste-Dorothée. Les funérailles auront lieu samedi le 15 courant, à l'église Ste-Dorothée, où le